Appels téléphoniques
LE JOUR ★7116
SERVICE DE NUIT
de 6 heures du soir à 8 heures et demie du matin. — Samedi après-midi, dimanche et jours de fête :
Rédacteur en chef et Chef des nouvelles 6484
Nouvellistes 7116
Sport 6815
Annonces et Abonnements 5-4220

L'ÉVÉNEMENT-JOURNAL

TEMPERATURE
HIER
Max. 81 — Min. 59
AUJOURD'HUI
Vents modérés, nuageux avec averses locales ; plus frais.
(Voir détails en page 14)

74ième ANNEE No 12 — Membre de la Presse Canadienne et de la Presse Associée, des Agences Reuters et Havas — QUEBEC, MARDI 28 MAI 1940 — Tirage certifié par l'A. B. C. — 3 SOUS LE NUMERO

La flotte britannique ouvre le feu sur les troupes nazies retranchées dans les ports du littoral; les armées alliées tentent de libérer les forces belgo-anglaises encerclées

Londres reconnaît la gravité de la situation

L'Angleterre s'attaque par mer, par terre et dans l'air aux envahisseurs. — Aéroports belges et hollandais bombardés sans répit. — Le War Office affirme que le front anglais demeure intact.

(DERNIERE HEURE)

Londres, 28. — (P.C.—Par J.-F. Sanderson, de la Presse Canadienne) On dit dans les milieux renseignés que les forces anglaises dans les Flandres sont confrontées avec une situation de plus en plus grave, en dépit de violentes contre-attaques livrées contre les massives forces allemandes qui tentent de s'emparer de toute la côte du nord de la France et de la Belgique.

Un communiqué dit que les forces anglaises se sont portées au secours des troupes belges et françaises sur leurs flancs, à 30 milles environ au sud-est de Calais, et ont tenu les nazis en échec.

En agrandissant le coin qu'ils ont enfoncé au delà de Bapaume, au sud-est d'Arras, et de Péronne, à plus de 20 milles au sud-est de Bapaume, les Allemands cherchent à serrer les Alliés dans un coin qui se rétrécit.

Avec chaque jour qui s'écoule, la situation devient de plus en plus critique. Il reste à savoir si cette trouée pourra être bouchée par les Alliés, mais chaque heure qu'elle passe ouverte rend la position de la force expéditionnaire anglaise et des forces belges de plus en plus intenable, dit-on dans les cercles bien informés.

Londres, 28. — (P.C.—Par J.-F. Sanderson, de la Presse Canadienne) L'Angleterre s'est attaquée, hier, aux envahisseurs nazis par mer, sur terre et dans l'air au cours d'une furieuse bataille pour la possession du littoral français qui borde la Manche. Des régiments d'infanterie anglaise, avançant derrière un rideau de chars d'assaut français, ont rompu une attaque allemande contre les forces franco-belges flanquant la forte expéditionnaire anglaise, a annoncé hier soir le War Office.

Dans la soirée, le War Office communiqua au public que le front anglais demeurait intact, que les forces anglaises et belges, luttant épaule contre épaule, contenaient l'assaut de puissantes forces ennemies.

Mais la situation sur l'ensemble du front n'était pas aussi encourageante que cette action locale sur le flanc des Flandres.

La situation militaire générale était considérée ici comme de plus en plus grave et était en train de devenir extrêmement sérieuse du fait de la vaste trouée pratiquée entre Bapaume et Péronne par laquelle les Allemands ont pu faire avancer pendant des jours leurs colonnes mécanisées et leur infanterie en direction de la mer.

La Royal Air Force continuait de désorganiser les lignes nazies, hier soir, après avoir abattu dans la journée 28 avions ennemis. Les Anglais n'ont perdu que 5 appareils. Plusieurs aéroports ont été attaqués dans les zones occupées par l'ennemi en Hollande et en Belgique.

Le public attendait patiemment, hier soir, des nouvelles des batailles engagées dans les Flandres et autour des ports de la Manche. On croit ici que ces combats réclament un maximum d'effort de tous les canons, tous les hommes, tous les avions de la force expéditionnaire anglaise.

Les ports vitaux de Calais et Boulogne ont été le théâtre de furieux engagements corps à corps dans leurs rues étroites, cependant que la flotte anglaise arrosait de ses puissants obus les troupes allemandes sur le rivage et réduisait au silence des batteries côtières nazies à trois endroits non mentionnés.

On est sous l'impression ici que le gros de l'effort allemand dans cet assaut a été donné par des divisions légères que les Alliés ont fini par immobiliser.

Dans la nuit de dimanche à lundi et hier, la Royal Air Force a désorganisé de nouvelles lignes de communication allemandes depuis la Rhénanie jusqu'au front.

Plus de 150 bombes explosives ont été lâchées sur les aéroports de Bruxelles et Charleroi. Cette dernière est une ville française occupée par les Allemands sur la frontière belge.

D'immenses flammes s'élevèrent à la suite du passage d'avions anglais au-dessus de l'aéroport d'Anvers, hier, et de Flushing, port hollandais, et de Venlo, ville située sur la frontière germano-hollandaise.

Les avions anglais ont aussi détruit un pont sur la principale voie ferrée belge, atteint des lignes de chemin de fer à Aix-la-Chapelle, Allemagne, désorganisé une importante jonction ferroviaire belge et réduit en miettes un convoi allemand de 24 véhicules.

La bataille des Flandres fait rage jour et nuit

Paris, 28. (PC) — Les coups portés par une nouvelle offensive allemande, rivalisant de violence avec les assauts de l'armée du Kaiser contre Verdun, durant la première grande guerre, ont forcé hier les Alliés à se replier et à prendre position sur une nouvelle ligne qui défend la Manche.

Compensant dans une certaine mesure les gains nazis dans le nord, où la rivière Lys, la dernière barrière d'eau coupant la route vers la mer, a été traversée à plusieurs endroits, l'armée centrale française dans le secteur de la Somme, au sud du saillant nazi en direction de la mer, a fait reculer les forces allemandes et repris plusieurs villages.

Les nazis font appel à toutes leurs ressources pour tenter d'écraser les forces anglaises, françaises et belges dans cette immense bataille des Flandres. Les vagues d'infanterie se succèdent sans répit, la grosse artillerie tonne sans relâche et des bombardiers plongeurs et des colonnes blindées soutiennent l'action dans l'espoir d'assurer au haut commandement allemand une rapide victoire sur les Alliés.

La bataille des Flandres se poursuit maintenant de nuit comme de jour. La nuit de dimanche à lundi a été marquée par des opérations importantes quand les Alliés se sont retirés de leurs positions le long des rives de l'Escaut, dans le secteur de Valenciennes, pour gagner une ligne préparée d'avance plus à l'ouest vers la Manche.

Hier, la bataille s'est poursuivie avec autant d'acharnement, et dans la soirée on disait que les Alliés tenaient l'ennemi en échec sur leur nouveau front.

Dans l'est, les Allemands ont déclenché de nouveaux assauts dans la forêt de l'Argonne, un des fameux champs de bataille de l'autre guerre, où leur objectif dans ce secteur, qui s'étend à l'est de l'Aisne, semble être de contourner le front français établi sur les bords de l'Aisne pour défendre Paris. Le communiqué français dit que l'attaque allemande s'est brisée sur les solides positions françaises.

Dans la bataille des Flandres, les Allemands lancent leurs forces contre trois côtés des armées du nord. Sur le flanc nord, ils s'attaquent au secteur occupé par les Belges sur les bords de La Lys dans l'espoir d'atteindre Menin, sur la frontière franco-belge qui passe au nord de la grande ville industrielle de Lille.

Les Alliés admettent qu'à cet endroit les nazis ont réalisé quelques petits gains "au prix d'énormes pertes".

Sur le flanc est, les Allemands ont emporté le point du front allié qu'occupaient les Français. Cette zone se projetait dans le secteur de Valenciennes. La retraite a été ordonnée à cet endroit afin de redresser la ligne alliée.

Le long de la Manche, les forces nazies ont traversé Boulogne pour gagner Calais, port de la Manche qui n'est qu'à 22 milles des rives anglaises, dans un effort pour isoler les Alliés de la mer. De bonne heure hier les Français annoncèrent qu'ils occupaient encore Calais, mais hier soir il était impossible de connaître le sort de cette grande ville.

Jusqu'ici, les Allemands s'étaient contenté d'accomplir de jour leurs principales opérations mais, dans leur offensive actuelle, entreprise avant-hier, ils ont attaqué de nuit comme de jour sans le moindre répit.

Un porte-parole du ministère de la Guerre déclara hier soir que dans la journée les nazis avaient fait peser leur principal effort sur les Belges le long du front de 25 milles dans le secteur de Menin. Hier soir, la bataille faisait rage à cet endroit.

Ayant traversé La Lys, les Allemands étaient hier soir en meilleure posture pour progresser vers Ostende et Zeebruge, sur la Manche.

Les Alliés fondent leur espoir sur la théorie que la défense va se refermer comme un ressort à boudin sous le choc de cette attaque.

Dans cette offensive, les Allemands lancent de l'infanterie, de l'artillerie, des bombardiers et des colonnes blindées.

L'attaque a élargi le coin enfoncé entre les armées alliées du nord et les forces françaises centrales entre Bapaume et Arras.

La poussée des Allemands vers la mer leur a permis d'entrer en contact avec les armées alliées à deux endroits importants en plus de la frontière franco-belge au nord de Lille.

La gravité de la situation n'était pas cachée par les Alliés hier soir mais le grand quartier général français demeurait calme et confiant dans l'issue éventuelle.

Le communiqué du haut-commandement des armées alliées

Paris, 28. (PA) — Le haut-commandement français a publié hier soir le communiqué suivant:

"Dans le nord, les attaques allemandes ont porté contre le front de l'armée belge entre la Mer du nord et la région de Menin, et les troupes anglaises ont attaqué avec succès contre un ennemi supérieur en nombre dans la région de l'Aire (neuf milles au sud-est de St-Omer) sur la rivière Lys.

"Sur la Somme des engagements locaux ont été conduits brillamment par nos troupes soutenues efficacement par l'aviation.

"A l'est de l'Aisne, l'ennemi a attaqué avec insistance. Les combats d'infanterie et d'artillerie engagés dimanche soir se sont prolongés durant la plus grande partie de la journée.

"Ils ont coûté cher à l'ennemi et nous avons conservé nos positions".

Séance du cabinet Reynaud

Le cabinet français étudie la possibilité d'un conflit avec l'Italie. — M. Reynaud s'adressera à la nation ce matin à 8 heures et demie.

Paris, 28. (PA) — Le cabinet de M. Paul Reynaud a siégé une partie de la nuit dernière pour étudier toute la situation militaire, et l'on a annoncé immédiatement après que le chef du gouvernement adresserait la parole à la nation, sur un réseau national, à 8h. 30 ce matin (3.30 a.m., heure avancée de l'Est américain).

Rien n'a transpiré de la séance du cabinet, tenue à huis clos. On s'est contenté de dire que les membres du gouvernement avaient passé en revue la situation générale et que M. Reynaud parlerait à la France ce matin.

On croit toutefois qu'en plus du problème posé par l'offensive allemande le cabinet a reporté son attention sur la perspective de l'entrée de l'Italie dans la guerre.

Ce matin le journal Le Temps consacre sa page frontispice à un article de fond sur l'Italie et à une dépêche de Rome disant que "l'heure de la décision approche".

Le général Maxime Weygand, commandant en chef des armées alliées, a assisté à la séance du cabinet et fait rapport de la situation militaire.

Des hôpitaux d'Ostende bombardés par les nazis

Londres, 28. — (PC) Des rapports reçus hier soir de Belgique rapportaient que les hôtels d'Ostende, transformés en hôpitaux avaient été bombardés par les Allemands. On ne donnait pas de détails.

La Turquie se chargera de l'Italie

Ankara, Turquie, 28. (PA)— L'état-major turc et des membres des ministères de la Guerre et de l'Intérieur se hâtaient hier soir de mettre au point les derniers détails du plan dont se servira la Turquie advenant la guerre.

Cette nation s'est engagée par traité à faire la guerre du côté des Alliés advenant que ceux-ci soient attaqués par l'Italie en Méditerranée. Si la guerre s'étend, un état d'urgence sera décrété en même temps que la mobilisation générale.

L'Assemblée nationale a, il y a déjà des mois, accordé au gouvernement toute la latitude voulue à cet égard.

Les autorités affirment que l'état d'urgence n'est pas encore décrété, contrairement à un rapport publié samedi dernier dans une dépêche de l'Exchange Telegraph à Londres.

Evacuation des enfants d'un port d'Angleterre

Dans un port du sud-est de l'Angleterre, 28. (PC) — Les résidents de cette ville ont inscrit leurs enfants hier pour les évacuer en lieu sûr, alors que le sort de Calais, à 22 milles en face de Douvres, de l'autre côté de la Manche, était dans la balance.

TERRAINS A VENDRE
Situés rues St-Jean et d'Aiguillon ; superficie 100 pieds x 136 pieds ; avantageux pour l'érection d'un magasin à rayons, théâtre, appartements, etc. S'adresser : A.-J. PELLAND, Hôtel Montcalm, Québec.

Les canons de la ligne Maginot fauchent 25,000 soldats nazis

New-York, 28, (PC) — Le général Weygand, commandant-en-chef des armées alliées, a déclaré hier matin dans un message radiodiffusé à Paris que la situation militaire des Alliés s'améliorait "plus vite et mieux qu'on aurait pu le croire au début de la semaine dernière".

"Dans un mois, dit Weygand, la France sera en marche vers la victoire".

Le message a été capté à New-York.

"Ce soir, a déclaré le général, nous sentons que ce mois pourrait bien être réduit à une quinzaine. Quoi qu'il en soit, la situation militaire s'améliore plus vite et mieux qu'on aurait pu le croire au début de la semaine.

"Les Alliés traversent une période durant laquelle il faut tenir tête aux Allemands à tout prix et réajuster les armées et les lignes à la suite de la situation créée par la brèche allemande. Un travail gigantesque a été accompli en ce sens. Tous les Français, leur commandant en tête, sont convaincus qu'avec leurs alliés ils n'auront pas longtemps à attendre pour la chance qui doit venir. Il y a quelque chose dans l'air à Paris aujourd'hui, quelque chose d'important.

"A la ligne Maginot, le commandement allemand a essayé de traverser les forts, tâtant la force de la ligne. Après plusieurs heures de feu d'artillerie, les sentinelles allemandes ont quitté la ligne Siegfried pour attaquer. Elles se succédaient par vague. Ce ne fut pas une bataille, ce fut un massacre. Des témoins oculaires évaluent le nombre des morts et des blessés près de la ligne Maginot à au moins 25,000."

L'Italie aurait fermé ses frontières donnant sur la France et sur la Suisse

L'ambassade anglaise de Rome demande aux sujets britanniques de regagner immédiatement l'Angleterre. — Les correspondants de presse reçoivent le conseil de quitter la belliqueuse Italie.

Rome, 28. — Tandis que les rumeurs de guerre se répandaient en Italie, hier soir, l'ambassade anglaise avisait ses ressortissants désireux de se renseigner d'avoir à rentrer en Angleterre à moins d'avoir de sérieuses raisons de demeurer plus longtemps en Italie.

(Hier soir, le bruit courait — sans être confirmé — que les frontières italo-française et italo-suisse avaient été fermées. A Paris, il a été impossible d'obtenir la confirmation de cette nouvelle).

Les fonctionnaires de l'ambassade anglaise ont déclaré hier soir qu'ils n'avaient pas servi d'avis général aux nationaux anglais en Italie, mais simplement dit aux personnes qui leur demandaient leur avis qu'elles faisaient mieux de quitter l'Italie maintenant, surtout si elles avaient des familles. Les correspondants de journaux anglais ont également déclaré que leurs patrons leur avaient conseillé de se préparer à partir.

La question de l'examen des navires italiens par la surveillance de la contrebande est l'une des choses qui ont soulevé les sentiments belliqueux de l'Italie, et les Italiens n'ont accordé hier aucune attention publique à la rumeur anglaise qu'une entente serait sur le point d'intervenir à ce sujet.

Nombre d'Italiens sont d'opinion qu'un relâchement de la surveillance de la contrebande, le blocus autrement dit, ne suffira pas à satisfaire les aspirations des fascistes qui veulent du territoire et d'autres concessions tant que l'Angleterre détiendra Gibraltar et le canal de Suez, les deux portes de la Méditerranée.

Londres et l'Italie auraient trouvé un terrain d'entente

Londres, 28. — (PC - Par J.-F Sanderson, de la Presse Canadienne) On croit savoir ici que l'Angleterre, sur le point de reprendre ses négociations commerciales avec la Russie, a conclu un accord avec l'Italie concernant la surveillance de la contrebande.

On dit dans les cercles officiels que l'Italie a convenu d'accepter le système des "navicerts" de la surveillance de la contrebande en échange de l'abandon par l'Angleterre du droit de fouiller les navires italiens en Méditerranée.

On est sous l'impression ici qu'une entente complète sera signée dans un avenir rapproché après que tous les détails en auront été arrêtés à Rome.

L'Italie, en acceptant les navicerts, s'engagerait à ne pas réexporter ses importations à l'Allemagne.

Bien que l'on attribue dans les cercles officiels une grande importance au progrès des négociations, on ne va pas jusqu'à prétendre que l'intervention ou la non-intervention de l'Italie sont en jeu dans ces pourparlers. Mais les observateurs croient que si l'Angleterre et l'Italie signent une entente complète concernant la surveillance de la contrebande, cela pourrait bien contribuer à tenir Mussolini à l'écart du conflit armé.

Mais ils ont soin d'ajouter que ceci ne sera pas un facteur dirigeant dans sa décision.

Entre temps, les escadres anglaise et française en Méditerranée demeurent sur le qui-vive et prêtes à agir à court avis. Le gouvernement anglais a ordonné le couvre-feu dans les deux bases navales de Gibraltar et Malte. A l'exception des soldats et des marins en uniforme, nul ne pourra sortir dans les rues entre 11.30 p. m. et 5.30 a. m. à Malte. On voit dans cet ordre une mesure de précaution contre les parachutistes ennemis.

La guerre en raccourci

(Par la Presse Canadienne)

LONDRES. — La force expéditionnaire anglaise offre une opiniâtre résistance sur le front belge, ses lignes restent intactes ; le gouvernement prend de nouvelles mesures contre la "cinquième colonne"; la Royal Air Force survole l'Allemagne, la Belgique et la Hollande, bombardant les aéroports, les ponts, les voies ferrées, les colonnes motorisées ; on dit que l'Italie acceptera le système des navicerts pour échapper à la surveillance de la contrebande.

PARIS. — M. Paul Reynaud, président du Conseil, parlera à la nation française à 8:30 ce matin (3:30 heure avancée de l'est, ce matin) ; les Français reprennent plusieurs villages sur la Somme ; une violente attaque allemande repousse les Alliés dans le nord vers la Manche ; les nazis traversent La Lys à plusieurs endroits ; Reynaud nomme plusieurs nouveaux envoyés diplomatiques ; le premier ministre belge Hubert Pierlot, de passage à Paris, dit que la Belgique luttera jusqu'au bout.

ROME. — Le premier ministre Mussolini annonce l'intensification de l'effort de guerre, ainsi que des expansions de l'armée et de la force aérienne.

WASHINGTON. — Le Sénat vote pour empêcher les patrons dans le commerce entre Etats d'employer des communistes ou des membres du "bund nazi" ; Roosevelt demande $32,000,000 de plus pour l'entraînement de pilotes civils ; le Congrès envisage une action immédiate pour financer l'énorme programme de la défense.

ANKARA. — L'état-major turc met la dernière main à ses plans de défense.

Le gouvernement canadien fera appel à une force additionnelle de 40,000 hommes, annonce-t-on

Le premier ministre ainsi que MM. Rogers et Power exposent les nouvelles mesures militaires auxquelles le gouvernement aura recours pour faire face à la situation critique. — Une quatrième division sera levée. — Des compagnies de réserve de vétérans formeront une garde nationale.

(Par Frank Flaherty, correspondant de la Presse Canadienne)

Ottawa, 28. — L'hon. Norman Rogers, ministre de la Défense nationale, a révélé, hier, à la Chambre des Communes, que les premières dispositions ont été prises pour la formation d'une quatrième division de la force active canadienne. Le ministre a fait cette révélation en annonçant que des bataillons d'infanterie pour une 4e division seraient recrutés immédiatement.

La Chambre a été informée que le recrutement pour l'armée de terre et l'armée de l'air sera poussée avec une vigueur nouvelle.

D'ici à quelques semaines, 35,000 ou 40,000 hommes seront appelés sous les couleurs pour la force active canadienne et la force royale aérienne canadienne. En outre, des milliers de vétérans de la guerre seront enrôlés dans une garde nationale de vétérans et dans des compagnies de réserve attachées aux unités de la milice non-permanente.

Le premier ministre King, le ministre de la Défense, M. Rogers, et le ministre de l'Air, M. Power, ont annoncé les nouvelles mesures que le gouvernement a décidé de prendre. Les voici :

Recrutement de bataillons d'infanterie pour une quatrième division ;

Cours d'entraînement spéciaux pour les officiers seniors de la C.A.S.F. et pour un certain nombre d'officiers vétérans âgés de moins de 50 ans, pris dans chacun des districts militaires ;

Organisation de compagnies de réserve de vétérans pour être attachées aux unités de la milice pour entraînement ;

Recrutement de quelque 5,000 hommes qui ont demandé de s'enrôler dans la force aérienne canadienne et qui seront assignés à divers postes ou à certains cours d'entraînement afin d'être prêts à servir lorsque les circonstances l'exigeront.

Selon un estimé officieux, les mesures annoncées hier et la semaine dernière signifient que les forces armées du Canada s'augmenteront de 35,000 à 40,000 hommes, répartis comme suit : 3e division, plus de 13,000 hommes; neuf bataillons d'infanterie pour la 4e division, 7,000 hommes; unités auxiliaires requises pour la formation d'un corps d'armée canadien, 5,000 hommes; renforts pour la 1ère et la 2e division, 5,000 hommes; force aérienne, 5,000 hommes; garde nationale de vétérans, 3,000 hommes.

"Ce sont là des mesures d'urgence qui nous permettront de faire face à la situation critique qui s'est soudainement développée en Europe au cours des deux dernières semaines", a déclaré le premier ministre King.

"A la lumière des derniers événements", a ajouté M. King, "il est nécessaire d'envisager toutes les possibilités et en autant qu'il le

(Suite à la page 13, 1ere col.)

M. Stafford Cripps tentera de rétablir les relations commerciales anglo-russes

Le leader socialiste anglais est déjà en route pour Moscou.— Le gouvernement britannique lui a donné les pleins pouvoirs. — On croit que Sir Stafford discutera avec M. Molotov des problèmes politiques aussi bien que des questions économiques.

Londres, 28. — (P. C.) Une dépêche de l'Agence Havas annonçait hier soir que Sir Stafford Cripps, parti de Londres pour Moscou afin d'entamer des pourparlers commerciaux avec les Soviets, pourrait bien être nommé ambassadeur anglais à Moscou peu de temps après son arrivée dans la capitale russe.

L'agence dit que dans certains milieux bien renseignés on prétend que les gouvernements anglais et russe sont anxieux de voir ce poste occupé et que s'il n'est pas attribué à Sir Stafford, il sera probablement donné à Sir Maurice Peterson, ambassadeur en Espagne avant d'être remplacé par Sir Samuel Hoare. L'ambassadeur actuel, Sir William Seeds, est en congé en Angleterre depuis la rupture des pourparlers anglo-soviétiques l'été dernier.

Londres, 28. — (PC) Sir Stafford Cripps, leader socialiste de l'aile gauche, était en route pour Moscou hier soir, pour remplir une mission qui devrait aboutir à d'heureux développements dans les relations anglo-russes.

A titre d'émissaire spécial du gouvernement anglais, Sir Stafford aura à Moscou toute l'autorité voulue pour discuter tous les problèmes actuellement pendants entre les deux pays.

Il étudiera principalement avec les chefs soviétiques les bases sur lesquelles des négociations commerciales anglo-russes pourraient être assises et, si une entente est conclue à cet égard, une mission commerciale partira immédiatement de Londres pour Moscou.

On a appris hier que l'ambassadeur soviétique, M. Ivan Maisky, avait fait savoir au vicomte Halifax avant-hier soir que le gouvernement de Moscou acceptait le choix de Sir Stafford comme envoyé spécial.

Dans certains cercles renseignés on dit que les conversations de Moscou porteront sur des questions politiques aussi bien que sur les problèmes commerciaux entre les deux nations.

Pour éviter que ces pourparlers ne provoquent quelque geste de l'Allemagne, on s'attend à ce que les chefs russes affirment que ces conversations ne porteront que sur les relations anglo-soviétiques et non sur les attaches de Moscou avec une tierce puissance.

Sir Stafford fut expulsé du parti travailliste anglais en janvier 1939 pour avoir prôné la formation d'un front populaire travailliste contre le gouvernement Chamberlain.

L'armée britannique portée à trois millions d'hommes

Londres, 28. (PC—Par J.-F. Sanderson, de la Presse Canadienne) — Le gouvernement a poursuivi hier la réorganisation du haut commandement de l'armée en nommant le lieutenant-général R.-H. Haining assistant-chef de l'état-major impérial sous le général sir John Dill.

Le major-général B.-C.-T. Paget, commandant de la 18e division, en charge des forces anglaises au sud de Trondheim durant la campagne norvégienne, a été nommé chef de l'état-major des forces de l'intérieur avec le rang provisoire de lieutenant-général. A ce titre, le général Paget sera le principal assistant du général sir Edmund Ironside, qui a pris dimanche dernier le commandement des forces nationales.

Sir Henry E. Jackson a été rappelé de sa retraite pour prendre charge des forces de l'ouest, succédant au général Haining.

Deux autres classes, les hommes de 28 et 29 ans, ont été appelés pour le service obligatoire. La première devra se rapporter le 15 juin et l'autre le 22 juin. On s'attend à ce que ces deux classes représentent 600,000 hommes, ce qui portera le total de l'armée anglaise à 3,000,000.

Les Belges avec les alliés jusqu'au bout

Paris, 28. — (P. A.) Le premier ministre belge Hubert Pierlot, après avoir rencontré son cabinet réfugié en France hier, a déclaré que son gouvernement continuera de faire la guerre aux côtés des Alliés jusqu'à la victoire.

"La Belgique triomphera tôt ou tard et elle demeure fidèle à sa cause", dit M. Pierlot.

Les nazis attaquent les navires hôpitaux

Londres, 28 — (P.C.) — On a appris hier soir de milieux autorisés que les bombardiers allemands attaquaient des navires en train de traverser la Manche, dont des navires-hôpitaux, et qu'ils causaient un grand nombre de pertes de vie. Il était impossible d'avoir des chiffres hier soir.

Procès des staliniens à Paris

Un tribunal militaire commence le procès de 19 députés communistes accusés de haute trahison. — Ouvriers arrêtés pour sabotage.

Paris, 28. — (P. A.) Ordre a été donné hier à un tribunal militaire de commencer le procès pour trahison de neuf ex-membres communistes de la Chambre des Députés.

Ces neuf hommes, qui n'ont pas été appréhendés, furent condamnés une première fois le 3 avril dernier et condamnés à cinq ans de prison pour avoir fait de la propagande communiste.

Parmi eux il y a Jacques Duclos, ancien vice-président de la Chambre des Députés, Maurice Thorez, Gabriel Péri et Arthur Ramette, tous chefs du parti communiste dissous par un décret du gouvernement le 9 septembre 1939.

Pour combattre les activités d'une "cinquième colonne", le gouvernement a ordonné à la police d'exercer une surveillance sévère sur les automobiles des réfugiés, de même que sur leurs motocyclettes qui peuvent être réquisitionnées par les autorités françaises.

Quatre ouvriers de manufacture de Paris ont été condamnés à mort par un tribunal militaire et d'autres à vingt ans de travaux forcés pour sabotage.

Sept ouvriers spéciaux dans une avionnerie de Versailles et quatre autres employés dans une importante usine ont été arrêtés et remis aux autorités militaires pour ne pas s'être présentés au travail dimanche dernier. Depuis la poussée allemande vers l'ouest, toutes les usines travaillent sept jours par semaine en France.

25,481 Canadiens outre-mer

Ottawa, 28. — (P. C.) D'après une réponse faite hier en Chambre des Communes à M. T.-L. Church (cons. Toronto-Broadview), la force de l'armée canadienne outremer au 18 mai était de 1,162 officiers et 24,319 hommes. Par province, cette force se composait comme suit :

Ile-du-Prince Edouard : 6 officiers, 163 hommes ; Nouvelle-Ecosse : 42 officiers, 1,232 hommes ; Nouvea : 53 officiers, 1,478 hommes ; Québec : 166 officiers, 3,992 hommes ; Ontario : 482 officiers, 10,616 hommes ; Manitoba : 61 officiers, 1,189 hommes ; Saskatchewan, 71 officiers, 1,857 hommes ; Alberta : 88 officiers, 1,954 hommes ; Colombie Canadienne : 36 officiers, 1,595 hommes ; divers et quartiers généraux : 137 officiers et 441 hommes.

L'Eire pourchasse les ennemis du monde entier

Dublin, 28. (PC) — Le gouvernement de l'Eire a grossi son armée hier, et envoyé un grand nombre de ses policiers à la chasse aux membres d'une "cinquième colonne" et de l'armée Républicaine Irlandaise. Tous les hommes ont été priés de se grouper sous les drapeaux advenant la possibilité que l'Eire puisse servir de base à une attaque contre l'Angleterre.

Grève dans l'industrie yougoslave des avions

Belgrade, Yougoslavie, 28. — (PA) Plusieurs grévistes de l'industrie de l'aviation ont été blessés hier dans une bataille avec la police qui tentait de disperser une manifestation provoquée par l'arrestation des chefs grévistes.

Lévis
ET LA RIVE SUD

Incendie chez M. Wilfrid L'Hébreux à Hadlow

Les pompiers de Lévis ont été appelés vers 9 heures, avant-hier soir, pour un feu qui venait d'éclater dans une cuisine située à l'arrière de l'épicerie de M. Wilfrid L'Hébreux, rue St-Laurent, à Hadlow. Lorsque les hommes de la brigade arrivèrent, les flammes étaient répandues dans cette cuisine et menaçaient de se communiquer à la maison. Les pompiers, sous la direction de leur chef, le sergent P.-A. Guay, durent travailler pendant plus de deux heures pour contrôler le feu. Les dommages tant par le feu, la fumée et l'eau sont assez considérables.

Assemblée de l'Union Canadienne, de Lauzon

Une assemblée des officiers et membres de l'Union Canadienne, de Lauzon, sera tenue ce soir, à 7h. 30, en la salle de l'hôtel de ville de Lauzon. Les employés des chantiers Davie Shipbuilding et G. T. Davie & Son sont spécialement invités à cette assemblée au cours de laquelle des questions très importantes seront discutées.

Les élèves du collège ont eu congé

Les élèves du collège de Lévis ont eu grand congé vu que c'était la première semaine où la température était favorable. Les élèves de Rhétorique sont allés passer la journée à la Charmeuse, sur la grève Gilmour, à Lauzon. Le dîner fut pris en plein air et il y eut amusements divers. Tous sont revenus enchantés de leur promenade. D'autres élèves sont allés en promenade vers le Pont de Québec.

Séance du conseil de ville

Une séance du conseil de ville de Lévis sera tenue demain soir, à 7h. 30, en la salle de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. le maire L. Sylvio Durand. Parmi les questions discutées il y aura celle des estimés budgétaires pour la nouvelle année fiscale.

Heure sainte dialoguée

Ce soir, à 7h. 30, en l'église Notre-Dame de Lévis, il y aura une heure sainte dialoguée pour les hommes et jeunes gens de la paroisse. Demain soir, l'heure sainte dialoguée sera pour les dames et demoiselles.

Le mercredi à saint Joseph

Demain sera le mercredi en l'honneur de saint Joseph. Toutes les messes, demain matin, en l'église Notre-Dame de Lévis, seront chantées à son autel.

Mort de Mme Saül Lemieux, de La Durantaye

Nous avons appris avec regret la mort de dame Odile Breton, épouse de M. Saül Lemieux, survenue hier matin, à l'hôpital de Lévis. La défunte, âgée de 70 ans, outre son époux, laisse pour pleurer sa mort, trois fils, MM. Eddie Lemieux, de La Durantaye où elle demeurait ainsi que MM. Joseph et Adélard Lemieux, aussi de La Durantaye; une fille, Mme Alfred Roy, de St-Raphael de Bellechasse. Le fourgon-automobile de la maison J.-P. Thibault a transporté les restes mortels à La Durantaye où les funérailles auront lieu demain matin. Nos plus vives sympathies à la famille en deuil.

Communion solennelle des enfants à Lauzon

Une belle cérémonie religieuse aura lieu ce matin, en l'église de Lauzon. A la messe de 7 heures 45 dite par M. l'abbé H. Bernier, curé de la paroisse, 125 enfants feront leur première communion solennelle. Les parents des communiants ainsi que de nombreux paroissiens assisteront à cette cérémonie. Les premiers communiants se réuniront ce soir, à 7 heures 30, en l'église paroissiale, pour renouveler leurs promesses du baptême et recevoir leur certificat d'instruction religieuse. Les parents des enfants ainsi que les paroissiens sont invités à cette cérémonie.

Assemblée des Forestiers Canadiens

Une assemblée importante des officiers et membres de la Cour Notre-Dame de Lévis, no 841, des Forestiers Canadiens, sera tenue ce soir, à 8 heures, en la salle Dion, rue St-Louis, à Lévis.

Clinique de puériculture à Saint-Henri

Demain après-midi, de 2 heures à 2 heures 30, heure solaire, en la salle paroissiale de St-Henri de Lévis, il y aura clinique de puériculture pour les bébés et les préscolaires ainsi que séance d'immunisation contre la diphtérie. Les mères de familles voudront bien s'y rendre avec leurs jeunes enfants afin de les faire examiner gratuitement et recevoir les conseils nécessaires pour les tenir en bonne santé.

Réunion des zélatrices de la Centrale Catholique

Une réunion importante des zélatrices de la Centrale Catholique de Lévis sera tenue ce soir, à 7 heures 30, au local de l'avenue Mont-Marie.

Mort de Mme Vve Jean-Baptiste Lalonde

Nous avons appris avec regret la mort de dame Léda Labarre, épouse de feu M. Jean-Baptiste Lalonde, survenue hier à la résidence de sa fille, Mme Vve Alexandre Morency, côte du Passage, à Lévis, où elle demeurait. La défunte, âgée de 83 ans et 1 mois, était la mere de M. Jean-Baptiste Lalonde, de Québec, de Mme Vve Alexandre Morency, de Lévis, Mme François Guérin, de Québec; la soeur de Mme Jean-Baptiste Genest, de Sillery; la belle-mère de M. François Guérin et de M. Lucien Gosselin, de Québec; la grand'mère de MM. Roger et Fernand Lalonde, Henri, Maurice et Alexandre Guérin, de Québec, Lucien Guérin, de Montréal, de Mme Louis Prévost, de Québec, de Mlles Thérèse, Juliette et Madeleine Gosselin, de Québec, de Mlles Marie-Paule, Fernande et Cécile Lalonde, de Québec; et l'arrière-grand'mère de M. Jean Guérin, de Montréal. Les restes mortels sont exposés à la résidence de la fille de la défunte, Mme Vve Alexandre Morency, 95 côte du Passage, à Lévis. Les funérailles auront lieu jeudi matin, à 9 heures, en l'église Notre-Dame de Lévis et l'inhumation sera faite au cimetière de Sillery. Nous présentons à la famille de la regrettée défunte nos plus sincères condoléances.

Séance du Studio des Buissonnets

Les élèves du Studio des Buissonnets, de Lévis, donneront leur séance annuelle en hommage aux mères de la paroisse demain soir, à 8 heures 15, en la salle St-François-Xavier. Ces enfants exécuteront un programme très varié et charmant dans lequel on verra la maman dans les différentes situations joyeuses et tristes de sa vie. Il y aura du chant, des exercices de danse, de gymnastique. Cette séance, qui remporte chaque année un grand succès, promet d'être encore plus intéressante cette année. Il reste encore un certain nombre de cartes que l'on pourra se procurer chez la directrice, Mlle Marguerite Côté.

Funérailles à Lévis et à Pintendre

Ce matin à 9 heures, en l'église Notre-Dame de Lévis, auront lieu les funérailles de dame Blanche Savoie, épouse de feu M. le Dr Arthur Barras, décédée samedi dernier à l'âge de 50 ans. Après la cérémonie funèbre les restes mortels seront conduits au cimetière Mont-Marie et inhumés dans le terrain de la famille.

—Ce matin à 9 heures, en l'église de Pintendre, auront lieu les funérailles de M. Georges Jolicoeur, époux de dame Desanges Rouleau, décédé samedi dernier à l'âge de 76 ans. Après la cérémonie funèbre les restes mortels seront conduits au cimetière de la paroisse et inhumés dans le terrain de la famille.

Funérailles de Mme Adélard Bilodeau à St-Henri

Mardi matin, le 23 avril dernier, au milieu d'un nombreux concours de parents et d'amis, eurent lieu en l'église St-Henri les funérailles de dame Léontine Giroux, épouse de M. Adélard Bilodeau, décédée à l'âge de 54 ans et 7 mois.

M. Edmond Cantin était porteur de la croix. Les porteurs des coins du poêle étaient MM. Amédée Gagné, Gérard Gagné, Ernest Tardif, Adrien Métivier, Armand Giroux et Onésime Roberge, tous neveux de la défunte.

La défunte, outre son époux, laisse pour pleurer sa mort onze enfants, dont six filles et cinq garçons. Au départ de la maison mortuaire, le deuil était conduit par M. Adélard Bilodeau, époux de la défunte; MM. Hermas, Alfred, Maurice, Lionel et Henri Bilodeau, ses fils; Mme Alphonse Bussières, née Juliette, Mlles Bernadette, Germaine, Jeanne, Reina et Laurette Bilodeau, ses filles; M. Alphonse Bussières, son gendre; Mme Ovide Gagné, sa soeur; MM. Héliodore, Hornoré et Irénée Giroux, ses frères; MM. et Mmes Gaudiose Lortie, Louis Tardif, Charly Burton et Joseph Cantin, ses beaux-frères et belles-soeurs; MM. Amédée et Gérard Gagné, Mmes S. Chabot, Joseph Giroux et H. Beauregard, M. Armand Giroux, Mme Davila Bisson, Mlle Annette Giroux, MM. et Mmes Edmond Cantin, Ernest Tardif, Joseph Beaudoin, Roland Dubois et Adrien Métivier, MM. Onésime Roberge et J.-A. Tardif, Mlle Dora Burton, M. et Mme Joseph Royer, MM. Roland Cantin et Octave Royer, ses neveux et nièces; MM. et Mmes Martial Bouffard, Alfred Gagné et Ed. Brisebois, Mmes Anthime Roy et J.-S. Mercier, MM. William et Pierre Gagné, J.-Arthur Gagné, Robert Belisle, Benoit Gagné, Charles Dussault, Roméo Savoie et Alphonse Guillemette, ses cousins et cousines.

On remarquait dans le nombreux cortège: M. J.-B. Bégin, MM. et Mmes Maurice Couture, Joseph Blouin, André Gosselin, Lorenzo Buteau, Léger Larose, J.-N. Pouliot, Maurice Tardif, Alphonse Plante, Joseph Fortin, Joseph Bouchard, J.-N. Lessard, Joseph Beaudoin, Joseph Pouliot, Albert Turcotte, MM. Achille Lessard, Henri Provençal, Henri Carrier, Edouard Beaudoin, Joseph Gagné, Philippe et Arsène Gosselin, Delphis et Emery Labrie, Napoléon Beaudoin, Adélard Labonté, Joseph et Alexandre Couture, Alphonse Guay, Joseph Labonté, Henri Ouellet, Didace Gosselin, Isaïe Mercier, P.-Emile et Gérard Couture, Fernand Buteau, Roméo Godbout, Hilaire Allen, Alfred Tardif, Alphonse Pouliot, Eugène Martineau, Ph. Nadeau, J.-Albert Roberge, Joseph et Georges Blouin, Louis Bégin, Jos. Ferland, Jules, Joseph, Armand, Gérard et Arthur Bussières, Alphonse Emond, Louis Roberge, Xavier Cadorette, Valido Grenier, Henri Dumont, Félix Boutin, Adélard Nadeau, W. Fortin, Nap. et Ernest Campagna, Ph. Chartré, Ad. Brochu, Od. Couture, Aug. Roberge, Honoré Samson, Jos. Demers, Nap. Larose, Alm. Couture, Alph. Morin, X. Larrivée, Ls Vaillancourt, Alph. Fortier, R. Fortier, Théo. Bernier, Léo Fournier, Arm. Fournier, Alex. Turcotte, J.-C. Bussières, J.-E. Tardif, R. Ferland, James Cullen, James O'Connor, Gérard et Chs-H. Portin, Adélard Goulet, Alph. Beaudet, Jos. et Ph. Bussières, P.-A. Morin, Ad. Fortier, Alb. Bussières, Geo. Lepage, P.-E. Bussières, P. Blais, Alb. Dumont, Albany Guay, Théo. Turgeon, Arthur Laliberté, Edmond et Ernest Fortier, Pierre Lacasse, Jos. Drouin, Joseph, Alphonse et Anaclet Longchamp, Amédée et Wilfrid Morin, Jos. Morin, Aristide Labonté, Herm. Talbot, L.-A. Cantin, H. Beaudoin, Arthur Vallière, Félix Couture, etc.

Après la cérémonie funèbre les restes mortels furent conduits au cimetière de la paroisse et inhumés dans le terrain de la famille à laquelle nous réitérons nos plus cordiales sympathies.

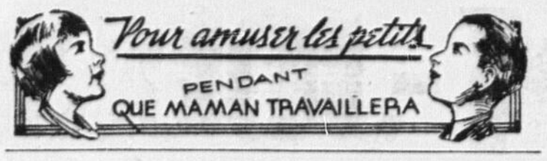

Anciennes pensées pour album

— de Alexina Deux-Montagnes —

Un jour de fête,
Un jour de deuil,
La vie est faite
En un clin d'oeil
. . . . . .
Je hais le "vous" : il est dur et sévère
Mais j'aime le "toi" : j'en conviens sans détour,
Car on dit "vous", quand on est en colère,
Et l'on dit "tu" quand on est en amour.
. . . . . .
Quand plus tard, sur cette page,
Ton oeil rêveur s'arrêtera,
Sauras-tu retracer l'image,
De celle qui toujours t'aimera ?
. . . . . .
Si vous n'connaissiez la manière,
De captiver l'objet de votre pensée,
Soyez constant, soyez sincère,
Aimez, et vous serez aimé....
. . . . . .
La pensée se joue du silence,
Et de l'espace elle se rit,
Pour elle il n'y a pas d'absence,
Voyant partout ce qu'elle chérit.

Pour paraître fin à peu de frais

..Si vous avez eu déjà la curiosité d'allumer une allumette, dite de sûreté, sur autre chose que sur le côté de sa propre boite, vous avez dû voir que cela ne se pouvait pas. Cependant, si vous frottez votre semelle avec le côté de la boite, un peu de cette substance sablonneuse se déposera sur votre semelle, et vous pourrez alors allumer toutes les allumettes, à l'étonnement de votre ami qui ne vous croyait pas...

Laurierville

Baptême

Joseph-Ernest-Raymond, fils de M. et Mme Ernest Rousseau, née Cécile Paradis. Parrain et marraine, M. et Mme Vincent O'Malley, née Irène Paradis, oncle et tante maternels. Porteuse, Mme François Rousseau, aïeule paternelle.

Service anniversaire

A été chanté par M. le vicaire P. Germain le service anniversaire de feu M. Joseph Côté, époux de Dame Elzire Bergeron.

Décès

M. Joseph Gagné, époux de Dame Emma Janvier, décédé et inhumé à Lawrence Mass., à l'âge de 41 ans.

Le défunt était le fils de M. Etienne Gagné, le frère de M. Eugène-E. Gagné, de Mlle Laurina Gagné, de Laurierville et de Dame Vve Hormisdas Beaudoin, de Ste-Julie Station.

— M. William Bergeron, frère de M. Léon Bergeron, de Laurierville et époux de Dame Anna Caron, décédé et inhumé à Manchester, N. H., à l'âge de 76 ans. C'était aussi un ancien paroissien.

—M. Onésime Beaudoin a perdu son frère, M. Eugène Beaudoin, époux de Dame Anne Bergeron, décédé et inhumé à Welland, Ont., à l'âge de 70 ans. Il était lui aussi un ancien paroissien.

— M. Pierre Bonneau vient également de perdre sa soeur, Mme Joséphine Bonneau, épouse de J.-E. Lavergne, employé civil au Parlement de Québec, décédée subitement et inhumée en la paroisse St-Dominique de Québec, à l'âge de 71 ans.

A tous nous offrons nos sincères sympathies.

Mutation

La Cie de Téléphone Somerset, de Plessisville, vient de se porter acquéreur de l'ancienne propriété de Dame Vve Félix Boivin pour y faire l'installation du bureau central de Laurierville. Des réparations sont actuellement en cours.

Généreux octroi

Notre Commission scolaire vient de bénéficier d'un octroi de $500, obtenu du Département de l'Instruction publique, par l'entremise de M. Louis Houde, C. R., député du comté de Mégantic au provincial, pour l'installation de fournaises au couvent. Nos félicitations aux intéressés.

Deschaillons

Décès

Récemment, à l'âge de 84 ans et 10 mois, est décédée Mme Eugène Mercure, née Aglaée Laroche. Ses funérailles ont eu lieu ici samedi dernier.

Naissances

Marie-Cécile-Thérèse, enfant de M. et Mme Henri Chateauneuf (Marie-Claire Tousignant). Parrain et marraine, M. et Mme Théophane Tousignant, grands-parents de l'enfant. Porteuse, Mme Arthur Pepin.

— Marie-Louise-Micheline, enfant de M. et Mme Claude St-Onge (Gabrielle Roux). Parrain et marraine, M. et Mme Ernest St-Onge, grands-parents de l'enfant. Porteuse, Mlle Marie-Ange Létourneau, g. m. g., de Québec.

Soirée bien réussie

La soirée donnée récemment par les amateurs de différentes paroisses du comté, a remporté un brillant succès.

Quarante-Heures

A l'occasion de nos Quarante-Heures, dimanche dernier, plusieurs prêtres des paroisses avoisinantes sont venus prêter leur concours.

Mariage

Révemment M. Paul-Eugène Roy, hôtelier de New-Carlisle, unissait sa destinée à celle de Mlle Dolorès Dubuc, institutrice, fille de M. Damase Dubuc, décédé, et de Mme Dubuc, née Marie-Louise Dumont.

La mariée, portant robe de satin à traîne, style princesse, avait pour témoin son oncle, M. Jos. Courtois, tandis que M. Joseph-E. Roy, de New-Carlisle, accompagnait son fils. C'est M. l'abbé Jos. Courtois qui a présidé la cérémonie, et au choeur on remarquait M. l'abbé J.-Bte Levasseur, aussi des Trois-Rivières, tous deux cousins de la mariée. Mlle François-e Dubuc, soeur de la mariée, agissait comme fille d'honneur et M. J.-Paul Houde, insti., accompagnait cette dernière.

Pour le voyage à Niagara-Falls, Mme Roy portait un costume gris, accessoires bleu-poudre et parures de renards argentés. Les nouveaux époux résideront à New-Carlisle.

Sainte-Anne-de-Raquemaure

Baptêmes

Le 12 mai, Marie-Claire-Denise, enfant de M. et Mme Lorenzo Nollet (Alice Tardif). Parrain et marraine, M. et Mme Lucien Nollet.

--Le 14 mai, A.-M.-Thérèse-Eléoda, enfant de M. et Mme Amédée Blier, (Jeanne-d'Arc Fournier). Parrain, Lionel Fournier; marraine, Eléoda Vigneault.

--Le 14 mai, Joseph-Eugène-Yvon, enfant de M. et Mme Justin Guillemette, (Ida Lemelin). Parrain et marraine, M. et Mme Eugène Gamache.

--Le 15 mai, J.-A drien-Aimé, enfant de M. et Mme Adrien Caron, (M.-Blanche Guillemette). Parrain et marraine, M. et Mme William Guillemette.

--Le 20 mai, J.-Sylvio-Onésime, enfant de M. et Mme Ovide Laprise (M.-Rose Larochelle). Parrain et marraine, M. et Mme Onésime Larochelle.

Nos malades

M. Léopold Lévesque et son fils, Frédéric, viennent de nous quitter pour l'Hôpital de Noranda, ou ils ont subi une opération. Nous leur souhaitons un prompt rétablissement.

Réunion des Fermières

Lundi, le 20 mai, les dames fermières tenaient leur assemblée régulière. 72 membres avaient répondu à l'appel. Madame Jean Paradis occupait le fauteuil présidentiel. Après la prière habituelle, la secrétaire fit la lecture des procès-verbaux des dernières réunions.

M. Joseph Laliberté, agronome, souhaita la bienvenue à M. Royal Larose, agronome régional, et à Mme S. Rodrigue, présidente de Palmarolle.

Des fillettes de l'école du village exécutèrent un programme récréatif sous la direction de Mlle Adrienne Bélanger. Ce programme fut très apprécié de l'auditoire et M. Royal Larose, agr., leur présenta des félicitations et adressa la parole aux Fermières. Mme Rodrigue donna ensuite une intéressante causerie sur l'utilité des Cercles de Fermières dans une paroisse. Elle fut vivement applaudie. Pour terminer cette agréable assemblée, M. Royal Larose, raconta quelques histoires comiques. Mme le Présidente présenta ses remerciements à nos visiteurs, les priant de revenir souvent aux réunions du Cercle de Fermières à Roquemaure.

East-Broughton

La fête des meres

Sous les auspices de la Ligue Catholique Féminine de notre localité, la fête des mères fut dignement célébrée dans notre paroisse, le 13 mai.

Une messe solennelle fut chantée par M. le curé J.-O. Roy, à 9 heures, ce celui-ci donna une belle allocution de circonstance. Le choeur des dames exécuta avec brio la messe à voix égales de E. Marao. Les soli furent rendus par Mme Albert Ménard et Mme Antonio Groleau. Un morceau à la Ste-Vierge fut exécuté à l'offertoire par Mme Cha-Emile Ménard. Mme Dr V.-E. Groleau touchait l'orgue.

Le soir, il y eut une séance dramatique et musicale préparée par un groupe de jeunes filles. La pièce "La Malédiction d'une Mère" fut interprétée avec beaucoup de succès. Des chants de circonstance furent très goûtés. Par les choeurs des jeunes filles du village et de la station. "C'est la Fête des Mères". Par le choeur du village, sous la direction de M. l'abbé Gerard-S. Breton : "Maman" et "C'était Anne de Bretagne". Par le choeur de la Station, dirigé par Mlle M.-A. Vachon : "De sa mère on se souvient toujours" et "Les Brésilienes".

A la demande de l'assistance, M. l'abbé Gerard-S. Breton nous fit entendre "Le Rêve Maternel" et "Les adieux de René Goupil à sa mère".

Le public ne ménagea pas son appréciation et applaudit chaleureusement au succès de cette belle soirée.

La Saxolite Astringente
rafraîchit la peau

Lorsque votre peau à l'air mate et fatiguée, vous contribuerez à lui donner une apparence plus vivante et plus fraîche en la tapotant vivement avec de la réconfortante Saxolite Astringente. La Saxolite se dissout dans une demi-chopine d'hamamélis et on se tapote la peau de cette lotion plusieurs fois par pour. Cela tend à resserrer les tissus lâches et à produire une contraction temporaire de la peau. **Procurez-vous-en une bottle à n'importe quel comptoir de cosmétiques.**

Tarif d'Abonnement

	Québec et Lévis	Campagne
12 mois. . . .	$6.00	$5.00
6 mois. . . .	3.00	2.50
3 mois. . . .	1.50	1.25
Au numéro. .	0.03	0.03

J.-HENRI LALIBERTE, B. A.
ST-DAVID QUEBEC
Rés. Tél. 561-R. 12 Bureau, Edifice Price, Québec. Tél. 2-4051
Représentant pour Lévis et le district de la plus puissante institution d'assurance de l'Empire Britannique.
THE PRUDENTIAL ASS. Co. Ltd. de Londres, Angl.
VIE FEU ACCIDENTS ETC.

Chapeaux qui plairont
par LAURA WHEELER — No 2563

Ils seront faciles à faire ces chapeaux au tricot et vous les trouverez très utiles. Le patron est accompagné d'instructions détaillées.

Adresser votre commande comme suit : SERVICE DES PATRONS, L'EVENEMENT-JOURNAL, Québec, P. Q.

Ecrire lisiblement votre nom et votre adresse et mentionner correctement le numéro du patron ainsi que la grandeur, s'il y a lieu. Ne pas demander des mesures autres que celles spécifiées.

Le prix de ce patron est de 25c. Ne pas inclure de monnaie car L'Evénement-Journal ne se tient pas responsable des lettres non-reçues. Ces patrons ne sont pas échangeables et ne sont pas en vente à nos bureaux. Ils sont livrés dans un intervalle de 8 jours.

N. B. — Ces patrons provenant d'une maison anglaise les instructions ne sont fournies qu'en anglais.

"OUI, LES NOUVEAUX POUDINGS JELL-O SONT PLUS SAVOUREUX-ET ILS SE FONT SI VITE et SI FACILEMENT!"

● *Vos enfants aiment les poudings lisses, épais et crémeux. Eh bien, les voici—et bien meilleurs que tous les poudings que vous avez pu acheter auparavant.*

Le pouding au chocolat, riche et crémeux . . . le pouding au butterscotch, délicieux goût de caramel . . . et le pouding à la vanille, *fait avec de la vraie vanille*, velouté et savoureux.

Les Poudings Jell-O ne coûtent pas cher, et se font vite et facilement. Ajoutez simplement du lait au contenu du paquet . . . faites cuire quelques minutes jusqu'à consistance lisse, épaisse et crémeuse —et servez (quatre à six portions dans chaque paquet). Se réussissent toujours! Délicieux! Demandez, aujourd'hui les Nouveaux Poudings Jell-O à votre épicier.

FAIT DANS LE QUÉBEC

J20F

Nouveaux POUDINGS JELL-O BRAND 3 Merveilleuses Saveurs
CHOCOLAT RICHE — VRAIE VANILLE
BUTTERSCOTCH VELOUTÉ

DENISE --- Le bateau enfonce

Episode No 91

Par Frank Godwin

(Copyright Public Ledger Inc.)

Feuilleton de L'Evénement-Journal

L'AMOUR PIRATE

par WILLAMSON

Adapté de l'anglais par LOUIS D'ARVERS

Publié aux conditions de la Société des Gens de Lettres

No 15

—C'est curieux comme une femme peut avoir besoin de savoir précisément ce que vous ne voulez pas qu'elle sache ! pensa-t-il. Mais il n'énonça pas non plus cette opinion.

—Vous avez acheté ce sac ! déclarait péremptoirement Angèle.

—Par le diable, c'est tout aussi dur de dire la vérité que de mentir ! énonça le malheureux Nick.

—J'ai en effet acheté ce sac, mais la police était sur les traces de l'autre et va me l'envoyer sous peu.... alors nous changerons.

—Mon sac — le vrai — ne sera jamais retrouvé, et vous le savez ! Oh ! comment avez-vous osé ! Et les cinq cents dollars ! . . . Votre argent pendant votre voyage ? demandait le sauvage, les yeux suppliants.

—Je suis plus vexée que je ne puis le dire. Vous m'avez imposé la plus grande humiliation de ma vie. . . la première en fait. Prenez vite votre sac, et n'en parlons plus.

Elle lui tendait le brillant objet du litige et comme il ne faisait pas un mouvement pour le prendre, elle le lui mit de force sur la main, mais il le laissa tomber sur le sol, et comme Kate allait le relever, elle l'arrêta d'un geste.

—Il y a eu erreur, Kate ; ce sac n'est pas le mien, bien qu'il soit presque seemblable, ramassez-le et remettez-le à M. Hillard.

Cette tactique était trop forte pour le pauvre sauvage. Il ne pouvait pas voir une femme, fut-elle domestique, se baisser pour ramasser un objet à terre.

Il ramassa donc le sac qu'il avait lui-même jeté à terre et, pâle et troublé, le tendit à Kate.

—Il paraît qu'il est ma propriété, Kate, mais je n'en peux faire aucun usage. Prenez-le, sinon il sera jeté par la portière c'est certain.

—Oh ! madame ! Que faire ? s'écria Kate. C'est une fortune. Dois-je le laisser jeter par la fenêtre ?

—Faites ce que vous voudrez Kate, cela ne me regarde en rien. . .

—Est-ce bien vrai, Monsieur que vous le jetteriez par la fenêtre si je ne le prenait pas ?

—Mortellement sûr. . .

—Alors je peux le prendre ?. . . Je le vendrai et ce sera une fortune pour Jim et moi. . . Mais . . Monsieur pourrait le vendre? Il faut être millionnaire pour. . .

—J'ai plus d'argent qu'il ne m'en faut, Kate, rassurez-vous et soyez heureuse sans remords.

—Je vous remercie de le prendre ajouta-t-il la voix tremblante, cela m'est agréable de penser que ce sac sera au moins utile à quelqu'un.

Il regardait Angèle en parlant, mais elle avait détourné son regard.

Alors il sortit sans un mot.

—Je suppose, se disait-il en retournant à sa place que je suis battu à plate couture et pour toujours! La seule chose sensée qui me reste à faire est de quitter le train à la prochaine station et de retourner à New-York et d'y faire ce que je pourrai pour m'habituer à l'idée que les anges de cette terre n'ont pas de coeur.

Cependant il ne quitta pas le train. Il continua obstinément son voyage.

—Que le diable m'emporte si je renonce ! fut sa dernière pensée en se couchant.

Ce n'est pas facile, mais je l'obligerai à me pardonner avant la fin du voyage.

—Vous ne m'en voulez pas, Madame, d'avoir pris ce sac puisqu'il l'aurait jeté, demandait Kate. J'ai bien vu qu'il l'aurait fait comme il le disait. Il y avait "du feu dans ses yeux."

——Oui, il l'aurait fait, dit rêveusement Angèle. Je ne vous en veux pas du tout, Kate, quoique j'espérais que vous refuseriez. Mais je n'ai pas le droit de vous faire perdre une petite fortune. . .cent livres au moins !

—Cent livres ! répéta Kate. Oh ! je ne pensais pas qu'il valût seulement la moitié de cette somme. Je vais aller le lui rendre. . .

—Il est trop tard Kate. Et puis il refuserait de le prendre.

L'honnête Kate respira soulagée.

—Je le vendrai dans la première grande ville où nous passerons, dit-elle, la voix frémissante de joie. Vous m'aviez bien dit qu'un chat noir porte bonheur !

Angèle resta éveillée toute cette nuit-là, les nerfs à bout.

Quand elle fermait les yeux elle croyait sentir sur elle le regard suppliant et cependant fier de Nick Hillard, mais le lendemain, chassant résolument sa pensée, elle regarda le paysage, cherchant à s'y intéresser assez pour ne penser à rien d'autre.

Il devait prendre ses repas en dehors des heures indiquées car elle ne l'aperçut nulle part dans le restaurant.

Le lendemain cependant, il en sortait quand elle y arrivait. Elle le salua froidement, mais son coeur battait ; la rencontre lui parut excitante. Somme toute cet odieux personnage qui se mêlait de ce qui ne le regardait pas, mettait un intérêt dans sa vie.

Le soir, ayant oublié l'heure, elle alla dîner plus tard que d'habitude. Alors elle l'aperçut à l'extrême fin du restaurant, du côté opposé à celui où était placé son wagon. Le nègre qui l'avait prise en adoration, lui réservait toujours quand il le pouvait, une table de deux pour elle seule. Mais ce soir-là, l'avantageux M. Milliard, avec sa moustache conquérante s'assit résolument en face d'elle.

—La place est retenue, dit-elle sottement, sachant bien que personne ne viendrait. . . le seul qui eût pu...

Mais à sa surprise, Hillard s'était levé et s'approchait vivement au travers des tables.

—Vous avez bien voulu me retenir une place, Madame, je vous remercie dit-il tranquillement en prenant place sans plus de façon.

Angèle rougit moitié dépit, moitié soulagement.

Après tout, entre deux maux, elle devait se trouver heureuse d'être condamnée au moins grand.

Ce monsieur Milliard avait des façons si odieuses de regarder les femmes, et elle particulièrement, qu'elle l'avait pris en horreur et qu'il lui inspirait une véritable frayeur.

—Ce godelureau vous a-t-il manqué, madame ? demandait Hillard aussi courtoisement que s'ils s'étaient séparés comme les meilleurs amis du monde.

—Non . . mais il me déplait et. . . je suis charmée d'avoir pu éviter sa présence.

Ayant donné cette explication, elle témoigna que le fait pour Hillard d'éviter une présence gênante, ne lui donnait pas le droit d'engager une conversation à quoi son indigne conduite dans l'affaire du sac ne l'autorisait pas.

Sachant qu'un homme en disgrâce peut, comme les enfants sages, être "vu mais non entendu", Nick s'absorba dans le plaisir de la table bien qu'il ignorait absolument ce qu'il mangeait.

Quand elle eut terminé son léger repas, elle se leva pour sortir et digne se pencha vers lui pour lui dire à mi-voix :

—Je vous remercie de m'avoir sauvée de la présence de cet homme, par surcroît cela me fournit l'occasion de vous demander votre adresse à Bakersfield. J'en ai besoin pour vous envoyer le montant de ma dette.

—Le Ranch de l'"Heureuse Etoile", madame.

Il s'était levé en même temps qu'elle et donnait debout le renseignement demandé.

——Je vous écrirai de Los Angeles, dit-elle. Et prenant conscience que ces derniers mots avaient été entendus par l'odieux Milliard, et que ce dernier s'étant assis à la table plus rapprochée, lui jetait un regard qui semblait dire "Merci du renseignement". Elle s'éloigna furieuse contre elle, contre Milliard et même contre l'infortuné Hillard. Car enfin, s'il n'avait pas inventé cette histoire de sac, elle n'aurait pas eu à parler de Los Angeles. . .

(à suivre)

MAI						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

L'ÉVÉNEMENT-JOURNAL

74ième ANNEE No 12 — QUEBEC, MARDI 28 MAI 1940 — QUATORZE PAGES

Chaque soir à CHRC

Notre reporter vous donne à 11 heures, tous les soirs, au poste CHRC, un avant-goût des nouvelles que vous lirez le lendemain dans "L'EVENEMENT-JOURNAL"

Un soldat se noie dans la rivière J.-Cartier

A peine arrivé à Valcartier depuis une journée, un groupe de soldats du "Régiment des Fusiliers" de Montréal ont été témoins d'une tragédie de l'onde, dimanche après-midi. Le soldat Gaston Delisle s'est noyé dans la rivière Jacques-Cartier, alors qu'il se baignait avec trois autres compagnons. Le corps du malheureux jeune homme n'avait pas encore été repêché, hier soir. Les recherches se poursuivent, mais elles sont très difficiles parce que les eaux de la rivière sont très hautes et que le courant est très fort.

Le commerce des Yankis et la guerre

Les Etats-Unis ont maintenu leur commerce extérieur tout en souffrant quelque peu de l'ouverture du conflit européen, à la fin de 1939.

"Le commerce extérieur des Etats-Unis a maintenu son orientation à la hausse générale dans tout le cours de 1939, quoiqu'il ait sérieusement souffert comme résultat de l'ouverture des hostilités, écrit M. D.-S. Cole, Commissaire du Commerce du Canada à New-York, dans un rapport adressé au Ministère du Commerce. M. Cole ajoute que durant les huit premiers mois de l'année, le relèvement qui avait commencé pendant la dernière moitié de 1938 a continué, tandis que les quatre derniers mois ont enregistré la déviation du commerce vers les Etats-Unis et en provenance de ce pays comme résultat de la guerre et de la loi de neutralité américaine".

Le rapport, qui est publié dans le numéro courant du Bulletin des Renseignements Commerciaux, résume les principaux effets de la guerre en Europe sur le commerce des Etats-Unis, de la façon suivante :

1. L'Allemagne, la Pologne et la Tchécoslovaquie ne figurent plus dans le commerce d'importation et d'exportation des Etats-Unis.

2. Plusieurs pays neutres se sont tournés vers les Etats-Unis pour obtenir des approvisionnements qu'ils obtenaient autrefois de l'Europe.

3. Du 4 septembre au 6 novembre 1939 l'exportation d'armes, de munitions et de matériel de guerre fut arrêtée en conformité de l'ancienne Loi de Neutralité.

4. En vertu de la nouvelle Loi de Neutralité, l'exportation d'armes, de munitions et de matériel de guerre était permise sur une base de paiement à la livraison, mais en même temps la navigation des Etats-Unis était sérieusement désorganisée.

5. Les achats par les belligérants d'un certain nombre de denrées non militaires étaient restreints par leurs propres règlements ou étaient déviés vers leurs propres colonies ou vers des territoires neutres où les relations de change comportaient pour les nations belligérantes un avantage économique.

6. Il fut fait de gros achats de matériel de guerre par les belligérants à la suite du passage de la nouvelle Loi de Neutralité.

Les exportations des Etats-Unis en 1939 ont valu $3,177,344,000, un gain de 2.7 pour cent sur le total de 1938, et les importations, au chiffre de $2,276,294,000, ont accusé un gain de 16.8 pour cent sur 1938.

Déjeuner de la Chambre de Commerce des jeunes

La Chambre de Commerce des jeunes a tenu hier midi son déjeuner hebdomadaire à l'hôtel Clarendon. Il n'y avait pas de conférencier d'honneur et l'on en profita pour discuter plusieurs questions importantes. Entre autres, des félicitations ont été adressées au comité du tourisme pour le beau succès de mercredi dernier au Palais Montcalm. On parla aussi du programme de radio qui sera lancé demain soir, à 9 h. Sous le nom de "Connaissez-vous Québec?", ce programme comprendra des questions sur notre ville et ses environs. C'est le sous comité d'éducation qui est en charge de "Connaissez-vous Québec?"

Mgr Camille Roy s'est rendu dans la capitale

Mgr Camille Roy, P. A., V. G., recteur de l'université, assistera ce matin aux funérailles de Mgr Guillaume Forbes, archevêque d'Ottawa, décédé mercredi dernier. Mgr Roy est parti hier soir pour la capitale.

WM DOYLE LTÉE — TEL: 2-4741 — 15 St-Pierre

QUINCAILLERIE

Accessoires de jardin, tondeuses, boyaux d'arrosage, cléture, etc.

Poêles à l'huile "Perfection" et "Coleman", Frigidaires. Spécialités, Etc.

GROS ET DETAIL

Message des proprios à 3 ministres

L'association des propriétaires demande si la nouvelle de la transformation des usines de St-Malo en fabrique de munitions est bien fondée.

DERNIERE HEURE

A dix heures hier soir, M. Henri Côté, secrétaire de l'Association des Propriétaires, a reçu le message suivant de l'hon. M. Power:

Ottawa, 27 mai 1940.

M. Henri Côté,
Québec.

St-Malo sera transformé par le département de la Défense nationale en usine de munitions. Ceci est une mesure urgente.

C.-G. Power.

A la suite de la nouvelle de la transformation des usines de St-Malo en fabrique de munitions, l'Association des Propriétaires de Québec Inc. a adressé hier après-midi un message aux hon. MM. Ernest Lapointe, ministre de la Justice, C.-G. Power, ministre de l'Aviation, et Norman Rogers, ministre de la Défense nationale, leur demandant si la nouvelle est bien exacte ou s'il ne s'agit que d'une rumeur. L'Association des Propriétaires a déjà protesté contre le projet de transformation des usines de St-Malo.

Voici le texte du message adressé aux trois ministres:

Québec, le 27 mai 1940.
4h. 35 p.m.

Hon. Ernest Lapointe,
Hon. C.-G. Power,
Hon. Norman Rogers,
Hôtel du gouvernement,
Ottawa,

Journaux annoncent aujourd'hui transformation Usine St-Malo décidée par Défense Nationale. Est-ce exact?

Malgré représentations réitérées, n'avons pas encore été avisés à date.

Supposons information simple rumeur; car aurions sûrement été avertis ainsi que toutes autres associations qui se sont occupées du sujet et attendent décision.

Veuillez télégraphier immédiatement, confirmant ou niant nouvelle. Confirmation par lettre obligera.

L'Association des Propriétaires de Québec, Inc.,
Henri Côté, secrétaire, 202½, deuxième avenue.

Les ouvriers de St-Malo choisissent 2 délégués

La Fédération des Employés de chemin de fer du C.N.R. s'est réunie hier soir sous la présidence de M. W. B. Walsh pour discuter de la situation créée par la décision du ministère de la Défense nationale de transformer les usines de St-Malo en fabriques de munitions.

A la demande des autorités du C.N.R., M. Walsh et M. Edouard Lapointe ont été délégués à Montréal pour discuter de la défense des intérêts des ouvriers. MM. Walsh et Lapointe partiront ce soir.

La Fête-Dieu célébrée avec éclat à Moncton

Moncton, 28. — (DNC) La solennité de la Fête-Dieu a été célébrée à Moncton avec un éclat magnifique. Une foule considérable a acclamé Jésus-Hostie et les catholiques des paroisses avoisinantes se sont unis aux paroissiens de la cathédrale l'Assomption. La foule qui s'est rassemblée au pied des reposoirs a été évaluée à quelque 15.000 personnes.

Un navire français dans notre port

Un ancien navire allemand, battant pavillon français, arrive ici avec une importante cargaison de cognac. — Rumeurs non fondées.

Un navire français, qui battait autrefois pavillon allemand, est arrivé dans notre port il y a quelques jours. La rumeur s'est vite répandue qu'il s'agissait d'un bateau qui avait transporté au Canada un groupe de réfugiés de marque, belges ou hollandais. Il n'en était rien.

De fait, ce vaisseau est entré dans le St-Laurent avec, dans ses soutes, une importante cargaison de cognac, à ce qu'une personne renseignée a déclaré. Lorsqu'il repartira pour outre-mer, il est probable que son chargement se composera de bois, du merisier.

Le cognac était destiné à une firme américaine d'importation d'alcools.

L'arrivée de ce navire a intrigué un grand nombre de Québécois, et, bientôt, toutes sortes de rumeurs ont circulé. Il y en avait naturellement un grand nombre de fausses. Il se peut même, et nous n'en serions pas autrement surpris, que le fameux cognac soit une cargaison d'objets précieux !

Le navire est camouflé, comme tous les océaniques. Il se peut aussi qu'il soit muni de canons pour se défendre contre les attaques toujours possibles des sous-marins nazis, en haute mer.

Légers feux de forêts en trois parties du Québec

Le service de la protection des forêts a été notifié, en fin de semaine, que des petits feux de forêt ont éclaté dans trois régions de la province, soit sur la côte nord, dans le district du St-Maurice et dans le nord de Montréal.

Dans tous les cas, nous a déclaré, hier, M. Henri Kieffer, chef du service, ces feux de forêt étaient sans importance et ont été vite maîtrisés.

Le nombre des feux de forêt a été exceptionnellement bas, ce printemps, par suite de la température pluvieuse que nous avons eue.

Des marchés qui nous ont été ouverts

Par suite de la guerre, les Indes et l'Irlande s'adresseront au Canada pour obtenir certains produits dont ces deux pays sont privés.

Ottawa, 28. — (D.N.C.) — Comme résultat de la guerre, il y a dans l'Inde de meilleures chances d'augmenter les ventes canadiennes, d'après M. Paul Sykes, commissaire du Canada à Bombay. Dans un rapport adressé au ministère du Commerce, M. Sykes déclare, en effet, que plusieurs produits achetés autrefois de l'Europe ne peuvent plus s'obtenir et que les importateurs de l'Inde sont tout disposés à placer des contrats pour des produits semblables ou des substituts. Les articles dans lesquels le Dominion pourrait trouver des débouchés comprennent le papier à journal et d'autres papiers, du carton pour boites, de la quincaillerie, etc., des teintures, des chaussettes pour hommes, des machines, des appareils électriques, des remèdes brevetés, des produits chimiques, divers textiles et du matériel roulant.

L'IRLANDE

L'invasion de la Finlande par les Russes a arrêté toutes les importations irlandaises de ce pays, selon ce que déclare M. James Cormack, commissaire du Commerce du Canada, dans un rapport envoyé au ministère du Commerce. Bien que les importations irlandaises de la Finlande ne dépassent pas normalement £500,000 par année, les approvisionnements finlandais concurrencent fortement les produits canadiens et, par conséquent, leur arrêt devrait offrir un intérêt tout spécial pour le Canada, ajoute-t-il. Les principaux articles importés de la Finlande en Irlande comprennent du bois tendre, du papier à journal, de la pâte de bois et d'autres produits du bois du même genre.

LE HARENG

La guerre a fait naître dans l'ouest de l'Angleterre une demande de conserves de hareng et déjà plusieurs prises de contact ont eu lieu entre des importateurs et de nouvelles sources d'approvisionnement canadiennes. La conserve de hareng la plus populaire en est une qui renferme une abondante sauce aux tomates, épaisse et d'un beau rouge.

La réfection de l'avenue Dufferin

Des soumissions ont été demandées samedi, par le département de la Voirie, pour la réfection de l'avenue Dufferin, en face des édifices du Parlement, qui est actuellement en très mauvais ordre. Ces soumissions seront reçues à la fin de la semaine et le département accordera aussitôt le contrat. Il est probable que les travaux débuteront dès la semaine prochaine.

L'exécution de ces travaux a retardé, ce printemps, parce qu'il fallait laisser assécher le sous-sol de cette avenue avant de le recouvrir d'un pavage permanent. On nous assure qu'une fois la réfection terminée, l'avenue Dufferin sera plus belle qu'elle n'a jamais été.

Le curé de St-François a béni le nouvel orgue

St-François, 28. — (DNC) M. le curé F.-X. Lefebvre a présidé dimanche à la bénédiction du nouvel orgue de l'église paroissiale. Cette cérémonie s'est déroulée à 7 h. 30.

M. l'abbé Léon Destroismaisons, ancien élève de Charles-Marie Widor, le grand organiste français, et actuellement professeur d'orgue au collge de Ste-Anne-de-la-Pocatière, a donné à cette occasion un magnifique concert, exécutant les plus belles pièces des classiques et des modernes. Il a terminé son programme en jouant une de ses propres compositions.

La cérémonie se termina par le salut au Très Saint Sacrement.

La fête du Sacré-Coeur célébrée à la Pocatière

Une grande procession a été organisée dans la paroisse de Ste-Anne de la Pocatière, à l'occasion de la solennité de la fête du Sacré-Coeur, pour le dimanche, 2 juin prochain. Toutes les ligues du Sacré-Coeur de la rive sud, depuis Lévis jusqu'à Rivière-du-Loup, sont invitées à se joindre aux ligues de la région de Ste-Anne de la Pocatière.

Une délégation de la C.T.C.C. est reçue par M. E. Rochette; nécessité de l'atelier fermé

Les chefs du mouvement syndicaliste rencontrent le ministre du Travail et se déclarent toujours favorables à l'atelier fermé. — Communiqué officiel de la C. T. C. C. — Les réponses du ministre.

L'hon. Edgar Rochette, ministre du Travail, des Mines et des Pêcheries maritimes, a reçu, hier matin, une délégation de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada. L'entrevue a eu lieu vers 11 heures.

Les délégués sont venus discuter avec le ministre la question de l'atelier fermé et divers autres problèmes ouvriers avant l'adoption du projet de loi du ministre, intitulé : "Loi de la convention collective". Cette nouvelle loi conserve la clause relative à l'atelier fermé, sans la changer. Les membres de la C. T. C. C. prétendent que cette disposition rend illégal l'atelier fermé. Ils réclament la reconnaissance de l'atelier fermé.

Les représentants de la C. T. C. C. ont également discuté avec le ministre quelques autres clauses de cette Loi de la convention collective et de la Loi du salaire minimum qui seront probablement étudiées, cette semaine, à la Chambre des députés.

Les délégués étaient MM. Alfred Charpentier, président; Emile Tellier, premier vice-président; Gérard Picard, secrétaire général; et l'abbé Georges Côté, aumônier général, de même que trois directeurs de la C. T. C. C., MM. Osias Fillion, président de la Fédération du Bâtiment; Alphonse Roberge, président de la Fédération du Cuir et de la Chaussure; et J.-A. Anzalone, président de la Fédération des employés du Commerce.

A la suite de cette entrevue, l'exécutif de la C. T. C. C. a remis à la presse la mise au point suivante :

"Au cours d'une entrevue qui a eu lieu hier matin, au bureau de l'honorable Edgar Rochette, ministre du Travail, l'exécutif de la C. T. C. C. a longuement discuté certains articles du bill No 33, relatif aux conventions collectives de travail, et notamment l'article 39 du dit bill, qui maintient l'illégalité de la préférence syndicale, c'est-à-dire de l'atelier fermé, et reproduit mot à mot un article fort critiqué du bill 19, adopté par le gouvernement précédent.

"L'exécutif de la C. T. C. C. a représenté au ministre du Travail que le mouvement syndical catholique n'avait pas changé d'opinion à ce sujet, et que le bill 33, comme l'ancien bill 19, contient une disposition qui ne tient pas compte des groupements professionnels, et est de nature à nuire au développement du syndicalisme en notre province.

"L'exécutif de la C. T. C. C. a été profondément déçu des réponses faites par le ministre du Travail, et un rapport détaillé de l'entrevue sera soumis au Bureau Confédéral de la C. T. C. C. à sa prochaine réunion, sous peu, alors que l'opinion officielle de la C. T. C. C. sera manifestée publiquement".

Le P. Bergeron traite de l'orientation des jeunes

La réforme de l'enseignement devra s'accompagner d'un système d'orientation professionnelle. — Conférence du P. Bergeron au déjeuner-causerie de la Saint-Jean Baptiste. — Le rôle des éducateurs.

"L'orientation professionnelle exige une formation psychologique et pédagogique solide. Tout cela est possible, à condition d'être vraiment à la hauteur de la noble vocation d'éducateur", disait hier midi le R. P. Martial Bergeron, O.P., au déjeuner-causerie de la Société Saint-Jean-Baptiste. Le conférencier avait intitulé son travail: "L'orientation professionnelle et son rôle à l'école".

Le déjeuner était présidé par M. le notaire Henri Boisvert, ancien président de la St-Jean-Baptiste, en l'absence du président, M. Edouard Coulombe. A la table d'honneur, on remarquait le R. P. Thomas-Marie Landry, O.P., curé de St-Dominique, M. J.-T. Perron, journaliste, M. Emile Renaud, secrétaire du Club Automobile, M. Lucien Lortie, avocat, chef du secrétariat de la Saint-Jean-Baptiste, M. G. Chartré, secrétaire de la St-Jean-Baptiste, etc. Le notaire H.-F. Méthot remercia le conférencier.

L'orientation professionnelle est une question qui entre naturellement dans le cadre des études sur l'éducation que s'est proposé de poursuivre la Société diocésaine de la Saint-Jean-Baptiste.

Question plutôt vaste que le conférencier a essayé de dégager dans ses lignes essentielles, comme dans sa portée pratique.

L'orientation professionnelle se pose la question suivante: quelles sont les aptitudes d'un individu qui a l'intention de trouver sa place dans la vie sociale et qui ne se rend pas compte pour quelle profession ou quel métier il aurait les capacités les plus prononcées qui lui assureraient le succès? Elle se doit de donner à tous les éléments d'un choix raisonné et raisonnable en ce qui concerne la profession. Elle est donc plus spécialement une méthode qui tend par tous ses moyens à renseigner le sujet sur les aptitudes qu'il possède et de lui désigner la carrière qui les met le mieux en valeur.

Elle est une discipline psychologique qui suppose la connaissance des professions d'une part, et la connaissance des aptitudes du sujet à orienter d'autre part. L'orienteur arrivera à la connaissance de la profession par l'enquête, l'observation et l'expérimentation, à celle des aptitudes en constatant le rendement, les différences individuelles et les dispositions naturelles. Voilà ce qu'implique l'orientation professionnelle.

Au stage scolaire, elle est une collaboration entre l'orienteur, les parents et les éducateurs pour renseigner l'enfant, le conseiller, le connaître, dépister sa mentalité, diagnostiquer ses aptitudes en vue de coopérer avec lui dans le choix d'une occupation de vie, dans la préparation à cette occupation, dans la façon d'y débuter, d'y réussir, de s'y assurer un bien-être individuel et une véritable influence sociale.

Le menu détail d'un tel travail presuppose chez l'éducateur une préparation adaptée qui le met en contact avec les professions et les aptitudes non moins que les attitudes de ses élèves.

Tout cela exige une formation psychologique et pédagogique solide. Tout cela est possible, à condition d'être vraiment à la hauteur de la noble vocation d'éducateur.

Aux éducateurs de saisir à quels besoins l'orientation professionnelle promet de subvenir, d'entrevoir ses répercussions individuelles et sociales, de préparer son adaptation aux besoins de notre peuple.

Ouverture de la semaine des alliés

Le major-général sir Eugène Fiset, lieutenant-gouverneur de la province, préside hier après-midi à l'ouverture officielle de cet événement.

Son Excellence le lieutenant-gouverneur de la province, sir Eugène Fiset, a ouvert officiellement hier après-midi la "semaine des Alliés", au Lac Beauport, en présence d'une foule nombreuse et distinguée, désireuse de collaborer à l'oeuvre au profit de laquelle cette "semaine" a été organisée.

Sir Eugène Fiset a été salué par la garde d'honneur, à quatre heures, alors qu'il faisait son entrée sur le terrain de la kermesse, en compagnie de son épouse et de sa fille, Mlle Renée Fiset, et de ses aides-de-camp, les lt-colonels D.-B. Papineau et Cortland Fages.

Après la cérémonie d'ouverture qui se déroula dans le décor militaire des alentours du Manoir St-Castin, les châtelains de Spencer Wood se firent présenter une bonne partie des personnes présentes. Un thé fut ensuite servi, de quatre heures à sept heures, et réunit quelque deux cents personnes. On remarquait dans l'assistance, entre autres, le brigadier-général E.-J. Renaud, commandant du district militaire numéro 5, et madame Renaud, le capitaine Germain, contrôleur du port de Québec, etc.

La fanfare du Royal 22ème Régiment, dirigée par le lieutenant Edwin Bélanger, exécuta un programme musical. Dans la soirée, un grand nombre de personnes se rendirent également au lac Beauport pour participer aux différentes fêtes.

Ce soir, à neuf heures, un grand bal sera organisé, Le cabaret aura lieu à onze heures. L'orchestre du Royal 22ème Régiment sera chargé de la partie musicale.

J. Tanguay inspecteur du bureau de censure

Un arrêté ministériel a été signé, ces jours-ci, nommant M. Joseph Tanguay, ancien gérant du théâtre Victoria, inspecteur général du bureau de censure des théâtres pour le district de Québec. Sa tâche sera de voir à l'observance des règlements et de censurer les films qui sont montrés dans les salles de spectacles.

M. Tanguay est bien connu dans le monde du cinéma, à Québec. Il a une expérience de 37 ans dans ce domaine, ayant été gérant de plusieurs de nos théâtres.

Un garçonnet coincé entre deux camions

Fernand Brousseau, de Loretteville, se fait prendre entre deux camions circulant en sens inverse. — A l'hôpital.

Un enfant d'une dizaine d'années, Fernand Brousseau, fils de M. Jules Brousseau, de Loretteville, a été gravement blessé hier matin lorsqu'il fut coincé entre deux camions. La victime a été transportée à l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang, souffrant de la fracture d'un bras et d'une blessure à une cuisse. L'enfant souffre également d'une profonde blessure à un oeil et il a la figure brisée.

Fernand Brousseau s'amusait en face de la résidence de ses parents, au moment de l'accident. Deux camions circulaient en sens inverse. Apparamment, il ne vit pas les véhicules et, traversant la rue, il réussit à éviter l'un des camions, mais pour être coincé entre eux.

Violemment serré comme dans un étau, l'enfant eut un bras pris d'un côté, et une jambe de l'autre. Il fut transporté à l'hôpital par l'ambulance de la maison J. Bouchard & Fils. L'enfant est sous les soins du Dr Charles Vézina. Son état est sérieux, mais n'inspire aucune crainte grave.

L'accident est survenu vers neuf heures hier matin.

Un violent incendie à St-Emile d'Auclair

St-Emile d'Auclair, 28. (D.N.C.) — Les citoyens de St-Emile d'Auclair ont lutté contre les flammes durant toute la nuit de vendredi à samedi. L'incendie se déclara dans la propriété de M. Ernest Sylvain. Elle était occupée par la famille Sylvain, par un magasin et le bureau de poste. Tout a été détruit. Mme Sylvain était seule avec sa fille, au moment de l'incendie. Son mari était en voyage. Heureusement, il n'y eut aucune perte de vie et personne n'a été blessé.

Une maison voisine, propriété du ministère provincial de la Santé, a été partiellement détruite. Les dommages causés par le feu à ces deux propriétés s'élèvent à plusieurs milliers de dollars.

Des ordres sévères de M. Girouard

Les officiers de circulation viennent de recevoir des ordres sévères du procureur général, l'hon. Wilfrid Girouard, à l'effet de faire respecter le règlement qui interdit le stationnement le long des routes, surtout durant la nuit.

Des plaintes ont été formulées à maintes reprises, déjà, par des citoyens de nos villes et de nos campagnes contre les automobilistes qui ne semblent pas avoir un grand souci de la morale. Le département du procureur général a pris des mesures pour faire cesser ces abus, et l'hon. M. Girouard est bien déterminé à débarrasser nos routes de ceux qui s'en servent pour des fins répréhensibles. Il a donc donné des ordres sévères en conséquence aux officiers de la circulation, non seulement dans la région de Québec mais aussi dans toute la province.

Aux anciennes élèves de St-François-du-Lac

St-François-du-Lac, 28. — (DNC) Toutes les anciennes élèves du couvent de St-François-du-Lac sont invitées à se rendre à la réunion de l'Amicale de cette institution, qui aura lieu le dimanche, 9 juin, à 8 heures (heure solaire). Un dîner sera servi à deux heures. Dans l'après-midi, une conférence sera donnée par le R. P. Bernardin Verville, O. F. M., D. S. S. La réunion des anciennes élèves se terminera par le salut du Très Saint-Sacrement.

Bestiaux expédiés du Canada aux Etats-Unis

Depuis le début du second trimestre de 1940 le Canada a expédié 13,446 têtes de bestiaux pesant 700 livres ou plus, autres que des vaches laitières, aux Etats-Unis, ou 25.9 pour cent du contingent trimestriel attribué de 51,720 têtes.

Amateur blessé

Ottawa, 28.—(PC) Le "flying-officer" Harry Arbick, ancien président de l'"Ottawa Flying Club", s'est blessé ces jours derniers quand l'aéroplane dans laquelle il avait pris place a chuté à Toronto.

L'entente cordiale au Canada

L'Université de la Colombie canadienne vient de décider que l'Histoire du Canada de M. Jean Bruchési, sous-secrétaire de la province, sera livre officiel.

L'université de la Colombie-Britannique vient d'honorer l'université de Montréal et l'un de ses professeurs, M. Jean Bruchési, sous-secrétaire de la province, et en même temps cette belle institution anglo-canadienne rend un hommage appréciable à la langue française.

Cette université a décidé que ses étudiants — ils sont près de 400 — qui suivent les cours d'Histoire du Canada devront avoir à l'avenir, au nombre des livres officiels de l'institution, le premier tôme de l'Histoire du Canada de M. le professeur Jean Bruchési, de l'université de Montréal, qui traite du régime français. Ce sera pour les étudiants une occasion de se familiariser davantage avec la langue française, qui est enseignée à l'université de la Colombie-Britannique.

L'Histoire du Canada de M. Jean Bruchési comprend deux tômes, le premier, paru en 1934, consacré au régime français, le second, paru en 1935, consacré au régime anglais. L'ouvrage a été couronné en 1935 par l'Académie française et il y a eu, depuis, deux éditions supplémentaires de chacun des volumes.

C'est M. Ronald Hilton, directeur de l'enseignement des langues modernes à l'université de la Colombie-Britannique, qui a informé M. Jean Bruchési, élu la semaine dernière membre de la Société Royale du Canada, de la décision des autorités universitaires de la province du Pacifique.

L'hon. Onésime Gagnon pose trois questions

L'hon. Onésime Gagnon, C.R., C. P., vient d'inscrire trois nouvelles questions sur le feuilleton de la Chambre. Il demande des renseignements sur des travaux de voirie qui doivent être exécutés à Amqui, dans le comté de Matapédia, à St-Joseph de Lepage, dans son comté de Matane, et à St-Fabien ainsi qu'à St-Simon, dans le comté de Rimouski.

M. Gagnon veut savoir, dans chaque cas, quels ont été les soumissionnaires, quel est le montant de chacune des soumissions reçues et à qui le contrat a été accordé.

Un homme tombe d'un 4ème étage et meurt

Montréal, 28. — (PC) — Adolphe Latulippe, 47 ans, s'est tué samedi en tombant du 4e étage d'un hôpital où il se faisait soigner pour la fracture d'un bras.

L'université a conféré trois licences ès sciences

L'université Laval vient de conférer des licences ès sciences à trois élèves de la faculté des sciences boulevard de l'Entente : Mlle Gertrude Roy, fille de l'hon. Dr A.-V. Roy, C. L., de Lévis ; le R. F. Robert, des Ecoles chrétiennes, professeur à l'Académie Commerciale, et le R. P. Fabien, O. F. M., professeur de Mathématiques à l'Alverne.

Mlle Roy est la première femme à obtenir une licence ès sciences de l'université Laval.

M. Jean Duprat, aussi élève de la faculté des sciences, a obtenu un certificat de mathématiques générales.

Canons anti-tanks sur les avions

Des canons lançant des obus explosifs très puissants sont installés en grand nombre sur les avions français. — La production des alliés et des nazis.

Baltimore, 28. — (PA) De puissants canons pour avions, à tir synchronisé avec le mouvement de l'hélice, ont été décrits, ici, dimanche, par leur inventeur suisse, M. Antoine Gazda, comme étant capables d'arrêter n'importe quel tank. Arrivant d'Europe à bord de l'"American Clipper", M. Gazda a dit que de ses canons qui lancent des obus explosifs très puissants et qui sont aussi rapides que des mitrailleuses sont actuellement installés, en grand nombre, sur des avions français.

Président de l'avionnerie suisse Pilatus, M. Gazda a dit que son "Oerlikon", c'est le nom de l'arme qu'il a inventée, tire un obus de 20 millimetres, lequel peut arrêter n'importe quel tank. Dans des épreuves auxquelles on les a soumis, ces canons ont percé avec leurs obus des plaques d'acier solide, épaisses de deux pouces.

M. Gazda a dit aussi que l'Allemagne peut actuellement produire 1,500 avions par mois ou 18,000 par année, ce qui est sa production maxima. Il a ajouté qu'elle ne pouvait pas maintenir sa production et que celle des avionneries alliées était à peu près la même.

Les goélettes

Maintenant que la navigation est complètement ouverte sur le fleuve et que toutes les goélettes ont recommencé leur service régulier nous publierons chaque jour les départs et les arrivées des différents bateaux.

Demain, le "Victoire T", du capt. Dallaire, partira pour Tadoussac. Plus tard, au courant de la semaine, les goélettes suivantes quitteront Québec : "Eboulement", de Lavoie et Frère; "Méchins", de J.-B. Gagné, et "G. Bouillon".

Peinture Bourrure — Débossage Soudure

LA MAISON VERRET ENR

101, CÔTE D'ABRAHAM

TRAVAIL Soigné Prix modérés — TEL: 2-1198 — CONTRAT d'Entretien de Carrosserie

L'ÉVÉNEMENT-JOURNAL
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANCAIS DU MATIN EN AMERIQUE

QUEBEC, 28 MAI 1940

La Yougoslavie entre deux feux

Une mission soviétique se rend à Belgrade afin d'élaborer un traité de commerce avec la Yougoslavie; les délégués poursuivent leurs pourparlers dans une atmosphère d'amitié telle que les négociations s'acheminent rapidement vers une conclusion heureuse. C'est un coup direct que la Russie porte contre l'Italie dont elle ne peut tolérer la moindre ingérence dans les Pays Balkaniques; il peut contribuer à retarder l'entrée en scène de l'Italie dans la guerre totale.

Voisine de deux puissances totalitaires, dont une, l'Allemagne est en guerre avec la France et l'Angleterre, et l'autre, l'Italie est non-belligérante, la Yougoslavie, qui n'a aucun contact territorial avec les puissances démocratiques qui lui sont sympathiques, se tient constamment sur ses gardes; elle emploie donc tous ses efforts à écarter la guerre de ses frontières et à entretenir ses relations d'amitié avec la France, pays vers lequel la rattachent profondément des intérêts communs et des liens historiques. Sa position est délicate; à cause de sa position géographique, le facteur économique joue un rôle essentiel dans la conduite de ses affaires extérieures; forcément le surplus de ses produits agricoles et forestiers prend la route de l'Allemagne et de l'Italie qui se montrent des acheteurs très actifs en absorbant plus de 80 pour cent de ses exportations. Ainsi tiraillée par les exigences de ses puissants voisins, elle ne craint qu'une chose, que tous les deux, reniant leur parole d'honneur, s'emparent de son territoire et s'en partagent ensuite les dépouilles.

La Yougoslavie se prépare, toutefois, à cette éventualité. Elle fait jouer la force de l'Entente Balkanique dont elle a été le facteur de réalisation en 1934; ce pacte intervenu entre la Yougoslavie, la Roumanie, la Grèce et la Turquie, a épargné la péninsule balkanique de la guerre, grâce à la solidarité des peuples qui la composaient. Les quatre pays se tiennent fortement liés, depuis les conférences de 1937 qui ont singulièrement rapproché la Bulgarie de ce groupe de paix et d'entente balkaniques.

Cette politique de solidarité a été le rêve d'un grand homme d'Etat serbe, Garachanine, qui, dès 1844, vit en elle l'unique sauvegarde de l'indépendance des Etats Balkaniques; son oeuvre, trop hardie, n'eut pas de suite. Mais un autre patriote serbe, Milovanovitch, la reprit en 1908, et parvient à fonder en 1912 la première entente balkanique qui délivra toute la péninsule du joug ottoman. Ce fut la guerre des Balkans, qui faillit déclencher le conflit mondial lequel éclata, deux ans plus tard, après le drame de Sarajévo.

La Yougoslavie organise fébrilement sa défense; ses armées protègent ses frontières, pendant que sa police fait la guerre aux espions nazis et aux germanisants; dans tous les villages habités par des gens de descendance allemande, elle réquisitionne les automobiles, les camions et les véhicules-moteurs pour les employer aux besoins de son armée. Elle monte la garde de son territoire.

La France au travail

Pendant que ses plus riches provinces subissent encore, comme en 1914, l'épreuve de la guerre qui vient les saccager une deuxième fois, la France maintient sa vie économique active, tout en arrachant à leurs occupations, par millions, les soldats qui volent à la défense de la patrie. La mobilisation des armées, la réquisition des denrées et des matières premières et l'organisation du territoire menacé ont primé, à juste titre, dans les préoccupations des chefs de l'Etat. Une fois cette effervescence apaisée, la réorganisation de l'industrie et de l'agriculture, à l'arrière, s'est imposée d'une façon impérieuse.

L'industrie française travaille à gagner la guerre; elle concentre ses activités dans la métallurgie, dans les textiles, dans les produits chimiques. Le puissant matériel de guerre le commande énergiquement; le fer et l'acier sont ouvrés en des engins meurtriers dont il faut assurer l'efficacité et la continuité; aucune cheminée, aucun haut-fourneau ne peut chômer même une heure par jour, sans compromettre leur action décisive. L'industrie lourde de France ne se permet aucune relâche; elle apporte aux combattants à flot continu les canons, les obus, les munitions, les avions, les mitrailleuses qui deviennent entre leurs mains des instruments de victoire.

Equiper, vêtir et nourrir des millions d'hommes mobilisés entraine une organisation maitresse d'une incomparable vigueur et d'une merveilleuse souplesse. L'industrie et l'agriculture ont fusionné leurs forces afin de mieux s'adapter à la rareté de la main-d'oeuvre et aux conditions exceptionnelles provoquées par la guerre. Les ouvriers spécialisés et les chefs d'usine ont payé de leur temps et de leurs talents pour réformer leurs services selon les exigences nouvelles; les mobilisés leur ont offert les journées de leur permission, les femmes et les jeunes filles ont pris place aux machines, les écoliers et les vieillards ont apporté leur concours. Tous, enfin, ont compris l'importance du travail, à l'arrière, qui s'affirme l'élément vital de la nation en armes.

Vengeance chinoise

Le correspondant du Times à Tchoung-King se fait l'écho de l'émotion provoquée dans la capitale de la Chine nationale par l'inauguration du gouvernement de Wang Ching Wei à Nankin. Dans les milieux fidèles à Tchiang Kai Chek, on n'a pas seulement décidé de lancer des mandats d'arrêt contre le "traître" et tout son entourage. Pour frapper l'imagination populaire, une campagne est ouverte en vue de rassembler des fonds permettant d'élever des statues de fer représentant Wang et sa femme à genoux sur la tombe du Soldat inconnu de Tchoung-Kink.

Cette flétrissure est typiquement chinoise. On rappelle à ce propos qu'il existe de semblables statues, datant de la dynastie de Sung, du traitre Chin Kwei et de sa femme, qui sont ainsi agenouillés depuis des siècles à Hang-Tchéou.

Ce programme est toujours d'actualité

"La seule paix que puisse accepter "la République est celle qui garantit-"ra la sécurité de l'Europe, nous per-"mettra de respirer, de vivre et de "travailler, nous protégera avec ef-"ficacité contre tout retour offen-"sif des ambitions germaniques."

Message de M. R. Poincaré aux Chambres, août 1915.

Il faudra espérer que, cette fois, l'expérience aidant, on tiendra la main à son exécution !

Le mot proscrit

Dans la Royal Navy, on a toujours été plus ou moins superstitieux ; il y a toujours eu des sujets de conversation et des mots interdits.

Sous l'amiral Forbes, on ne doit pas prononcer le mot victoire, mais le remplacer — pour conjurer éventuellement le mauvais sort — par le mot succès.

La semaine dernière, à l'instigation du chef de la Home Fleet, l'Amirauté a vivement insisté auprès des journaux anglais pour qu'ils suppriment le mot fatidique de leurs manchettes.

— Nous parlerons de victoire, a dit l'amiral Forbes, quand nous aurons définitivement battu la flotte allemande, ce qui représente encore un gros travail, et nécessitera du temps et de la patience.

En octobre dernier, alors que les fameuses mines magnétiques étaient à l'ordre du jour, au cours d'une interview, l'amiral Forbes avait dit :

—Le jour viendra où nos mines donneront aux Allemands des soucis cent fois plus grands que ceux que nous connaissons actuellement.

Actualités

Un manifeste

Les membres des coopératives qui, par milliers, et depuis des générations, pratiquent les achats et les ventes en commun, demeurent les piliers du mouvement coopératif qui adopte une orientation nouvelle dans notre province Tous doivent maintenant s'entendre sur les principes mêmes qui forment la base de la coopération bien comprise Le Conseil Supérieur de la Coopération vient de les définir dans la dernière livraison de la revue "Ensemble"; il en profite pour exposer, dans ses grandes lignes, la véritable doctrine coopératiste.

La coopération est un acte, dit son manifeste; cet acte s'accomplit dans une institution appelée coopérative; le coopératisme est un système économique édifié par les coopératives. Quant à l'application de ces principes, le Conseil en précise les méthodes et les moyens en quelques pages fort instructives, que l'on trouve dans la revue "Ensemble" du mois de mai.

Oeuvre utile

Durant les mois d'été, l'Université Yale organise une tournée de ses gradués dans les Etats de l'Ouest Américain, comme le Colorado, le Wyoming, l'Utah, le Montana et le Nebraska, dans le but d'étudier les formations géologiques de ces régions montagneuses et de recueillir des specimens de fossiles qui adhèrent aux rochers. Cette rendonnée scientifique se fera à bord d'un autobus nolisé à cette fin et dans lequel des appareils géologiques spéciaux seront installés pour aider aux expériences pratiquées en cours de route.

Cette expédition rappelle celle que le professeur Othniel Marsh a accomplie, il y a soixante-dix ans, sous les auspices de la Faculté des Sciences de Yale, qui la lançait alors pour la première fois. Elle occupera à des oeuvres utiles et agréables à la fois les élèves de cette célèbre institution, au cours de la belle saison.

Sous deux souverains

Les dépêches de la guerre nous ont appris que les Allemands ont rapidement incorporé à leur territoire les districts belges de Malmédy, d'Eupen et de Moresnet, qui leur appartenaient avant le traité de Versailles. Au sujet de Moresnet, signalons qu'il fut gouverné par deux souverains, il y a près de cent ans, par Léopold Ier et par Frédéric-Guillaume IV, de Prusse; à cette occasion, on a frappé, en 1848, une pièce de monnaie qui porte au revers le double profil des deux monarques, avec l'inscription latine en exergue : "Sub duplici preasidio libertas".

L'avers de la pièce présente les armoiries des deux pays, soit le lion belge et l'aigle prussien; au-dessus se déploie la mante de la liberté, et deux mains étreintes. Le district de Moresnet était constitué en "commune libre" sous sa double suzeraineté.

Ce n'est pas suffisant

Madame Roosevelt prend une part active à l'assistance des familles nécessiteuses dont les chefs ne reçoivent qu'une maigre pitance des secours directs; elle préside des conférences et des assemblées composées des dames bienfaitrices qui ont décidé de remédier à la pénurie des traitements accordés aux chômeurs indigents; elle a même partagé, un jour, le repas d'une famille secourue à St-Louis, et, à la fin du repas, elle a franchement déclaré que le menu était insuffisant à nourrir une famille.

Pendant ce temps, le bill des travaux remédiateurs au chômage passait à la Chambre pour un montant de $975,000,000; au cours de la discussion, on rapporta que l'année dernière, les argents du chômage avaient servi à construire des clubs de golf, des tremplins de ski, des pistes de courses, à payer les dépenses de réception des politiciens, à exterminer les rats, à la Nouvelle-Orléans, à raison de $2.97 le rat; et que d'autres extravagances! L'intervention de madame Roosevelt et de ses dames patronnesses servira-t-il à enrayer ces abus, au cours du prochain exercice ?

Comment on vit en Allemagne

Les rapports des voyageurs ou d'observateurs étrangers sur les conditions de la vie en Allemagne ne concordent pas toujours, les uns insistant sur les difficultés, les autres sur le fait qu'en dépit de nombreuses privations, la vie continue, les plaintes sont relativement rares. Nous jugeons préférable de nous en tenir à un certain nombre de faits, sans en tirer des conclusions prématurées.

La privation la plus pénible des derniers mois n'a pas été celle de nourriture, mais de charbon : d'autant plus pénible que l'hiver fut rigoureux, et que l'Allemagne, en temps normal, est un pays bien chauffé. Malgré les efforts de la propagande, chacun sait que les transports ont mal fonctionné, d'abord à cause des besoins militaires, qui sont énormes, ensuite — ce qui est plus grave — parce que les chemins de fer du Reich manquent de wagons et de locomotives. On recourt bien aux camions, mais ils doivent être ménagés, à cause de la pénurie d'essence et de caoutchouc. Alors on a donné l'ordre de transporter des marchandises en tramway, en transformant un certain nombre de wagons. Des camions sont adaptés à l'usage du gaz liquide; d'autres, pourvus d'un moteur Diesel, reçoivent un régénérateur qui emploiera du bois ou de l'anthracite. Pour éviter une usure trop rapide, leur vitesse maximum a été fixée à 40 kilomètres. Dans les grandes villes, les transports en commun sont considérablement réduits, et l'on a même recommandé aux usines d'ouvrir à des heures différentes, afin d'éviter l'affluence à certaines heures. On a invité la population à renoncer aux voyages de Pâques, jusqu'à présent très répandus en Allemagne. On sait que le nombre des automobiles privées est tombé à 15 p.c. de celui d'avant-guerre. L'usage même de la bicyclette, moyen de transport des petites gens, se trouve restreint. Les pneus et chambres à air ne peuvent plus être livrés que contre des bons, que l'on n'obtient que si l'on a besoin d'une machine pour l'exercice de sa profession; chaque famille n'a droit qu'à une seule bicyclette.

Pour l'alimentation, les quantités distribuées n'ont pas été sensiblement modifiées dans la période récente. Le système de réglementation a été perfectionné et compliqué. Les cartes spéciales pour hôtels et restaurants ont été supprimées et remplacées par des timbres de diverses couleurs : rouges pour le pain, bleus pour la viande, jaunes pour le beurre, brun clair pour la margarine, vert clair pour la graisse de porc, vert foncé pour le fromage et roses pour les autres denrées. Une active propagande médicale s'évertue à persuader le public qu'il n'est pas bon de trop manger et que le régime de guerre est excellent pour la santé. Tout d'abord, de nombreuses personnes se faisaient donner des certificats médicaux pour obtenir des bons supplémentaires de nourriture. Aujourd'hui, ces demandes sont repoussées.

Les ménagères se plaignent beaucoup de la pénurie de savon. A la campagne, on en fabrique, comme dans la dernière guerre, avec de la résine, du calcaire, de la graisse et de la soude.

Tous les vêtements étant vendus sur présentation d'une carte d'où l'on détache un certain nombre de "points", un supplément de 20 points a été récemment accordé. Les hommes disposent actuellement — cela jusqu'en octobre prochain — de 84 points, les femmes de 80, les enfants de 72. Les tailleurs ont aussi des comptes en points et doivent remettre ceux qu'ils ont reçus de la clientèle à l'Office économique.

Le cuir étant rare, on a organisé dans certaines villes, comme Cologne, le ramassage des vieux souliers. Les cordonniers les remettent à neuf. Les femmes apprennent à confectionner des pantoufles avec de vieux chapeaux de feutre, et des souliers de paille. On fabrique aussi de grandes quantités de sandalettes avec semelles de bois. Avec les vieux bas de femme, on confectionne des chaussettes : pour trois paires, on emploie une quinzaine de paires de bas.

Ces quelques faits, que nous pourrions multiplier (par exemple l'huile pour autos ne se vend plus que dans des récipients en carton, afin d'économiser le métal), montrent que la pénurie des matières premières est très grande dans tous les domaines. Ils montrent aussi que l'on s'ingénie de toutes les façons pour y remédier. Le règne de l'"ersatz" recommence, aidé des progrès que l'industrie a pu réaliser depuis un quart de siècle. Où mèneront ces privations et cette lutte contre elles ? Elles finiront, sans aucun doute, par entamer le moral du peuple allemand. Mais il est difficile de savoir dans quelle mesure.

(Le Temps)

Chronique ouvrière

Revenus de plus de cinq millions

Le rapport financier de 1939 de l'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames accuse un surplus de $1,066,094. Les sommes perçues par ses locaux au cours de l'année se sont élevées à $5,890,824. Les quartiers-généraux de New-York ont perçu sur cette somme $1,788,-845 en taxes per capita et des fonds spéciaux.

Le rapport donne un compte-rendu détaillé des revenus et des dépenses des 298 locaux de l'union, de ses vingt comités conjoints et de sept départements régionaux établis aux Etats-Unis et au Canada. L'effectif actuel de l'I. L. G. W. U. est de 250,-000 membres.

Le rapport financier démontre que les revenus ont excédé les dépenses de $1,066,094. Les déboursés se chiffrent par $5,192,098. L'administration de l'union a coûté la somme de $1,-625,684.

Les salaires du personnel des bureaux, aux Etats-Unis et au Canada, s'élèvent à $702,797. Mais ceux des gérants, des agents d'affaires, des organisateurs, des comités de prix, les frais de l'organisation, les bénéfices de grève, les allocations de chômage, se chiffrent par $3,034,062.

L'I. L. G. W. U. a donné la somme de $180,221 à des institutions de charité. Le parti ouvrier américain a reçu $10,693 du bureau national de l'I. L. G. W. U. et $16,587 des locaux affiliés.

Le président général, M. David Dubinsky, a déclaré que le surplus de l'année est dû en entier à la discipline qui règne dans les rangs de l'union. Tous les ouvriers et les ouvrières payent régulièrement leurs contributions. Les grèves ont aussi été moins nombreuses.

Le congrès général de ce groupement s'est ouvert hier, à New-York. Il se peut qu'au cours de ces assises l'union décide de s'affilier de nouveau à la Fédération américaine du Travail, dont elle faisait partie avant d'aider à la fondation du C. I. O., qu'elle a quitté depuis plus d'un an.

Convocations

Unions internationales (110 du Pont)
Conseil fédéré des métiers et du travail de Québec et Lévis.

Syndicats catholiques (19 Caron)
Cercle d'études
Syndicat catholique des maitres-barbiers de Québec.
Syndicat catholique des employés de garages.

Un docteur trop distrait

En trois lignes, la presse a relaté, il y a une semaine à peine, l'atterrissage forcé d'un avion français quelque part dans un petit pays neutre, proche de la frontière française. Deux officiers, membres de l'équipage, ayant été légèrement blessés, furent hospitalisés dans une clinique voisine, dont le directeur se trouvait être un ancien interne des hôpitaux de Paris...

Inutile de dire que les petits Français reçurent pendant plusieurs jours les soins amicalement dévoués du chirurgien et des infirmières... De sorte qu'ils auraient pu couler des journées pleines d'insouciance au milieu d'un peuple sympathique...

Mais la plus belle cage n'est que prison pour l'oiseau épris d'espace et de liberté. Bientôt, à force d'entendre la radio annoncer à tout moment des raids de la R. A. F. sur l'Allemagne, Berlin, Vienne et Prague, d'apprendre les combats victorieux des chasseurs français sur les Messerschmidt, les pilotes n'y tinrent plus . . . Et,quarante huit heures après leur hospitalisation, ils profitèrent de l'inattention de leurs gardiens pour sauter dans l'auto du docteur (qui, par hasard et par distraction sans doute, avait oublié de fermer la porte de son cabriolet et de retirer la clef du contact) pour prendre celle des champs... en direction de la frontière française... où ils abandonnèrent la voiture du chirurgien réellement trop distrait...

Pensées et proverbes annamites

Braves gens, tenez vos promesses, ne faites pas comme les papillons qui ne se posent sur des fleurs que pour s'envoler aussitôt.

C'est à force de marcher que l'on s'aperçoit de la longueur de la route, c'est en fréquentant longuement une personne que l'on connait son caractère.

Quand on savoure un fruit, on doit songer avec gratitude à celui qui a planté l'arbre.

Les douces paroles ne coûtent pas des lingots d'or, pourquoi ne pas les employer quand il s'agit de combler les coeurs de joie et de bonheur ?

Pendant ce court espace de cent ans que dure la vie humaine, le talent et le bonheur ne font jamais bonne camaraderie.

Etrange, en effet, est le mal d'Amour ! Qui donc peut dénouer le fil de soie rose qui unit à jamais deux destinées ?

Les quais de Narvik

Les mines suédoises de Grangesberg avaient si grand intérêt à ravitailler l'Allemagne en minerai de fer qu'elles finançaient de leurs deniers la construction de nouveaux quais dans le port norvégien de Narvik.

Les frais de ces travaux qui étaient en cours, se montaient à un million de couronnes norvégiennes, soit à peu près dix millions de francs.

L'extension de ces quais était exclusivement destinée à servir la navigation allemande, afin que celle-ci pût employer, pour le chargement du minerai, des cargos d'un tonnage plus fort.

La version officielle était qu'il s'agissait de l'embarquement de cellulose et de pâte à papier. Mais alors pourquoi les mines de Grangesberg auraient-elles payé la note ?.

Les Allemands risquent de trouver sur les quais de Narvik autre chose que ce qu'ils attendaient.

Ambulances américaines sur le front français

Conçue par un groupe d'Américains résidant en France, l'oeuvre des "Sections sanitaires des Volontaires américains dans l'Armée française" vient d'inaugurer sa deuxième section à laquelle a été donné le nom de "Myron H. Herrick Section". La première, qui est actuellement en fonctions, a été placée sous le haut patronage du général Pershing, et les autorités militaires françaises sont unanimes à proclamer les éminents services qu'elle rend. Il en sera certainement de même de celle qui va bientôt aller la rejoindre aux armées.

Le service des S. S. V. A. (Sections Sanitaires de Volontaires Américains) est complet : il fournit les voitures et le personnel qu'il entretient entièrement. C'est la contribution des Américains à la France. Et l'on peut dire qu'elle est hautement appréciable et digne de l'amitié qui nous unit à ce grand peuple.

Tous ceux qui ont été appelés à visiter ces ambulances ont pu en admirer l'aménagement et, si l'on peut dire, le confort. Chaque voiture peut transporter seize blessés assis ou quatre blessés couchés et cinq assis. Elle porte, à l'extérieur, encadrant en quelque sorte un camouflage tout frais, le nom du donateur ainsi que l'insigne de la Croix Rouge et le drapeau américain. Aux ambulances de chaque section s'ajoutent un camion de matériel d'entretien et une cuisine roulante. Quant aux conducteurs, ce sont tous des volontaires : étudiants, artistes et journalistes, pour la plupart fils de vétérans américains de la dernière guerre, tous loyaux et sincères amis de la France. A chaque section est attaché un officier français. Celui qui va servir d'agent de liaison entre le commandement français et la section Myron T. Herrick est le lieutenant Pierre Olivier, fils du gouverneur général des colonies, commissaire général de la section française à l'Exposition internationale de New-York.

Cette circonstance devait accentuer davantage le caractère amical, affectueux des liens qui unissent Américains et Français, et que soulignèrent, au cours d'un déjeuner où se trouvaient réunis l'état-major des S. S. V. A., le médecin général Fontan, directeur du service de santé au ministère de la Guerre et le gouverneur Olivier.

Ce fut ensuite, ce dernier dimanche, en présence d'une nombreuse assistance au premier rang de laquelle était le général Gouraud, la bénédiction des ambulances par Mgr Gaston, protonotaire apostolique, vicaire général de Paris, sur la poitrine duquel brillait la médaille militaire, qui aspergea d'eau bénite chacune des voitures placées sur deux rangs devant l'église américaine du quai d'Orsay, et que bénit, à son tour, avec un cérémonial différent, le révérend père Clayton Williams.

Et enfin le lendemain, de la place de l'Etoile, départ pour le front en attendant qu'en toute hâte se prépare la troisième section que M. Sparks voudrait faire partir dans une dizaine de jours.

Confraternité d'armes

Ces jours derniers, à Lisbonne, l'ambassadeur de Grande-Bretagne, Sir Walford Selby, a remis à la ligue des combattants de la grande guerre, de la part de la British Legion et du British Council, un mannequin représentant un soldat anglais de 1914, pour être placé à côtéé de ceux que possède déjà le musée de cette association, et qui figurent des soldats, français, belge et portugais. L'uniforme dont est revêtu ce "tommy" symbolitique est celui du régiment de Hhampshire, pour la raison, a fait remarquer l'ambassadeur, que des hommes de cette région ont déjà combattu dans les troupes du roi Alfonso Henriques... lors de la prise de Lisbonne aux Maures, en 1147 !

Comme on le voit, la confraternité d'armes des deux pays n'est pas nouvelle. Mais, sans remonter loin dans le passé cette touchante manifestation montre bien aussi — ainsi que l'a déclaré, au nom de la Ligue, son président, le général Daniel de Sousa, lui-même un héros de l'autre guerre — à quel point le souvenir de la lutte menée en commun, il y a vingt-cinq ans, pour la défense de la liberté et de la justice, demeure vivant au coeur et dans l'esprit des anciens combattants portugais.

Une salle de réunions de communistes saute

Bellshill, Ecosse, 28. — (PC) Une explosion dont l'origine n'est pas connue a endommagé récemment une salle dans une ville du comté de Lanarkshire. Cette salle servait de lieu de réunion à des membres du parti communiste local. Personne n'a été blessé.

La police a institué une enquête

L'éternelle attitude de l'Allemagne !

"Pour l'Allemand" — a dit le président Herriot — le mensonge est une forme évolutive de la vérité."

En effet, et surtout depuis le début de la guerre, il n'y a pas de jour où nous ne puissions constater combien cette appréciation est juste.

Le 7 avril, M. de Ribbentrop, par un communiqué déjà célèbre, apprenait au monde que le Reich occupait le Danemark et la Norvège, uniquement par bonté d'âme et afin de les protéger de la guerre. Il certifiait qu'il ne s'agissait pas là de conquêtes et que, sitôt le danger de guerre écarté pour ces deux pays, Hitler les rétablirait dans leur pleine souveraineté.

Dans le même moment, le Fuhrer avait convoqué le pape du national-socialisme, Alfred Rosenberg, pour lui faire une déclaration. Comme un bon élève, ce dernier écrivit, sous la dictée d'Hitler, un communiqué certifiant exactement le contraire de ce que venait d'annoncer M. de Ribbentrop.

"Notre Fuhrer assure que les mesures qu'il a prises à l'égard du Danemark et de la Norvège, et celles qu'il prendra d'ici quelque temps contre la Suède, survivront à la guerre. Cette action d'Adolf Hitler constitue le début de l'incorporation dans le Grand Reich, des Aryens scandinaves, ces magnifiques hommes nordiques. Le protectorat que le IIIe Reich compte étendre sur ces trois Etats sera, naturellement, plus souple que ceux que le Grand Reich a établis sur les peuples de races slave ou autres. Le Reich peut offrir aux Germains du Nord un traitement privilégié comportant de grandes possibilités d'assimilation qui ne pourraient jamais être accordées à d'autres peuples, car ceux-ci n'appartiennent pas à la noble race germanique."

Dès le soir même, le pape du national-socialisme enseignait, dans son fameux "Institut de Geopolitik", qu'il était tout à fait naturel qu'après la victoire finale le Troisième Reich ne puisse même pas envisager l'annulation du moindre succès du Fuhrer. A plus forte raison, aucun Allemand ne devrait imaginer que les territoires scandinaves, sur lesquels s'est étendue l'ombre du grand Troisième Reich, redeviennent indépendants.

Nous, Latins, nous nous indignons devant pareille duplicité. Mais, pour le Germain, c'est simplement "la vérité qui a évolué".

Le Fuhrer a pu, peut-être, pendant quelque temps, se bercer de l'illusion que les pays européens finiraient par s'adapter à cette originale conception de la vérité, qui évolue toujours, comme par hasard, dans le sens des convenances du Reich !

Mais aujourd'hui Hitler doit trouver que le monde a bien changé. Ses mensonges sont percés à jour et les chefs d'Etat auxquels il intime l'ordre de nommer le gouvernement qui plait au Reich répondent : "Non!..."

Et, pour eux, la vérité n'évoluera pas.

Geneviève TABOUIS.

La chimie contre les rats

La scille est une plante de la famille des liliacées qui jouit d'une certaine faveur auprès des chimistes, des pharmaciens et des médecins. Il y a une vingtaine d'années, MM. Stoll et Sutter avaient isolé du bulbe de la scille un principe actif : le scillarène, qui figure dans l'arsenal des thérapeutes comme diurétique azoturique, c'est-à-dire favorisant d'une manière élective l'élimination de l'urée.

MM. Arthur Stoll et J. Renz viennent d'isoler du bulbe de la scille rouge le principe toxique efficace contre le rat. C'est, chimiquement parlant, un glucoside, que les auteurs ont baptisé : scilliroside.

Le scilliroside présente des liens de parenté chimique et pharmacodynamique avec le scillarène. Il possède, en plus, la propriété particulière d'être un poison très actif pour les rongeurs. La dose mortelle pour le rat est, en moyenne, de l'ordre du milligramme.

Les étrangères volontaires en France

Les femmes étrangères qui résident en France se sont rassemblées pour inaugurer leur activité au service de la guerre. Ce fut une charmante et cordiale réunion.

Américaines, Argentines, Belges, Danoises, Finnoises, Hollandaises, Hongroises, Italiennes, Polonaises, Russes demeurées en France depuis l'autre guerre et dont les fils naturalisés se battent aujourd'hui dans nos lignes, Uruguayennes, Suisses, Tchécoslovaques, Turques, échangeaient des idées et des sourires. Dantzig même avait sa représentante, et l'Allemagne même avait la sienne, naturellement pas l'Allemagne actuelle.

Toutes ces femmes dévouées sont prêtes à aider de leur personne et de leur argent l'Oeuvre des Femmes étrangères volontaires en France.

Combien sont-elles en France ces étrangères réfugiées, riches ou pauvres, mondaines ou travailleuses ? Des centaines de milliers sans doute, diverses par la race et le caractère, mais toutes unies pour collaborer à la future Europe libre et heureuse.

LA CHORISTE CORINNE DIT:
"La variété est ce qui agrémente la vie. C'est pour cela que j'aime les NOUVEAUX Life Savers ASSORT-O-MINT. Songez donc-tant de délicieuses saveurs différentes dans un paquet commode."
ASSORT O MINT LIFE SAVERS
CONTIENT TOUTES CES SAVEURS: Cinnamon Clove Spearmint Wintergreen Peppermint

SERVEZ EN ÉPARGNANT!
Vous pouvez maintenant faire votre part
En achetant des CERTIFICATS D'ÉPARGNE pour fins de guerre, tous les citoyens patriotes du Canada, hommes, femmes et enfants, quelle que soit leur situation, contribuent personnellement à l'effort de guerre du Canada.
Quand vous achetez des CERTIFICATS D'ÉPARGNE, vous épargnez de l'argent pour l'avenir, et vous mettez à la disposition de votre pays le "nerf de la guerre" dont il a un besoin urgent pour appuyer les soldats qui combattent pour vous outre-mer.
Toutes les succursales de cette Banque vendent les CERTIFICATS D'ÉPARGNE; ceux-ci, garantis par le Dominion du Canada, constituent le placement le plus sûr que vous puissiez faire. A l'échéance, les CERTIFICATS D'ÉPARGNE vaudront 25% de plus que le prix que vous en aurez payé. Pour $4 que vous déboursez maintenant vous recevrez $5 dans sept ans et demi.
Achetez dès aujourd'hui vos premiers certificats; augmentez votre placement régulièrement en achetant au moins un certificat chaque mois.
TIMBRES D'ÉPARGNE DE GUERRE
Si vous ne pouvez payer comptant un certificat de $5, procurez-vous des TIMBRES D'ÉPARGNE; ils ne coûtent que 25c chacun. Seize timbres (d'une valeur de $4) sont échangeables pour un certificat de $5.
Toutes les succursales de la Banque Royale du Canada vendent des TIMBRES D'ÉPARGNE. Pour aider à défrayer les dépenses de guerre vos petites pièces de monnaie, tout autant que vos dollars, jouent un rôle important. Encouragez vos enfants à épargner en achetant des TIMBRES D'ÉPARGNE
LA BANQUE ROYALE DU CANADA
600 SUCCURSALES DANS TOUT LE CANADA

Carnet Mondain

Nos lecteurs sont priés de ne pas oublier que toutes les notes du carnet mondain doivent être communiquées à L'Evénement-Journal avant 5 heures de l'après-midi. L'on doit s'adresser à Mme Yves Tessier, 166, rue Saint-François, en signalant : 2-5831.

Son Excellence le lieutenant-gouverneur, le major-général, Sir Eugène Fiset, Kt., G. M. G., D. S. O., M. D., et Lady Fiset, l'honorable Adélard Godbout, premier ministre de la province, et madame Godbout, le maire de Québec et madame Lucien Borne, le Brigadier Général E.-J. Renaud, O. B. E., Dist. No 5, et madame Renaud, madame Harry-S. Quart, présidente générale de "La Semaine des Alliés", madame Henri Chassé, présidente du comité de réception, recevaient les invités au thé-ouverture de "La Semaine des Alliés", qui a eu lieu, hier après-midi, au Manoir St-Castin, Lac Beauport. Des fleurs printanières ornaient la table du thé à laquelle présidaient madame H. Trudeau, madame Charles Bélanger, madame W. Home, madame W.-S. Lawrence, madame B. Girard, aidées de madame James Phillips, mademoiselle Paule Hamel, Mademoiselle Simone Tessier, mademoiselle Marcelle Caouette, mademoiselle Cécile Bélanger, mademoiselle Marie Guimond, Mademoiselle Mavis Thomas, mademoiselle Mildred Raphaël, mademoiselle Betty Turner.

L'honorable M. Henri Groulx, secrétaire de la province et ministre de la Santé, et madame Groulx ont reçu à dîner, hier soir, au Château Frontenac, en l'honneur de l'honorable M. Adélard Godbout, premier ministre de la province, et madame Godbout. Les invités étaient : l'honorable Ministre de la Voirie et des Travaux publics et mademoiselle Bouchard; l'honorable Trésorier de la province et madame Mathewson; l'honorable Procureur général et madame Girouard; l'honorable Ministre des Terres et Forêts et madame Côté; l'honorable Ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce et madame Drouin; l'honorable M. Léon Casgrain et madame Casgrain; l'honorable Ministre du Travail, des Mines et des Pêcheries maritimes et madame Rochette; l'honorable M. Cléophas Bastien; l'honorable M. F.-L. Connors et madame Connors; l'honorable M. L.-J. Thisdel; l'honorable M. Georges Dansereau et madame Dansereau; l'honorable M. Wilfrid Hamel et madame Hamel; l'honorable M. F.-Philippe Brais et madame Brais; l'honorable Président du Conseil législatif et madame Laferté; l'honorable Président de l'Assemblée législative et madame Bissonnette; M. et madame Valmore Bienvenue; le docteur Alfred Morisset et mademoiselle Morisset.

L'honorable Adélard Godbout et madame Godbout, ainsi que leurs fillettes Marthe, Rachel et Thérèse, sont de retour de Prelighsburg, où ils ont passé la fin de semaine.

Le juge et madame Thomas Tremblay et leur famille ont passé la fin de semaine à leur camp à L'Anse-à-Gilles.

Mademoiselle Madeleine Sévigny passe quelques jours à Toronto.

M. L.-Maurice Roy et madame Roy (Marcelle Terreau) annoncent la naissance de leur fils Jacques.

L'honorable Oscar Drouin est de retour de Montréal où il a passé la fin de semaine.

L'honorable juge et madame P.-A. Choquette sont de retour de Montréal où ils ont été les invités de monsieur et madame Roddy Choquette.

Monsieur Maurice Bourget, M. P., de Lévis, est parti pour Ottawa, où il passera la semaine.

Madame Laetare Roy et madame Edouard Taschereau sont parties en auto pour Montréal, où elles passeront quelques jours.

Monsieur Bernard de L. Bourgeois est retourné à Montréal après avoir passé quelques jours en notre ville.

Mademoiselle Monique Paquet est de retour de Montréal où elle a été pendant quelque temps l'invitée de mademoiselle Dolly DeSerres.

Madame R. Ouimet, de Montréal, passe quelque temps à Québec, l'invitée de madame N. Robillard et de sa nièce, mademoiselle Marguerite Trudel.

Madame Charles Dudley, de Bryn Maur, Penn., était de passage à Québec ces jours derniers, en route pour les Eboulements, où elle passera l'été.

Madame C.-R. Laberge est de retour d'un court voyage à Montréal et Ottawa.

Monsieur Robert Blatter est parti en voyage d'affaires, pour St-Jean, Nouveau-Brunswick.

M. et madame Alphonse Barry annoncent les fiançailles de leur fille, Claire, avec M. le Dr Philippe Landry, fils de M. le Dr et de madame Eugène Landry.

M. le Dr et madame Charles-Antoine Lainé, de Ste-Rose du Dégelé, ont passé quelques jours à Bienville, les invités de M. et Mme Adélard Lainé, ainsi qu'à Thetford Mines, les invités de M. et Mme Philémon Payeur.

M. et Madame Georges Girardin (Marguerite Champoux) ont le plaisir d'annoncer la naissance d'un fils, Pierre, né à l'hôpital Saint-François d'Assise.

On annonce pour le 8 juin, le mariage de mademoiselle Irène Cantin, fille de M. et madame J.-A. Cantin, de Québec, avec M. Réal Beaubien Lavergne, fils de M. Réal Lavergne, C. R., et de madame Lavergne, également de Québec. Pas de faire-part.

Mademoiselle Cécile Champoux, d'Asbestos, passe quelques semaines à Québec, l'invitée de M. et madame Georges Girardin.

Madame René Samson, de Hawkesbury, passe quelque temps à Québec, l'invitée de ses parents, M. et madame Hector Amyot.

Le major et madame L.-J. Teakle, à l'occasion de leur 18e anniversaire de mariage, recevront à un cocktail, à leur résidence de l'avenue Murray, avant de se rendre au bal de "La Semaine des Alliés".

Mademoiselle Marie Lafontaine est de retour d'Ottawa où elle a passé quelque temps.

Parmi les personnes qui assisteront ce soir au bal de "La Semaine des Alliés" mentionnons : le major et madame L.-J. Teakle, lieut-colonel A.-C.-H. Smith, lieut-colonel C. Young, le major et madame P. Raymond, M. et madame R.-E. Studor, le major et madame G. Gill, M. et madame Eddy Taschereau, le major et madame R. Brodie, le capitaine et madame A.-H. Bolton, le capitaine L. Martel.

CARTIER ELECTRIQUE
Accessoires Electriques
Spécialité:
Réparation de radios
Satisfaction Garantie
79 ave Cartier
ENRG.
TEL. 3-1889

BRASSIERES
CORSETS
ajustés par une corsetière experte
GOTHIC
BAS, GANTS
LINGERIE
Mlle VALIN
352, St-Jean Tél. : 4-2991

LE SIROP GRAY
DE GOMME D'EPINETTE ROUGE
épargnera à votre enfant des nuits d'insomnie et des jours de souffrances causées par la toux. La médication que renferme cette préparation éprouvée par plus d'un demi-siècle d'usage apportera confort et soulagement

LA BONNE CUISINE

PATE AUX PATATES SUCREES

2 tasses de patates écrasées.
3 c. à table de beurre.
½ tasse de sucre
4 oeufs—séparés.
2 c. à table de vin.
2 tasses de lait.
¼ c. à thé de sel.
1 soupçon de macis.

Ajoutez au beurre fondu, les patates, le sucre, le lait, le macis et les jaunes d'oeufs battus; ensuite, le vin et les blancs d'oeufs fouettés en neige très ferme. Remplissez les croûtes et faites cuire à four modéré.

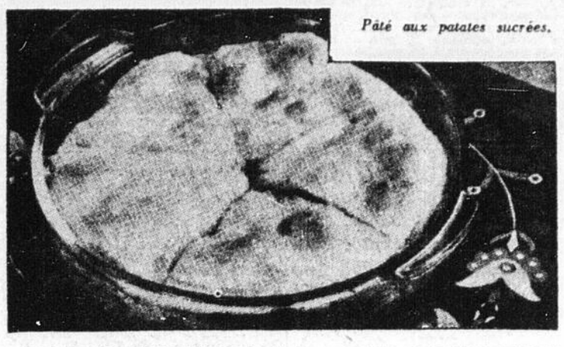

Pâté aux patates sucrées.

MACARONI AUX LEGUMES

¾ de paquet de macaroni au lait Catelli.
1 ½ tasse de sauce blanche.
1 cuillerée à thé de persil haché fin.
1 tasse de légumes coupés en dés (macédoine).
2 oeufs cuits dur.

Faire cuire le macaroni, le blanchir, le mélanger à la sauce blanche et le tenir au chaud.

Disposer le macaroni en pyramide dans le milieu d'un plat et mettre les légumes en bordure.

Trancher les oeufs et les arranger joliment.

Assaisonner de sel, poivre et persil finement haché. On peut se servir de spaghetti au lieu de macaroni si désiré.

CHOU FARCI A LA BRETONNE

Choisir un chou bien serré, enlever les premières feuilles et le laver à l'eau fortement vinaigrée. Faire bouillir le chou à l'eau salée; lorsqu'il est tendre, le retirer, le creuser, emplir ce creux avec un peu de farce faite avec de la viande de desserte hachée fin et mélangée avec le même poids de viande de porc hachée, sel, poivre, un oignon haché, une pointe d'ail (facultatif). Ecarter doucement chaque feuille et les garnir avec un peu de farce. Coudre le chou bien serré dans une mousseline ou un linge. Foncer une cocotte avec quelques couennes et quelques rondelles de carotte et d'oignon; y déposer le chou, mouiller à hauteur avec du bouillon, couvrir et laisser mijoter à feu doux pendant 3 heures au moins. En fin de cuisson, retirer le chou, enlever la mousseline, le dresser dans un plat creux, dégraisser le jus, le passer et en arroser le chou que l'on mettra au four, juste le temps de gratiner légèrement le dessus.

RECETTE DE PATE

2 tasses de farine
½ c. à thé de sel
Environ 1-2 tasse d'eau glacée
½ c. à thé de poudre à pâte.
½ tasse de saindoux.

Mêlez la farine, le sel, la poudre à pâte; passez au tamis et faites un mélange homogène avec le saindoux. Ajoutez graduellement assez d'eau glacée pour que la pâte se manie facilement. Mettez au froid pendant quelques minutes.

Dans la capitale

Monsieur et madame Henri Taché ont passé la fin de semaine à Montréal, les invités de leur fils et de leur belle-fille, monsieur et madame de Gaspé Taché.

Madame Alan Gill a passé la fin de semaine à Montréal, l'invitée de sa tante, madame Robert Loring.

Madame Phillip Toller est de retour de Toronto.

Madame E. C. Ashton est de retour de la côte du Pacifique où elle a passé quelque temps.

Madame S. C. Thomson, de Montréal, passe quelques jours à Ottawa, l'invitée de sa mère, madame Crawford Ross.

Madame Lawrence Jackson, de Toronto, est l'invitée de sa mère, madame Charles Brennan.

Mademoiselle Barbara Mill, de Toronto, passe quelque temps à Ottawa, l'invitée de son père, monsieur Gordon Mills à Apsley Hall.

Mademoiselle Mabel Walden, de Coburg, a passé la fin de semaine à Ottawa.

Le colonel et madame W. S. Buell, de Vancouver, sont attendus à Ottawa ces jours-ci.

Les bras

Le printemps est l'époque de l'année où l'on doit préparer ses bras pour la saison d'été, car les bras nus sont autant "de mode" l'été que... les visages rousselés et les dos "grillés".

Il importe donc à toute femme désireuse de plaire (et où est la femme qui ne l'est pas) de faire dès maintenant un petit inventaire des qualités et desd défauts de ses bras. Tout d'abord disons qu'un bras, pour être beau, doit être ferme, lisse et bien formé. Les bras trop gras et... flasques, donnent à une femme une apparence de vieillesse prématurée. Les bras ne devraient pas non plus être d'une maigreur squelettique. Il faut que les lignes du bras soient des courbes et non des angles.

Mais, me dites-vous, on ne peut "refaire" ses bras. Mais oui, cousines, on le peut ! Il suffit de faire un peu d'exercices, simples et faciles, que je recommande tout particulièrement.

Premier Exercice — Tenez-vous droite, les bras étendus au-dessus de la tête. Décrivez un arc avec vos bras en penchant votre corps à partir de la taille jusqu'à ce que vos doigts touchent à vos chevilles, puis remontez les bras jusqu'à ce qu'ils soient dans leur position primitive Attention de ne pas fléchir les genoux ! Faites ceci pendant 5 minutes.

Deuxième Exercice — Tenez-vous bien droite avec les bras touchant les côtés. Sans ployer les coudes, décrivez un arc pour ramener vos mains se frapper l'une dans l'autre au-dessus de votre tête, puis décrivez un nouvel arc pour descendre vos mains et les frapper l'une dans l'autre derrière le dos, toujours sans ployer les coudes. Temps : 5 minutes.

Voilà deux exercices qui n'ont rien de bien compliqué et qu'il faut faire matin et soir pour donner aux bras des contours gracieux.

En plus de la forme des bras, il faut également se soucier de la peau. Examinez soigneusement la peau de vos bras pour y trouver les petites défectuosités que les manches courtes révèlent sans pitié. Lavez vos bras chaque soir avec un savon doux que vous ferez bien pénétrer dans la peau par un brossage énergique. (Il existe en pharmacie des petites brosses pour cet usage). Après ce lavage à fond, massez vos bras avec une crème de beauté vitaminée.

Les coudes rugueux ne résisteront généralement pas, non plus, à ce traitement — mais si, cependant, la peau est excessivement sèche ou rugueuse, voici ce qu'il faut faire : Oignez vos coudes d'une couche généreuse de crème vitaminée tous les soirs. Ce n'est pas bien compliqué, n'est-ce pas ? Si vos coudes ont une teinte foncée — s'ils sont brunis — appliquez fréquemment avec un tampon d'ouate, un mélange de péroxide d'hydrogène et de jus de citron.

Si vous ne vous êtes pas procuré mon feuillet sur les soins des mains, n'hésitez pas à me le demander. Il contient nombre de conseils au sujet des mains et des bras et, comme toujours, ne comporte pas un mot de publicité.

N'hésitez pas à me consulter par lettre — sur tout problème de beauté qui vous embarrasse. Vous n'avez qu'à adresser vos lettres à "Cousine Blanche", 197 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal. Soyez assurées qu'un prochain courrier vous apportera le conseil désiré... pourvu que vous ne manquiez pas d'inclure un timbre de 3c pour frais de poste. Il en est de même pour les feuillets que j'ai préparés à votre intention. Demandez ceux qui vous intéressent en incluant 3c pour chacun et vous les recevrez sans délai. La série de ces feuillets comprend : les soins du visage, des mains, des yeux, des pieds : la maigreur, l'obésité, la suppression des poils follets, le développement normal du buste, la transpiration excessive. Notez que ces feuillets ne comportent pas d'annonce mais des conseils tout à fait désintéressés, préparés spécialement pour les lectrices de ce journal.

COUSINE BLANCHE.

Questions d'étiquette

LE BON GOÛT

par Francine MARKEL

QUESTION.—Je suis fort peinée. Ma jeune fille de dix-huit ans n'a aucun succès auprès des jeunes gens dans une réunion sociale. Il lui arrive donc souvent de faire tapisserie dans une soirée. Sans être une beauté et un prodige, elle est aussi jolie et aussi intelligente que ses compagnes et j'aimerais beaucoup connaître la cause de sa non-popularité. Vous pourriez peut-être m'aider ?—MAMAN DEÇUE.

REPONSE. — Votre jeune fille souffre probablement d'un complexe d'infériorité. A quoi attribuer ce manque de confiance ? Vous pouvez mieux que moi le dépister. Peut-être fait-elle ses débuts dans la vie sociale et elle n'a pas assez dans sa jeunesse pris contact avec le monde pour s'y sentir à l'aise. Beaucoup de parents n'apprécient pas à sa juste valeur la belle formation que donnent à leurs enfants des relations mondaines. Cultiver les relations sociales en rapport avec leur âge et leur milieu est le meilleur moyen de donner aux enfants la confiance en eux-mêmes et cette assurance, cette aisance parfaite qui est nécessaire au succès dans la vie. Pour votre jeune fille, vous pouvez encore l'aider en lui permettant de recevoir beaucoup à la maison, en lui apprenant à être gentille, enjouée, plaisante avec tous, c'est le secret d'être populaire auprès des jeunes gens.

C'est si reposant au
ROOSEVELT

Que vous veniez à New-York par affaires, pour voir la ville, faire le tour des magasins ou des théâtres, l'hôtel Roosevelt est votre quartier général idéal . . . commodité du milieu de la ville pour tout ce que vous désirez voir ou faire—en plus jolies chambres, excellents repas, service reposant quand vous voulez vous délasser. Chambres à partir de $4.50.

L'hôtel Roosevelt absorbera jusqu'à 10% de l'escompte sur l'argent canadien s'appliquant aux services des chambres. Autres services au taux courant du change.

Club de santé avec gymnase, piscine, bains turcs, lampes-soleil — à prix nominal.

HOTEL ROOSEVELT
AVE. MADISON à la 45e RUE, NEW-YORK
BERNAM-G. HINES, directeur gér.
Entrée directe au grand terminus central

La Ligue Catholique Féminine

Pèlerinage à Notre-Dame-des-Victoires

La section paroissiale des Saints-Martyrs Canadiens est chargée cette année d'organiser le pèlerinage traditionnel à l'Eglise de Notre-Dame-des-Victoires, qui aura lieu le jeudi, 30 mai, à 8 heures. Monsieur le Curé Laberge y prononcera le sermon de circonstance.

Les autres sections de la ville sont invitées à participer, en aussi grand nombre, à ce pèlerinage.

A St-Sauveur

La paroisse de Saint-Sauveur de Québec possède depuis mercredi, le 22 mai 1940, sa section paroissiale de la Ligue Catholique Féminine.

Après une assemblée préliminaire tenue en la salle des Oeuvres, le 14 mai, le Révérend Père Eugène Guérin, O.M.I., curé de la paroisse décida l'établissement de la section paroissiale et à cet effet une invitation fut adressée à Monsieur l'abbé Louis-Emile Hudon, aumônier diocésain, ainsi qu'à Madame J.-Ludger Beaulieu, présidente diocésaine, à venir en jeter les bases chez nous.

A cette réunion tenue mercredi dernier, assistaient Monsieur l'abbé Louis-Emile Hudon, Madame J.-L. Beaulieu, Madame J.-Edouard Picard, trésorière diocésaine, le Révérend Père Bastien, aumônier de la section et environ cinquante dames et demoiselles.

Après avoir souhaité la plus cordiale bienvenue aux distingués visiteurs, le R. P. Bastien demande à Mademoiselle Marguerite Coulombe de faire la lecture du procès-verbal de l'assemblée précédente. Le Révérend Père Aumônier prie Monsieur l'abbé Hudon de nous donner des directives et invita Madame Beaulieu d'adresser la parole à son auditoire désireux de connaître davantage la Ligue Catholique Féminine.

Notre Présidente diocésaine nous dit: "Que le but de la Ligue Catholique Féminine est de faire pénétrer de plus en plus les vérités de la foi, respecter de mieux en mieux les lois de la morale chrétienne dans tous les milieux d'influence féminine, principalement dans le milieu familial. Madame la Présidente démontre par des exemples le bien que peut opérer dans le milieu familial, le service social.

Monsieur l'abbé Hudon, insiste surtout sur les avantages du cercle d'étude où peuvent se discuter les problèmes intéressant la vie morale de l'individu ou sa vie familiale. Monsieur l'Aumônier diocésain nous suggère pour l'automne prochain, un travail éducatif sérieux au point de vue de la formation chrétienne des tout-petits, particulièrement en ce qui concerne la formation de la volonté et du coeur de l'enfant.

Mademoiselle Coulombe traduit les sentiments de toute l'assemblée en offrant aux invités d'honneur l'hommage de notre reconnaissance, et chacune est invitée à signer le bulletin d'adhésion à la Ligue, ce qui est fait avec empressement.

Marie-Ange Garneau,
secrétaire du S.P.I.C.

Saint-Leonard

Baptêmes

— M. et Mme Albert Allard, née Yvonne Beauchemin, annoncent la naissance de deux filles jumelles, Marie-Angèle-Laurianne, Parrain et marraine, M. et Mme Léopold Provencher et Marie-Monique-Esther, Parrain et marraine, M. et Mme Willie Bergeron.

— M. et Mme Roland Doucet, née Madeleine Robidoux, un fils, Joseph-Andre-Yvon. Parrain et marraine, M. et Mme Hercule Doucet, grands-parents de l'enfant.

— M. et Mme Emery Chaput, un fils, Joseph-Wilfrid-Benoit. Parrain et marraine, M. et Mme Donat Comeau, grands-parents de l'enfant.

— M. et Mme Armand Hebert, née Laurette Jodoin, un fils, Joseph-Armand-René. Parrain, Armand Rocheleau ; marraine, Jeanne Rocheleau.

— Le 4 mai, à M. et Mme Antonio Joyal, née Rose-Alma Cartier, un fils, Joseph-Albani-Jean-Claude. Parrain et marraine, M. et Mme Albani Cloutier.

Incendie

Les pompiers furent appelés, ces jours-ci, chez le Dr Dugré où un incendie s'était déclaré. On parvint à éteindre les flammes après avoir constaté de légers dommages par le feu et surtout par l'eau.

Dans la métropole

L'honorable juge et madame R.-A.-E. Greenshields sont au Club Seigneurial pour la fin de semaine.

M. et madame Paul Leman, de Toronto, venus à Montréal pour le mariage Branchaud - Prud'homme, sont les invités de M. et de madame J.-Alexandre Prud'homme.

M. et madame A.-J. Major, d'Ottawa, étaient de passage à Montréal, à l'occasion du mariage Branchaud-Prud'homme.

M. et madame L.-J. Papineau passent la fin de semaine au Club Seigneurial.

Madame Gavin Milroy passe quelques jours à Saint-Hilaire, l'invitée de madame Colin Campbell.

Mademoiselle Margot Tremblay a donné un shower de tasses, samedi, en l'honneur de mademoiselle Gisèle Dazé, dont le mariage aura lieu prochainement. Madame Joseph Corbeil et madame René Dazé servaient le thé et les glaces aidées de mesdemoiselles Germaine Tremblay, Blanche-Alice Boileau, Claire Tremblay et Marie-Ange Boileau. Des fleurs printanières décoraient la table de thé.

Madame J.-A. Martineau recevait ces jours derniers, en l'honneur de madame Pierre Forgues, à l'occasion de son retour de la Floride. Les invités étaient : mesdames F. Connelly, Anatole Gaudry, A.-E. Grandbois, A. Gaudry, Lucien Ginchereau, C.-H. Boire, Henri Lachance, Conrad Martin, Wilfrid Prévost, J.-B. Sainte-Marie. Le thé fut servi par mademoiselle Piché.

M. et madame Scott Macdonald, après un séjour prolongé à Paris et à Genève, sont rentrés au pays. Ils demeureront à Ottawa.

M. et madame C.-A. de Lotbinière Hardwood sont maintenant installés en leur villa de Vaudreuil.

M. et madame Howard Pillow occupent leur villa de Saint-André-sur-mer.

Mesdemoiselles Ginette et Marthe Baillargeon passent la fin-de-semaine à Ottawa.

Madame Jules Hamel partira prochainement pour Senneville où elle occupera sa villa, pendant la saison estivale.

Mademoiselle Simone Trudeau donnera un thé-shower, aujourd'hui, en l'honneur de mademoiselle Pauline Brunet.

M. et madame Jean-Louis Amyot sont retournés à Montréal après avoir passé la fin de semaine à Québec, les invités des parents de M. Amyot, M. et madame Hector Amyot.

M. et madame Laurent Gelly, de Montréal, ont passé quelques jours en notre ville.

M. et madame Maxime Fortin, de St-Raymond, sont actuellement en voyage à New-York et Atlantic City.

Madame J.-P.-A. Gravel est de retour de Montréal où elle a passé la fin de semaine.

M. J.-E. LeBlanc, accompagné de ses filles, madame G.-L. Taché et mademoiselle Raymonde LeBlanc, sont de retour de Montréal où ils ont assisté au mariage LeBlanc-Michon.

M. et madame L.-M. Bélanger annoncent le mariage de leur fille Lucienne à M. Henri Gingras, fils de M. et madame A. Gingras, de Québec. La bénédiction nuptiale leur sera donnée le 8 juin en l'église St-Charles de Limoilou. Pas de faire-part.

Mesdemoiselles Fernande et Juliette Trudeau partiront mercredi pour Boston où elles passeront une dizaine de jours, les invitées de madame Jean Hardy.

Mademoiselle Marie Larocque est retournée à Montréal après avoir passé la fin de semaine à Québec, l'invitée de sa tante, mademoiselle Marie Lesage.

Mademoiselle Louise Mathieu a passé la fin de semaine dans la métropole.

M. et madame Elzéar Côté ainsi que mademoiselle Anita Côté passent la saison d'été à Rimouski.

M. Aimé Déry est parti pour Trois-Rivières où il passera trois mois.

Crampes d'estomac très vite soulagées

A minuit, quand les crampes vous plient en deux, vous n'avez pas envie de faire des expériences. Ce qu'il vous faut c'est quelque chose pour faire disparaître la crampe. Qu'y a-t-il de plus efficace que la **Nerviline** ! Prenez-en vingt gouttes dans un peu d'eau sucrée et en un clin d'oeil la crampe a disparu. La **Nerviline** est encore cinq fois plus forte que la plupart des remèdes et, à cause même de cette force il suffit d'une petite dose. Pour les cas de gaz d'estomac, fermentation, crampes, aigreurs, éructations, toutes les familles devraient garder de la **Nerviline**. Pour vous protéger de façon assurée, procurez-vous de la **Nerviline** dès aujourd'hui. 35c chez tous les marchands.

Grâce au Tonique Mosby une dame du Québec est soulagée de ses malaises d'estomac !

Mme Allain se sentait faible et épuisée, ne pouvait dormir à cause des gaz d'estomac; intestins très irréguliers. Aujourd'hui elle décrit la façon dont le Tonique Mosby lui a fait du bien.

MME J.-L. ALLAIN, 177 rue Laval, Hull, P. Q., qui dit: "Le TONIQUE MOSBY est excellent. Il me fait plaisir de recommander ce remede; il mérite, je sais, les louanges de tout le monde."

Des témoignages sincères, venant d'une foule d'endroits de la province de Québec et de nos environs immédiats, louangeant et recommandant le TONIQUE MOSBY, continuent tous les jours d'arriver en grand nombre à toutes les principales pharmacies de la ville de Québec, où cette "nouvelle préparation de racines, d'herbes et autres excellents agents medicinaux" est en frais d'être introduite et expliquée à notre public.

Par exemple, voici à peine quelques jours, Mme J.-L. Allain, 177 rue Laval, Hull, province de Québec, nous faisait parvenir le sincère témoignage suivant, décrivant ce que le TONIQUE MOSBY est capable de faire dans certaines formes de souffrances. Mme Allain est la mère de 15 enfants; aussi nous sommes assurément FIERS de publier le témoignage d'une femme comme elle. Lisez la déclaration reconnaissante de cette dame; elle est rédigée dans les termes qui suivent:

Energie en baisse; souffrait après chaque repas

"Environ 2 ans passés, j'ai commencé à souffrir d'attaques de ballonnements de gaz dans l'estomac, dit Mme Allain, jusqu'à ce que finalement ces attaques se présentaient de plus en plus souvent, et je ne pouvais faire un repas sans souffrir. Il semblait que mes vivres, à peine avalés, commençaient à surir presque immédiatement pour former en-dedans de moi de grandes quantités de gaz. Ah! ces douleurs provenant de la présence des gaz! C'est une chose que seule connaît la victime des maux d'estomac. Ces gaz me tenaient éveillée longtemps après mon coucher le soir, et il m'était tout bonnement impossible de dormir comme il faut. Le matin je me sentais pire que lorsque je m'étais couchée la veille au soir. J'avais les intestins très irréguliers, et il me fallait souvent prendre des laxatifs.

Soulagée de façon excellente, elle louange le Tonique Mosby

"Ainsi vous pouvez voir que j'étais assurément une personne souffrante, et le pire c'est qu'il me semblait ne jamais pouvoir trouver de soulagement, car tous les remèdes que j'avais essayés ne m'avaient fait aucun bien; mais je finis par me procurer du Tonique Mosby et, aujourd'hui que j'en ai pris deux bouteilles seulement, j'ai peine à croire que je suis la même personne. Dès le début ce remède a agi d'excellente façon sur mon estomac. Il m'a débarrassée des gaz et des ballonnements; aussi maintenant je peux manger aux repas sans avoir de malaises par la suite. Vous ne sauriez croire quelle joie on éprouve à se sentir débarrassé des douleurs causées par les gaz. Et autre chose: aujourd'hui je peux me mettre au lit et dormir comme il faut, si bien que le matin je me sens toujours à merveille; de fait, je suis capable de faire une vraie journée d'ouvrage sans éprouver cette sensation d'énergie en baisse de lassitude et d'épuisement comme c'était mon cas auparavant. Ce remede a aussi réglé mes intestins mieux que tout ce que J'AIE JAMAIS PRIS. Oui, le Tonique Mosby a fait de moi une personne nouvelle; et j'en suis tellement reconnaissante que je tiens à recommander ce remède à toutes les personnes qui souffrent comme j'ai souffert."

Il agit sur les intestins, l'estomac, le foie et les reins

Le TONIQUE MOSBY donne dans l'organisme humain plusieurs résultats à la fois. C'est parce qu'il contient 20 ingredients, y compris 13 herbes et racines. Il nettoie les intestins et débarrasse l'estomac des gaz et des ballonnements. Il active le foie, chasse de l'organisme la vilaine bile et il soulage l'excès de bile et les maux de tête bilieux. Il revigore l'action des reins, ce qui met fin aux courbatures. Les personnes faibles, épuisées ne tardent pas à se sentir comme des femmes et des hommes nouveaux.

Son emploi ne coûte que quelques sous par jour

Autre chose encore : étant donné l'immense volume de ses ventes, le prix du Tonique Mosby est raisonnable. Vous pouvez réellement prendre cette nouvelle préparation, avec ses nombreuses herbes et autres excellents ingrédients, moyennant quelques sous par jour seulement. Aussi n'hésitez pas. Procurez-vous du Tonique Mosby — DES MAINTENANT — et commencez d'en prendre.

Ce nouveau remède scientifique se vend maintenant en grandes quantités dans toutes les pharmacies de la ville de Québec. Il est aussi en vente chez les principaux pharmaciens et marchands généraux de toutes les provinces de l'est du Canada.

ACHETEZ les MARCHANDISES ANNONCEES
La valeur résiste à l'épreuve

Votre patron, Madame
par
Anne Adams
No 4465

Très féminine et originale, cette petite robe est aussi extrêmement fraiche, à cause du dessin spécial des épaules. L'encolure en V est aussi gracieuse ; elle se termine par une touffe de fleurs ; la ligne de taille est également fantaisiste ; la jupe s'élargit grâce à deux panneaux en avant et deux en arrière. En voile ou en chiffon de soie imprimé, cette toilette ne passera pas inaperçue. Vous pouvez faire un ceinturon qui partira de chaque côté des panneaux et se nouera dans le dos. Le corsage peut également être de couleur contrastante. Bordez les manches de dentelle ou de ruché.

GRANDEURS : 12, 14, 16, 18, 20 ; 30, 32, 34, 36, 38, 40. La grandeur 16 demande **3** 1-4 vgs de matériel de 39 pcs de largeur et 1 3-4 vg. de dentelle.

Adresser votre commande comme suit : SERVICE DES PATRONS, L'EVENEMENT-JOURNAL, QUEBEC, P. Q.

Ecrire lisiblement votre nom et votre adresse et mentionner correctement le numéro du patron ainsi que la grandeur s'il y a lieu. Ne pas demander des mesures autres que celles spécifiées.

Le prix du patron est de 25c. Ne pas inclure de monnaie car L'Evénement-Journal ne se tient pas responsable des lettres non reçues. Ces patrons ne sont pas échangeables et ne sont pas en vente à nos bureaux. Ils sont livrés dans un intervalle de 8 jours.

N. B. — Ces patrons provenant d'une maison anglaise, les instructions ne sont fournies qu'en anglais.

FU MANCHU

Le cri du faucon de nuit

Par Sax Rohmer

Comme cela avait été arrangé précédemment, nous enlevâmes avec précaution nos chaussures et nous nous dirigeâmes sur la pointe du pied dans la pièce pour nous asseoir dans de confortables fauteuils. Il nous fallait d'abord attendre l'arrivée de l'ami de Jonathan Smith. Une heure passa, complètement silencieuse. Alors nous entendîmes un bruit sourd.

Un bruit de pas se faisait entendre dans le corridor. Il s'arrêta en face de notre porte et nous entendîmes un coup puis une voix étouffée dire : "Entrez !" C'était la voix de Weymouth. Alors, lorsque la porte s'ouvrit, nous entendîmes une petite toux sèche.

Une étrange voix de fausset comme celle d'un vieillard (que je reconnus malgré cela comme celle de Smith) cria : "Salut Martin !—Le rhume ne va pas mieux ?"

Puis la porte se referma de nouveau et un silence de mort retomba sur nous.

Il n'y a rien d'aussi angoissant, d'aussi énervant que d'attendre dans un silence de mort, nous avions les nerfs tendus, nous avions peur de remuer, de bailler ou de nous étirer. Nous ne pouvions lire de crainte que le froissement des feuillets révèle notre présence. Tout ce que nous pouvions faire était—d'attendre. .

Gatineau Power gagne sa cause contre Fraser Companies. --- Le dollar canadien remonte de plus d'un sou

LES ACIERIES ET LES TITRES CUPRIFERES DIRIGENT LA HAUSSE

GAINS SENSIBLES A WALL STREET

Les spéculateurs portent plus d'attention à l'amélioration des affaires.

791,260 ACTIONS

Les aciéries ont profité de la hausse avec les titres cuprifères.

New-York, 28, (PA) — Par Frederick Gardner, rédacteur financier de la Presse Associée. — Les valeurs mobilières les mieux connues ont enregistré des gains durant la séance d'hier, à New-York, parce que les spéculateurs semblent s'inquiéter un peu moins de la guerre européenne et porter plus d'attention à l'amélioration des affaires aux Etats-Unis. Le cours moyen de 60 titres représentatifs de la Presse Associée a monté de 7-10 de point à 38.8. Le roulement a été de 791,260 actions à rapprocher de 871,360 actions vendredi de la semaine dernière.

Il a été vendu un siège sur la Bourse de New-York pour la somme de $43,000, en diminution de $7,000 sur la vente précédente, et le plus bas prix touché à ce sujet depuis 1915.

Les aciéries ont profité de la production accrue dans l'industrie sidérurgique. Les valeurs cuprifères ont monté à cause de la hausse du cuivre. Les cours étaient plus fermes en clôture pour U. S. Steel, Bethlehem Steel, Douglas Aircraft, United Aircraft, Sperry, Sears Roebuck, General Motors, Anaconda, Kennecott, American Smelting, American Telephone, DuPont, Westinghouse, Allied Chemical, Johns Manville, U. S. Gypsum, Santa Fe et Chesapeake & Ohio.

New York Shipbuilding privilégié a haussé de plus de 30 points à 134 1-32 parce que les directeurs ont annoncé qu'ils rachèteront le titre à 110 plus les dividendes courus de $24.50. Ces actions n'avaient pas été transigées en bourse depuis mardi dernier. Le titre commun monta de 2 5-8 points au cours de 20.

749 titres différents furent cotés sur le tableau. 540 ont monté, 83 ont baissé, et 126 étaient stationnaires. Voici les cours moyens compilés par la Presse Associée:

	30In.	15Rl.	15Ut.	60St.
Hier	55.0	13.9	31.9	38.8
Jour précédent	54.2	13.5	31.3	38.1
Mois dernier	71.9	18.8	38.9	50.2
An dernier	67.6	19.2	37.5	47.8
Haut 1940	74.2	20.5	40.6	52.2
Bas 1940	53.5	13.1	31.1	37.7
Haut 1939	77.0	23.8	40.6	53.9
Bas 1939	58.8	15.7	33.7	41.6
	1937-38	1932-36	1927-29	
Haut	75.3	72.8	157.7	
Bas	33.7	16.9	61.8	

LE LAIT CONCENTRE

Ottawa, 28. — En avril la production de lait concentré s'élève à 16,845,445 livres, comprenant 13,378,657 livres de produits concentrés du lait entier et 3,466,788 livres de sous-produits. La production d'avril fait voir un gain de 35 p. c. sur celle du mois précédent et 27 p. c. sur celle d'avril 1939. La production des quatre mois terminés en avril atteint un total de 48,496,121 livres, à rapprocher de 38,032,496 la même période de 1939.

THE NATIONAL BREWERIES LTD

DIVIDENDES TRIMESTRIELS

AVIS est par ces présentes donné que les dividendes suivants ont été déclarés pour le trimestre se terminant le 30 juin 1940:

ACTIONS DE PRIORITE

Quarante-quatre (44) cents par action sur les actions de priorité d'une valeur au pair de $25.00 (savoir au taux de $1.75 par action par année).

ACTIONS ORDINAIRES

Cinquante (50) cents par action sur les actions ordinaires sans valeur au pair.

Ces deux dividendes payables le 2 juin 1940 aux actionnaires inscrits à la date du 15 juin 1940.

Les chèques de dividendes seront adressés par la poste par l'agence de transfert de la compagnie, The Royal Trust Company, 105 rue Saint-Jacques, Montréal.

Par ordre du conseil d'administration.
Le secrétaire-trésorier :
A.-D. JOHNSTON.

Montréal, le 27 mai 1940.

Renseignements financiers

Le marché anglais se tient bien

Les valeurs mobilières et les obligations sont soutenues sur la Bourse de Londres depuis que le gouvernement britannique a décidé de liguer toutes les ressources de la nation dans son effort pour vaincre l'hitlérisme. Le correspondant du New-York Times à Londres câble à son journal que, dans certains milieux, on craint qu'il ne reste plus guère de nouveaux fonds à diriger vers le marché mobilier à cause des nouvelles mesures adoptées par l'Etat. D'autres craignent un fléchissement dans les titres industriels comme il était survenu en septembre 1939 lorsque des prix minima furent établis pour les obligations gouvernementales. Enfin, le plus grand nombre sont d'avis que le loyer de l'argent déjà bon marché, va se maintenir à son taux actuel s'il ne baisse pas davantage. Il y a quelque temps, le Chancelier de l'Echiquier avait annoncé un impôt de 100 pour cent des profits pour l'excédent, en provenance des commandes de guerre, sur la moyenne des bénéfices des dernières années. Mais, on apprend aujourd'hui que cet impôt de 100 pour cent ne s'appliquera pas à toutes les industries.

Les problèmes de Berlin

Un autre correspondant du New-York Times, de Berlin cette fois, mande que les financiers allemands les plus sérieux se demandent comment le Reich pourra refaire ses stocks épuisés dans l'industrie et le commerce, lorsque la guerre européenne sera terminée. Le problème, en somme, est le même que celui qui s'était présenté en 1919 et les années suivantes et qui avait été réglé avec le concours des avances de fonds des Etats-Unis. Des observateurs se demandent si les Etats-Unis déjà surchargé d'or consentiraient encore à se porter au secours du troisième Reich, si l'Allemagne remportait une éclatante victoire sur les alliés, ou si, plutôt, le Reich pourrait établir un système économique nouveau en se servant des matières premières des colonies et des Dominions britanniques. Les dividendes versés par les compagnies allemandes se maintiennent à leur niveau normal depuis le début des hostilités.

Les fonds étrangers en France

En France, tous les fonds des Etats-Unis et du Canada appartenant à des citoyens français devront être déposés, avant le 30 juin prochain, dans des banques françaises affiliées à la Commission de contrôle du change ou vendues aux autorités contre remise de francs au taux de 43.20 francs au dollar. Les obligations libellées en dollars et détenues par des résidents français devront également être déposées. Les étrangers habitant la France devront déposer leurs dollars des Etats-Unis et du Canada mais ils pourront conserver leurs valeurs françaises libellées en fonds américains ou canadiens. Il n'est pas question pour le moment de réquisitionner les billets et les valeurs mais seulement de les laisser à la disposition de l'Etat si ce dernier décide d'adopter la mesure déjà prise par la Grande Bretagne, et partiellement prise par le Canada en ce qui concerne les dollars américains.

Le rapatriement des valeurs

Le Financial Post, de Toronto, rapporte que le rapatriement des valeurs canadiennes détenues par des ciotyens anglais va se continuer indéfiniment. Les mesures de restrictions imposées à ce sujet par Londres et Ottawa avaient été levées en partie durant le mois d'avril, en vue de faire une expérience. Le Post prétend que les autorités ont décidé de continuer le rapatriement contrôlé des valeurs canadiennes à l'avenir. Il se pourrait même que la Grande Bretagne réquisitionnât les valeurs canadiennes comme elle l'a déjà fait pour les valeurs des Etats-Unis. Au cours d'avril, les valeurs canadiennes détenues par des citoyens britanniques ont été rapatriées au total de $2 à $3 millions de dollars. Cela comprenait plus d'obligations que d'actions. On dit même que le gouvernement anglais achète la production de plusieurs grosses compagnies canadiennes (c'est le cas pour le surplus de production du cuivre canadien) et qu'il paye ces achats avec les valeurs de ces compagnies détenues par ses nationaux. Cette procédure n'a pas été confirmée toutefois par Ottawa.

NOUVELLES MINIERES

Les mines hors liste

Les prix étaient à peu près stables sur le marché des mines hors liste de Montréal, hier. National Malartic, Lake Dufault, Amalgamated Kirkland et Negus étaient plus fermes tandis que Mosher, Magnet Consolidated et Thompson Lundmark étaient un peu plus faibles.

St. Anthony Gold

La production de St. Anthony Gold Mines durant le mois d'avril 1940 a été de $34,941 à rapprocher de $35,477 durant le mois de mars 1940, soit une diminution de $536. Le moulin a bocardé 4,804 tonnes de minerai d'une teneur moyenne de $7.27 par tonne, au lieu de 4,805 tonnes de minerai d'une teneur de $7.38 en mars. Durant les quatre premiers mois de l'année courante, la production a été de $152,174, soit une augmentation de $73,011 sur celle de $79,163 pour la période correspondante de l'année dernière. Le moulin a traité 17,554 tonnes de minerai d'une teneur de $10.15 par tonne durant la même période de l'année précédente.

LES CERTIFICATS D'EPARGNE DE GUERRE

Monsieur Napoléon Charest, président du Comité provincial de l'Epargne en temps de guerre, annonce que les quartiers-généraux de la campagne pour la province sont situés à la chambre 808 de l'Immeuble Aldred, 507 Place d'Armes, Montréal. Le numéro de téléphone est Plateau 9831.

L'annonce officielle, qui parait ailleurs dans ce journal, indique où et de quelle façon on peut se procurer les certificats et les timbres d'épargne qui seront mis en vente dans les bureaux de poste et les banques, et chez les détaillants.

LIVERPOOL ROUVRE

Liverpool, 28. — (P. A.) Les directeurs de la Liverpool Cotton Association ont annoncé que les transactions pourront être faites à partir d'aujourd'hui dans toutes les options du coton. Les transactions se feront toutefois aux prix de règlement du 16 mai dernier. Le 20 mai, les directeurs avaient décidé de fermer le marché pour quelques jours comme mesure de précaution contre de nouvelles baisses et afin de stabiliser le marché.

COURS DE DOW JONES

New-York, 28. — Voici les cours préliminaires de Dow Jones pour la clôture de la séance d'hier sur la Bourse de New-York : 30 titres industriels à 116.37, en mieux de 1.62 point 20 chemins de fer à 23.32, en mieux de 0.56 point. 15 utilités publiques à 18.91, en mieux de 0.39 L'indice des prix des matières premières a baissé de 0.09 point à 52.95. Le roulement total fut de 780,000 actions.

● **M. J. FOURNIER de Belleval, vient d'être nommé secrétaire de l'Association des Marchands Détaillants du Canada. M. de Belleval, ancien citoyen de Québec y compte une foule d'amis.**

BOURSE DE MONTREAL

Cours fournis par L.-G. BEAUBIEN & Cie, membres de la Bourse de Montréal, 70, rue Saint-Pierre, Québec — Tél. *2-1521

Séance du 27 mai 1940

Ventes		Ferm. Préc.	Haut	Bas	Ferm.
15	Agnew S Pr	107	108	108	108
137	Asbestos Cor	17	17 3/8	17 1/4	17 3/8
155	Ass Br of C	13	13	13	13
150	Bath Pap A	8 1/4	9	8 1/2	9
61	Bell Tel.	152	152	152	152
780	Braz Trac	5 3/8	7	6 1/8	6 1/8
70	B C Pow A	25	25	25	25
495	Bruck Silk	4 7/8	5	4 7/8	5
550	Can Car	7	7 1/2	7	7
81	Do Pr	13 1/8	13 1/2	13 1/2	13 1/2
365	C Celanese	23	24	23	24
101	C Cement	4	4 1/2	4 1/4	4 1/2
15	Do Pr	82	82	82	82
125	Can For Inv	15	10	10	10
50	C Ind Alc A	180	185	185	185
25	Can Loco	8	7	7	7
125	C Nor Pow	11 1/2	11 1/2	10 1/2	10 1/2
1255	C Pac Ry	4 1/2	4 1/2	4 3/8	4 1/2
135	C Steam		3 1/2	3	3 3/8	3 3/8
100	Do Pr	12 1/2	13	13	13
100	Cocksh Pl	5	4 1/2	4 1/2	4 1/2
200	Cons Smel	31	32	30 5/8	30 5/8
70	Dist Seagr	21	23	22	22
50	Dom Bridge	24 1/4	25 1/2	25 1/2	25 1/2
90	D Coal Pr	17	17	17	17
60	Dom Glass	117	116	116	116
1115	D Steel B	7 7/8	8 1/2	8 1/4	8 1/2
325	Dom Tar	4	3 3/4	3 1/2	3 1/2
125	Dryd Paper	4	5	4 3/4	5
50	Electrolux	8 1/2	8	8	8
25	Gat Power	10	11 1/2	11 1/2	11 1/2
15	Do Pr	81 1/4	83	82	82
35	G Steel W	5 1/4	5 1/2	5 1/2	5 1/2
25	Gurd C & C	5 1/2	5 1/2	5 1/2	5 1/2
95	Ham Bridge	3 1/2	3 5/8	3 1/2	3 5/8
30	Hol G Mines	10 1/2	10 7/8	10 1/2	10 1/2
65	How Smith	13	13 1/2	13	13 1/2
60	Hud B Min	21 1/2	21	21	21
795	Imp Oil	11	11 1/8	10 5/8	11
5	Imp Tob	13	13	13	13
100	In Bronze Pr	21	21	21	21
735	Int Nickel	28 1/2	29 1/4	29	29 1/4
1072	Int Petrol	16 1/4	17 3/4	17 1/4	17 5/8
620	Massey Har	2 7/8	3	2 7/8	2 7/8
1382	Mont Pow	26 1/2	27	26 1/8	27
19	Mont Tram	45	46	45	45
488	Nat Brew	28	28	28	28
100	N Steel Car	38	40 1/8	40	40 1/8
25	Niag W W	20	21	21	21
464	Nor Mines	50	52	51	51
70	Ogil Fl Mills	23	24	24	24
11	Power Cor	7	7	6 1/2	6 1/2
1035	Price Bros	10 3/4	12	11 1/2	11 1/2
25	Do Pr	60	62	61	61
100	Quebec Pow	14	14 1/8	14	14
196	Shawin Pow	17 3/4	17 3/4	17 3/4	17 3/4
25	Sher Wil	10 1/2	8	8	8
55	So Can Pow	10	10	10	10
725	St Law Cor	2 1/4	2 5/8	2 1/2	2 5/8
250	Do Pr	11 1/2	12 3/8	12	12
215	St Law P Pr	25 1/4	26	25	25
100	Unit Steel	3 1/8	3 1/8	3	3
25	Win Elec A	120	120	120	120
	BANQUES :				
18	Commerce	151	151	151	151
5	Royale	160	160	160	160
	OBLIGATIONS :				
$4550	D of C 3 1/4 52	99 1/2	99 5/8	99 5/8	99 5/8

CURB DE MONTREAL

Séance du 27 mai 1940

Ventes		Ferm. Préc.	Haut	Bas	Ferm.
850	Abitibi	105	110	105	110
275	Do Pr	5	5 3/4 6	6	6
10	Alum Ltd	90	94	93	94
25	Bathurst B	2 1/8	2 1/2	2 1/4	2 1/4
105	B A Oil	17 3/8	17 1/2	17 1/8	17 1/8
40	B C Packers	14	12	12	12
100	Can Brew	130	140	140	140
150	Do Pr	24	25	24	25
10	C Vicks Ltd	2 1/2	2 1/2	2 1/2	2 1/2
50	C Alcohol	190	190	190	190
2092	Cons Paper	3 7/8	4 3/8	4 1/8	4 1/4
50	Cub Airc	100	100	100	100
195	Donnacona A	4 3/4	5	4 3/4	4 7/8
195	Fairchild	2 1/2	2 7/8	2 3/8	2 7/8
20	Fleet Airc	4 1/2	5 1/8	5 1/8	5 1/8
30	Ford of C A	15	15 5/8	15 5/8	15 5/8
40	Fraser Co	8	7 1/2	7 1/2	7 1/2
550	Do V T	9	9 1/2	8 3/4	9
100	Int Util B	25	20	20	20
10	Lake S J P	12	12	12	12
10	McColl F Pr	97	90	90	90
15	Melchers Pr	4 1/2	5	5	5
65	Mitch Rbt	7	7	7	7
10	Moore Cor	46 1/2	39	39	39
90	Page Her	101	99 1/2	99	99
10	Prov Trans	4 1/2	4 1/2	4 1/2	4 1/2
10	So C Pow Pr	99	98 1/8	98 1/8	98 1/8
75	Walk Good	31 3/4	31 3/4	31 3/4	31 3/4
50	Do Pr	17	17 1/2	17 1/2	17 1/2
	MINES :				
2000	Cart Malar	01 7/8	01 1/2	01 1/2	01 1/2
200	J M Cons	01 1/2	01 3/4	01 3/4	01 3/4
500	Joliet Qué	02 3/4	03 1/4	03 1/4	03 1/4
115	Lake Shore	21	20 1/4	20	20
350	Macassa	295	270	270	270
1000	Normetal	35	35	35	35
200	Perron	120	125	125	125
625	Sherr Gor	64	68	68	68
2250	Siscoe	65	67 1/2	63	65
200	Sullivan	57	57	57	57
100	Tec Hughes	365	310	310	310
800	Wood Cad	9 1/2	11	10	11
100	Wright Har	550	555	555	555
	HUILES :				
100	Dalhousie	24	22	22	22
690	Home Oil	160	150	150	150

Total des ventes : 20,900 actions industrielles; 12,800 actions minières.

LES PAPETERIES REMONTENT UN PEU

Abitibi Paper a gagné 1 1/2 point de même que Minnesota and Ontario Paper.

PACIFIQUE CANADIEN

Les obligations des pays de l'Empire Britannique étaient plus faibles.

Montréal, 28. — (P.C.) — Le marché des obligations canadiennes était stable ou un peu plus ferme, hier, à Montréal. Les valeurs industrielles occupaient le premier plan. Les titres de grande classe étaient stationnaires aux cours de la semaine dernière. Le volume des transactions fut peu considérable. Les Dominion à longue échéance sont demeurées stables tandis que les bons à court terme et à échéance moyenne étaient fermes. Les obligations du Canadien National payables au pays ont baissé un peu. Les valeurs de la même catégorie payables sur les trois marchés étaient stationnaires.

Les obligations du Pacifique Canadien ont généralement monté. Les 3 pour cent ont gagné 1-8 de point, les 3 1-2 pour cent 1-2 point, les 5 pour cent 1954 1 1-2 point et les 6 pour cent 1942 ont haussé d'un demi-point. Maclaren a haussé d'un demi-point. Montreal Power 3 1-2 pour cent 1963 haussa de 2 1-2 points, Montreal Power 1973 d'un point, Montreal Tramways 5 pour cent 1941 gagna 1 1-2 point, Bell Telephone 1956 et 1960 ont haussé de 2 points, Gatineau Power 5 pour cent 1949 a gagné un demi-point, Great Lakes Power 4 1-4 pour cent monta d'un quart de point, Power Corporation 4 1-2 pour cent de 2 points. Shawinigan 4 pour cent 1969 recula d'un point, Montreal Tramways 5 pour cent 1955 un point et International Hydro a baissé de 4 points.

Dans le compartiment industriel, Abitibi Paper a monté de 1 1-2 point, Brown Co. d'un point, Consolidated Paper d'un point et Minnesota & Ontario de 1 1-2 point. Acadia Sugar haussa d'un demi-point, Famous Players de 2 points, General Steel Wares d'un demi-point et Great Lakes Paper d'un demi-point.

A NEW-YORK

New-York, 28. — (P.A.) — Le volume des transactions a beaucoup diminué sur le marché américain des valeurs à revenu fixe hier. Le mouvement de hausse s'est continué dans les chemins de fer, les utilités publiques et les valeurs fédérales des Etats-Unis. Les fluctuations furent encore très irrégulières dans les obligations des pays étrangers. Les reculs ont atteint jusqu'à trois points dans les valeurs des pays de l'Empire Britannique. Les obligations de la Belgique, de l'Australie, du Danemark et de l'Allemagne ont monté. Les obligations italiennes et japonaises ont baissé d'une fraction de point à 1 1-2 point environ.

Les obligations industrielles les plus spéculatives se sont raffermies parce que les ventes ont diminué. Au cours de la semaine dernière, ces valeurs avaient subi de lourdes pertes. Les obligations fédérales des Etats-Unis ont monté de 2-32 à 9-32 de point. Le roulement total fut de $3,855,700, soit le moins élevé depuis le 31 août 1939, à rapprocher de $5,186,750 vendredi dernier.

DIVIDENDES

Brazilian Traction, Light & Power Co. Ltd, 1 1-2 pour cent par action privilégiée, payable le 2 juillet aux actionnaires inscrits le 15 juin.

Marcus Loew's Theatres Ltd, $3.50 par action privilégiée, payable le 29 juin aux actionnaires inscrits le 15 juin.

Bathurst Power & Paper Co. Ltd, 25 sous par action de classe A, payable le 1er août aux actionnaires inscrits le 17 juillet.

Teck Hughes Gold Mines Ltd, 10 sous par action, payable le 1er juillet aux actionnaires inscrits le 10 juin.

Lamaque Gold Mines Ltd, 10 sous par action plus boni de 10 sous, payables le 1er juillet aux actionnaires inscrits le 10 juin.

Canadian Celanese Ltd, $1.75 par action privilégiée participante et 25 sous par action commune, payables le 29 juin aux actionnaires inscrits le 14 juin.

Huron & Erie Mortgage Co., $1 par action, payable le 2 juillet aux actionnaires inscrits le 15 juin.

Belding Corticelli Ltd, $1.75 par action privilégiée et $1 par action commune, payables le 2 juillet aux actionnaires inscrits le 15 juin.

H. Simon and Sons Ltd, 15 sous par action commune et $1.75 par action privilégiée 7 pour cent, payables le 29 juin aux actionnaires inscrits le 15 juin.

Le New York Central a gagné durant les quatre premiers mois de 1940 des revenus nets d'exploitation de $9,591,304 au lieu de $4,545,427 durant la même période de 1939.

Le Boston & Maine a subi une perte nette de $381,420 durant les quatre premiers mois de 1940 au lieu d'une perte de $511,359 durant la même période de 1939.

Dubé, Leblond & Compagnie
Incorporée

105, Côte de la Montagne

Tél. *2-4061 QUÉBEC.

VALEURS DE PLACEMENT

SPÉCIALITÉ: OBLIGATIONS D'INSTITUTIONS RELIGIEUSES

EXECUTONS TOUS ORDRES D'ACHATS ET VENTES SUR LES BOURSES DE NEW YORK MONTREAL ET TORONTO

TEL. 2-5109

ACHATS, VENTES ET ECHANGES OBLIGATIONS GOUVERNEMENTS VILLES, FABRIQUES INS. RELIGIEUSES UTIL. PUBLIQUES

J. E. Laflamme, Limitée

15 SAULT AU MATELOT

QUEBEC

A LONDRES ET PARIS

Londres, 28. — (P.A.) — Le ton de la Bourse de Londres était généralement ferme hier mais plusieurs valeurs étaient à la baisse. Les obligations du gouvernement furent modérément soutenues. Celles de l'emprunt de conversion à 2 pour cent apparurent pour la première fois, ouvrant et fermant aux environs de 96 1-2 livres. Les ferroviaires et les vedettes industrielles cédèrent quelques pence. Les kaffirs se raffermirent vers la fin.

Les rentes montèrent modérément en Bourse de Paris, hier, mais les valeurs françaises et étrangères fléchirent par manque d'appui. Les pertes prédominaient dans le groupe méditerranéen. Les rentes ordinaires finirent de 30 centimes plus hautes à 35 plus basses mais la rente à garantie de change en dollar perdit 230 centimes.

GATINEAU POWER A GAIN DE CAUSE

Le juge C.-D. Richards rend jugement en sa faveur pour la somme de $484,452 dans la poursuite intentée contre Fraser Co.

Saint-Jean, N. B., 28. — (PC) — L'honorable juge C.-D. Richards a rendu jugement hier en faveur de la compagnie Gatineau Power pour la somme de $484,452 et les frais en rapport avec la poursuite intentée par cette société contre Fraser Companies Limited. L'objet du litige était la teneur d'une entente valable pour une période de quarante ans et se rapportant au développement hydro-électrique de Grand Falls, N. B. En vertu d'un contrat entré en vigueur le 1er octobre 1928, la St. John River Power Company, société qui avait précédé la Gatineau Power, s'était engagée à fournir à Fraser Company 20,000 chevaux vapeur à Grand Falls. L'énergie électrique devait être payée à $20 le cheval vapeur. La défenderesse a honoré son contrat jusqu'au 30 avril 1933, après quoi elle a payé seulement l'énergie qu'elle consommait et non pas le total de 20,000 chevaux vapeur mentionné dans l'entente.

La compagnie Gatineau Power a donc poursuivi Fraser Companies pour réclamer la différence qui ne lui avait pas été payée, et elle a obtenu gain de cause.

REORGANISATIONS DE DEUX CANTONS

Les obligataires du Canton Bégin et du Canton Taché seront appelés le 26 juin à étudier des plans de réorganisation.

Les obligataires de deux nouvelles corporations municipales seront appelés, le 26 juin prochain, à étudier les plans de réorganisation qui ont été préparés avec le concours de la Commission municipale de Québec. Il s'agit des corporations du Canton Bégin et du Canton Taché qui sont sous la tutelle de la Commission municipale depuis quelques années.

La dette obligataire en cours du Canton Bégin est de $20,000 et elle consiste en titres à 5 pour cent. Les obligations en cours seront échangées pour de nouvelles valeurs portant intérêt à 2 pour cent et remboursables par tirages annuels durant une période de dix ans. Les dernières obligations seront remboursées le 1er avril 1950 et le premier tirage aura lieu en 1942. Les coupons d'intérêt en souffrance sur ces obligations seront réglés à raison de 2 pour cent par année, dont 60 pour cent comptant et le solde de 40 pour cent au moyen d'un billet payable le 1er avril 1941.

Le Canton Taché a une dette obligataire en cours de $67,000 composée de titres à 5½ pour cent. Les valeurs seront échangées pour de nouveaux titres datés du 1er juin 1939 et portant intérêt au taux de 1 pour cent. L'échéance des nouvelles obligations sera dans dix ans avec remboursement annuel au moyen de tirages au sort. Les coupons d'intérêt en souffrance seront réglés jusqu'au 1er juin 1939 au taux de 1 pour cent au moyen de cinq versements annuels dont le premier sera fait le 1er juin 1940. Le premier tirage au sort pour le remboursement des obligations aura lieu en 1945.

NOTES & BRÈVES

(Sommaire de Dow Jones venu par fils privés de L.-G. Beaubien & Cie, Québec.)

Il a été vendu un siège sur la Bourse de New-York, hier, pour la somme de $43,000, le montant le plus bas enregistré depuis 25 ans. En 1915, un siège avait été vendu à New-York pour $38,000.

The Baltimore & Ohio Railroad a gagné en avril 1940 des profits nets d'exploitation de $1,712,879 au lieu de $11,044 durant avril 1939.

La Banque des Règlements internationaux a annoncé son dividende régulier de 6 pour cent pour l'année terminée le 31 mars 1940, à l'occasion de son dixième anniversaire.

New-York Shipbuilding rachètera ses actions privilégiées 7 pour cent le 1er juillet prochain au prix de 100.

American Iron & Steel Institute estime la production sidérurgique cette semaine à 76.9 pour cent de la capacité, un gain de 3.9 points sur la semaine dernière.

Atchison System a gagné durant les quatre premiers mois de 1940 des profits nets d'exploitation de $2,215,099 au lieu de $222,524 durant la même période de 1939.

Federal Light & Traction a gagné 87 sous par action commune durant le premier trimestre de 1940 au lieu de 82 sous l'an dernier.

Consolidated Coppermines Corporation a gagné $134,927 durant le premier trimestre de 1940 au lieu de $119,478 l'an dernier.

Brown Shoe Co. a gagné durant le trimestre terminé le 30 avril 1940 des profits de $1.01 par action au lieu de $1.14 l'an dernier.

Missouri Pacific a gagné durant les quatre premiers mois de 1940 des revenus d'exploitation de $3,063,553 au lieu de $1,089,388 durant la même période de 1939.

LES OPTIONS DU BLE FLECHISSENT

Le blé canadien a baissé de 1 3/8 sou à 1 1/4 sou le boisseau, hier.

A WINNIPEG

Le beurre se vendait un peu plus cher sur le marché des denrées.

Winnipeg, 28. — (P.C.) — Les cours du blé canadien ont fléchi hier durant une séance terne. Les ventes de blé canadien à l'exportation furent peu considérables et les achats des minoteries n'étaient pas importants. Les options ont fléchi de 1 3-8 sou à 1 1-4 sou le boisseau. Mai 73 5-8 sous, juillet 74 3-4 sous et octobre 77 1-2 sous. Sur le marché au comptant, il y avait une faible demande pour le blé Nos 2 et 4 du nord, pour le No 5 et pour le spécial No 4. Buenos-Ayres a haussé de 2 1-8 sous. Voici les prix des options sur le marché à terme :

	Ouv.	Haut	Bas	Ferm.
BLE:				
Mai	73 3/8	73 7/8b	73 3/8	73 5/8b
Juill	75 1/8 à 74 7/8	75 1/8	74 1/4	74 3/4
Oct	77 3/8 à 1/4	77 3/8	77	77 1/2a
AVOINE:				
Mai	34 3/8	34 3/8	34	34 1/8b
Juill	32 1/4	32 3/8	31 3/4	32 3/8
Oct	31 1/2 à 1/4	31 1/2	30 1/2	31b
ORGE:				
Mai	37 3/4	37 3/4	37 3/8a	37 3/4
Juill	38	38 3/8	37 7/8a	38 3/8b
Oct	38	38 1/2	37 7/8a	38 3/8b
LIN:				
Mai	..	..	..	154b
Juill	160	160	157s	157a
Oct	161	161	160 1/2a	160 1/2a
SEIGLE:				
Mai	..	..	..	48 3/4b
Juill	49 1/4	49 1/2b	49 1/4	49 1/4a
Oct	48 1/2	48 1/2	47 7/8a	48b

A CHICAGO

Chicago, 28. — (P.A.) — Le blé américain a baissé hier à cause des nouvelles déprimantes au sujet de la guerre européenne. Les cours ont cédé 3-4 de sou à 1 1-8 sou le boisseau. Juillet 84-84 1-8 sous et septembre 83 3-4 à 84 sous. Le maïs a baissé d'un quart de sou ou il a monté de 1-8 de sou. Juillet 63 1-4 sous et septembre 62 3-8 à 1-2 sous. Les avoines ont fléchi d'un quart de sou, le seigle recula de 5-8 à 3-4 de sou et le saindoux était stationnaire ou en mieux de 3 sous. Voici les prix des options sur le marché à terme :

	Ouv.	Haut	Bas	Ferm.
BLE:				
Juill	85 à 85 1/4	85 1/4	83 3/4	84 à 84 1/8
Sep	85 1/4 à 85	85 1/4	83 1/2	83 3/4 à 84
Déc	86 7/8	85 7/8	84 1/2	84 1/2 à 5/8
MAIS:				
Juill	63 1/2	63 1/2	62 3/4	63 1/4
Sep	63	63	62 1/8	62 3/8 à 1/2
Déc	59 3/8	59 7/8	59 3/8	59 7/8
AVOINE:				
Juill	34	34	33 1/2	33 7/8
Sep	32 3/8	32 5/8	32 1/8	32 3/8
FEVES:				
Juill	89 1/2	89 5/8	89 1/2	89 1/2
Oct	77 3/4	78	77 3/4	78
SEIGLE:				
Juill	47 7/8	47 7/8	46 3/4	46 7/8
Sep	50	50	48 5/8	48 5/8

LES DENREES

Montréal, 28. — (P.C.) — Les prix du beurre se sont raffermis hier sur le marché de Montréal. Voici les cours fournis par le bureau du ministère fédéral de l'Agriculture :

Beurre: première qualité de fabrique, prix de gros, en pains d'une livre, 24-24 1-2 sous; en tinette, 23 1-2 à 24; No 1 pasteurisé du Québec, prix des arrivages courants, 22 7-8; No 2, 21 7-8; No 1 pasteurisé du Québec, prix de gros, 23 1-4; No 2, 22 3-8. Arrivages: 370 boites.

Fromage blanc et coloré de l'Ouest, prix des arrivages courants, 15 5-8 à 15-16 et 13 1-2 à 13-16 sous; prix de gros, 14. Aucun arrivage.

Oeufs classifiés et expédiés en caisses usagées et gratuites, prix de vente: A-gros, 23 1-2 sous; A-moyens, 21 1-2; A-poulettes, 19; B, 21-21 1-2; C, 19-19 1-2; lots inspectés par le gouvernement, 1-2 sou de plus. Arrivages : 4,404 caisses.

Patates, le sac de 75 livres: No 1 du Québec, $0.90-$1.00; No 2, 70-85 sous; No 1 du Nouveau-Brunswick, $1.05-$1.10; No 1 de l'Ile du Prince-Edouard, $1.05-$1.15; blanches, $1.10-$1.15; No 1 de la Floride, 100 lbs, $2.75-$2.85; No 1-B blanches de la Californie, 100 lbs, $2.65-$2.75.

MARCHES AUX BESTIAUX

Montréal, 28. — (P. C.) Les bêtes à cornes ont haussé hier matin sur les marchés aux bestiaux de Montréal, tandis que les veaux ont baissé et que les agneaux et les porcs étaient stables. Les arrivages furent de 543 bêtes à cornes, 1,377 veaux, 220 moutons et agneaux et 1,465 porcs.

Les bons bouvillons ont rapporté entre $7.75 et $8.25, les moyens entre $6.75 et $7.50 et les communs entre $5.50 et $6.50. Les bonnes taures ont rapporté autour de $7, les moyennes entre $5.75 et $6.75 et les communes entre $4.50 et $5.50. Les bonnes vaches ont coté $5.75 à $6, les moyennes $5 à $5.50 et les communes $4 à $4.75. Les plus communes se sont vendues entre $2.75 et $3.75. Les taureaux ont rapporté $4 à $6 et les taureaux de Bologne se sont vendus jusqu'à $5.25.

Les prix des veaux ont baissé de 25 à 50 sous. Les veaux de lait de bonne qualité se sont vendus entre $7 et $7.50 avec une vente à $8. Les bêtes de qualité moyenne ont coté $6 à $6.50. Le gros des offres comprenaient des veaux légers communs et des veaux nourris au seau qui ont rapporté, par lots irréguliers, entre $4.50 et $5, surtout entre $4.75 et $5.

Les agneaux du printemps se sont vendus entre $4 et $8 chacun d'après leur poids et leur qualité. Les agneaux légers communs n'étaient pas demandés. Les moutons ont coté entre $4 et $5.75, le gros des ventes étant faites entre $4 et $5.50.

Les porcs nourris et abreuvés vendus pour le bacon ont coté $8.50 à $8.60 et surtout $8.50. Les bêtes de choix ont touché une prime d'un dollar et l'escompte régulier a été chargé sur les hors poids. Les truies ont rapporté $4.25 à $4.75. Les porcs abattus se sont vendus à $11.30 pesanteur chaude.

Marché des denrées

Séance du 27 mai 1940

BEURRE, comptant : Québec marque 92 23 1/8 ; Québec marque 38, 22 1/4 à 22 3/8 ; Québec, regradé, 23 demandé. Ventes: 900 boites Québec marque 92, 23 1/8 ; 100 boites Québec marque 38, 22 1/4.

FROMAGE, comptant : Non coté.

OEUFS, comptant : Est A-gros 23 à 23 1/2, A-medium 21 1/2 demandé ; A-poulettes 19 à 19 1/2 ; B 21 demandé ; C 18 1/2 à 1/2.

EN TRANSIT: Beurre et fromage non cotés.

BEURRE, à terme : Novembre 24 3/4 ; Vente : Un contrat de novembre à 24 5/8.

La vente des magasins à rayons durant la semaine du 18 mai 1940 ont augmenté de 5 pour cent sur l'an dernier.

LE DOLLAR CANADIEN

Ottawa, Ont., 28. — (P.C.) La Commission de contrôle du change étranger avait fixé, hier, les taux suivants pour les fonds américains et la livre sterling ; fonds américains $1.10 acheteur et $1.11 vendeur, soit l'équivalent à New-York d'un escompte de 9.91 pour cent à l'achat et de 9.09 pour cent à la vente, et livre sterling $4.43 acheteur et $4.47 vendeur. A New-York, le dollar canadien a haussé de 1 3-8 sou à $0.79 5-8. La livre sterling perdit 3-4 de sou a $3.19 1-4 et le franc français a baissé d'un demi point à $0.0181. Le franc suisse a haussé de 2 points. Le belga et le florin hollandais n'étaient pas cotes. A Londres, l'or en barres était stationnaire à 168 shillings, l'équivalent de $33.85 l'once, et l'argent en barres a baissé de 1-8 de point à 22 5-16 pence, l'équivalent de 40.46 sous l'once.

LES MINES D'OR MONTENT A TORONTO

Buffalo Ankerite a haussé de 50 sous et McIntyre a gagné un demi-point sur cette place. — Les valeurs pétrolières étaient fermes.

Montréal, 28. — (PC) L'activité a fait défaut sur le Curb de Montréal, hier, à l'exception de Consolidated Paper qui enregistra un virement de 2,092 actions. Ce dernier titre a gagné 3-8 de point à 4 1-4. Abitibi privilégié était en mieux de 3-8 de point à 6. Donnacona a gagné une fraction de point. Les cours se sont raffermis dans Fairchild et Ford of Canada et l'on notait une perte de 1-4 de point dans British American Oil.

Dans le compartiment minier, Wright Hargreaves et Perron ont haussé de 5 sous. Wood Cadillac et Joliet Québec étaient plus fermes mais Macassa perdit 25 sous. Home Oil recula de 10 sous.

A TORONTO

Toronto, Ontario, 28. — (P.C.) Le marché minier de Toronto s'est sensiblement raffermi, hier, à cause de la bonne tenue de Wall Street. Les mines d'or, les métaux communs et les valeurs pétrolières de l'ouest canadien étaient plus soutenus. Buffalo Ankerite haussa de 50 sous et McIntyre a monté d'un demi-point. Lake Shore et Dome ont cédé du terrain. Les cours ont monté dans Aunor, Coniaurum, Kirkland Lake, Macassa, Macleod Cockshutt, Pickle Crow, Powell Rouyn, Teck Hughes et Wright Hargreaves. Kerr Addison recula de 10 sous au nouveau fond de $1.70. On notait des reculs dans Bralorne, McKenzie, Central Patricia et Toburn.

Noranda a haussé d'un point dans les métaux communs et Smelters a baissé de 3-4 de point. Nickel et Hudson Bay Mining étaient stables. Steep Rock haussa de 13 sous à l'ouverture pour perdre ensuite ce gain à cause des prises de profits. Pend Oreille et Waite Amulet ont gagné 15 à 20 sous respectivement. Les valeurs pétrolières de l'ouest étaient plus fermes. Les gains étaient de 2 à 5 sous dans Home, Calgary and Edmonton, Anglo Canadian, Calmont et Davies. Foothills a baissé de 5 sous.

LES COURS SE RAFFERMISSENT

Les actions de papeteries, surtout, ont enregistré des gains, hier.

NORANDA 51

Brazilian qui avait coté 7 durant la matinée a clôturé à 6 1/8.

Montréal, 28. (PC) — Le volume des transactions a considérablement décliné sur la Bourse de Montréal, mais la plupart des valeurs cotées sur cette place affichaient des gains en clôture, notamment les papeteries. Dans ce dernier groupe, Price Brothers commun a touché 12 et clôturé à 11 1-2, en mieux de 3-4 de point. Les actions privilégiées de la même société ont monté d'un point au cours de 61. Bathurst Paper qui vient d'annoncer la mise en paiement de son dividende régulier de 25 sous par action monta de 3-4 de point au cours de 9. St. Lawrence Corporation a gagné des fractions.

Dans le compartiment minier, Noranda a été transigé en fermeture à 51, en mieux d'un point, et Nickel gagna 3-4 de point à 29 1-4. Smelters a baissé, par contre, de 3-8 de point. International Petroleum était plus ferme dans les valeurs pétrolières et Imperial Oil était stationnaire à 11.

Brazilian Traction qui avait coté jusqu'à 7 au début de la séance, clôtura à 6 1-8, avec un gain de 3-4 de point. Montreal Power était plus ferme également à 27. National Steel Car a gagné 2 1-8 points à 40 1-8 et les gains étaient fractionnaires dans Dominion Steel B et Pacifique Canadien. Les cours étaient plus fermès dans Canada Steamship privilégié, Distillers Seagrams et Ogilvie Flour.

Le roulement total sur la Bourse et le Curb de Montréal fut de 33,700 actions, comprenant 20,900 titres industriels et 12,800 titres miniers. Les ventes d'obligations furent de $4,550 de Dominion 3 1-4 pour cent 1952 à 99 3-8. Voici les cours moyens compilés par la Bourse de Montréal:

	10Ut	20In	30Co	10Pa	15Or
Lundi	54.4	59.8	58.3	78.04	65.94
Jour pré.	53.5	59.1	57.2	72.0	67.26
Sem. der.	54.8	63.1	60.3	83.60	68.14
Mois der.	65.5	84.3	78.0	149.29	85.01
An der.	65.8	71.9	69.8	71.41	112.41
1940 haut	69.2	92.2	84.4	152.63	100.81
1940 bas	52.1	57.8	56.3	66.74	65.65

PRODUCTION D'ELECTRICITE

Ottawa, 28. — La production d'énergie électrique en avril se place à 2,398,722,000 kilowatt-heures, en regard de 2,426,197,000 en mars et 2,197,379,000 en avril 1939, d'après le dernier rapport sur les centrales électriques. Les exportations aux Etats-Unis augmentent à 170,600,000 kwh, comparativement à 155,402,000 en mars et 141,523,000 en avril 1939. Les livraisons d'énergie secondaire aux bouilloires électriques diminuent à 393,548,000 kwh, en regard de 435,316,000 en mars et 495,714,000 l'an dernier. La consommation d'énergie ferme est estimée à 1,934,573,000 kwh contre 1,560,142,000 en avril 1939.

"Je l'ai découvert — et vous?"

dit M. Picobac

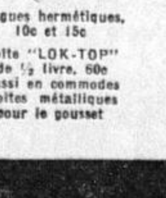

Blagues hermétiques, 10c et 15c
Boîte "LOK-TOP" de ½ livre, 60c aussi en commodes boîtes métalliques pour le gousset

"Quand un homme a découvert un tabac à pipe qui lui convient réellement, c'est un million de dollars de vraie satisfaction qu'il a découvert. C'est cela que Picobac signifie pour des milliers de Canadiens. C'est la même signification qu'il peut avoir pour vous. Tout le jour, chaque jour, vous pouvez compter entièrement sur Picobac pour obtenir de bonnes, douces et rafraîchissantes 'bouffées' qui vous donneront absolue satisfaction."

Le Tabac Picobac
Il a bon goût dans la pipe

BOURSE DE NEW-YORK

Cours fournis par BARRY & McMANAMY, membres de la Bourse de Montréal, 79-81 rue Saint-Pierre, Québec — Tél. *2-7006

SEANCE DU 27 MAI 1940

Taux de l'argent à vue à 1 pour cent. Ventes : 791,260 actions.

Titres	Ferm. préc.	Haut	Bas	Ferm.
Air Reduction	38½	40	39	40
Allied Chemical	140	141½	139	141
Allis Chalmers	23¾	25	24½	25
American Can	90	91	91	91
Am. Car & F.	..	23½	22¼	23¼
American Loco	11	12¼	12	12¼
Am. Power & L.	..	2½	2½	2½
Am. Radiator	5⅛	5½	5¼	5½
Am. Rol. Mills	10	10⅞	10⅞	10⅞
Am. Smelting	34¼	36½	34½	36½
Am. Steel Fdry	21¾	22⅝	22	22⅝
Amer. T. & T.	148	150⅛	149¾	149¾
Am. Water W.	6⅜	6¾	6½	6½
Am. Woollen	..	7	6⅝	7
Anaconda Cop.	21¼	22½	21½	22
Atchison Ry	..	15⅜	14⅞	14⅞
Atl. Refining	..	21	21	21
Baldwin Loco	13¼	15	14	14⅛
Balt. & Ohio	3	3½	3¼	3⅜
Bendix Aviat.	27¼	28⅝	28⅝	28⅝
Bethlehem Steel	69½	72⅞	69¾	70¾
Boeing Aircraft	16⅛	17¼	16⅝	16⅝
Borg. Warner	..	16	15	16
Briggs Mfg	14¼	14¾	14¾	14¾
Byers A. M.	..	7¼	7⅛	7¼
Canada Dry	14⅝	15¼	14½	15
Can. Pacific	2¾	3	3	3
Case J. I.	..	46	43	46
Cerro de Pasco	..	25½	25	25
Ches. & Ohio	31¾	33	31¾	32⅞
Chrysler	58⅝	60¼	58½	58¾
Columbia Gas	..	4⅝	4⅝	4⅝
Com. Solvents	8¾	9	8⅞	9
Com. & South	..	⅞	⅞	⅞
Cons. Edison	24⅝	25¾	25¼	25⅝
Cont. Can	35	35½	34¼	35½
Cont. oMtors	3⅛	3¼	3¼	3¼
Crown	13¾	13⅞	13¾	13¾
Crucible Steel	26½	28⅞	27¾	28½
Curtis Wright	8⅞	9⅛	8⅝	8⅝
Do A	23½	24¼	23⅝	23⅝
Deere & Co.	14¾	15¼	15	15¼
Del. & Hudson	10	10½	10⅜	10½
Douglas Aircraft	77¼	78	78	78
Dupont de Nem.	150¾	157⅞	155¼	155¼
Elec. Pow. & L.	3⅜	3¾	3⅝	3⅝
Freeport Texas	..	26½	26½	26½
Gen. Electric	29	29⅝	29¼	29⅝
General Foods	..	39¾	39	39¾
Gen. Motors	39⅝	40⅝	39½	40½
Gillette Safety	4⅝	4⅝	4⅝	4⅝
Glenn Martin	32⅝	35¾	33¾	35⅝
Goodrich Tire	10¼	11¼	10⅞	11¼
Goodyear Tire	..	14⅝	14¼	14⅝
Gr. North Ry p.	17⅝	19	19	19
Homestake Min.	..	39¼	39¼	39¼
Houston Oil	3⅝	3⅞	3⅞	3⅞
Hudson Motors	3⅞	3¾	3⅝	3¾
Ill. Central Ry.	..	7	6¾	7
Interlake Iron	7¼	8⅛	8	8⅛
Int. Harvester	43	42¾	42	42
Int. Hydro El.	..	2¼	2¼	2¼
Intern. Nickel	20¼	20¾	20½	20⅝
Intern. Paper	11⅞	12¾	12	12
Do priv.	45⅜	47¾	45¼	45½

Titres	Ferm. préc.	Haut	Bas	Ferm.
Int. Tel. & T.	2¾	2¾	2⅝	2⅝
Johns Manville	46	46¼	45½	46¼
Kennecott	..	29¼	27⅞	29⅛
Kresge S. S.	20¼	20½	20½	20½
Loew's Inc.	21¼	23½	22⅛	23
Alleg. Lud. Steel	17¼	18⅝	17⅝	18⅝
Mack Trucks	..	19¾	19	19¾
McKeespt T. P.	..	6½	6½	6½
Mead Corp.	..	8¼	8¼	8¼
Miami Copper	7⅛	8¼	7⅝	8¼
Montg. Ward	34⅞	35⅜	34⅞	35⅜
Nash Kelvinator	..	4¼	4¼	4¼
National Dairy	..	13½	13½	13½
Nat. Distillers	..	19¼	19¼	19¼
Nat. Pow. & L.	5⅞	6	6	6
National Steel	..	52½	52	52
N. Y. Central	10⅜	10⅜	10⅜	10⅜
North Am. Avia.	18	19⅛	18¾	18¾
North Am. Co.	16⅛	16⅛	16	16
Northern Pac.	5⅜	5⅝	5⅜	5½
N. Y. Ship. Corp.	16¾	20	17⅜	20
Packard Mot.	2⅞	2⅞	2⅞	2⅞
Param. Publix	..	4⅞	4⅞	4⅞
Pennsyl. RR.	17¼	17⅞	16⅝	17⅝
Pure Oil	7	7¾	7¼	7¾
Radio Corp.	4⅝	4¾	4¾	4¾
Remington R.	..	6½	6¼	6½
Republic Steel	15½	16½	15¾	16
Sears Roebuck	64	66⅝	65½	66⅜
Simmons Co.	..	14⅛	13¾	14⅛
Socony	8⅛	8⅜	8	8⅜
Southern Pac.	7⅝	8	7¾	7¾
Southern Ry	9½	10	9⅝	9⅝
Sperry Corp.	36½	38¾	38	38¾
Stan. Brands	5¼	5½	5⅜	5½
Stan. G. & E.	..	1	1	1
Stan. Oil of C.	18⅞	19	18¾	19
Stan. Oil N. J.	31⅝	33	31¾	32⅛
Stan. Oil Ind.	21⅜	21½	21½	21½
Stone & Webster	5¾	6⅛	5⅞	6⅛
Studebaker	..	6¾	6⅜	6¾
Texas Corp.	34½	35	34¼	34¾
Texas Gulf Sul.	27¾	29½	29	29⅜
Timken Rol. B.	36	37¼	36¾	37¼
Union Bag	..	10⅞	10¾	10⅞
Union Carbide	64	64½	64½	64½
Union Pacific	73¾	76½	76	76½
United Aircraft	42	44⅝	43⅝	44
United Air Lines	..	14¼	14¼	14¼
United Corp.	1½	1⅝	1⅝	1⅝
United Fruit	61½	63	63	63
U. S. Ind. Alc.	..	17¼	17	17
U. S. Rubber	17	18¾	17¾	18⅜
U. S. Steel	45⅛	47⅜	46⅛	46¾
Do priv.	106½	110½	110	110½
U. S. Mmetling	..	45	45	45
Vanadium	28⅛	30½	28⅝	29¼
Warner Pic.	..	2¼	2¼	2¼
Western Union	15	16⅝	15⅛	16⅝
Westing. Elec.	83	85½	83¼	84¼
White Motor	8⅛	9	8⅞	9
Woolworth	..	31⅝	31	31
Yellow Truck B	11⅜	12	11¾	12
Youngstown S.	30¼	31¾	31⅛	31⅛

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par BARRY & McMANAMY, membres de la Bourse de Montréal, 79-81 rue Saint-Pierre, Québec — Tél. *2-7006

SEANCE DU 27 MAI 1940

Ventes	Titres	Ferm. préc.	Haut	Bas	Ferm.
200	Abitibi	100	110	110	110
1190	Do 6 pr	5⅞	6¼	5⅞	6
2800	Aldermac	15¾	16	15	16
6000	Amm G	2¼	2¼	2	2
2425	Anglo Can	50	54	53	53
1526	Aunor	102	111	102	108
100	Bankf C	10	9	9	9
210	Bath P	8¼	8¾	8⅝	8¾
1000	Bear Ex	4¾	5	4¾	5
1600	Beattie	85	94	88	92
75	Bell Tel	153½	152	151	151½
18700	Bidgood	18	20⅞	19	19
	Big Miss	8½	10½	10½	10½
1000	Bobjo	5	5	5	5
225	Bralorne	810	800	800	800
1455	Braz Tr	5½	7	6⅛	6¼
458	Brit Am	17½	17½	17	17
5300	Broulan	31	33½	32	32
350	Buff Ank	355	400	375	400
10	Burling	7½	8	8	8
300	Calgary	125	130	130	130
500	Calmont	21	25	25	25
25	Can Malt	33½	34½	34½	34½
50	Can Pack	81	80	80	80
100	Can St L	3½	3½	3½	3½
10	Can W A	55	50	50	50
15	Can Br pr	25	24	24	24
450	Can Car	7	7	7	7
55	Can Cel	23	24	24	24
[illegible]050	Can Mal	50	48	47	48
910	Can P R	4¼	4⅜	4⅜	4½
900	Can Wine	3⅞	4	4	4
1480	Castle Tr	62	62	59	62
1700	Cent Pat	170	170	164	165
500	Cent Por	5½	6	6	6
2700	Chesterv	49	50	45	47
200	Chrom	30	30	30	30
800	Cochen W	38	40	40	40
50	Cocksh Pl	4	4¾	4¾	4¾
275	Coniaur	115	119	118	119
25	Cons Bak	15	14½	14	14
440	Cons M	31¾	32	30¾	31
17	Cons Gas	157	161	161	161
100	Dist C	20¾	22½	21	22½
515	D Mines	18	18¼	18¼	18¼
150	D Foundr	22	23¼	23	23
1640	D Steel	7¾	8½	8¼	8½
25	D Stores	3½	4	4	4
4500	Duquesne	4	3½	3½	3½
500	East Cr	3½	4	4	4
8500	East Mal	235	240	230	235
25	Eastern S	8½	9	9	9
1100	Eldorado	41	42	41	42
1000	Extens O	17	16½	16½	16½
635	Falconb N	280	290	270	270
95	Fanny	22¼	23	22½	23
2500	Fed K	2¾	2¾	2¼	2¼
175	Ford Co C	14⅞	15½	14¾	15
20	Fleet Air	4½	5	5	5
500	Pounda P	7	7	7	7
30	Gen St W	5¼	5½	5½	5½
500	Gillies	4¼	4½	4½	4½
200	Goldale	11	13	13	13
4500	God's La	30	31	30	30
1500	Gold Eag	9½	9½	9½	9½
500	Golden	10	10	10	10
550	Gunnar	37	38	38	38
100	H Bridge	4	4	4	4
3900	Hard R	60	65	60	60
400	Hard C	3	3	3	3
1100	Harker	4	4	4	4
1005	Holling C	10½	10½	10½	10½
2400	Home Oil	146	155	145	145
500	Homest O	3⅝	3½	2½	2½
100	Howey	25¾	28¼	28¼	28¼
145	Hudson	20¾	21	20¼	20½
3048	Imp Oil	11	11	10½	11
140	Imp Tob	12¾	13	13	13
1680	Inter N	28⅝	29	28¾	28¾
1969	Inter Pet	16⅝	17⅝	17¼	17½
500	Jacola	2½	2¼	2¼	2¼
6133	Kerr Ad	180	180	170	170
500	Kirk Hud	15	15	15	15
4725	Kirk Lak	75	85	81	85
310	Lake Sho	20	20½	20	20¼
90	Lamaque	585	610	590	590
1000	Lapa Cad	8½	7	7	7
1000	Laura S	10¾	10⅝	10½	10½
500	Leitch	51	51	51	51
1200	Lit L L	200	205	200	200
89	Loblaw	22½	22½	22	22½
70	DoB	20	21	21	21
1280	Macassa	260	285	275	285
500	MacL C	120	123	123	123
5000	Madsen	30	33	32	33
2200	Malartic	65	70	66	69
250	Maple L	2¼	2½	2¼	2¼
520	Mas Har	2¾	3⅛	2⅞	2⅞
10	Do pri	27	27½	27½	27½
5	McColl F p.	87½	85½	85½	85½
535	McIntyre	43	42	42	42
2200	McKenz	95	100	95	95
300	Min Corp	55	56	55	55
2010	Moneta	50	54½	50	50½
23	Moore	39	39	39	39

Ventes	Titres	Ferm. préc.	Haut	Bas	Ferm.
1900	Morris	3¼	3	3	3
20	Nat St C	38	40	40	40
5500	Naybob	16	15½	15	15
300	Nipissing	100	100	100	100
490	Noranda	50	52	51	51¾
100	Normet M	30	30	30	30
450	O'Brien	72	80	80	80
100	Okalta	70	75	75	75
1000	Oro Plata	28	25	25	25
111	P Hersey	100	100	99½	99½
1600	Pamour	95	98	92	95
2500	Partanen	3½	3¾	3¾	3¾
3600	Paymast	21½	24	21	21
1010	Perron	116	120	115	120
200	Pickle	250	280	250	270
100	Pioneer	208	210	210	210
800	Powell	86	92	87	92
5	Power C	6½	6¾	6¾	6¾
800	Prem G	85	85	85	85
5	Pres Met	6½	6	6	6
3725	Preston	159	165	161	162
70	Royalite	19½	19	19	19
3000	St Anth	10	9½	9½	9½
1300	San Ant	153	163	158	156
3100	Senator	20	21	19¼	19¼
950	Sheep r	81	88	83	88
3060	Sher Gor	64	68	65	66
1050	Siscoe	66	65	63	63
1001	Saden	30	25	25	25
500	Slave L	3¼	3	3	3
1000	South E	2¾	3½	3½	3½
25	Steel Co C	66	66	66	66
2600	Steep R	133	145	135	137
300	Sturgeon	12	11	11	11
130	Sudbury	105	107	107	107
710	Sylvan	225	220	210	210
795	Teck H	300	315	305	310
200	Toburn	135	125	125	125
700	Uchi G	45	40	40	40
305	Union G	13	13	12½	12¾
295	United St	3¼	3¼	3⅛	3⅛
2605	Up Can	67	72	70	70
570	Venture	225	225	215	225
458	Waite A	350	370	350	370
35	Walker	31½	32	32	32
225	Do pri	17	17½	17	17½
2000	Wendigo	8½	10	10	10
464	Weston	11	11	10½	10¾
2600	Wood Cad	10	12	12	12
2052	Wright H	540	565	560	565
	CURB:				
50	Bruck S	5⅛	4¾	4¾	4¾
15	Can Vine	6¾	6	6	6
300	Can ar	70	70	70	70
2961	Cons Pap	4	4¼	4	4¼
100	D Bridge	25	25½	24¾	25½
1000	Foothill	40	40	40	40
1300	Pend O	105	120	115	120

Ventes : 212,000 actions.

Mines non inscrites

Cours fournis par JOHNSTON and WARD 105, côte de la Montagne, Québec. Tél. : 2-7091

Séance du 27 mai 1940

	Off.	Dem.		Off.	Dem.
Abbev	1	2	Norbe	16	18
Albany	10	12	N A Mo	.	20
Am os	.	1	Obalski	3	4
Area	3	4	Oklend	4	5
Argosy	2½	3½	O'Leary	2	3
Ath V	2	3	O Cop	4	5
Barber	2	3	Pan C	2½	4
Beresf	3	4	Pascal	17	20
Cad E	4	5	Polaris	20	24
Cap R	.	1½	Pont R	7	8
Chemin	2	3	Porc L	6	8
Chibm	.	2	Privat	45	50
Cour N	.	17	Propr	115	130
Orow S	4	5	Que M	7	9
Dumico	1	3	Rand M	6	8
Elmos	7	9	Red G	.	2
Hiawa	7	8	Rose G	.	8
Hut La	2	3	Shawm	.	4
Kenric	3	5	Shenan	4	5
Kewag	1	2	Sis E G	1½	2½
Lacoma	1	2	Smelt	.	1
L Duf	12	15	Spr St	5	6
L Gen	.	8	Thom C	2	3
L Row	3	4	Union	4	6
M Con	62	65	Walker	1½	2½
M Lake	13	15	W Cad	1½	2½
Martin	3	4	Winoga	4½	5½
Moosh	3½	4½	Y Dav	17	19
Mosher	5	6			

Curb de New-York

Cours fournis par GREENSHIELDS & Co. Edifice Price, rue Ste-Anne, Québec. Tél. : 2-1591

Séance du 27 mai 1940

	Ouv.	Ferm.
Alum of Canada	58	58
Alum of Am	144	150
Am Cyanam B	31	31¼
Am Superpower	5-16	5-16
Brazilian	5	4¾
Brown Co priv	18	18
Carrier Corp	6⅜	6⅝
Cities Service	4¾	4¾
Cons Gas of Balt	69¾	69¾
Elec Bond and Share	4¼	4¼
Ford of Can A	9	9
Ford Motors	28	28¼
Humble Oil	50½	51
Imperial Oil	6¼	6⅜
Int Petroleum	11	11¼
Niagara and Hudson	3⅞	3¾
Pennroad	1¾	1¾
St Regis Paper	2½	2½
Taggart	3⅛	3½
United L and P	9-16	9-16

Cours des changes

Séance du 27 mai 1940

Cours du change en clôture à New-York

Grande-Bretagne:	
Demande	3.18⅞
Câbles	3.19⅛
Australie	2.5511
Nouvelle-Zélande	2.5639
France	0.0181
Italie	0.0505
Suisse	0.2243
Suède	0.2386
Brésil	0.0507
Hong Kong	0.20
Yen	0.2346

Valeurs étrangères à New-York

Cours fournis par BARRY & McMANAMY, 79 rue Saint-Pierre, Québec. Tél. : 2-7006

Séance du 27 mai 1940

	Haut	Bas	Ferm.
22000 Argentine 4 72	73¼	73	73
19000 Austr 5 55	47	46	47
22000 Braz 6½ 57	10⅜	10⅜	10⅜
2000 Colomb 6 61	17½	17	17½
24000 D of C 5 52	89½	89	89
25000 Germ 5½ 65	17½	16	17½
8000 Italy 7 51	42	40	40
6000 Japan 5½ 65	61½	61	61
1000 Milan 6½ 54	27½	27½	27½
4000 Peru 6 60	6¼	6⅛	6⅛
3000 Rome 6½ 52	33½	33	33
1000 S Paulo 7 40	23⅜	23⅜	23⅜

	Off.	Dem.
Belgium 6½ 49	52	..
Do 6 55	52	..
Bolivia 7 58	2¾	3¼
Brazil 7 52	10¼	11¾
Do 5 51	20¾	21¾
Brisbane 5 58	37	42
Buenos Aires 6 61	60	..
Chile 6 61	11	13½
French 7½ 41	79⅞	..
Do 7 49	105⅛	117
Haiti 6 52	78⅛	85
Medellin 6½ 54	7½	10
N S Wales 5 57	42	..
Parana 7 58	11	16
Poland 6 40	6⅜	..
Do 7 47	8	..
Rio de J 6½ 59	5¼	6½
Do 53	5¾	6½
Rio G Do S 6 69	5⅛	7½
Serbs 7 62	7	9

OBLIGATIONS CANADIENNES

Cours fournis par l'Association des Courtiers en Obligations du Canada, de Montréal, et transmis à Québec par fils privés de la Presse Canadienne.

SEANCE DU 27 MAI 1940

	Off.	Dem.
Oblig. du Dom.:		
2 1 Juin 44	99⅝	100⅛
2½ 1 Juin 43	101½	102¼
2½ 14 N 44	101⅜	102⅜
3 1 Ju 50-55	96½	97½
Do 53-58	95⅝	96⅝
3 15 Oct 42	102⅝	103⅜
3 perps	87½	88½
3¼ 1 Juin 46-49	100⅜	101⅜
Do 56-66	98⅝	99⅝
3¼ 15 N 48-51	99¼	100¼
3¼ 1 Fev 48-52	99	100
3½ 15 O 44-49	101⅜	102⅜
4 15 Oct 43-45	105½	106½
Do 47-52	104¼	105¼
4½ 1 Sep 40	100⅜	101⅜
4½ 15 Oct 44	108⅝	109⅝
4½ 1 Fev 46	109½	110½
Do 47-57	106¾	107¾
Do 48-58	107⅜	108⅜
Do 49-59	108	109
4½ 1 N 46-56	106½	107½
5 15 Oct 43	108¾	109¾
CNR - Gar. par le Dom.:		
2 42	100⅜	101⅜
2 43	100⅛	101⅛
2¼ 44	100⅜	101⅜
2¼ 46	98¾	99¾
3 44	102¾	103¾
3 45-50	97¼	98¼
3 48-52	[illegible]	97⅜
3 48-53	96½	97½
3 54-59	94¾	95¾
4½ 51	110½	112
4½ 56	111¼	112¾
4½ 57	111¾	113¼
4¾ 55	113¾	115¼
5 54	114½	115¾
5 49-69	115¾	117¼
Provinciales:		
Alta 4 54	50	55
Do 4½ 56	53	58
B C 5½ 45	97	102
Do 4½ 53	96	101
Man 6 47	98	102
Do 4½ 56	88	92
N B 3 51	85	89

	Off.	Dem.
Do 4½ 61	97½	100½
N S 3 50	92	95
Do 4½ 60	103	106
Ont 3 17-50	95½	97½
Do 4 62	102½	105½
Do 3¼ 49-51	97½	99½
Do 4½ 49	106½	108½
Que 3 51	90	93
Do 3¼ 49	93½	96½
Do 4½ 45-50	104	107
Sask 4 54	70	75
Do 4½ 51	82	86
Municipales:		
Mtl 4 45	90	93
Do 4½ 71	86	90
Que 4½ 50	99	101
T Riv 4½ 56	99	101½
Tor 4½ 45	106	108
M C Sch 4 48	92½	95½
M Metro 4½ 62	92	95
Do 4 47	90	94
Rails et nav.:		
Can A 4 55	89	93
CPR 3 45	85½	88
Do 3½ 51	83½	86
Do 4 49	86	89
Do 4½ 44	92	95
Do 6 42	102	104
Can SS 5 57	89	92
Utilités:		
A Tel 5½ 55	63	66
Beauh 5 78	100	..
Bell Tel 5 60	130	..
B C Pcw 4¼ 60	94	98
Calg P 5 60	100	103
CN Pow 5 53	101½	104
D G El 6½ 45	93	96
Gat P 3¾ 69	94	98
Do 5 49	97½	100
Int H El 6 44	63	66
McL 4 59	91½	94
MLH&P 3½ 56	94	97
Do 3½ 63	91½	94
Do 3½ 73	89	92
Mtl Tram 5 55	60	63
Do 4½ 55	58	62
Do 5 41	90½	93
Ott V P 4 64	100	..

	Off.	Dem.
Do 5 59	100	104
P Corp 4½ 59	92	96
Que P 4 62	94	97
Sag P 4¼ 66	100	105
Shaw 4½ 70	102	105
Do 4½ 67	102	105
Do 4 61	95	97
St M P 4½ 70	96	99
Twin C 5½ 52	72	75
Untd S 5½ 52	64	67
Wpg E A 4-5 65	64	68
Do B	44	48
Industrielles:		
Abitibi 5 53	49	51
Alta P 6 46	96	100
Brown 5½ 46	40	43
Do 5½ 50	40	43
C Cem 4½ 51	100	103
C Loco 6 53	70	80
Can V 6 47	..	56
Cons P 5½ 61	51	54
D Coal 4½ 52	97½	100
D S C 6¼ 55	98	101
D Tar 4½ 51	100	103
Donn P 4½ 56	70	74
E Dair 6 49	65	70
For P S 6 49	34	..
Fraser 6 50	95	100
G S War 4½ 52	93½	97
Great L P 5 55	83½	86
Gyps 5½ 46	93	96
Lake S J 5 61	52	55
Do 5½ 61	85	90
M & O P 6 47	33	35
Maple L M 3 58	63	68
M D Dock 6 48	..	50
N S Stl 3½ 63	74	77
P Bros 5 57	94	97
Do 4 57	..	95
Restig 6 48	93	96
W Grain 6 49	43	46
Immeubles:		
Dom S 4 59	56	60
M Apts 4 54	60	63
O Real 5½ 61	62	65
Shbk S 3½-4 52	41	44
Wind H 4½ 53	50	56

Prix de gros

A MONTREAL

Séance du 27 mai 1940

Grains au comptant

Blé Nord No 1	0.84⅝
Blé Nord No 2	0.82⅝
Blé Nord No 3	0.79⅝
Avoine d'engrais No 1	0.44½
Avoine Ouest No 3	0.43½
Maïs du Sud-Afrique	0.90

Par boisseau à Montréal ex-magasin

Graine moulue à engrais :

Son	$26.25
Gru rouge	$26.25
Gru blanc extra	$29.25

(Par tonne comprenant les sacs ex-voie ferrée moins 25 centins par tonne pour le comptant.

Grain séché de brasserie au gros par tonne $26.00
Do au détail, par tonne $28.00
Avoine roulée gruau par sac de 80 lbs livré au commerce y compris taxe de vente $3.00

Farine de blé d'hiver :

Qualité de choix par lots de wagons nouvelle par baril $3.60 $3.80
Qualité de choix par lots irréguliers par baril $3.80 $4.00
Farine de maïs blanc par baril et sacs de chanvre livrée moins 10 sous pour du comptant $5.80
par lots irréguliers $6.10

Farine de blé du printemps :

Par baril en sac de chanvre de 98 livres livré à Montréal moins 10 sous pour du comptant.

Première patente	$5.45	$6.05
Deuxième patente	$4.95	$5.55
Patente à boulanger	$4.75	$5.45

Foin pressé :

Extra No -	$14.50
No 2	$14.00
No 3	$12.50

(Par tonne f. à b. Montréal)

Patates :

Nouvelle du Québec No 1 en sacs de 75 lbs	$0.90	$1.00
Nouvelles du Québec No 2 en sacs de 75 lbs	$0.70	$0.85
Nouveau-Brunswick No 1 en sacs de 75 lbs	$1.05	$1.10
Ile du P E No 1 en sacs de 75 lbs	$1.05	$1.15
Ile du P. E. blanches No 1	$1.10	$1.15
Floride No 1, en sac de 100 lbs	$2.75	$2.85
Floride No 1 en sac de 50 lbs	$1.65	$1.75
Floride rouges, No 1-B, le minot	$1.40	$1.50
Floride blanches, No 1-B, le minot	$1.65	$1.75
Floride No 1-B, par 50 lbs	$1.65	$1.75
Californie blanches en boite de 50 lbs No 1-B	$1.40	$1.50
Californie No 1-B par sacs de 100 lbs	$2.65	$2.75
Californie rouges en boite de 50 lbs No 1 B		$1.60
Alabama rouges, en sacs de 100 lbs	$2.40	$2.50

Oeufs :

Vendus par les commerçants par petits lots aux détaillants, en cartons, 11 à 2 sous de moins pour les oeufs en vrac.

A-gros	0.28
A-medium	0.27
A-poulettes	0.25
B	0.26
C	0.23

Les oeufs de la catégorie A-1 coûtent quatre ou cinq sous de prime sur les A

Beurre

Fabrique No 1, première qualité, prix des commerçants, en pain d'une livre 0.24 0.24½
No 1 pasteurisé du Québec 0.22⅞
No 2 pasteurisé du Québec 0.21⅞

Fromage :

Ontario blanc 13⅝ 13 15-16
Ontario coloré 13½ 13 13-16

Volailles :

Prix aux détaillants pour volailles préparées classe A et 1 à 2 sous de moins pour classe B.

Poulets de choix	0.22	0.24
Poulets nourris au lait	0.23	0.26
Volailles de choix	0.18	0.20½
Oies		0.21
Dindons	0.25	0.26
Cannetons du lac Brome		0.27

Lard en baril, 8c la livre ; en boite de 1 livre, 8½c : en chaudière de 20 livres, 9c ; en chaudière de 60 livres, 8½c.

Bacon coté No 1, 25c; No 2, 20c, tranché, sans couenne No 1, 26c ; avec couenne, 23c ; No 2, 22c.

Jambon No 1, 23c ; No 2, 21c ; No 1, de choix, 25c ; Pique-nique No 1, 16 1-2c ordinaire, 14 1-2c.

Porc, épaules, 13c ; longe, 19c ; pattes, 18c ; cochons entiers, 12½c ; truies entières, 8½c

Viandes abattues prix par 100 livres aux détaillants :

Boeuf : Quartier devant	$8.00	$11.00
Quartier derrière	$13.00	$17.00
Bonne qualité	$11.00	$14.00
Moyenne qualité	$10.50	$13.50
Agneau gelé	$16.50	$17.00
Veau de choix	$10.00	$11.00

Investment trusts

	Off.	Dem.
Quarterly Income Share	5⅝	6
Can Int Tr	4½	5¼
Can Inv Fund	3.05	3.40
N A Trust 53	1.85	1.90
Do 55	2.30	2.34
Do 56	2.25	2.29
Do 58	2.07	-
Cumulative Trust	3.90	4.00
N Corp Trust Cum	2.30	2.34
Do Dist	1.97	2.01

Bel hommage à la mémoire de Mme W. Sheedy

Un bel hommage a été rendu mercredi, le 15 mai, en l'église de Sillery, à la mémoire de Mme (Vve) William Sheedy (Philomène Roberge), décédée le 12 mai, à l'âge de 72 ans. Une foule nombreuse de parents et d'amis a voulu s'associer à la famille dans son deuil et participer à l'ultime témoignage rendu à la mémoire de la femme de bien dont on déplore unanimement la perte. A la tête de l'imposant cortège, on remarquait plusieurs notables du monde professionnel et des affaires. Des représentants de toutes les classes de la société figuraient dans le défilé.

A l'église, la cérémonie funèbre fut très solennelle. Le temple paroissial était drapé de ses tentures de deuil et rempli de fidèles. M. l'abbé Eugène Delisle, curé de la paroisse, a présidé la levée du corps et a chanté le service. Il était assisté à l'autel de MM. les abbés Gérard Gosselin et Léon Miller qui agissaient respectivement comme diacre et sous-diacre.

Des messes basses furent célébrées aux autels latéraux pendant la cérémonie par MM. les abbés J.-L. Bernard et Jean Belleau, aumônier du couvent de Jésus-Marie. La chorale St-François d'Assise a rendu avec brio une messe de requiem harmonisée.

Au départ du cortège, à la maison mortuaire, 43, avenue des Pins, le deuil était conduit par les fils de la défunte, MM. Omer et James Sheedy. Son gendre, M. Jos. Lamonde, son frère, M. Joseph Roberge, de Granby, son beau-frère M. Patrick Sheedy, ses petits-fils, MM. Harry et Louis Sheedy, ses neveux MM. Louis-Philippe Dion, Ovila Roberge, Wilfrid Boucher.

Dans le cortège on remarquait: MM. Dr Fernand Fortier, lt-colonel L.-P. Ouellet, S. Santerre, A. Nadeau, G. Lamonde, G. Labady, Alphonse Laplante, Alexandre Couture, Philippe Labranche, Lucien Dion, S. St-Amand, C.-E. Désourdy, Gaston Drolet, Elz. Lamonde, Elzéar Lamonde, Honoré Julien, Louis Lamonde, H. Roy, Edmond Lamonde, R. Myrand, J.-A. Desjardins, M. Desjardins, J. Galipault, D. Tardif, W. Drolet, F. Cloutier, Willie Dugal, Jean Frédérick.

Après la cérémonie funèbre, le cortège se reforma et accompagna la dépouille mortelle jusqu'au cimetière St-Colomban où se fit l'inhumation dans le lot de la famille.

Obsèques de M. Ernest Vandal

Jeudi le 9 mai, eurent lieu dans l'église de Loretteville, les funérailles de M. Ernest Vandal, de Charlesbourg, âgé de 71 ans, décédé le 6 mai, après une longue maladie, soufferte avec résignation. Ce citoyen laisse le souvenir d'un homme intègre et laborieux et tous ceux qui l'ont connu, regrettent sa disparition; son épouse, Mina Laberge, l'a précédé dans la tombe en 1932.

Léglise de Loretteville avait revêtu ses plus belles tentures de deuil, et une assistance vint rendre au regretté défunt les derniers hommages et sa sympathie à son fils unique, de Loretteville, M. Geo. Vandal.

M. Wilfrid Caron, curé de Loretteville, fit la levée du corps, comme officiant au service; le pasteur paroissial était accompagné des abbés Gariépy et Rochette, comme diacre et sous-diacre et vicaires de la paroisse.

M. J.-E. Ouellet touchait l'orgue; des soli furent exécutés par MM. Barnabé Parent, Alph. Savard, Joseph Pageau et La Chantal, jr.

M. Ant. Falardeau avait la direction des funérailles; le transport des restes mortels à Charlesbourg, fut fait par la maison Lépine, de Québec.

Le regretté défunt laisse aussi pour pleurer sa perte, plusieurs petits-enfant, dont: Georgette, Cécile, Yolande, Berthe Vandal, enfants de Georges Vandal, et Mlle Lucie Vandal, de Québec. Deux soeurs: Lydia Vandal, épouse de Saül Therrien; Louise Vandal, épouse de Alf. Bergeron. Une bru: Mme Geo. Vandal, née Blandine Grignon.

M. Geo. Vandal remercie sincèrement tous les parents et amis qui lui ont témoigné des sympathies, soit par messes, bouquets spirituels, etc., à l'occasion de la mort de son père.

Portait la croix: M. Alphonse Gignac; conduisaient le défunt à sa dernière demeure: MM. Joseph Rochette, Alex. Rochette, Alb. Côté, Nap. Verret.

Conduisaient le deuil, son fils: Geo. Vandal, de Loretteville; ses beaux-frères: MM. Alfred Bergeron, de Plainville, Connect., E.-U., Saül Therrien, de St-Joseph d'Alma; ses petits-fils: MM. Henri Vandal, de Québec, Arthur Bergeron, de Plainville, E.-U., Albert Messier, de Plainville, E.-U.

Dans l'assistance, on remarquait: MM. Alf.-J. Blondeau, maire de Loretteville, Ludger Bastien, ex-député, Adélard L'Heureux, N.P., Delphis Garneau, échevin, Paul Samson, N.P., Québec; Wilfrid Darveau, marchand, J.-E. Legaré, H. Laughren, Ernest Beaulieu, Charlesbourg; Phydime Savard, Adélard Barbeau, Armand Dorion, Armand Martel, P.-H. Renaud, Robert Auclair, Eg. Lemieux, J.-B. Auclair, Caud. Letellier, Nap. Barbeau, Alex. Pageau, Jos. Talbot, père Hector Durand, Alph. Legaré, Geo.-F. Cloutier, Charlesbourg, Odina Auclair, Robert Durand, Alf. Vachon, François Renaud, Henry Holton, Léopold Martel, Maurice Gignac, Omer Renaud, J.-N. Cloutier, J.-P. Parent, André Falardeau, Ferd. Audet, Alb. Durand, Alex. Boutet, Eug. Rhéaume, Berenger Boivin, Robert Legaré, J.-P. Constantin, Gaston Vézina, Paul Rhéaume, Frs St-Pierre, conseiller municipal, Albert Savard, E. Gaboury, Jos. Asselin, Albert Vincent, F.-X. Renaud, Wilfrid Auclair, fils, Mathieu Noël, Ernest Trudel, Barnabé Parent, Jean Lirette, Ismaël Bédard, fils, Magloire Falardeau, Gérard Verret, Lorenzo Vézina, Chs. Renaud, John Kelly, Geo. Durand, Alph. Gignac, Télesphore Boivin, C. Plamondon, Paul Boucher, Alb. Vézina, Antonio Renaud, Rolland Boivin, Simon Turcotte, Urbain Bédard, Michel Morel, Ls Morel, Alb. Vinneneuve, Wilfrid Darveau, fils, Jos. Falardeau, J.-A. Boulé, Québec, René Auclair, Ray. Sanfaçon, Ls Rhéaume, Lucien Garneau, L.-Ph. Gagnon, Frédéric Sanfaçon, Jean Renaud, Hector Durand, C.-Aug. Beaulieu, gérant Banque Provinciale du Canada, Alb. Chayer, gérant Banque Canadienne Nationale, Alph. Barbeau, Andréas Cloutier, Paul Gagnon, Ls-Ph. Gagnon, et beaucoup d'autres dont les noms nous échappent.

Bel hommage à la mémoire de Mme Claude Côté

Un bel hommage a été rendu jeudi, le 23 mai, en l'église de St-Roch, à la mémoire de Mme (Vve) Claude Côté (Aurélia Pichette), décédée le 20, à l'âge de 75 ans. Une foule nombreuse de parents et d'amis a voulu s'associer à la famille dans son deuil et participer à l'ultime témoignage rendu à la mémoire de la femme de bien dont on déplore unanimement la perte. A la tête de l'imposant cortège on remarquait plusieurs notables. Des représentants de toutes les classes de la société figuraient dans le défilé.

A l'église, la cérémonie funèbre fut très solennelle. Le temple paroissial était drapé de ses tentures de deuil et rempli de fidèles. M. l'abbé Georges Côté a présidé la levée du corps. M. l'abbé Pierre Gravel a chanté le service. Il était assisté à l'autel de MM. les abbés Martial Dumas et Marius Papineau qui agissaient respectivement comme diacre et sous-diacre.

Des messes basses furent célébrées aux autels latéraux au cours de la cérémonie par MM. les abbés J.-G. Lapointe et Joseph Brochu. La chorale paroissiale a rendu avec brio une messe de requiem harmonisée. M. Joseph Turgeon, professeur à l'Ecole universitaire de Musique, touchait l'orgue. On remarquait dans les stalles du sanctuaire des membres du clergé séculier et régulier.

Au départ du cortège, à la maison mortuaire, le deuil était conduit par M. Edgar Côté, le fils de la défunte; M. Albert Pichette, son frère; MM. Arthur Brindamour, Paul Matte et Antoine Bélle, ses gendres; M. Armand Côté, son petit-fils, MM. Claude, Edgar et Ludger Pichette, Rosaire Côté et Laval Blondeau, ses neveux; Joseph Racine et H. Côté, ses cousins.

On remarquait dans l'imposant cortège l'hon. Oscar Drouin, C.R., M.P.P., ministre des Affaires municipales de l'Industrie, du commerce, MM. L.-F. Martel, échevin, J. Thivierge, Alphonse Talbot, H. Croteau, Geo. Boucher, J.-A. Nicole, J.-E. Morency, P. Verreault, Lorenzo Morency, Art. Rochette, J. Tardif, M. Desgagné, R. Côté, A. Matte, J. Lachance, J.-O. Pagé, L. Langevin, Joseph Matte, M. Lepine, Ph. Thivierge, E.-J. Bernier, G.-L. Emond, H. Matte, C. Jean, Geo. Delâge, M. Chabot, R. Grenier, D. Trépanier, A. Daigle, Robert Neill, etc.

Après la cérémonie funèbre, le cortège se reforma et accompagna la dépouille mortelle jusqu'au cimetière St-Charles où se fit l'inhumation dans le lot de la famille. M. l'abbé Cléophas Leclerc a présidé la dernière cérémonie en la chapelle du cimetière.

La Cie Hubert Moisan, Assurance Funéraire de Québec, 299, rue St-Joseph, avait la direction des funérailles.

Nous réitérons à la famille si lourdement atteinte l'expression de nos très vives condoléances.

BEAUCANTON

Mariage

Jeudi le 25 avril, il y eut à la chapelle de notre paroisse un chic mariage. Mlle Rose Deschamps, institutrice, unissait sa destinée à celle de M. Franois Péloquin, de La Sarre. M. Lionel Ayotte servait de père à la mariée et M. U. Létourneau, au marié. Le vin fut servi chez M. et Mme Lionel Ayotte. Y assistaient: M. et Mme U. Létourneau, M. et Mme Marcellin Tremblay, Sergerie, Bernard Fluet, Noé Palements, garde Gagnon, M. Paul Gagnon, etc. Mlle Yvonne Deschamps, soeur de la mariée.

Les heureux époux sont partis pour un voyage de noce à St-Philippe de Néri. A leur retour, ils résideront à La Sarre. La veille du mariage, il y eut chez M. W. Létourneau, une réception en l'honneur des mariés. Y assistaient ceux mentionnés plus haut, et une cinquantaine d'invités. Il y eu lecture d'une adresse et présentation d'un bouquet.

ST-BENOIT-LABRE

Baptême

M. et Mme Mathias Rodrigue font part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils qui reçut au baptême les prénoms de Joseph-Gérard-Jacques. Parrain et marraine, M. et Mme Gérard Poirier. Porteuse, Mme Siméon Poulin.

Les fermières

Mlle Germaine Mathieu était à St-Benoit, dernièrement. Mlle Mathieu s'est rendue au Cercle des fermières. Elle a bien voulu nous donner une conférence sous l'aimable invitation de Mme la présidente. Tous écoutèrent avec attention. Nos sincères remerciements à Mlle Mathieu.

DOLBEAU

Naissance

M. et Mme Louis-René Perron, née Claire-Isabelle Roberge, font part à leurs parents et amis de la naissance de leur fils André, baptisé le 19 mai, à l'église Ste-Thérèse d'Avila, de Dolbeau. Parrain et marraine, M. et Mme François Perron, grands-parents de l'enfant. Porteuse, Marie-Laure Roberge, tante de l'enfant.

PREISSAC (Abitibi)

Mariage

Le 9 mai a été bénit le mariage de M. Firmin Daigle à Mlle Thérèse Mercier. Servaient de témoins, Aimé Laverdière et Jos. Mercier. Nos meilleurs voeux de bonheur.

Notes locales

Un grand tournoi de dames eut lieu dernièrement entre nos damistes locaux : les Gosselin, Gagné, Landry, Miljour, etc., etc.

Plusieurs amateurs du jeu de dames de Preissac ont eu l'occasion d'assister au détail entre M. Maurice Landry et Pierre Miljour. Ce match fut joué pour le championnat du canton. Le juge était M. Eddy Beaulieu M. Landry sortit vainqueur non sans difficulté. Les amateurs suivirent avec beaucoup d'impatience toutes les péripéties de cette rencontre et tous disent que Landry a été merveilleux. Quoique ayant pris part dans le passé à plusieurs parties importantes, il ne nous avait jamais donné toute la mesure de ses forces et de sa science pour le jeu de la polonaise. Nos sincères félicitations au vainqueur.

Les médecins prescrivent
CREAM PORTER BOSWELL
pour TONIFIER
P-30

"Quand j'ai comparé l'Oldsmobile avec le reste—je fus étonné de la différence que font quelques dollars de plus!"

"JE NE SAVAIS PAS QUE QUELQUES DOLLARS DE PLUS POUVAIENT FAIRE UNE TELLE DIFFÉRENCE!"

Illustré—Le sedan de tourisme deux portes Oldsmobile "60"

PLUS DE DIMENSION! Plus grosse d'un pare-choc à l'autre . . . plus large et plus spacieuse à l'intérieur . . . plus de place pour les jambes . . . amplement de place pour 3 en avant. Voilà ce que vous obtenez dans l'Olds pour 1940!

PLUS DE STYLE! Chaque ligne gracieuse et chaque contour profilé marque l'Oldsmobile comme la vedette de beauté — la belle voiture élégante de l'année. Vous serez fier de posséder une Olds!

PLUS DE PUISSANCE! Les fameux moteurs Oldsmobile six et huit sont de beaux exemples de technique avancée. Plus de puissance sans augmentation des frais d'essence, d'huile et d'entretien.

PLUS DE CONFORT! Banquettes à coussins moelleux . . . roulement rythmique avec ressorts à boudin modernes aux quatre roues . . . vous êtes assuré d'une marche douce et stable avec une Oldsmobile.

PLUS DE QUALITÉ! L'Oldsmobile déborde de caractéristiques de qualité . . . des caractéristiques que vous ne trouverez que dans des autos plus coûteuses. Dans le domaine des bas prix, l'Oldsmobile est dans une classe à part.

plus une ÉCONOMIE COMPARABLE AUX MEILLEURES

OLDSMOBILE "La plus belle auto sur la route"

O-415F

J.-L. DROLET AUTOMOBILES Ltée
279 rue Saint-Joseph QUEBEC Téléphone 4-3591
HENRI PERRAULT, Lévis — ERNEST DELISLE, Neuville — BEGIN AUTOMOBILE ENR., Lac Etchemin
GEORGES VILLENEUVE, Pointe-au-Pic — J.-R.-ALEX. GERMAIN, St-Raymond.

L'AGENT SECRET X-9 — PAR ROBERT STORM

Episode No 384

(Copyright Public Ledger Inc.)

Mises au point du juge Roy et de M. G. Picard

En marge de la dernière assemblée tenue à Drummondville par les grévistes de la Canadian Celanese, nous avons reçu deux mises au point, l'une de M. le juge Ferdinand Roy, président de l'office des salaires raisonnables, et l'autre de M. Gérard Picard, secrétaire général de la C.T.C.C.

Ces mises au point viennent à la suite de la publication d'une nouvelle, datée de Drummondville, et dans laquelle nous pouvions lire qu'un des orateurs avait affirmé que l'office des salaires raisonnables avait refusé toute entrevue aux délégués syndicalistes.

Voici le texte des deux déclarations:

M. le juge Roy

Monsieur le directeur,

Selon le compte rendu de votre journal, ce matin, M. Lucien Richard aurait, à l'assemblée des grévistes hier soir, déclaré que "les délégués Richard, Picard et Lemay qui se sont rendus à Québec la semaine dernière pour rencontrer l'Office des salaires raisonnables, se sont vu refuser toute entrevue".

La vérité c'est que, ni ces messieurs ni personne autre n'ont demandé aux membres de l'Office ici une entrevue que, par conséquent, nous n'avons pas pu refuser. Nous l'aurions accordée avec plaisir si on l'avait désirée.

Nous avons seulement appris que les représentants ouvriers de Drummondville ont eu la semaine dernière, une longue conférence avec M. le Ministre du Travail et des représentants de la Canadian Celanese, et qu'on aurait trouvé les bases d'un règlement.

Mais, MM. Richard, Picard et Lemay ne nous ayant pas demandé de les rencontrer, nous n'avons pas pu le leur refuser.

Vous seriez bien aimable, Monsieur le directeur, de corriger l'injustice d'une accusation sans fondement, en publiant cette mise au point.

Croyez à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Président,
Ferdinand Roy

M. G. Picard

Le secrétaire général de la C.T.C.C. a déclaré que M. Lucien Richard, dans le discours qu'il a prononcé dimanche soir, à la salle de l'hôtel de ville, n'avait jamais dit que l'office des salaires raisonnables avait refusé de recevoir trois délégués des grévistes de Drummondville.

Au contraire, a ajouté M. Picard, nous n'avons qu'à nous louer de cet organisme. Nous lui avions demandé d'envoyer trois inspecteurs sur les lieux de la grève, et ces inspecteurs étaient rendus quelques heures après la présentation de la requête.

A Ste-Anne

Le Dr J. LEBLOND, un des médecins les mieux connus de la province, quitte la ville de Lévis, où il a exercé sa profession depuis 25 ans; il vient d'être attaché au service médico-chirurgical de l'hôpital de Ste-Anne-de-Beaupré, dirigé par les RR. PP. Rédemptoristes. Le Dr Leblond aura ses bureaux dans l'hôpital même. Il assumera ses nouvelles fonctions vers le premier juin.

SAYABEC

Mariage

Dernièrement fut bénit le mariage de M. Gérard Côté, fils de M. et Mme Delphis Côté, avec Mlle Adèle Smith, fille de M. et Mme Joseph Smith. Après le mariage une réception eut lieu chez M. Siméon Côté, et une autre chez les parents des mariés. Nos voeux de bonheur aux nouveaux époux.

Baptêmes

M. et Mme Arsène Côté (née Alice Iela Roy) font part à leurs parents et amis de la naissance d'une fille baptisée sous les prénonins de Marie-Thérèse-Gisèle. Parrain et marraine, M. et Mme Siméon Côté, grands-parents. Porteuse, Mlle Arsène Côté, tante de l'enfant.

—M. et Mme Joseph-Emile Desjardins (née Léopoldine Dugas) font part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils, baptisé sous les prénoms de Joseph-Bermond-Florantin. Parrain et marraine, M. et Mme Charles-Eugène Desjardins, cousins. Porteuse, Mme Samuel Dugas, grand-maman de l'enfant.

—M. et Mme Alphonse Bernier (née Rita Roy) font part à leurs parent et amis de la naissance d'un fils baptisé sous les prénoms de Joseph-Robert-Yvon. Parrain, Robert Vallée, marraine, Cécile Roy, tante de l'enfant. Porteuse, Odette Pelletier, cousine de l'enfant.

—M. et Mme Oscar Bélanger (née Blanche Lebel, font part à leurs parents et amis de la naissance d'une fille, baptisée sous les prénoms de Marie-Lucette-Raymonde. Parrain et marraine, M. et Mme Antoine Côté, cousins de l'enfant. Porteuse, Victorienne Bélanger, soeur de l'enfant.

N.-DAME D'ISSOUDUN

Quarante-Heures

Les 8, 9 et 10 mai ont eu lieu dans notre paroisse les pieux exercices des Quarante-Heures. L'église entière et spécialement l'autel étaient décorés de fleurs et de lumières qui concentraient les regards et l'attention vers Jésus-Hostie.

Tous les paroissiens ont répondu généreusement à l'appel de notre dévoué pasteur et à chaque exercice l'église était rempli d'une foule pieuse et recueille. Les communions ont été nombreuses chaque jour. Messieurs les curés des paroisses voisines ont généreusement prête leur concours pour les confessions.

STE-FRANCOISE

Baptême

Le 19 mai, a été baptisée Marie-Béatrice-Jeannine, enfant de M. et Mme Arthur Godbout, (née Imelda Royer). Parrain, M. Oscar St-Onge; marraine, Mlle Béatrice Carrière, de St-Charles Bellechasse ; porteuse, Mme Ulric St-Onge.

Décès

Le 23 mai, est décédée Mme Louis Royer, (née Mecteau), à l'âge de 71 ans.

Bel hommage à la mémoire de Mme T. Ouellet

Le 11 mai ont eu lieu en l'église de Beauport les funérailles de dame Malvina Guillemette, épouse de feu Thomas Ouellet, décédée le 9 courant, âgée de 92 ans et 6 mois.

La cérémonie à l'église a été très imposante. M. le curé I. Galarneau présida à la levée du corps et M. l'abbé Edgar Dion, chanta le service. Des soli furent rendus: "O Salutaris", par M. Elz. Gendreau, et "In manus tuas", par M. A. Richard. M. P.-Chs Lapointe, était à l'orgue d'accompagnement.

Le deuil était conduit par ses fils : MM. Félix Ouellet, de Beauport ; MM. Léon et Antonio Ouellet, de Québec. Ses petits-fils : MM. Jules Ouellet, sacristain ; Gérard et Roger Ouellet. Ses arrière-petits-fils : Louis-Georges et Raymondien Ouellet. Ses neveux : MM. Napoléon Ouellet, de Beauport et Nap. Ouellet, de Ste-Anne-de-la-Pocatière.

Dans le cortège, on remarquait : MM. Edmond Richard, assistant-surintendant du Quebec Ry. ; Jules Galarneau, Dr Gustave Ferland, J.-P. Vézina, Arthur Ferland, Edmond Bélanger, Sam. Roberge, Maison R.-V. Bélanger, Onésime Giroux, Eugène Parent, A. St-Hilaire, Thos.-Edmond Giroux, P.-A. Galarneau, Maurice Ferland, Er. Chalifour, W. Robert, Fl. Bélanger, M. Vallée, Gaston Paquet, Jos. Galarneau, R. Latulippe, Lucien Verrault, Gaudias Bélanger, Ed. Pageau, Jos. Lemelin, M. Robert, Nap. Moisan, Geo. Robert, Ad. Carmichael, J.-B. Grenier, Azarias Langevin, M. Caron, G. Bérubé, M. Grenier, J.-A. Bélanger, Jos. Boucher.

La dépouille mortelle était portée par MM. Gaudias Bélanger, Emile Emond, David Mailloux, Maxime Bérubé. M. Gaudias Cambrai, portait la croix.

La Maison R.-V. Bélanger, de Beauport, avait la direction des funérailles et l'inhumation a eu lieu dans le cimetière paroissial.

Lui survivent, ses belles-filles : Mme Félix Ouellet ; Mme Léon Goudreau; ses petits-enfants : Révérende Mère Marie de la Résurrection des Soeurs Missionnaires de l'Immaculée Conception ; Mlles Gabrielle, Anne-Marie, Cécile et Françoise Ouellet, Thérèse Ouellet ; ses arrière-petits-enfants : Marguerite, Pauline et Julienne Ouellet.

Nous réitérons à la famille si lourdement atteinte l'expression de nos très vives condoléances.

Funérailles de M. Philippe Robin

De belles funérailles ont été faites, mardi dernier, le 14 mai, à M. Philippe Robin, fils de feu Georges Robin et de dame Mathilda Larcher, décédé le 11 mai, à l'âge de 43 ans. Un bel hommage a été rendu à la mémoire du défunt. Un cortège nombreux et imposant a fait escorte à la dépouille mortelle, de la maison mortuaire, 50, rue Saunders, jusqu'à l'église St-Dominique et de là au cimetière St-Charles.

A l'église, la cérémonie funèbre fut imposante. C'est le R. P. Landry, O.P., curé, qui a fait la levée du corps cependant que le service a été chanté par le R. P. Beauregard, assisté de diacre et sous-diacre.

Le deuil était conduit par les frères du défunt: MM. Joseph, Octave, Gérard et Marius Robin; son beau-frère, M. Jos. Plante; ses neveux, MM. P.-E. Robin, Robert Robin, Fernand Robin, Robert Bois, Raymond Bois, Filbert Plante; son oncle, M. Xavier Talbot; ses cousins, MM. Sam Papillon, Laurent Talbot, Napoléon Talbot, Ls-Geo Talbot, Patrice Talbot, Armand Talbot, Aimé et Maurice Larcher et Pierre-Paul Lebel.

Dans le cortège, on voyait encore MM. J.-C. Fournier, Jos. Voiselle, Robert Savard, J.-A Bernier, Ernest Juneau, Georges Bégin, J.-H.-E. Plamondon, L.-A. Thériault, J.-O. Jackson, G.-H. Jackson, H. Petitclerc, L. Laforce, Ls Saillant, G. Langlois, L. Saillant, R. Doré, C.-E. Langlois, Jack Wheles, J.-C. Sanfaçon, A. Perron, Arth. Faucher, Emile Caron, Adrien Laforce, L. Lapointe, Eud. Gagnon, Jos. Moreau, Léo Royer et plusieurs autres.

La maison Adélard & Gustave Lépine Enr., chemin Ste-Foy, avait la direction des funérailles.

Nos sympathies aux membres de la famille en deuil.

STE-ANNE-DES-MONTS

Syndics

M. J.-Robert Lévesque, maire de Ste-Anne-des-Monts, ainsi que M. L.-P. Simard, viennent d'être nommés syndics en remplacement de MM. Jean-Louis Sasseville et Alfred Lepage, tous deux décédés. Nos félicitations.

AU ROYAUME DU SAGUENAY

BAGOTVILLE

Etats civils:

Marcie-Joseph-Louise, Heurienne, née la veille, fille d'Euclide Boudreau et de Noëmi Petit. Parrain et marraine : Théodule Tardif et Marie Boudreau.

Joseph-Oscar - Paul - Etienne, né ce jour, fils d'Oscar Maltais et de Paulette Tremblay. Parrain et marraine: François Tremblay et Diana Villeneuve.

Marie-Huguette-Pâquerette, née ce jour, fille de René Côté et de Alberta Gauthier. Parrain et marraine, Jean-Baptiste Trudel et Marie Simard.

Marie-Ruth-Louisette, née ce jour, fille de Sydime Bouchard et de Laurette Villeneuve. Parrain et marraine : Philippe Simard et Marie-Jeanne Bouchard.

Marie-Alice - Claire Soucy, née la veille, fille de François Soucy, M. D., et de Cécile Douin. Parrain et marraine: l'abbé Louis-Joseph Drouin, oncle de l'enfant et Marie-Laure Drouin, tante de l'enfant.

Joseph-Yvon-Claude, né la veille, fils de Gaston Martel et de Alice Bolduc. Parrain et marraine: Raymond Lemieux et Cécile Martel.

Joseph-Paul-Fernand-Michel, né ce jour, fils de Joseph-Eugène Simard et de Marie-Blanche Rivard. Parrain et marraine, Paul - René Rivard et Zélia Bellemare.

Marie-Gliberte - Gisèle, née la veille, fille d'Adrien Girard et de Marie-Paule Gaudreau. Parrain et marraine: Ernest Girard et Elise Tremblay.

Rose-Marie-Gervaise, née la veille, fille de Raoul Bouchard et de Germaine Bluteau. Parrain et marraine: Thomas-Louis Bouchard et Rose Bluteau, tante de l'enfant.

Mariage

Gaston Morneau, fils de Joseph Morneau et de Amanda Auger et Micheline Gagnon, fille d'Edmond Gagnon et de Rosanna Gagné, de cette paroisse. Les témoins étaient les pères respectifs des époux.

Sépultures

Johnny Coudé, fils d'Israël, du rang St-Louis, décédé la veille à l'âge de 83 ans.

Pierre Simard, époux de feu Alexina Perron, décédé à Port-Alfred l'avant-veille à l'âge de 79 ans. Les porteurs étaient Philippe Simard, Nérée Bluteau, Eugène Simard, Joseph Simard, Joseph-Arthur Perron, Adélard Simard et Edouard Simard.

Roger Boivin, fils d'Emile Boivin et de Marie - Louise McNicholl, décédé accidentellement la veille à l'âge de 6 ans.

Marie-Cécile - Lily, enfant d'Albert Gagnon, et de Blanche - Yvonne Tremblay, décédée la veille à l'âge de trois ans.

A toutes ces familles cruellement éprouvées, nous offrons nos plus sincères sympathies.

ST-STANISLAS (Champ.)

Naissances

Joseph-Arthur-Marcel-Guy, enfant de M. et Mme Arthur St-Arnauld, née Madeleine Jacob. Parrain et marraine, M. et Mme Dosithé St-Arnauld. Porteuse, Mme Albert Boulay.

— M. et Mme Higgins Thiffault, nee Bertha Lafontaine, une fille, Marie-Rita-Gisele. Parrain, M. Gaston Thiffault ; marraine, Mlle Jeannine Thiffault. Porteuse, Mlle Yolande Thiffault.

CORPORATION DE QUEBEC

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITE

Québec, le 21 mai 1940.

SOUMISSIONS POUR CHARBON POUR BATISSES MUNICIPALES

AVIS PUBLIC est par le présent donné que des soumissions cachetées, scellées et endossées : "SOUMISSION POUR CHARBON POUR BATISSES MUNICIPALES" et adressées au Greffier de la Cité, Hôtel de Ville, Québec, seront reçues d'hui à MERCREDI, le 29 MAI 1940, à 4 hrs P.M. (heure avancée)

Pour plus amples informations et blancs de soumission, les soumissionnaires devront s'adresser au bureau de l'Ingénieur de la Cité

F.-X. CHOUINARD,
Greffier de la Cité

REGLEMENT No 399

Concernant l'imposition des taxes pour l'année fiscale 1940-41

(Rédigé en langue française)

A une assemblée du Conseil de Ville de la Cité de Québec, tenue à l'Hôtel de Ville, le jeudi, 23 mai 1940, le règlement suivant a été lu pour la première fois.

Il est ordonné et statué par règlement du Conseil Municipal de la Cité de Québec, et ledit Conseil ordonne et statue comme suit, savoir :

1o. Pour contribuer au paiement des dépenses pour le besoin du service civique, pour l'année 1940-41, il est par le présent règlement, imposé sur chaque immeuble imposable dans la Cité de Québec, suivant les dispositions de la loi 2 George V, chapitre 55, article 15, et 19 George V chapitre 95, article 286, une cotisation de un dollar et soixante-cinq centins par cent dollars de la valeur réelle annuellement cotisée de chaque tel immeuble, tel que susdit;

2o. Tout occupant autre que le propriétaire d'une propriété exempte de cotisations ou de taxes devra payer un montant de cotisations et de taxes égal à la moitié de celui que la corporation pourrait imposer sur ladite propriété, si celle-ci était sujette à taxation, et la Cité aura aussi le droit de prélever de ladite personne les taxes d'eau auxquelles de pareilles propriétés immobilières sont sujettes;

3o. Il est par le présent règlement imposé, pour l'année 1940-41, sur chaque immeuble imposable dans la cité, une cotisation de quatre centins et cinquante et un centièmes (.0451) par cent piastres de la valeur réelle annuellement cotisée de chaque tel immeuble, laquelle cotisation sera prélevée suivant la loi pour rencontrer le paiement de l'intérêt et du fonds d'amortissement sur l'emprunt de $830,000.00 autorisé par les reglements Nos 63 et 64 passés par ce Conseil, le 24 avril 1924 et approuvées par les électeurs propriétaires d'immeubles imposables dans la cité de Québec les 4, 5 et 6 juin 1924, le tout conformément aux dispositions des articles 5 et 6 de la loi 14 George V, chapitre 88, telle qu'amendée par l'article 10 de la loi 15 George V, chapitre 91;

4o. Il est par le présent règlement imposé, pour l'année 1940-41, sur chaque immeuble imposable dans la cité, une cotisation d'un centin et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (.0199) par cent piastres de la valeur réelle annuellement cotisée de chaque tel immeuble, laquelle cotisation sera prélevée suivant la loi pour rencontrer le paiement de l'intérêt et du fonds d'amortissement sur l'emprunt de $365,000.00 autorisé par les règlements Nos 78, 79 et 81 passés par ce Conseil, le 13 janvier 1926 et approuvés par les électeurs propriétaires d'immeubles imposables dans la cité de Québec, les 15, 16, 18, 19 et 20 février de la même année, le tout conformément aux dispositions des articles 5 et 6 de la loi 14 George V, chapitre 88, telle qu'amendée par l'article 10 de la loi 15 George V, chapitre 91;

5o. Il est par le présent règlement imposé pour l'année 1040-41, sur chaque immeuble imposable dans la Cité, une cotisation de un centin et vingt-huit centièmes (.0128) par cent piastres de la valeur réelle annuellement cotisée de chaque tel immeuble, laquelle cotisation sera prélevée suivant la loi pour rencontrer le paiement de l'intérêt et du fonds d'amortissement sur l'emprunt de $240,000.00 autorisé par les règlements Nos 94, 95 et 99 passés par ce Conseil, le 8 avril 1927, et approuvés par les électeurs propriétaires d'immeubles imposables dans la Cité de Québec, les 25, 26 et 27 avril de la même année, le tout conformément aux dispositions des articles 5 et 6 de la loi 14 George V, chapitre 88, telle qu'amendée par l'article 10 de la loi 15 George V, chapitre 91;

6o. Il est par le présent règlement imposé pour l'année 1940-41, sur chaque immeuble imposable dans la cité, une cotisation de trois centins et quatorze centièmes (.0314) par cent piastres de la valeur réelle annuellement cotisée de chaque tel immeuble, laquelle cotisation sera élevée suivant la loi pour rencontrer le paiement de l'intérêt et du fonds d'amortissement sur l'emprunt de $550,000.00 autorisé par les règlements Nos 104, 105, 108 et 111, passés par ce Conseil le 13 janvier 1928, et approuvés par les électeurs propriétaires d'immeubles dans la Cité de Québec, les 02, 21 et 2 février de la même année, le tout conformément aux disositions des articles 5 et 6 de la loi 14 George V, chapitre 88, telle qu'amendée par l'article 10 de la loi 15 George V, chapitre 91 ;

7o. Il est par le présent règlement imposé pour l'année 1940-41, sur chaque immeuble imposable dans la cité, une cotisation de vingt-quatre centins et quatre-vingt-onze centièmes (.2491) par cent piastres de la valeur réelle annuellement cotisée de cahque tel immeuble, laquelle cotisation sera prélevée suivant la loi pour rencontrer le paiement de l'intérêt et du fonds d'amortissement sur l'emprunt de $3,924,700.00 autorisé par la loi 19 George V, chapitre 96, art. 6 :

8o. Il est par le présent règlement imposé pour l'année 1940-41, sur chaque immeuble imposable dans la Cité, une cotisation de quatre centins et soixante-et-seize centièmes (.0476) par cent piastres de la valeur réelle annuellement cotisée de chaque tel immeuble, laquelle cotisation sera prélevée suivant la loi pour rencontrer le paiement de l'intérêt et du fonds d'amortissement sur l'emprunt de $991,000.00 autorisé par le règlement numéro 170, passé par ce Conseil le 15 avril 1932, et approuvé par le lieutenant-gouverneur en Conseil, le 21 avril 1932, lequel emprunt a été renouvelé pour un montant de $835,800.00 par le règlement numéro 342, passé par ce Conseil le 21 avril 1939 et approuvé par le lieutenant-gouverneur en Conseil le 3 mai 1939 ;

9o. Il est par le présent règlement imposé pour l'année 1940-41, sur chaque immeuble imposable dans la cité, une cotisation de quatre-vingt-quatre centièmes (.0084) par cent piastres de la valeur réelle annuellement cotisée de chaque tel immeuble, laquelle cotisation sera prélevée suivant la loi pour rencontrer le paiement de l'intérêt et du fonds d'amortissement sur l'emprunt de $173,629.85, autorisé par le règlement numéro 181, passé par ce Conseil le 16 juin 1933, et approuvé par le lieutenant-gouverneur en Conseil le 10 août 1933, lequel emprunt a été renouvelé pour un montant de $154,800.00 par le règlement numéro 308 passé par ce Conseil le 29 juin 1938 et approuvé par le lieutenant-Gouverneur en Conseil le 6 juillet 1938.

10o. Il est par le présent règlement imposé, pour l'année 1940-41, sur chaque immeuble imposable dans la cité, une cotisation de cinq centins et cinquante-sept centièmes (.0557) par cent piastres de la valeur réelle annuellement cotisée de chaque tel immeble, laquelle cotisation sera prélevée suivant la loi pour rencontrer le paiement de l'intérêt et du fonds d'amortissement sur un emprunt de $1,102,300.00, partis d'un montant emprunté par le règlement No. 279 passé le 30 octobre 1937, autorisant un emprunt de $1,588,200.00 lequel règlement a été approuvé par le lieutenant-gouverneur en Conseil le 15 et le 17 novembre 1937.

AVIS PUBLIC

est par le présent donné que conformément aux dispositions de la loi le règlement ci-dessus sera lu une seconde fois pour adoption le vendredi, 31 mai 1940.

F.-X. CHOUINARD,
Greffier de la Cité.

CITE DE QUEBEC

Cité de Québec
District de Québec.

A savoir :

REGLEMENT No 398

Imposant une taxe de vente dans le territoire de la cité de Québec et de certaines municipalités environnantes.

(Rédigé en langue française)

A une assemblée du Conseil de Ville de la Cité de Québec, tenue à l'Hôtel de Ville, dans la dite Cité, le vingt-troisième jour de mai mil neuf cent quarante (1940), conformément à la loi et en vertu d'un règlement passé par le Conseil, en conséquence d'icelle, et après l'accomplissement exact de toutes les formalités prescrites par le statut en tel cas fait et pourvu, à laquelle assemblée sont présents la majorité absolue des membres composant ledit Conseil de la Cité de Québec, c'est à savoir,

Son honneur le maire LUCIEN BORNE,
Les échevins DROLET, A.,
DROLET, E.,
DUVAL,
GARNEAU,
MARTEL,
MORIN,
NOREAU,
POULIN,
SAMSON,
SIMARD,
TREMBLAY.

ATTENDU que, en vetru de la loi 4 George VI, la Cité de Québec est autorisée à imposer par règlement et prélever et percevoir, à compter du 1er mai 1940 inclusivement, en sus de toute autre taxe, une taxe spéciale dite "taxe de vente", dans le territoire de la cité de Québec et de certaines municipalités environnantes ;

Il est ordonné et statué par le Conseil Municipal de la Cité de Québec, et ledit Conseil ordonne et statue comme suit :

DEFINITIONS

ARTICLE 1.—Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'implique une interprétation différente, les termes suivants auront la signification qui leur est respectivement assignée :

a) PERSONNE: — comprend un individu, une société, compagnie ou corporation, association de personnes, une succession, un séquestre, un syndic de faillite, un liquidateur, un fiduciaire, un administrateur ou un agent.

b) VENTE : — comprend la vente pure et simple la vente conditionnelle, la vente à tempérament, l'échange et tout autre contrat par lequel, moyennant un prix, une personne transfère ou s'oblige à transférer à une autre la propriété de la chose qui en fait l'objet et comprend également les ventes du gaz et de l'électricité utilisés pour l'éclairage, la force motrice ou la chaleur.

c) PRIX DE VENTE OU PRIX D'ACHAT: — comprenant non seulement un prix en argent, mais aussi la valeur de services rendus ou autres considérations ou prestations acceptées par le vendeur comme prix ou valeur de la chose qui fait l'objet du contrat. Ces mots comprennent aussi les charges d'installation de la chose vendue, d'intérêt, de finance ou de service, le fret, les frais de livraison ou autres charges de transport lorsque ces charges ne sont pas indiquées séparément sur la facture de vente et dans les livres du vendeur.

d) Les mots "VENDEUR et ACHETEUR" ont le même sens que le mot "PERSONNE" ci-dessus défini et comprennent aussi leurs représentants, gérants et employés.

"E" : — "TERRITOIRE" signifie :

1o Le territoire des cités suivantes :
Lévis
Québec

2o Le territoire des villes suivantes :
Beauport
Château d'Eau
Courville
Lauzon
Québec - Ouest
Val St-Michel

3o Les villages suivants :
Charny
Beauport - Est
Loretteville
Giffard
Montmorency
Charlesbourg

4o Les paroisses suivantes
St-David de l'Auberivière
St-Romuald d'Etchemin
St-Télesphore
Beauport
L'Ancienne Lorette
St-Ambroise de la Jeune Lorette
St-Charles de Charlesbourg
St-Colomb de Sillery
St-Dunstan du lac Beauport
St-Félix du Cap Rouge
Ste-Foy ;

5o Le territoire des corporations municipales suivantes :
Beauport-Ouest
Charlesbourg-Est
La petite Rivière.

f) VENTE OU ACHAT EN DETAIL: — signifient tout achat ou vente faite par une personne pour toute autre fin que de revendre la chose achetée, dans sa forme intégrale.

g) TRESORIER: — signifie le trésorier de la Cité de Québec

TAXE DE VENTE

ARTICLE 2. — Est par les présentes imposée et sera prélevée et perçue, à compter du 1er juin 1940, en sus de toute autre taxe, une taxe spéciale dite "taxe de vente" de deux pour cent du prix de vente ou d'achat en détail, sauf les exceptions ci-après énumérées, de tout bien meuble, effet mobilier de toute marchandise et de tout article de commerce quelconque, y compris le gaz et l'électricité utilisés pour l'éclairage la force motrice ou la chaleur, vendus dans le territoire décrit au paragraphe e) de l'article 1.

ARTICLE 3/ — Cependant aucune taxe n'est imposée sur une vente quelconque à une personne résidant en dehors dudit territoire quand les marchandises seront livrées, consommées ou utilisées en dehors dudit territoire.

Toutefois, lorsque telle personne réside dans une municipalité avec laquelle la Cité de Québec a conclu une entente conformément à l'article 4-A de la loi, la taxe devra être perçue par le vendeur et la Cité en fera remise à la corporation municipale avec laquelle l'entente aura été conclue.

ARTICLE 4. — Sauf les exceptions mentionnées à l'article 3, la taxe est également imposée et prélevée dans le cas d'une vent faite en dehors dudit territoire, que l'acheteur réside ou ait sa place d'affaires dans ledit territoire ou en dehors, pourvu que dans ce cas la chose qui fait l'objet du contrat se trouve dans ledit territoire, soit lors de la vente ou soit lors de la livraison, sauf si elle n'y est apportée que pour fins de livraison, ou que la chose qui se trouve dans ledit territoire ait été transporté en dehors de ce territoire dans le but d'éviter le paiement de la taxe.

ARTICLE 5. — La taxe est également imposée et prélevée lorsqu'il s'agit d'une vente d'un véhicule automobile tel que défini dans la loi des véhicules automobiles (chapitre 35, Statuts Refondus de Québec, 1925), d'un piano d'un réfrigérateur électrique d'un radio ou de tout autre objet, à un acheteur qui a son domicile ou sa résidence ordinaire ou sa place d'affaires dans ledit territoire quel que soit l'endroit en dehors dudit territoire ou la vente ou la livraison a lieu.

ARTICLE 6. — Dans le cas d'une vente ou d'un achat en détail comprenant plusieurs articles ou objets, la taxe de vente est calculée sur le total du prix des articles ou objets compris dans ladite vente et non sur le prix de chaque article ou objet séparément.

ARTICLE 7. — Dans le calcul de ladite taxe de vente, toute fraction d'un sou est comptée pour un sou entier.

ARTICLE 8. — La taxe n'est pas exigible lorsque la vente a été faite de bonne foi avant le 1er mai 1940 ou lorsqu'il s'agit d'achats faits pour exécuter un contrat d'entreprise à forfait passé avant le premier mai 1940, et si elle a été payée, le trésorier pourra en faire remise, avec l'autorisation du Comité Administratif.

ARTICLE 9. — Quand une vente est annulée, la taxe n'est prélevée que sur la partie du prix gardée par le vendeur. Il en est de même lorsque la chose vendue est retournée ou refusée.

ARTICLE 10. — Lorsqu'une personne donne en échange, pour partie du prix d'une marchandise qu'elle achète, une autre marchandise de même espèce, la taxe n'est payable que sur la balance du prix d'achat.

ARTICLE 11. — Le vendeur est tenu d'indiquer la taxe de vente séparément sur toute facture, ou autre document en tenant lieu, remis à l'acheteur pour toute vente au comptant, à terme ou à crédit.

ARTICLE 12. — Le présent règlement ne s'applique pas dans le cas de vente des choses suivantes :

I—Obligations, débentures, actions du capital-actions d'une compagnie ou corporation ;
II—Tous autres titres, toutes valeurs mobilières, toutes monnaies ;
III—Toutes transactions de produits au Canadian Commodity Exchange Inc. ;
IV—Toutes créances, tous droits d'actions, droits incorporels, rentes, primes d'assurance ;
V—Toutes liqueurs douces, eaux gazeuses et bières, et tout tabac en feuilles ;
VI—Gazoline ;
VII—Comestibles, non compris les bonbons, confiseries ;
VIII—Denrées ou marchandises vendues par le cultivateur, ou l'horticulteur, ou le pépiniériste, ou l'aviculteur, ou l'apiculteur et provenant de son exploitation ;
IX—Denrées ou marchandises achetées par le cultivateur, ou l'horticulteur, ou le pépiniéristes, ou l'aviculteur, ou l'apiculteur, pour les fins de son exploitation ;
X—Bois de chauffage vendu et livré en quantité d'une corde ou moins ;
XI—Charbon vendu et livré en quantité d'une tonne ou moins ;
XII—Eau fournie par un aqueduc ;
XIII—Messages télégraphiques ;
XIV—Remèdes sur prescriptions du médecin ;
XV—Billets de passage sur tramways, autobus, bateaux, chemins de fer ou autres systèmes de transport par terre, par eau ou par l'air ;
XVI—Billets de lieux d'amusement, tels que définis par le chapitre 126 des Statuts Refondus de Québec, 1925, tel qu'amendé ;
XVII—Les comptes de gaz et d'électricité combinés n'excédant pas $2.50 par mois ; et dans le cas des comptes non combinés ceux n'excédant pas $1.25 par mois ;
XVIII—Ventes aux corporations municipales ou corporations scolaires situées dans les limites dudit territoire ;
XIX—Ventes au Gouvernement Fédéral ou au Gouvernement Provincial ;
XX—Vente à ou par une fabrique de paroisse, ou une société ou une compagnie de cimetière ;
XXI—Ventes par autorité de justice ;
XXII—Ventes par des entreprises de comptoir-postal (mail order business) faites par toute personne ou compagnie à fonds social, qui exerce ce commerce dans les limites dudit territoire, lorsque les marchandises ainsi vendues sont expédiées à l'extérieur dudit territoire ;
XXII—Repas, tels que définis par la loi 16 George V, chapitre 55, et ses amendements ;
XXIV—Les livres de classe ;
XXV—Les ventes pour un prix de $0.10 ou moins ;
XXVI—Les ventes de véhicules automobiles usagés, faites à des personnes domiciliées hors des limites desdits territoires ;

PAIEMENT

ARTICLE 13.—Ladite taxe de vente est payable par l'acheteur au vendeur, lors ble au comptant, à termes ou par verse- de la vente, que le prix soit stipulé payaments ; bie au comptant, à termes ou par verse-

ARTICLE 14. — Le vendeur est constitué l'agent de la Cité de Québec, et est tenu de percevoir ladite taxe de l'acheteur, lors de la vente, pour le compte de ladite Cité

ARTICLE 15.—Dans le cas où l'acheteur, résidant ou ayant sa place d'affaires dans ledit territoire, achète des marchandises d'un vendeur résidant ou ayant sa place d'affaires en dehors dudit territoire, ledit acheteur est tenu de payer à la Cité de Québec la taxe de vente s'appliquant à l'achat fait par lui.

ARTICLE 16.—Le vendeur qui a perçu la taxe de vente en sa qualité d'agent de la Cité de Québec, et l'acheteur lorsqu'il n'a pas payé la taxe de vente au vendeur, sont tenus de faire remise de ladite taxe à ladite Cité.

ARTICLE 17.—Toute personne tenue de faire remise de ladite taxe de vente doit payer cette taxe, aux dates fixées pour la remise des rapports au trésorier de la Cité, que ces rapports soient remis ou non, ou qu'ils démontrent les ventes ou achats sujets à la taxe ou non.

ARTICLE 18. — Pour percevoir ladite taxe de vente, le vendeur a contre l'acheteur le même recours que pour son prix de vente.

ARTICLE 19.—Le vendeur qui a perçu la taxe devient débiteur envers la Cité de Québec du montant ainsi perçu et l'acheteur tenu de la payer devient débiteur de la taxe qui lui est imposée.

ARTICLE 20.—Il est défendu à toute personne d'acheter au détail dans les cas prévus au présent règlement, sans payer au vendeur, lors de l'achat, la taxe imposée, et il est défendu au vendeur de faire remise directement ou indirectement de la taxe à l'acheteur.

ARTICLE 21. — Il est défendu à tout vendeur d'annoncer ou de faire savoir au public d'une façon quelconque, directement ou indirectement, que la taxe imposée par le présent règlement ne sera pas payable ou payée par l'acheteur.

ARTICLE 22— Le vendeur tenu de percevoir ladite taxe, pourra retenir, à titre d'indemnité, cinq pour cent du montant qu'il aura à remettre à la Cité de Québec.

ARTICLE 23—La vente faite par l'un des employés ou représentants du vendeur est censée être faite par le vendeur lui-même. De même l'achat fait par l'un des employés ou représentants de l'acheteur est censé être fait par l'acheteur lui-même.

ENREGISTREMENT

ARTICLE 24.—Toute personne tenue de percevoir la taxe de vente est tenue de remettre au Trésorier de la Cité, dans les huit jours suivant la mise en vigueur du présent règlement, une déclaration d'enregistrement suivant la formule No 1 faisant partie du présent règlement.

ARTICLE 25.—Toute personne tenue de percevoir la taxe de vente, ayant plus d'une place d'affaires dans ledit territoire, est tenue de faire une déclaration d'enregistrement pour chacune de ses places d'affaires.

ARTICLE 26.—Sur réception de la "déclaration d'enregistrement" le Trésorier remettra à la personne ayant fait telle déclaration un certificat suivant la formule No 2 faisant partie du présent règlement.

ARTICLE 27.—Toute personne ayant reçu tel certificat est tenue de l'afficher dans un endroit de sa place d'affaires où il sera visible de l'extérieur.

ARTICLE 28.—Ledit certificat n'est pas transférable et doit être remis immédiatement au Trésorier de la Cité, lorsque le détenteur cesse de faire affaires à la place d'affaires y mentionnée.

ARTICLE 29.—Dans le cas où une personne tenue de percevoir la taxe de vente n'a pas de place d'affaires, le Trésorier de la Cie lui remettra, sur réception de sa déclaration d'enregistrement, un certificat spécial suivant la formule No 3 faisant partie du présent règlement, lequel certificat devra être placé sur ou attaché au stand ou véhicule servant à la distribution ou à la vente.

Si tel certificat ne peut être placé comme ci-dessus, la personne faisant affaires dans ledit territoire devra garder ledit certificat sur elle-même en tout temps et l'exhiber sur demande de l'acheteur ou de tout officier de la Cité de Québec.

RAPPORTS

ARTICLE 30.—Toute personne, étant l'agent de la Cité de Québec pour la perception de la taxe de vente, doit, dans les quinze jours suivant l'expiration du mois précédent, faire rapport au Trésorier par écrit et sous serment, suivant la formule No 4 faisant partie du présent règlement, du montant de la taxe qu'elle a perçu et remettre en même temps au dit Trésorier le montant ainsi perçu, déduction faite de l'indemnité de cinq pour cent prévue à l'article 22, et si, dans le mois précédent ladite personne n'a pas perçu de taxe, elle doit également faire rapport à cet effet par écrit et sous serment, dans le même délai, suivant ladite formule No 4.

Tout acheteur assujetti au paiement de la taxe, qui doit la payer et qui ne l'a pas payée au vendeur ou qui doit la payer directement à la Cité de Québec, doit également, dans le même délai, faire rapport par écrit et sous serment au trésorier, suivant la formule No 5 faisant partie du présent règlement, et lui remettra en même temps le montant de la taxe qu'il doit.

Toute personne tenue de faire rapport comme ci-dessus devra se procurer à l'Hôtel de Ville de Québec, les formules nécessaires.

ARTICLE 31.—Le Trésorier aura le pouvoir de changer, au besoin, les formules faisant partie du présent règlement, avec l'approbation du Comité Administratif;

ARTICLE 32.—Toute personne chargée de percevoir la taxe de vente et ayant plus d'une place d'affaires dans ledit territoire est tenue de faire rapport, séparément, pour chacune de ses places d'affaires.

ARTICLE 33.—Dans le cas où une personne, tenue de percevoir la taxe pour la Cité, ne fournirait pas au Trésorier le rapport mentionné à l'article 30, ce dernier établira au meilleur de sa connaissance le montant de la taxe perçue par cette personne, lequel montant ainsi établi sera alors considéré être le montant véritable perçu pour la Cité.

Le Trésorier pourra également établir au meilleur de sa connaissance le montant de la taxe que le vendeur n'a pas perçu et qu'il aurait dû percevoir.

Au cas où l'acheteur ne ferait pas le rapport auquel il est tenu, le Trésorier pourra également établir au meilleur de sa connaissance, le montant de taxe qu'il doit et qu'il n'a pas payé.

La preuve que le montant ainsi déterminé n'est pas exact est à la charge du débiteur.

ARTICLE 34.—Nulle personne au service de la Cité de Québec ne doit communiquer ni permettre que l'on communique à une personne qui n'y a pas légalement droit un renseignement quelconque obtenu en vertu des dispositions du présent règlement, ni permettre à telle personne d'inspecter les déclarations écrites fournies en vertu des dispositions du présent règlement, ou d'avoir accès à aucune de ces déclarations.

COMPTABILITE

ARTICLE 35.—Toute personne chargée de percevoir la taxe de vente doit tenir une comptabilité complète de façon à indiquer séparément, pour chaque place d'affaires :

1o. Ses achats payés ou non payés;
2o. Ses ventes, comptant ou à crédit, assujetties à la taxe de vente;
3o. Ses ventes, comptant ou à crédit, non assujetties à la taxe de vente;
4o. Le montant de la taxe de vente, pour chaque vente.

Ces livres doivent être tenus au jour le jour et de façon à pouvoir donner les renseignements ci-dessus exigés.

ARTICLE 36. — La personne chargée de percevoir la taxe de vente devra garder en sa possession tous comptes, lettres, fectures, relevés et autres documents et ne pourra les détruire avant trois ans, sans l'autorisation du Trésorier de la Cité.

ARTICLE 37. — Dans le cas où l'acheteur refuserait de payer la taxe de vente au vendeur pour la raison qu'il ne s'agit pas d'une vente au détail, le vendeur doit exiger de l'acheteur la production de son certificat émis suivant les formules Nos 2 et 3, et inscrire le numéro de ce certificat sur la facture et dans ses livres.

ARTICLE 38. — Dans le cas où les livres de la personne chargée de percevoir ladite taxe de vente ne contiendraient pas exactement les renseignements ci-dessus mentionnés, le Trésorier aura autorité pour déterminer au meilleur de sa connaissance le montant de la taxe perçu par elle, lequel montant sera alors considéré être le véritable montant dû à la Cité de Québec. La preuve que le montant ainsi déterminé n'est pas exact est à la charge du débiteur.

VERIFICATION

ARTICLE 39. — Le Trésorier ou ses représentants ont autorité pour visiter les établissements de toute peurosnne assujettie au paiement de la taxe ou tenue de la percevoir et pour examiner ses livres ou autres documents, aux fins de vérifier si les dispositions de la loi et des règlements snt observées et d'établir le montant de la taxe perçue et à percevoir.

ARTICLE 40. — Le Trésorier ou ses représentants ont autorité pour obtenir de toute personne toute déclaration assermentée nécessaire ou utile pour leur permettre de remplir les devoirs qui leur sont assignés par la loi et par le présent règlement.

ARTICLE 41. — Toute personne tenue de fournir à la Cité un rapport sous serment pourra prêter ce serment devant un notaire public ou un commissaire de la Cour Supérieure pour le district de Québec, devant le Trésorier ou l'un de ses assistants, ou devant le greffier de la Cité de Québec ou le greffier ou le secrétaire-trésorier de toute corporation municipale comprise dans ledit territoire.

INFRACTIONS ET PEINES

ARTICLE 42. — Toute personne tenue de fournir à la Cité pour les fins de ladite loi et du présent règlement, refuse ou néglige de percevoir la taxe imposée ou d'en tenir compte commet une infraction à ladite loi et au présent règlement et est passible, pour chaque infraction, en sus du paiement des frais, d'une amende de n'excédant pas $1,000.00 et, à défaut du paiement de l'amende et des frais, d'un emprisonnement n'excédant pas trois mois.

ARTICLE 43. — Toute personne qui, étant l'agent de la Cité, pour les fins de ladite loi et du présent règlement, annonce ou fait savoir au public d'une façon quelconque, directement ou indirectement, que la taxe imposée ne sera pas payée par l'acheteur, commet une infraction à la dite loi et au présent règlement et est passible, pour chaque infraction, d'une amende d'au moins $10.00 et d'au plus $100.00, en sus des frais, et à défaut du paiement de l'amende et des frais, d'un emprisonnement n'excédant pas un mois.

ARTICLE 44. — Toute personne qui, étant l'agent de la Cité, pour les fins de ladite loi et du présent règlement, fait remise à l'acheteur de la taxe que ce dernier doit payer commet une infraction à ladite loi et au présent règlement et est passible, pour chaque infraction, en sus dn paiement des frais, d'une amende d'au moins $10.00 et d'au plus $500.00 et, à défaut du paiement de l'amende et des frais d'un emprisonnement n'excédant pas un mois.

ARTICLE 45. — Toute personne qui, étant l'agent de la Cité pour les fins de ladite loi et du présent règlement, refuse ou néglige de remettre à la Cité la taxe qu'elle a perçue, commet une infraction à ladite loi et au présent règlement et est passible, pour chaque infraction, en sus du paiement de la taxe perçue et des frais, d'une amende d'au moins $10.00 et d'au plus $1,000.00 et, à défaut du paiement de l'amende et des frais et de la taxe perçue, d'un emprisonnement n'excédant pas trois mois.

ARTICLE 46. — Toute personne qui fait un achat tel que prévu à ladite loi et au présent règlement sans payer la taxe imposée commet une infraction à ladite loi et au présent règlement et est passible, pour chaque infraction sciemment commise, en sus du paiement de la taxe et des frais, d'une amende n'excédant pas $100.00 et, à défaut du paiement de l'amende et des frais, d'un emprisonnement n'excédant pas un mois.

ARTICLE 47. — Pour toute infraction au présent règlement pour laquelle aucune peine n'est édictée, le contrevenant sera passible d'une amende, avec ou sans frais, et à défaut du paiement immédiat ou dans le délai fixé par la cour, de l'amende ou de l'amende et des frais, selon le cas, d'un emprisonnement, le montant de ladite amende et le terme de l'emprisonnement devant être fixés par la Cour du Recorder de la Cité de Québec, à sa discrétion ; mais ladite amende n'excédera pas $50.00 et le terme de l'emprisonnement ne sera pas pour une période de plus de soixante jours, le dit emprisonnement, cependant, devant cesser en tout temps aavnt l'expiration du terme fixé par ladite Cour du Recorder, sur paiement de ladite amende ou de ladite amende et des frais, selon le cas.

Dans le cas de récidive, le contrevenant sera passible, pour chaque infraction, en sus des frais, d'une amende n'excédant pas $100.00 ou d'un terme d'emprisonnement n'excédant pas trois mois.

ARTICLE 48. — Lorsqu'une infraction au présent règlement est commise par une compagnie ou une corporation, l'amende qui pourra être imposée sera double de celle imposée à une autre personne.

ARTICLE 49. — Aucune procédure judiciaire pour infraction à ladite loi ou à quelqu'une des pispositions du présent règlement ne pourra être intentée sans une autorisation spéciale à cet effet du trésorier de la Cité.

ARTICLE 50. — Le paiement des amendes et des pénalités imposées par le présent règlement et par ladite loi ne libère pas le contrevenant de l'accomplissement des obligations et devoir qui lui sont imposés par le présent règlement et par la dite loi.

ARTICLE 51. — Pour aider à l'application du présent règlement, un comité de cinq membres sera formé, composé du maire, du trésorier et du vérificateur de la cité et de deux membres nommés, durant bon plaisir, par l'Association des Marchands Détaillants du Canada Inc., district de Québec, pour représenter ceux qui sont chargés de faire la perception de la taxe.

Ce comité agira gratuitement comme organisme consultatif et se réunira sur convocation par le Trésorier de la cité.

ARTICLE 52. — Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa sanction

Formule No 1

CITE DE QUEBEC

Classifications :

SERVICE DE LA TRESORERIE

Division de la Taxe de vente

Demande de certificat d'enregistrement pour la taxe de vente en détail

Certificat à émettre au nom de ... ...
Adresse d'affaires ... ...
(rue et numéro) (Cité-Ville) (Téléphone)
Genre d'affaires ... ...
(Indiquez le genre d'affaires, de métier ou de profession)
Statut légal ... ...
(Individu, compagnie, société, club, etc.)
Date du commencement des affaires ... ...
Signature ... ...
Titre ... ... Date ... ...
(Propriétaire, président, etc.)

Toute personne tenue de percevoir la taxe de vente doit remettre au Trésorier de la Cité la présente formule de déclaration d'enregistrement dûment remplie.

Toute personne ayant plus d'une place d'affaires est tenue de faire une déclaration d'enregistrement pour chacune de ses places d'affaires.

Formule No 2

CITE DE QUEBEC

SERVICE DE LA TRESORERIE

Division de la Taxe de vente

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT

Numéro du certificat

Il est certifié par les présentes que :

est enregistré conformément aux dispositions du règlement de la taxe de vente de la Cité de Québec.

C.-R. FONTAINE, C.A.,
Trésorier de la Cité.

Affichez ce certificat dans la place d'affaires pour laquelle il est émis, de telle façon qu'il soit visible de l'extérieur.

Ce certificat n'est pas transmissible. Il doit être retourné au Trésorier de la Cité dès que le détenteur cesse de faire affaires à la place d'affaires mentionnée ci-dessus.

Formule No 3

CITE DE QUEBEC

SERVICE DE LA TRESORERIE

Division de la Taxe de vente

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT POUR LA TAXE DE VENTE EN DETAIL

Il est certifié par les présentes que :

est enregistré conformément aux dispositions du règlement de la Taxe de Vente de la Cité de Québec.
Certificat No ... ...
Emis le ... ...

C.-R. FONTAINE, C.A.,
Trésorier de la Cité.

Ce certificat doit être apposé au stand ou au véhicule servant à la distribution ou à la vente.

S'il est impossible d'afficher ainsi ce certificat, la personne faisant affaires devra le garder sur elle-même en tout temps et l'exhiber sur demande de l'acheteur ou de tout officier de la Cité de Québec.

Formule No 4
ORIGINAL

(Sceau de Québec) **CITE DE QUEBEC**

SERVICE DE LA TRESORERIE — DIVISION DE LA TAXE DE VENTE

RAPPORT DE TAXE DE VENTE EN DETAIL

Pour le mois expiré le
( )

Ce rapport doit être transmis et acquitté dans les quinze jours qui suivent l'expiration du mois ci-dessus mentionné

1—Montant total des ventes au comptant, à crédit et par versements... $————
2—Montant des ventes au comptant, à crédit et par versements, assujetties à la taxe ... ... $————
3—Montant des achats au comptant, à crédit et par versements, assujettis à la taxe ... ... $————
(achats effectués par la personne qui fait ce rapport, sur lesquels la taxe doit être remise directement à la Cité)
4—Montant de taxe sur ventes rapportées à l'item No 2 ... ... $————
5—Montant de taxe sur achats rapportés à l'item No 3 ... ... $————
6—MONTANT TOTAL DE TAXE (Item 4 et 5) ... ... $————
7—A déduire 5% de la taxe comme compensation ... ... $————
8—MONTANT NET DE LA TAXE ... ... $————
9—Intérêt (5% l'an sur toute remise faite après échéance) ... ... $————
10—Pénalités ... ... $————
11—MONTANT TOTAL DU A LA CITE DE QUEBEC ... ... $————

Avez-vous commencé à faire affaires
pendant la période de ce rapport?... ... ... Date............
(Oui ou non)

Avez-vous cessé de faire affaires
pendant la période de ce rapport ? ... ... Date............
(Oui ou non)

Avez-vous vendu votre commerce
pendant la période de ce rapport ? ... ... Date............
(Oui ou non)

Si oui, donnez le nom du nouveau propriétaire ... ...
La raison sociale a-t-elle été changée pendant la période de ce rapport ? ... ...
(Oui ou non)

Si oui, donnez le nouveau nom ... ...
L'adresse d'affaires a-t-elle été changée pendant la période de ce rapport ? ... ...
(Oui ou non)

Si oui, donnez la nouvelle adresse ... ...
Quel est le statut légal du propriétaire actuel s'il y a eu changement pendant cette période ? ... ... Date du changement ... ...
(Individu, compagnie, corporation, société, association, club, etc.)

AFFIDAVIT

Je, soussigné ... ... ayant ma résidence ordinaire
(Nom)
et mon domicile au No ... ... de la rue ... ... à ... ...
étant dûment assermenté, dépose et dis :—
1o Je suis le ... ...de... ... ...
(titre) (nom de la maison)
2o Je fais ces déclarations de bonne foi et j'affirme que ces déclarations ainsi que tous les chiffres y indiqués et les cédules y annexées constituent, au meilleur de ma connaissance, un rapport véridique et complet pour la période y indiquée, et conforme au règlement de la taxe de vente de la Cité de Québec.
Assermenté devant moi à ... ... ET J'AI SIGNE
ce ... ... jour de 194
... ...
Commissaire de la Cour Supérieure pour le District de Québec
(ou tout autre officier autorisé)

Un rapport doit être transmis même si aucune taxe n'a été perçue.

Si les affaires sont transigées à plus d'un endroit dans le territoire ci-dessus, un rapport séparé doit être fait pour chaque place d'affaires.

Si l'agent de la Cité cesse de faire affaires ou vend son commerce, il devra retourner son certificat d'enregistrement pour annulation, avec son dernier rapport.

Un rapport séparé doit être fait pour chaque mois.

La taxe de vente est payable par l'acheteur au vendeur, au moment de la vente, que le prix soit payable au comptant, à termes ou par versements.

Dans le cas où l'acheteur, résidant ou ayant sa place d'affaires dans ledit territoire achète une marchandise d'un vendeur résidant ou ayant sa place d'affaires en dehors du dit territoire, le dit acheteur est tenu de payer à la Cité de Québec la taxe de vente sur l'achat fait par lui.

Une comptabilité complète doit être tenue, indiquant, séparément pour chaque place d'affaires, les achats payés et non payés, les ventes au comptant ou à crédit assujetties à la taxe de vente, les ventes au comptant ou à crédit non assujetties à la taxe de vente, le montant de la taxe de vente pour chaque vente. Ces livres doivent être tenus au jour le jour afin de donner les renseignements ci-dessus requis.

AUCUN REÇU NE SERA EMIS SAUF POUR LES REMISES EN ESPECES

Les remises en timbres-poste ne sont pas acceptées et il est recommandable de ne pas faire de remise en espèces par la poste.

Les remises par chèques, bons ou mandats doivent être faites à l'ordre de la Cité de Québec.

Formule No 5

CITE DE QUEBEC

SERVICE DE LA TRESORERIE — DIVISION DE LA TAXE DE VENTE
RAPPORT DE TAXE DE VENTE EN DETAIL

Formule à l'usage de tout acheteur assujetti au paiement de la taxe de vente:

... ...194...
(date)

Nom ... ...
Adresse ... ...
(No) (rue)
... ...
(municipalité)

Description des achats assujettis à la taxe sur lesquels celle-ci n'a pas été payée au vendeur :

... ... $............
... ... $............
... ... $............
... ... $............
... ... $............
... ... $............
... ... $............
... ... $............
... ... $............
... ... $............
... ... $............
... ... $............
... ... $............

Total des achats sur lesquels la taxe est due à la Cité ... ... $............

Montant de taxe dû sur ces achats ... ... $............
Intérêt ... ... $............
Pénalités ... ... $............

Montant total dû à la Cité de Québec ... ... $............

AFFIDAVIT

Je soussigné ... ... ayant ma résidence ordinaire et
(nom)
mon domicile au No ... ... de la rue ... ... à ... ...
(municipalité)
étant dûment assermenté, dépose et dis :
1o Je suis le ... ... de ... ...
(titre) (nom de la maison)
2o Je fais ces déclarations de bonne foi et j'affirme que ces déclarations ainsi que tous les chiffres y indiqués et les cédules y annexées, constituent au meilleur de ma connaissance un rapport véridique et complet pour la période y indiquée, et conforme au règlement de la Cité de Québec.
Assermenté devant moi à ... ...
ce ... ... jour de 194
ET J'AI SIGNE
... ...
Commissaire de la Cour Supérieure pour le district de Québec
(ou tout autre officier autorisé)

PERSONNES ASSUJETTIES A LA TAXE DE VENTE

Est assujettie à la taxe de vente toute personne ayant sa résidence ordinaire, son domicile ou sa place d'affaires dans le territoire des cités suivantes : Lévis, Québec; 2—Le territoire des villes suivantes : Beauport, Château d'Eau, Courville, Lauzon, Québec-Ouest, Val St-Michel; 3—Les villages suivants : Charny, Beauport-Est, Loretteville, Giffard, Montmorency, Charlesbourg; 4—Les paroisses suivantes : St-David de l'Auberivière, St-Romuald d'Etchemin, St-Télesphore, Beauport, L'Ancienne Lorette, St-Ambroise de la Jeune Lorette, St-Charles de Charlesbourg, St-Colomb de Sillery, St-Dunstan du lac Beauport, St-Félix du Cap-Rouge, Ste-Foy; 5—Le territoire des corporations municipales suivantes: Beauport-Ouest, Charlesbourg-Est, La Petite Rivière.

"Personne" comprend un individu, une société, une compagnie, une corporation, une association de personnes, une succession, un séquestre, un syndic de faillite, un liquidateur, un fiduciaire, un administrateur ou un agent.

PAIEMENT

Toute personne résidant ou ayant sa place d'affaires dans le territoire qui achète des marchandises d'un vendeur résidant ou ayant sa place d'affaires en dehors dudit territoire est tenue de payer directement à la Cité de Québec la taxe de vente s'appliquant à la Cité. L'acheteur est également tenu de faire remise de cette taxe à la Cité, chaque fois qu'il n'a pas payé cette taxe au vendeur, parce que celui-ci a négligé de la percevoir.

RAPPORT

Tout acheteur assujetti au paiement de la taxe et qui n'a pas payé cette taxe au vendeur doit compléter la présente déclaration et la remettre au Trésorier de la Cité en même temps que le montant de la taxe qu'il doit. Cette déclaration doit être faite pour le 15 du mois suivant la date des achats.

La remise doit se faire sous forme de chèque certifié, de mandat-poste ou de mandat-express, payable à la Cité de Québec.

AUCUN REÇU NE SERA EMIS SAUF POUR LES REMISES EN ESPECES

Atteste
L. S.

F.-X. CHOUINARD,
Greffier de la Cité

LUCIEN BORNE,
Maire.

Le maiden speech de M. Philippe Picard

Le député fédéral de Bellechasse prononce un excellent discours à Ottawa. — L'Entente cordiale et les problèmes du continent. — Les responsabilités des leaders européens. — Notre premier devoir est envers le Canada. — Notre peuple a bien placé sa confiance.

M. Philippe Picard, député libéral de Bellechasse, a prononcé, vendredi dernier, son maiden speech au parlement canadien. M. Picard a parlé en français et en anglais; il a traité de notre effort de guerre et des causes de la crise européenne. Voici d'ailleurs le texte de son discours :

Ce n'est pas sans émotion, je vous l'avoue, monsieur l'Orateur, que je me lève pour adresser la parole la première fois en cette Chambre devant les élus de la nation, au nom de ceux qui m'ont accepté comme un des leurs et qui m'ont envoyé ici les représenter. L'accueil sympathique qu'on vient de me donner me ferait presque croire que je suis encore dans mon beau comté de Bellechasse.

Au cours de la lutte qui s'est terminée le 26 mars dernier, j'ai souventes fois exhorté les électeurs de mon comté à se rendre aux bureaux de votation en grand nombre. Je leur ai souvent répété : "Vous devriez être heureux de vivre dans "un pays où vous avez le droit de "voter, où vous êtes encore consultés. Il y a tant de pays à travers "le monde où tout vestige de liberté "est effacé et dont les habitants "voudraient avoir comme vous le "droit de décider du choix de leurs "gouvernements. Ayez l'orgueil de "voter, d'exprimer votre opinion, "vous qui n'êtes pas obligés de saluer le bras tendu ou la main fer"mée mais qui pouvez encore, si vous "n'êtes pas satisfaits de vos gouver"nants, vous en défaire lors d'une "élection."

Cette pensée que j'exprimais alors monsieur l'Orateur, je la sens encore plus vivement au moment où je me lève aujourd'hui pour adresser la parole à cette Chambre. Combien y a-t-il dans le monde aujourd'hui d'assemblées législatives auxquelles les dirigeants doivent rendre compte de leurs actes et de la volonté desquelles ils tiennent leur mandat ?

En elle-même cette question devrait suffire pour nous faire apprécier nos institutions, mais surtout pour nous faire réaliser l'importance qu'il y a pour nous de prouver par notre conduite que nous comprenons la gravité de l'heure présente et la nécessité d'agir de façon à ce que l'histoire puisse approuver nos actes.

Je ne voudrais donc pas par des paroles inutiles ou secondaires prolonger indûment ce débat. J'aurais aimé dire comme l'a si bien fait le proposeur de l'adresse, mon excellent ami le député de Lotbinière, à quel point je suis reconnaissant à la bonne population de Bellechasse de m'avoir choisi pour la représenter en cette Chambre. J'aurais aimé vous décrire les beautés des vallées fertiles et des montagnes pittoresques de Bellechasse et vous parler de ces braves travailleurs du sol qui habitent mon comté des rives du St-Laurent aux frontières du Maine, mais à l'heure actuelle nos esprits sont préoccupés de graves problèmes, le sort du monde est en jeu, la survie de nos institutions actuelles est dans la balance et je limiterai donc mes remarques à quelques considérations pertinentes aux crédits militaires que nous sommes appelés à voter en ce moment.

TRADUCTION FRANÇAISE DU DISCOURS ANGLAIS

M. l'Orateur,

En témoignage de bonne volonté et pour contribuer à une meilleure entente entre les deux grandes races qui ont colonisé et édifié notre pays, je fais appel à votre générosité et à celle de cette Chambre pour qu'on excuse mon accent imparfait et ma mauvaise prononciation, et je vais continuer à exprimer les quelques remarques que j'ai l'intention de faire au cours du débat actuel dans une langue qui n'est pas la mienne, ni celle de mes ancêtres, mais qui est mieux comprise par la majorité des membres de cette assemblée.

En premier lieu, Monsieur, permettez-moi de vous féliciter de votre élection comme Orateur de la Chambre des Communes, poste élevé pour lequel votre talent, votre carrière et votre habileté vous ont désigné au choix de vos collègues et que, nous en sommes assurés, vous remplirez avec honneur, dignité et compétence. Qu'on me permettre en même temps d'exprimer au Très Hon. Premier Ministre la satisfaction que nous ressentons tous du choix des hommes qu'il a appelés à devenir Secrétaire d'Etat et Ministre du Commerce et l'orgueil que nous éprouvons à Québec de voir la confiance qu'il a accordée au député de Québec-sud en l'appelant à remplir la tâche si importante de diriger le ministère de l'Air. L'énergie incessante et le merveilleux esprit d'organisation du nouveau Ministre de l'Air, si on lui accorde la liberté d'action qu'il convient de lui donner dans un moment semblable, se manifesteront sans doute rapidement dans ce service important de nos activités de Guerre. De crainte que cette dernière phrase soit mal interprétée ou mal comprise, je me hâte de dire que cela ne veut nullement dire que je n'apprécie pas à sa pleine valeur l'oeuvre du Ministre de la Défense nationale et l'excellente direction qu'il a donnée à son ministère.

Comme nous considérons en ce moment, Monsieur l'Orateur, les appropriations nécessaires à la poursuite de notre effort de guerre, il n'est peut-être pas inopportun d'examiner certaines des opinions émises dans le public au sujet du présent conflit.

Les conséquences générales de ce conflit, nous ne les apprécions que trop bien : le monde en sortira appauvri en hommes, en richesses, en moyens de culture. Le meilleur de la population universelle, sa jeunesse, aura été partiellement sacrifié ; la majeure partie de sa richesse accumulée aura été dilapidée en construisant des moyens de destruction et en se servant de tels moyens pour détruire des actifs immobiliers tels que les routes, les chemins de fer, les ponts, les maisons, les usines etc. ; les facultés culturelles auront été diminuées considérablement et comme un plus grand nombre de gens seront réduits à la pauvreté et à la misère, ils seront privés des loisirs nécessaires à l'avancement de la culture et à son expansion dans l'humanité. Tout ceci, nous ne le réalisons que trop, et nous pouvons même craindre davantage. La révolution universelle et l'écroulement du système économique actuel ne sont pas impossibles et si nos ennemis gagnent la guerre, les libertés les plus essentielles que l'humanité a obtenues après des luttes si acharnées, au cours des derniers cinq ou six siècles, seront refusées à une grande partie du monde.

En ce qui concerne la responsabilité immédiate du conflit, il n'y a non plus aucun doute. L'attaque sauvage contre la Pologne qui a été l'occasion de la guerre, venant après le viol de l'Autriche et re la Tchécoslovaquie et suivie plus récemment par l'invasion de la Norvège et du Danemark et les assauts inhumains contre la Belgique et les Pays-Bas malgré les assurances données quelques mois avant par le même homme qui a ensuite ordonné le massacre des populations civiles de ces pays, sont des étapes graduelles d'un programme diabolique de domination universelle.

La forme d'idéalisme qui s'est infiltrée dans la structure de l'Allemagne n'est pas en elle-même la cause de tout ceci, mais elle l'a permis et facilité en effaçant les droits de l'individu et en subjuguant complètement l'individu à l'Etat qui est devenu une horrible machine dominée par un feu avide de conquêtes à tout pris. Nous faisons la guerre à des sur-robots dont les libertés individuelles n'existent plus, dont les volontés ont été abandonnées à la direction d'un maniaque qui les a équipés, après des années de préparation, des plus modernes moyens mécaniques de destruction. Tout ceci nous le savons et les populations affligées de l'Europe l'expérimentent en ce moment.

Il y a des gens, Monsieur l'Orateur, qui vont plus loin que cela, il y en a qui en analysant les événements du dernier quart de siècle, en ce qui concerne les relations diplomatiques entre les nations européennes, songent avec tristesse que les événements d'aujourd'hui sont la conséquence de politiques erronées d'hier et que le monde ne serait peut-être pas en face de la terrible situation où il est en ce moment si **l'Union sacrée, qui existait entre l'Angleterre et la France pendant la dernière guerre et qui est si réelle et si vive aujourd'hui, même, n'avait pas été mise en oubli** tôt après la signature du Traité de Versailles. Il y en a qui se rappellent qu'à un moment la France, par sa série d'alliances avec la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Petite Entente contrôlait la situation sur le continent européen pendant que la Grande-Bretagne était maîtresse de toutes les mers. Si l'Angleterre, à ce moment-là, avait supporté la France, dans ses justes récriminations, chaque fois que l'Allemagne effectuait une nouvelle violation du Traité de Versailles, l'Europe ne serait peut-être pas dans un tel chaos aujourd'hui. Ceux qui, au cours de la dernière année, ont critiqué ou blâmé la politique d'apaisement" de Chamberlain ne semblent pas réaliser que le régime Chamberlain était le successeur du régime Baldwin et du régime MacDonald, qui avaient refusé de supporter la France quand il était encore temps de sauver l'Europe de la domination allemande sans avoir à risquer le sort du Commonwealth Britannique et à sacrifier tant de vies. L'Histoire dira, Monsieur l'Orateur, si ceux qui partagent ces vues sont justifiés de le faire ; mais qu'ils le soient ou non, que la présente situation de l'Europe soit due aux faiblesses de la diplomatie et de la politique britannique entre 1920 et 1938 ou non, nous devons maintenant faire face à la situation telle qu'elle est, nous devons vivre dans le présent, considérer l'avenir et décider de quelle façon nous pouvons le mieux sauvegarder les intérêts et la sécurité du pays dans lequel nous vivons.

Depuis que la présente session est commencée, bien des mots ont été prononcés dans cette Chambre, bien des mots ont été imprimés dans les journaux au sujet de la nécessité d'aider l'Empire, d'augmenter et d'accélérer notre effort pour aider à sauver l'Angleterre, mais il est étrange et remarquable que ce soit seulement des lèvres du Premier Ministre et de ses collègues qui ont pris part au débat, que nous ayons entendu des mots qui semblent démontrer que ceux qui les ont prononcés ont considéré avant tout le bien-être du Canada, la défense et la sécurité du Canada et l'avenir du Canada.

Au milieu de cette sorte d'hystérie qui semble s'être emparée des esprits de tant de monde dans ce pays, il est réconfortant de voir que ceux que le peuple a élus pour le diriger ont comme première considération le bien de leur pays dans un moment de crise semblable. Car, après tout, M. l'Orateur, nous devons réaliser que notre pays est le Canada et que notre premier devoir est envers le Canada. Le sort du Commonwealth des Nations britanniques dont nous faisons partie est d'un intérêt primordial pour nous, le sort de la Grande-Bretagne et de la France, d'où proviennent les éléments les plus nombreux de notre population, nous affecte profondément. **Mais au-dessus de tout, M. l'Orateur, nous devons être Canadiens et c'est le sort et l'avenir de notre pays qui doivent être les principales sources d'inspiration de nos actes.**

En sondant l'opinion publique, nous constation qu'il y a des gens au Canada qui considèrent que nous sommes une nation, et, ce qui plus est, que nous sommes un pays d'Amérique du Nord et que nous devons penser à notre avenir en tant que pays d'Amérique du Nord, comme les Etats-Unis et le Mexique. Géographiquement, ils ont raison Economiquement, ils ont probablement raison. Cependant, la culture distinctive des éléments anglais et français dans ce pays et le profond attachement de la population de langue anglaise du Canada pour la Grande - Bretagne, dont elle n'est éloignée pour la majeure partie que d'une à trois générations, ont fait de nous plus ou moins une succursale de l'Europe en Amérique. Une autre raison de cet état de choses peut être aussi l'absence de véritable sentiment national canadien. La majorité des Canadiens français, nous devons l'admettre, en parlant du Canada pensent à Québec leur province, la terre colonisée par leurs ancêtres qui est devenue depuis 1759 leur seule patrie. Les Anglo-Canadiens ou au moins la majorité d'entre eux en parlant du Canada pensent à l'Empire britannique et ne dissocient pas dans leur esprit le pays qu'ils devraient considérer le leur de la Grande-Bretagne et des autres pays du Commonwealth.

Je crois cependant, Monsieur, que lorsque l'Histoire du Canada de notre époque sera écrite, ceux qui auront, dans un moment comme celui-ci, placé au-dessus de tout les intérêts de la Nation seront alors reconnus comme ses véritables serviteurs patriotes.

Au cours de la dernière campagne, M. l'Orateur, j'ai expliqué dans tout mon comté la nécessité de notre participation à ce conflit afin de sauver l'unité nationale, afin d'assurer des relations harmonieuses entre toutes les parties de la Confédération et partout on a pleinement compris mon point de vue. **Je désire maintenant déclarer à cette Chambre que quoiqu'il arrive en Europe durant les prochaines semaines, si nous voulons conserver l'unité nationale et de cette façon rendre plus effective notre coopération, si nous voulons sauver les relations harmonieuses au sein de la Confédération, notre effort devra être adéquat, mais il devra rester volontaire.**

Et cette unité nationale, monsieur, vaut la peine d'être sauvée surtout au moment où elle prend plus d'envergure. Je dois même exprimer le voeu qu'elle se développe encore davantage. La lutte politique qui a eu lieu dans Québec l'automne dernier et la réponse éloquente de la population de cette province au cri de ralliement du Très Hon. Ministre de la Justice fut une contribution substantielle de Québec à cette cause ; **le résultat de la dernière élection fédérale fut une autre manifestation de même nature.** Le parti libéral est allé au peuple dans tout le Canada avec le même programme tandis que nos adversaires se servaient de certains arguments dans certaines parties du Canada qu'ils répudiaient dans d'autres endroits. C'est un fait reconnu que les supposés candidats indépendants, nationalistes ou séparatistes, dans Québec, furent supportés par le parti du Gouvernement national, qui était le nom temporaire du parti conservateur pendant la dernière campagne et dans presque tous les comtés où il y avait de tels candidats, les conservateurs ont retiré leur candidat officiel avant le jour de l'élection et ont transféré leur support au candidat nationaliste ou séparatiste. On peut constater le résultat de cette attitude dans le discours prononcé hier soir par le député de Gaspé (M. Roy) qui sonnait une note si discordante avec les déclarations faites par son chef conservateur depuis le début de la session. Cela peut nous laisser augurer le sort qu'aurait eu l'unité de la Nation si le peuple avait écouté les appels de nos adversaires.

Le parti libéral d'un autre côté représentait l'uniformité dans son programme, en même temps qu'il assurait l'unité d'action et l'union des esprits.

Cette unité nationale et cet esprit de coopération entre toutes les parties du Canada et toutes les races dont notre pays est composé est un actif précieux et il est à espérer qu'elle ne devienne pas qu'une expression oratoire, une manifestation de temps de crise mais qu'elle conduise non seulement à une meilleure entente et une meilleure compréhension entre les deux races, mais aussi à une meilleure distribution des emplois du service civil entre les deux races ainsi qu'à une meilleure distribution des emplois par les compagnies de services publics tels que les deux chemins de fer, le système du téléphone et les corporations d'utilités publiques. A ce moment-là seulement pourrons-nous dire que l'esprit d'unité nationale a pleinement porté ses fruits.

C'est une source de satisfaction pour nous, du parti libéral, de pouvoir dire que ceux qui, dans les derniers quarante-cinq ans, ont fait le plus pour l'unité nationale, ceux qui ont contribué le plus à faire évoluer ce pays du status colonial à celui de Dominion indépendant et de ce dernier à celui d'Etat souverain ont été les chefs du parti libéral.

Le premier fut sir Wilfrid Laurier, dont l'ambition de toute une vie fut l'unification du pays en un tout harmonieux composé de gens d'origines différentes, se comprenant les uns les autres et travaillant côte à côte pour l'avancement de leur pays.

L'appel de Laurier n'est pas resté sans réponse et nous trouvons aujourd'hui dans son successeur comme chef du parti libéral et son successeur comme chef reconnu de l'élément français dans ce pays deux hommes qui ont donné à tout le pays un exemple éloquent de la coopération harmonieuse qui peut être établie entre nos deux races.

Je ne considère pas qu'il soit inopportun, au moment où nous considérons les estimés nécessaires à notre effort coopératif dans cette guerre, de souligner les relations extraordinaires qui existent entre les deux hommes qui sont considérés les véritables successeurs de Laurier et les disciples les plus fidèles de sa doctrine libérale. La considération et le respect qu'ils ont l'un pour l'autre, la complète absence de cette sorte d'envie et de friction qui existent si souvent entre hommes qui partagent les responsabilités du gouvernement sont un tribut à leur grandeur. La largeur de leurs vues et l'élévation de leurs idéals politique et national devraient servir de modèle à tous ceux qui entrent dans la vie publique de leur pays.

Tous deux sont grands, M. l'Orateur; l'un parce qu'il a donné une brillante directive au pays pendant plus de quinze ans et qu'il prouve en ce moment qu'il est l'homme qui puisse le plus sûrement diriger la barque de l'Etat dans les jours orageux qui sont à l'horizon; l'autre parce qu'il a, après une carrière parlementaire d'au delà de trente-six ans, gardé la confiance de toute sa race dont il est un vivant symbole et dont il est aujourd'hui, comme pendant les dernières vingt années, le chef reconnu.

Ils sont tous deux grands, l'un parce qu'il est asez large de vues pour partager les honneurs avec son partenaire, sachant que cela ne diminue en aucune façon son autorité dans la direction du parti ni la valeur intrinsèque de ses actes ; l'autre parce qu'il n'a pas considéré humiliant de servir fidèlement son chef en toutes ciconstances, sachant que cela ne pouvait diminuer en rien l'admiration méritée de tous ses concitoyens.

Voici les hommes, M. l'Orateur, que le peuple du Canada a élus il y a deux mois par une écrasante majorité pour gouverner le pays; voici les hommes en qui le peuple du Canada a encore confiance à l'heure actuelle, quoique puissent penser ou que puissent essayer à insinuer les quelques députés qui sont dans cette Chambre le résidu du parti conservateur, aussi bien que quelques-uns de leurs journaux.

Le peuple du Canada a bien placé sa confiance et le pays peut être assuré qu'il sera sagement dirigé.

Etant donnés les événements qui se sont déroulés en Europe au cours des dernières semaines, personne n'hésitera à supporter la motion que le gouvernement a proposée en ce moment à la Chambre. Et après les discours révélateurs du Premier Ministre, des Honorables Ministres des Finances, de la Défense et des Munitions, personne ne peut garder avec sincérité aucun doute sur la sagesse de la politique gouvernementale en ce qui concerne la conduite de la guerre.

1890-1940 JUBILÉ D'OR
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE EXCELSIOR
ARTHUR O. MIRON, Gérant
351, Blvd Charest
50 ANNÉES DE SERVICE

ISSOUDUN

Samedi le 11 mai, M. et Mme Cirénus Paquet ont reçu un bon nombre d'invités pour le souper et la soirée en l'honneur de M. et Mme Philodore Paquet, mariés le 8 mai à Drummondville et en voyage de noces à Rivière-du-Loup pendant quelques jours. On s'amusa ferme jusqu'à une heure avancée.

Mariage

— Lundi le 13 mai, M. Mathias Cayer fils de M. et Mme Télesphore Cayer, de St-Apollinaire, a épousé à Québec Mlle Adrienne Desrochers, fille de M. et Mme Thomas Desrochers. M. Henri Dubois et Mlle Jeanne Desrochers agissaient comme garçon et fille d'honneur.

Un dîner leur a été servi à Québec, M. et Mme Desrochers ont réuni pour le souper les deux familles complètes. On organisa des divertissements, chant, musique, saynette, et le temps parut court aux convives qui se séparés en emportant le meilleur souvenir de leur soirée.

En effet! All-Bran de Kellogg vaut "mieux qu'une purge" en cas de constipation due au manque de "volume". All-Bran attaque la cause du mal parce qu'il fournit le volume et en outre, le tonique intestinal, vitamine B_1. Mangez All-Bran de Kellogg à déjeuner soit comme céréale ou en délicieux muffins, et buvez beaucoup d'eau. Essayez ce simple moyen. En vente chez tous les épiciers. Fabriqué au Canada par Kellogg.

Prenez votre "ONCE DE PRÉCAUTION" avec

ALL-BRAN de Kellogg

REGLEMENT No 400
CONCERNANT LES TAXES SPECIALES, PERSONNELLES et LICENCES DE COMMERCE
(Rédigé en langue française)

A une assemblée du Conseil de Ville de la Cité de Québec, tenue à l'Hôtel de Ville, le jeudi 23 mai 1940 le règlement suivant a été lu pour la première fois.

Attendu qu'il est utile de refondre et reviser les divers règlements actuellement en force en la cité de Québec, concernant l'imposition et le paiement de certaines taxes personnelles, taxes d'affaires, taxes spéciales et concernant certaines licences de commence, pour prélever des fonds afin de subvenir aux dépenses de la Cité;

Le Conseil Municipal de la cité de Québec règle et ordonne ce qui suit, savoir :

1—Une taxe annuelle est imposée et sera payable par chaque personne, société, compagnie ou corporation faisant ou exerçant dans la cité, pour elle-même ou comme agent pour d'autres, un commerce quelconque, ou y exerçant un art, métier, travail ou une profession ou occupation pour en tirer un profit ou un gain ou des moyens de subsistance, laquelle taxe sera calculée au taux de $0.15 pour chaque dollar de la valeur locative annuelle cotisée du local ou terrain occupé et employé pour les fins susdites.

Cette taxe n'affectera pas les cireurs de chaussures, les buandiers, les restaurateurs, les salons de barbiers ou de beauté.

Les propriétaires ou locataires d'espace de terrain dans la Cité de Québec, sont sujets à la taxe d'affaires et ladite taxe sera basée sur le loyer annuel payé ou sur l'évaluation qui pourra être faite dudit loyer par le cotiseur.

2—Une taxe annuelle en addition aux droits ou taux déjà imposés par la loi, est imposée sur toute personne ou société de personnes qui tiendra une maison ou place d'entretien public, local ou magasin à la fois, dans la Cité de Québec, et sera payable par elle d'après la valeur annuellement estimée du local occupé et employé par telle personne ou société de personnes, pour les fins susdites et proportions d'icelles aux taux suivants :

1. Cinquante piastres lorsque la valeur annuellement estimée du local employé par la personne ou société de personnes, sur qui la taxe est prélevée, est au-dessous de mille piastres ($1,000.00).
2. Soixante-quinze piastres lorsque la valeur comme susdit sera de mille piastres ($1,000.00), mais n'atteindra pas douze cents piastres ($1,200.00).
3. Cent vingt-cinq piastres lorsque telle valeur comme susdit sera de douze cents piastres ($1,200.00) mais n'atteindra pas quatorze cents piastres ($1,400.00).
4. Cent soixante-quinze piastres lorsque telle valeur comme susdit sera de quatorze cents piastres ou plus.

3—A. Une taxe personnelle et annuelle est par le présent imposée, et sera payée par chaque compagnie d'assurance ayant un bureau d'affaires dans cette cité et y fisant affaires (soit en sollicitant des assurances ou y prenant des risques) que les polices d'assurance de cette compagnie soient garanties ou non par une autre compagnie d'assurance sur le feu ou sur la vie, aux taux ci-dessous mentionnés ;

Une taxe personnelle annuelle est par le présent imposée sur tout groupe en syndicat d'assurance communément appelé "Lloyd's" ou autres assureurs du même genre, ainsi que sur les mutuelles au comptant et les assureurs individuels assurant des risques pour leur propre compte ou pour d'autres, lorsqu'ils prennent des risques dans la cité et ce aux taux suivants, savoir:

Pour chaque compagnie d'assurance contre le feu, cinq cents dollars;

Pour chaque compagnie d'assurance sur la vie des personnes, cinq cents dollars;

Pour chaque compagnie d'assurance contre le bris de glace, verres, vitrages, (plate-glass) et chaque compagnie d'assurances de garantie pour la fidélité des personnes employées par des corps publics ou autres, cent cinquante dollars;

Pour chaque compagnie d'assurance maritime, compagnie d'assurance contre les accidents aux personnes, contre la maladie, compagnies d'assurance sur la vie des animaux ou accidents aux animaux, cent dollars;

Pour chaque compagnie d'assurance contre le feu, prenant des risques seulement pour des biens meubles ou immeubles, situés en dehors de la cité, cent dollars;

B. Lorsqu'une compagnie d'assurance cumule dans un même bureau deux ou plusieurs espèces d'assurance, il ne sera imposé qu'une seule taxe qui sera celle pour l'espèce d'assurance assujettie à la taxe la plus élevée selon le cas.

4. Une somme égale aux deux-tiers du salaire du commissaire des incendies pour la Cité de Québec, sera prélevée sur la compagnie d'assurance contre le feu comme susdit, dans la Cité de Québec, en la manière suivante : — Après la confection des rôles ou livres d'imposition pour chaque année fiscale, le nombre desdites compagnies d'assurance contre le feu sera constaté d'après ces rôles ou livres d'imposition, et ladite somme égale aux deux-tiers du salaire du commissaire des incendies sera répartie en proportion égale sur chacune des dites compagnies, qui sera tenue de payer sur proportion à la cité au 1er. août de chaque année.

5. Une taxe personnelle et annuelle est imposée sur et sera payée par chaque personne, compagnie, société ou corporation faisant commerce ou affaires dans cette Cité, pour elle-même ou comme agent pour d'autres, au taux suivant :

Chaque brasseur et chaque distilleur : $500.00;

Chaque prêteur sur gages : $200.00;

Chaque prêteur d'argent, changeur d'argent, marchand à commission, courtier en marchandises : $150.00;

Chaque courtier autre qu'un courtier de douane : $100.

Chaque courtier de douane : $10.00;

Chaque personne tenant un bureau de perception de créance pour autrui : $60.00;

Chaque embouteilleur de bière ou de porter ou des deux, que cette liqueur soit vendue à commission ou autrement : $100.00;

Chaque personne faisant le commerce de chiffonnier et commerçant de vieux fer (scrap metal) : $100.00;

Chaque personne possédant ou tenant un billard pour l'usage du public, $50.00, et pour chaque billard en sus : $20.00; Le mot billard comprend ici les tables de Pool et de snoker.

6. Une taxe personnelle et annuelle est imposée sur et sera payée par les banques et leurs succursales ou agences, par les sociétés et compagnies suivantes, ayant un bureau d'affaires dans la cité de Québec ou y faisant affaires, savoir :

Chaque banque et chaque caisse d'épargne ou d'économie ayant son principal bureau d'affaires dans la cité : $1500.00; et pour chaque succursale ou agence dans le Cité, de telle banque ou caisse d'épargne ou d'économie en dehors de la bâtisse où se trouve son principal bureau d'affaires : $300.00;

Chaque banque ayant son principal bureau d'affaires en dehors de la Cité de Québec, mais ayant dans la cité une agence ou succursale où elle fait le commerce de banque : $1,500.00 ; et pour chaque agence ou succursale en sus de la première : $300.00 et chaque sous-agence : $600.00 ;

Chaque compagnie de téléphone : $3,000.00 ;

Chaque compagnie de lumière à gaz : $2,000.00 ;

Chaque compagnie de lumière électrique : $2,000.00 ;

Chaque compagnie de télégraphe : $200.00 ;

Chaque société de bâtisses, société ou compagnie de prêts, société ou compagnie de crédit foncier : $450.00 ;

Chaque agence mercantile : $250.00 ;

Chaque compagnie de messagerie ou d'express, et chaque compagnie faisant le commerce d'une compagnie d'express ou de messagerie : $200.00 ;

7.—Une taxe personnelle annuelle de $0.50 pour chaque siège pouvant contenir une personne, est imposée et sera payée par tout propriétaire occupant ou locataire de salle où l'on donne des exhibitions de vues animées ; les salles paroissiales et les maisons d'éducation sont exemptées de cette taxe.

8.—Ensus des cotisations foncières, taxe d'affaires et taxes personnelles, car il est par le présent imposé et il sera payé par chaque compagnie de télégraphe, de téléphone, de lumière électrique, une taxe spéciale de $0.25 pour chaque poteau placé dans les rues ou places publiques de la Cité, employés pour le soutien ou la suspension des fils électriques ou autres usages.

9.—Une taxe personnelle de $500.00 est imposée sur et sera payée par toute personne ou compagnie faisant la spécialité d'agir comme exécuteur testamentaire, administrateur de succession, fiduciaire, et autres fonctions analogues, soit par eux-mêmes ou par leurs agents dans la Cité de Québec ;

Courtiers :

10.—Une taxe personnelle de $100.00 est imposée sur et sera payée par toute personne ou compagnie faisant le commerce de débentures, stock ou actions, soit par eux-mêmes ou leurs agents dans la Cité de Québec.

Compagnie de finance :

11.—Chaque compagnie de finance faisant des prêts d'argent ou achetant dans la Cité de Québec des contrats de vente conditionnelles dont elle perçoit par versements les sommes mentionnées, devra payer pour ce faire une taxe annuelle personnelle fixe de $250.00.

Teinturiers :

12.—Une taxe annuelle de $25.00 est imposée sur et sera payable par toute personne tenant dans la Cité de Québec un établissement de teinturerie, soit pour son propre compte ou comme agent pour d'autres personnes.

Taxe sur cabinets d'aisance :

13.—Une taxe annuelle de $2.00 est imposée et sera payable par tout propriétaire d'une maison ou autres bâtisses dans la Cité, pour chaque cabinet d'aisance installé dans telle maison ou bâtisse.

Escompte :

14.—Tout contribuable qui paiera son compte de taxes de l'année courante, avant le 1er novembre, aura droit à un escompte de 3 pour cent par année, calculé sur le nombre de jours entre la date du paiement et le 1er novembre.

Le même escompte pourra aussi être accordé sur les paiements faits par anticipation entre le 1er janvier et le 30 avril de chaque année, pour les taxes de l'année fiscale suivante.

15o. Une taxe annuelle est imposée et sera payable par le propriétaire ou gardien de chaque cheval possédé ou non dans la Cité, aux taux suivants, savoir :

Pour chaque cheval de travail, en sus du premier, comme cheval de cocher, charretier, commerçant : $2.50 ;

Pour chaque autre cheval qui est considéré comme cheval pour la promenade : $6.00 ;

Tout cheval ordinairement employé au travail et employé par son possesseur pour gagner subsistance, est considéré comme cheval de travail. Tout autre cheval est considéré comme cheval de promenade ;

Il suffit qu'un cheval ait été possédé comme susdit pendant deux mois dans le cours d'une année fiscale, pour que la taxe soit due et exigible ;

16o. Toutes les cotisations, taxes, y compris la taxe pour l'eau et l'aqueduc, seront dues et payables au premier jour d'août de chaque année, pour l'année fiscale alors courante.

17o. Une taxe annuelle personnelle de cinq cents dollars est imposée et sera prélevée sur tout marchand, société de marchands ou compagnie de marchands communément appelée magasins à chaîne, qui tient une place d'affaires et vend au détail dans la cité, mais dont le bureau principl est en dehors de la cité. Cette taxe est additionnelle, et imposée sur chaque magasin et en sus de toutes les taxes imposées sur ces magasins.

LICENCES

18e Quiconque tient ou exploite, comme propriétaire ou comme locataire, ou gérant, dans la Cité de Québec, une bâtisse ou un théâtre, ou établissement, ou une salle, dans lesquels on donne des représentations théâtrales, jeux scéniques, ou exhibitions ou représentations généralement connues sous le nom de vues animées, ouverts au public moyennant un prix d'entrée, doit, avant d'y admettre le public ou les spectateurs, et avant d'y donner de telles représentations, obtenir de la cité une licence pour le coût de laquelle il doit au préalable payer au trésorier de la cité une somme de quatre cents dollars.

19o. Personne n'ouvrira de cirque ou représentation équestre dans cette cité, ou de ménagerie ou troupe de ménagerie de bêtes sauvages, de carnavals ou organisations de scènes d'musements mécaniques, sans avoir au préalable obtenu du Maire de la Cité un permis de ce faire, et sans avoir payé au trésorier de la Cité une somme de cinq cents dollars pour ledit permis, s'il est accordé, et sans payer aussi une somme de vingt dollars pour tout et chaque jour additionnel pendant lequel telle représentation sera offerte au public.

Ledit permis, s'il est accordé, sera émis à la condition expresse que les représentations auront lieu sur un terrain accepté par la cité.

Si les représentations sont données sur les terrains administrés par la Commission de l'Exposition, il faudra s'adresser à cette commission quant aux conditions de location.

20o. Quiconque veut faire passer ou parader un cirque dans les rues de la cité, sans y donner de représentations, doit au préalable payer au trésorier de la cité une somme de cent dollars pour obtenir un permis à cet effet.

21o Aucun commis-voyageur ne résidant pas dans la Cité de Québec, et y venant, n'y prendra des commandes, ou n'y vendra des marchandises, effets de commerce ou autres objets, sur échantillon, catalogue ou liste de prix, à des personnes autres que des marchands dans le cours ordinaire de leur commerce, avant d'avoir obtenu pour ce faire une licence dont le prix est de trois cents dollars.

22o Aucun commis voyageur résidant dans la Cité et n'y tenant pas de place d'affaires, n'y prendra des commandes, ou n'y vendra des marchandises, effets de commerce, ou autres objets, sur échantillon, catalogue ou liste de prix, à des personnes autres que des marchands dans le cours ordinaire de leur commerce, avant d'avoir obtenu pour ce faire une licence dont le prix est de deux cents dollars.

23o Aucune personne n'exercera le commerce ou métier de colporteur, dans la cité de Québec, avant d'avoir obtenu une licence dont le prix est de quatre cents dollars, si cette personne réside dans la Cité, et cinq cents dollars si elle réside en dehors de la Cité.

Tout colporteur doit obtenir, en même temps que sa licence, une pièce de métal numérotée du même nombre que celui inscrit sur sa licence et placer cette pièce de métal sur sa personne d'une manière visible, lorsqu'il est dans l'exercice de son commerce ou métier.

24o Personne ne peut agir comme afficheur ou metire des affiches dans cette cité, sans avoir au préalable obtenu, pour ce faire, une licence dont le prix est de vingt-cinq dollars.

25o Tout colporteur, commerçant ambulant, revendeur, porte-balle, vendeur public, ne vendant que des menus articles, tels que brochurettes, images, lacets de chaussures, papier à lettre et enveloppes, préparation à polir les métaux, etc., devra, avant d'exercer son commerce ou métier obtenir une licence dont le prix est de dix dollars.

Quiconque aura obtenu telle licence devra porter sur soi de façon à ce qu'il soit visible, le numéro en métal qui lui sera remis en même temps que sa licence.

26o Tout aiguiseur de ciseaux ou de couteaux, ou réparateur de parapluies ou autres objets, sollicitant de porte en porte, devra, avant d'exercer son commerce ou métier, obtenir une licence dont le prix est de cinq dollars.

27o Tout musicien-ambulant, photographe ambulant, joueur de piano mécanique ou de tout autre instrument de musique, devra, avant d'exercer ce métier, obtenir une licence dont le prix est de dix dollars.

28o Toute personne sollicitant ou prenant des commandes pour la confection de photographies, ou exerçant l'art de la photographie pour bénéfices, dans tout endroit autre qu'une place d'affaires inscrite au rôle d'évaluation, devra, avant d'exercer ce commerce ou métier obtenir une licence de cinquante dollars, si elle réside dans la cité, et de soixante-et-quinze dollars si elle réside en dehors de la Cité.

29o Toute personne annonçant ou vendant sur une place publique des médecines ou autres marchandises, devra, avant de ce faire, obtenir une licence dont le prix est de dix dollars.

30o Tout cultivateur, jardinier et maraîcher venant vendre ses produits aux épiciers, bouchers ou marchands de fruits et de légumes, ou aux marchands de provisions, aux entrepôts respectifs de ces personnes, devra, avant de ce faire, prendre une licence à cet effet dont le prix est de vingt-cinq dollars.

31o Toute personne résidant en dehors des limites de la cité et n'ayant pas de place d'affaires dans la cité, qui veut venir vendre ou vend aux commerçants, regrattiers, bouchers ou autres détaillants, des animaux en carcasse, du beurre ou des oeufs, doit, au préalable, prendre une licence dont le prix est de cinquante dollars.

32o Quiconque tient ou exploite dans la cité un étal où l'on vend de la viande de boucherie, doit, au préalable, prendre, pour ce faire, une licence dont le prix est de trente dollars pour chaque établissement.

33o Tout boulanger résidant et exerçant son commerce dans la cité, doit avant d'exercer ce commerce, obtenir une licence dont le prix est de dix dollars. S'il réside en dehors de la Cité, la licence est de quinze dollars. Le mot "boulanger" désigne ici toute personne qui fabrique le pain qu'elle vend ensuite au public.

34o Tout pâtissier, et toute société, compagnie ou corporation ayant une place d'affaires dans la Cité, et y exerçant le commerce des pâtisseries devra prendre une licence annuelle dont le prix est de dix dollars. Quiconque exercera ce commerce dans la Cité sans y avoir une place d'affaires, paiera une licence de quinze dollars.

35o Tout boulanger qui voudra exercer en même temps le commerce de pâtissier, devra prendre la licence ci-haut prévue en sus de toutes les autres taxes imposées aux boulangers.

36o Quiconque tient ou exploite, dans la Cité, un local où il fait le commerce de fournir seulement à manger pour de l'argent, doit, avant le premier mai de chaque année, obtenir pour ce faire une licence dont le montant sera de cinquante dollars, plus quinze pour cent du loyer annuel de tel établissement ou de sa valeur locative annuelle cotisée. Si ledit établissement a été loué chauffé, la cité déduira un quart du loyer pour calculer le prix de la licence.

Il n'y aura pas de taxes d'affaires sur ces établissements.

37o Chaque personne tenant ou exploitant une buanderie doit, avant d'exercer ce commerce ou métier, obtenir une licence dont le prix sera de cent dollars, plus quinze pour cent du loyer annuel de son établissement ou de la valeur locative annuelle cotisée.

Il n'y aura pas de taxe d'affaires sur ces établissements et la cité déduira un quart du loyer pour calculer le prix de la licence, si l'établissement a été loué chauffé.

38o Toute personne n'ayant pas une licence de buanderie et faisant dans la cité, ce qu'on est convenu d'appeler le service de toilette, (toilet Service), est tenue, avant de ce faire, d'obtenir une licence pour le prix de laquelle elle doit payer la somme de cent dollars, si elle réside dans la cité, et de cent cinquante dollars si elle réside en dehors de la cité.

39o Tout encanteur devra, avant d'exercer son métier dans la cité de Québec, obtenir pour ce faire une licence pour laquelle il devra payer une somme de cent dollars, s'il réside dans la cité, et de cent cinquante dollars s'il réside en dehors de la Cité.

40o Tout propriétaire, possesseur ou locataire d'un bicycle dont il est fait usage dans la cité, devra prendre une licence annuelle de un dollar pour ledit bicycle.

41o Toute personne, corporation ou société possédant ou exploitant, de quelque manière que ce soit, tout distributeur automatique autorisé par la loi fédérale, et fonctionnant au moyen de pièces de monnaie ou de jetons, et servant exclusivement à la vente d'une marchandise quelconque d'une valeur marchande généralement connue, devra, avant d'exploiter tel appareil, obtenir une licence pour l'obtention de laquelle elle doit payer au trésorier de la cité, une somme de cinq dollars, lorsque la pièce de monnaie ou la valeur du jeton n'excède pas un centin, et une licence de quinze dollars dans tous les autres cas.

Pour tout autre distributeur ou jeu mécanique autorisé par la loi fédérale, et pour tout phonographe fonctionnant au moyen de pièces de monnaie, une somme de quinze dollars sera exigée et payée tel qu'édicté ci-dessus.

42o Toute personne ou compagnie voulant offrir en vente, dans la cité de Québec, des débentures, stock, ou actions, sans être l'agent autorisé d'une personne ou compagnie ayant un contrat d'affaires dans cette cité, et y fisant ce commerce, devra, avant de ce faire, prendre une licence pour le coût de laquelle elle paiera au Trésorier de la Cité la somme de cent dollars.

43o Tout propriétaire d'un véhicule-moteur dont le poids, ajouté à celui indiqué pour sa capacité, forme un poids total qui excède les limites établies par la loi des véhicules-automobiles de la Province de Québec et les règlements passés sous icelle pour circuler dans un chemin public en dehors des cités et villes, devra, avant de se servir dudit véhicule-moteur dans les limites da la Cité, obtenir une licence pour le prix de laquelle il devra payer la somme de cent cinquante dollars.

Le présent règlement ne s'applique pas aux véhicules-automobiles dont l'enregistrement est fait gratuitement sous l'autorité de la loi citée plus haut, et ladite licence n'est imposée par la Cité que sur les véhicules-automobiles faisant partie du matériel roulant d'un propriétaire dont le principal établissement est dans la Cité de Québec.

44o Tout propriétaire ou possesseur d'un chien, dans la Cité, est tenu de prendre, au premier mai de chaque année, une licence de trois dollars pour avoir le droit de garder tel chien.

45o Toute personne qui, après la confection des livres d'évaluation pour une année fiscale, ouvre dans la Cité un magasin, une boutique, un lieu d'affaires ou tout autre local pour y vendre ou offrir en vente au détail ou sur échantillon ou autrement, des articles ou marchandises quelconques, doit, avant de faire tel commerce, obtenir une licence égale à la valeur locative mensuelle de son établissement, telle qu'établie par les cotiseurs. Cependant, avant le premier janvier, aucune licence émise en vertu du présent article ne devra être inférieure à vingt-cinq dollars.

46o Toute personne employée comme solliciteur par une personne, société, compagnie ou corporation, sujette à la taxe d'affaires dans la cité pour la vente de marchandises à domicile, devra, au préalable, obtenir de la cité un permis d'identification dont le prix sera de un dollar.

47o Toute personne, société, compagnie ou corporation qui exerce le commerce de glace dans la cité de Québec, devra, au préalable, obtenir une licence de la Cité de Québec, dont le prix variera comme suit :

a) Vingt dollars si elle a une place d'affaires en la Cité de Québec et y possède un ou des entrepôts, pour emmagasiner ses réserves de glace, ou une manufacture de glace ;

b) Cent dollars si elle a une place d'affaires dans la cité de Québec, mais n'y possède pas d'entrepôt ou une manufacture de glace;

c) Cent cinquante dollars si elle n'a ni place d'affaires ni entrepôt pour l'emmagasinage de la glace ou une manufacture de glace.

48o Tout entrepreneur résidant en dehors de la Cité et ne payant pas de taxes comme propriétaire d'immeuble imposable dans la Cité, qui entreprend des travaux à être faits dans la Cité, doit, avant de commencer lesdits travaux, obtenir de la Cité une licence à cet effet sur paiement d'une somme de $100.00, pour le prix de ladite licence.

49o Aucune personne n'exercera le commerce de bric-à-brac ou effets d'occasion dans la Cité de Québec, avant d'avoir obtenu une licence dont le prix est de $50.00.

50o Pour faire le commerce du lait dans la Cité de Québec, toute personne doit avoir obtenu au préalable une licence à cet effet. La licence est accordée sur présentation d'un permis du bureau d'hygiène, attestant que les prescriptions du règlement concernant la vente du lait ont été remplies et le prix de cette licence est de $20.00 pour les laitiers résidant dans la cité, et de $30.00 pour les laitiers résidant en dehors de la cité.

51o Toute personne venant vendre des patates en gros sur les quais ou ailleurs, en dehors des marchés, devra prendre, avant de ce faire, une licence dont le prix est de $25.00.

52o Toute personne, tenant dans la cité un salon de barbier, ou un salon de beauté pour dames, une taverne, une boutique de cirage à chaussures (shoe shine), devra prendre une licence dont le prix sera de quinze pour cent du loyer annuel de l'établissement ou de la valeur locative annuelle cotisée.

Il n'y aura pas de taxe d'affaires sur ces établissements et la cité déduira un quart du loyer pour calculer le prix de la licence, si l'établissement a été loué chauffé.

Dans aucun cas, le prix de cette licence ne pourra être de moins de $10.00.

53o Chaque embouteilleur ou fabricant d'eaux gazeuses ou de breuvages rafraîchissants, ayant sa place d'affaires dans la cité, devra, avant d'exercer son commerce dans la cité, obtenir une licence de $100.00. Si sa place d'affaires est en dehors de la cité, la licence sera de $150.00.

54o Toute personne ou compagnie n'ayant pas de bureau d'affaires dans la cité, et n'y payant aucune taxe, qui veut offrir en vente et vendre dans la cité des chevaux, vaches, cochons et autres animaux vivants, sans être l'agent autorisé d'une personne ou compagnie ayant un bureau d'affaires dans la cité, doit, avant de ce faire, prendre une licence pour le coût de laquelle elle devra au préalable payer au trésorier de la cité la somme de $200.00.

55o Toute personne ou toute compagnie qui n'a pas de place d'affaires ou d'installation pour l'emmagasinage du sable dans les limites de la cité, et qui vend ou offre en vente du sable, doit, au préalable, obtenir de la cité une licence annuelle pour le prix de laquelle elle doit payer une somme de $100.00 pour la vente du sable.

56o Toute personne ou compagnie faisant le métier de transporter d'un endroit à un autre dans la cité, moyennant paiement, des marchandises, matériaux ou autres objets quelconques, en se servant de quelque véhicule que ce soit, doit, avant d'exercer ce métier, obtenir de la cité une licence pour le prix de laquelle elle doit payer la somme de $15.20 pour chaque voiture, si le propriétaire réside dans la cité et de $22.70 si le propriétaire réside en dehors de la cité. Le prix du numéro en métal fourni par la cité est inclus dans le montant de ces licences.

57o Tout cocher ou possesseur de voitures à traction animale, transportant des personnes d'un endroit à un autre dans la cité moyennant paiement, doit, avant d'exercer ce commerce ou métier, obtenir une licence pour le prix de laquelle il doit payer les sommes ci-après mentionnées comme suit, savoir :

Toute voiture à deux roues, si le propriétaire réside dans la Cité, $8.00; s'il réside en dehors, $12.00;

Toute voiture à quatre roues, tirée par un cheval, si le propriétaire réside dans la cité, $11.00; s'il réside en dehors de la cité, $16.50;

Toute autre voiture à quatre roues tirée par deux chevaux ou plus, si le propriétaire réside dans la cité, $15.00; s'il réside en dehors de la cité, $22.50.

Le mot "voiture" ci-haut mentionné, comprend le corbillard, la calèche, le victoria, le carrosse.

58o Tout charretier transportant d'un endroit à un autre, dans la Cité moyennant paiement, des marchandises, matériaux ou autres objets quelconques, et tout marchand, manufacturier, entrepreneur, commerçant, qui se sert de voiture pour le transport dans la cité, de ses marchandises, matériaux ou effets, doivent, avant de se servir des dites voitures, obtenir une licence pour le prix de laquelle ils devront payer les sommes ci-après mentionnées, comme suit, savoir:

Chaque voiture à deux roues, si le propriétaire réside dans la cité, $6.00; s'il réside en dehors, $9.00;

Chaque voiture à quatre roues, tirée par un seul cheval, si le propriétaire réside dans la cité, $9.00; s'il réside en dehors, $13.50;

Chaque voiture à quatre roues, tirée par deux chevaux ou plus, si le propriétaire réside dans la Cité, $15.00; s'il réside en dehors. $22.50;

La licence et le numéro accordé pour chacune des voitures ci-dessus mentionnées, servent pour les voitures d'hiver courantes ou employées pour le même objet.

59o Toute personne résidant dans la cité, et possédant, gardant ou employant des voitures à traction animale pour son plaisir ou pour la promenade, devra obtenir, avant de se servir des dites voitures, une licence pour le prix de laquelle il devra payer les sommes ci-après mentionnées, savoir :

Pour une voiture à deux roues, $6.00; pour une voiture à quatre roues, tirée par un seul cheval, $9.00; pour une voiture à quatre roues tirée par deux chevaux ou plus, $15.00.

60o Pour chaque voiture non destinée au transport de matériaux ou effets ou qui n'entre pas dans les catégories de voitures de travail ou voitures de promenade ou voitures de louage dans la cité, son propriétaire doit, avant de s'en servir, dans la cité, obtenir une licence pour le prix de laquelle il doit payer $9.00.

61o En même temps qu'une licence est donnée pour une voiture, la cité délivre aussi un numéro que le propriétaire doit fixer à la voiture, de manière à ce qu'il puisse être vu distinctement, et le propriétaire devra, dans tous les cas, payer pour ce numéro la somme de $0.20.

62o Tout propriétaire et locataire d'une salle de danse ou d'une salle de patinoire à roulettes ou d'une salle de quilles devra, avant d'ouvrir la dite salle, obtenir du chef de police une licence ou permis dont le prix est de $200.00.

Dans le cas de ces salles de danse et de patinoire à roulettes ou de salles de quilles, des permis ne seront accordés que si le chef de police est convaincu que les voisins ne seront pas incommodés par les sons de la musique ou par le bruit causé par les personnes fréquentant ces salles.

Toute personne ayant, en vertu du présent règlement, obtenu un permis de salle de danse ou un permis de salle de patinoire à roulettes, ou un permis de salle de quilles, devra tenir cette salle fermée pendant toute la nuit et toute la journée du dimanche jusqu'à dix heures du matin, le lundi, et entre minuit et dix heures du matin, les mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, et il sera défendu à toute telle personne d'admettre ou de permettre que soient admis dans son établissement des enfants âgés de moins de seize ans.

Les mots "Salle de Danse" dans le présent règlement s'appliquent à tout bâtiment ou autre endroit où le public est admis et où on se livre à la danse, qu'un prix d'entrée soit exigé ou non, et s'appliquent aussi à toute école de danse, mais non pas à une salle ou autre endroit où les membres d'un club incorporé en vertu des lois de la province, se livrent occasionnellement à la danse, pourvu :

1o, que le public ne soit pas admis à ces danses; 2o, que, dans chaque cas, le dit club ait, huit jours d'avance, donné avis à la Cité, au bureau des privilèges et des permis (licences), de son intention de se livrer à telles danses; 3o, que, dans chaque cas aussi, le dit club ait, au préalable, obtenu un permis (licence) de la Cité et ait payé au trésorier de la cité la somme de deux dollars (2.00).

Ce permis (licence) ne devra être émis que sur la recommandation écrite du chef de Police et de l'inspecteur des bâtiments.

Nonobstant les dispositions ci-dessus, sauf entre les heures de minuit le samedi et minuit le dimanche, durant lesquelles aucun permis ne sera accordé ni prolongé, le Chef de Police pourra, dans le cas de bals de charité et de célébration de fêtes nationales par des sociétés régulièrement organisées, de réceptions d'un caractère social, et dans d'autres cas particuliers, permettre que les heures d'ouvertures des salles de danse soient prolongées, pourvu qu'une demande indiquant les raisons pour lesquelles on désire que ces heures soient prolongées, en soit faite par écrit par les intéressés, au dit Chef de Police.

63o Tout règlement ou partie de règlement contraire ou incompatible avec les dispositions du présent règlement, et notamment les règlements nos 2 jusqu'à 2XX, 188, 188A, 198, 212, 233, 240, 300 et 353 sont déclarés rappelés et abrogés à toutes fins que de droit.

64o Quiconque contreviendra à quelques-unes des dispositions du présent règlement sera coupable d'une infraction et passible, sur conviction devant la Cour du Recorder de la Cité de Québec, d'une amende n'excédant pas $500.00 et les frais, et à défaut de paiement de la dite amende et des frais, d'un emprisonnement n'excédant pas deux mois.

65o Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa sanction.

AVIS PUBLIC

est par le présent donné que conformément aux dispositions de la loi le règlement ci-dessus sera lu une seconde fois pour adoption le vendredi, 31 mai 1940.

F.-X. CHOUINARD.
Greffier de la Cité.

REGLEMENT No 401
CONCERNANT LA VENTE DU CHARBON DE BOIS
(Rédigé en langue française)

A une assemblée du Conseil de Ville de la Cité de Québec, tenue à l'Hôtel de Ville, le jeudi 23 mai 1940, le règlement suivant a été lu pour la première fois.

Il est ordonné et statué par le Conseil municipal de la Cité de Québec et ledit Conseille ordonne et statue comme suit, savoir :

1. Toute personne, société, compagnie ou corporation qui a une place d'affaires dans la cité et qui désire faire le commerce du charbon de bois dans la cité, devra obtenir une licence pour le prix de laquelle elle devra payer au trésorier la somme de cent dollars ($100.00).

2. Toute personne, société, compagnie ou corporation résidant dans la cité de Québec, mais n'ayant pas de place d'affaires et qui désire faire le commerce du charbon de bois, devra obtenir une licence, pour le prix de laquelle elle devra payer au trésorier la somme de cent cinquante dollars. ($150.00).

3. Toute personne société, compagnie ou corporation ne résidant pas dans la cité et n'ayant pas de place d'affaires dans la cité et qui désire y faire le commerce du charbon de bois, devra obtenir une licence, pour le prix de laquelle elle devra payer au trésorier la somme de deux cent vingt-cinq dollars. ($225.00).

4. Toute personne, société, compagnie ou corporation qui n'a pas obtenu une licence et qui désire vendre ou offrir en vente ou livrer du charbon de bois dans la cité, devra se conformer aux articles 1, 2, ou 3 du présent règlement, ou vendre, offrir en vente ou livrer ledit charbon de bois seulement à une personne, société, compagnie ou corporation qui a une licence pour faire le commerce du charbon de bois.

5. Aucun cultivateur ne devra vendre dans la cité du charbon de bois autre que celui provenant de sa terre et préparé dans un four lui appartenant, et il ne lui sera permis de vendre tel charbon de bois que sur les marchés publics appartenant à la cité.

6. Le charbon de bois vendu par les cultivateurs sur les marchés devra être mis en sacs de jute ; ces sacs devront contenir 20 ou 40 livres de charbon de bois et porter les noms et adresses du vendeur, de même que la quantité vendue.

7. Il ne sera pas chargé de licence aux cultivateurs vendant du charbon de bois en conformité avec les articles 5 et 6 du présent règlement.

8. "Aucune licence ne sera exigée des épiciers pour vendre du charbon de bois au détail directement au consommateur, à la condition que le dit charbon de bois soit empaqueté dans des sacs de papier, suivant l'usage, et que les dits sacs portent les noms et adresses d'une personne dûment licenciée pour faire le commerce du charbon de bois".

9. Les marchands de grains, achetant du charbon de bois, devront le faire d'une personne, société, compagnie ou corporation ayant une licence pour la vente du charbon de bois.

10. Quiconque se rend coupable d'aucune infraction des dispositions du présent règlement est passible d'une amende n'excédant pas $40.00 pour chaque infraction, et à défaut de paiement de la dite somme (amende) et des frais, est passible d'un emprisonnement pendant un espace de temps n'excédant pas deux mois.

AVIS PUBLIC

est par le présent donné que conformément aux dispositions de la loi le règlement ci-dessus sera lu une seconde fois pour adoption le vendredi 31 mai 1940.

F.-X. CHOUINARD,
Greffier de la Cité.

ST-NEREE

Le 15 mai a été célébré le mariage de M. Léonard Roy, fils de M. Alphonse Roy, de St-Raphaël à Mlle Blandine Roy, fille de M. Freddy Roy, de St-Nérée. Nos voeux de bonheur.

Décès

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Napoléon Asselin, époux de feu Rosalie Fournier, décédé à l'âge de 61 ans. Nos sympathies à la famille.

LA RONDE matinale
A travers le sport

QUEBEC AU BATON

Voici les moyennes actuelles des Athlétiques locaux au bâton, selon les rapports reçus pour les parties régulières de la ligue Provinciale :

	AB	CS	PC
Millette, 3e	30	10	.333
Kosy, ext.	26	7	.269
Crabb, ext.	4	1	.250
Gladu, 1er	30	7	.233
Oberlander, c.a.	30	7	.233
Mader, 2e	30	6	.200
Suttcliff, ext.	25	5	.200
Dooley, ext.	15	3	.200
Jones, rec.	29	5	.172
Yorke, l.	6	1	.167
Bissonnette, 1er	17	1	.059
Brumfield, l.	1	0	.000
Cambra, l.	3	0	.000
Lépine, l.	4	0	.000
Leibhardt, l.	7	0	.000

Certains réguliers ne frappent pas encore la moyenne qui leur est habituelle et ils devraient retrouver leur aplomb sous peu mais déjà quelques joueurs ont fait de beaux gains. Joe Dooley a gagné 200 points dimanche soir, et John Kosy a augmenté sa moyenne de 40 points durant la journée. Ils auront prochainement d'autres imitateurs.

LES ARBITRES

Certains amateurs qui suivent le jeu de près depuis nombre d'années ont prétendu que l'on n'aurait pas dû changer les arbitres lors de la joute de dimanche soir entre le Drummondville et le Québec, vu que le règlement officiel du jeu défend la chose. Si l'on s'arrête au règlement même, on voit que la loi No 59 dit à ce sujet :

"Un arbitre ne peut être changé au cours d'une partie régulière, du consentement des deux clubs, excepté si l'officiel en charge du jeu devient incapable de continuer son travail à cause de maladie ou de blessure".

Cela veut dire que si deux arbitres nommés par le président du circuit sont au devoir et que l'un d'eux ne donne pas satisfaction dans ses décisions, on n'a pas le

Suite à la page 11

LE SHERBROOKE FAIT SA PREMIERE VISITE A QUEBEC A 9 HEURES

Les Braves viennent jouer contre les Athlétiques ce soir dans l'une des trois parties cédulées dans la Provinciale. — Les locaux semblent maintenant plus solides au bâton et ils pourront améliorer leur classement par une victoire.

Le réveil des frappeurs du Québec au cours des deux parties de dimanche a donné aux amateurs de baseball un nouvel espoir en ce qui regarde la conduite des Athlétiques dans la ligue Provinciale. On avait vu les locaux perdre quelques joutes à cause de leur inaptitude à cogner en temps opportun mais il semble maintenant que les choses ont pris une meilleure direction et l'on prévoit que les champions actuels redeviendront immédiatement le club qu'il faudra vaincre pour gagner le championnat du circuit Barrette.

La sensation actuelle, dans la ligue, est le St-Hyacinthe, qui a remporté plusieurs victoires surprenantes en fin de semaine, mais on croit que les Athlétiques ne tarderont pas à se montrer aussi dangereux que leurs rivaux mascoutains au cours des prochaines semaines. Le St-Hyacinthe mène actuellement par une partie complète dans le classement, n'ayant subi que deux défaites en sept rencontres. La marge n'est pas forte et elle peut disparaître au cours d'une soirée mais les supporteurs des meneurs actuels ne peuvent être blâmés de se montrer satisfaits.

On prévoit qu'il y aura encore quelques remaniements dans le classement ce soir, alors que tous les clubs retourneront sur le terrain. La cédule de la soirée est la suivante :

Sherbrooke à Québec
Trois-Rivières à St-Hyacinthe
Drummondville à Granby

Ce sera la première visite des Braves de Sherbrooke dans la vieille capitale, et l'on atend les joueurs de Doc Gautreau avec grande impatience. Gautreau est un autre vétéran du baseball organisé, tout comme Del Bissonnette, et il sera intéressant de voir quel succès obtiendront les deux anciens joueurs du Montréal dans leur lutte sur le terrain. Gautreau a groupé de forts joueurs à Sherbrooke et l'on peut être certain que tous les équipiers devront fournir leur meilleur s'ils désirent conserver leur position.

Frank Cambra, qui a remporté la victoire par 8-3 dans la seule partie qu'il a lancée à date pour les Athlétiques, aura probablement la charge de faire face aux Braves. Cambra a compilé un intéressant record l'an dernier, dans le baseball semi-professionnel, et maintenant que la température est plus normale pour le jeu, il devrait se montrer très bon lanceur Il peut également compter sur un meilleur support de ses coéquipiers, les bons frappeurs de Bissonnette retrouvant rapidement leur bonne forme au bâton.

CHAMPIONNAT DES NOVICES DE LA VILLE

Les haltérophiles tiendront différents concours au cours de la belle saison. Il y aura le tournoi pour le championnat de la ville qui aura lieu probablement après le tournoi provincial, qui aura lieu à Montréal, le 26 juin prochain.

Mais, à présent, il s'agit du tournoi pour le championnat de la cité pour les candidats novices de différentes classes. Ce tournoi est ouvert à tout haltérophile qui est encore à son noviciat dans ce sport athlétique. Il y en a plusieurs à Québec et ils sont tous invités. Les concours seront intéressants et seront agrémentés, en plus des programmes réguliers, de différents tours de force du club d'hommes forts de Québec, qui s'entraine actuellement sous l'oeil du professeur Gérard Michaud, en vue des tournois provinciaux.

Le tournoi des novices aura lieu mercredi soir, le 29 mai, à l'Ecole de Culture Physique Enrg., 1090½, rue St-Vallier, à St-Malo.

Les candidats de l'Oeuvre de Jeunesse de St-Sauveur, du Y.M.C.A., de Notre-Dame du Chemin, etc., sont cordialement invités à s'enregistrer. On est prié de téléphoner à 2-6182 pour de plus amples renseignements.

Le vainqueur de ce tournoi des novices recevra son diplôme.

AU ST-PAUL

Cincinnati, 28. — La direction des Reds locaux a annoncé que l'intérieur Damon Phillips avait été rappelé du Syracuse International et envoyé au St-Paul, de l'Association Américaine. Phillips fut signé par le Cincinnati après avoir été déclaré agent libre par le juge Landis, à la suite de son enquête sur les activités du Détroit. Il joua l'an dernier dans la ligue du Texas.

BASEBALL PROFESSIONNEL
STADE MUNICIPAL
MARDI, 28 MAI, à 9 h. P.M.
LIGUE PROVINCIALE
SHERBROOKE
vs
QUEBEC
Prix d'admission :
Billets réservés : .85, .75
Admission générale : .50, .35, enfants .20
Billets en vente : Edgar Langlois, 40 rue Saint-Jean ; J.-E. Giguère, 233 rue Saint-Joseph.

Ouverture du tennis au Jacques-Cartier

● Quelque soixante membres et invités de ce populaire club ont assisté au tournoi inaugural de la présente saison au Jacques-Cartier, hier après-midi. La photo nous fait voir quelques-uns des amateurs de tennis qui pratiquent leur sport favori à cet endroit.

AU JACQUES-CARTIER

Le club de tennis Jacques-Cartier a officiellement ouvert sa saison, dimanche après-midi, à ses courts du parc Victoria.

Plus de cinquante membres et invités du club ont participé au tournoi "jitney-invitation" que les directeurs du club avaient organisé pour cette occasion. Mlle Françoise Pouliot et M. S. Cloutier ont gagné ce tournoi inaugural ; ils ont défait, en finale, Mlle Ghislaine Bilodeau et M. Roger Morency.

Si l'on en juge par l'activité qui règne à ce populaire club, nous pouvons écrire que le club Jacques-Cartier connaitra une belle saison.

LE TENNIS A LA VOIRIE

La saison de tennis, au club sportif de la Voirie, s'annonce comme devant être très active si l'on en juge par le tournoi inaugural de la saison qui s'est joué dimanche après-midi. Plus de soixante membres ont pris part au "Jitney-Invitation" que les directeurs du tennis avaient organisé.

Mlle Victoire Bardoux et Maurice Douville se sont qualifiés pour rencontrer Mlle Alma Samson et Camille Taillon. Cette finale aura lieu, ce soir, à 8.30; le grand nombre d'entrées dans ce jitney a, en effet, forcé les organisateurs à remettre cette finale pour aujourd'hui.

Cette partie de ce soir donnera lieu à une rencontre des plus contestée. Ainsi, la direction de la Voirie invite-t-elle ses membres et nombreux amis d'y assister en grand nombre.

LES NEW YORK YANKEES DEFONT LES SENATEURS DE WASHINGTON

Pointage de 5-0. — Keller et DiMaggio frappent des circuits. — Les White Sox défont les Browns de St-Louis.

New-York, 28. — (PA) Les Yankees et les Sénateurs de Washington ont frappé chacun 4 hits, hier, mais les champions du monde les ont groupés pour s'assurer une belle victoire de 5-0 dans la ligue Américaine. C'était là leur 4e victoire en 5 parties régulières.

Spud Chandler, lanceur droitier, a joué la partie de sa carrière. Il n'alloua que quelques hits bien espacés avec un seul but sur balles pour s'assurer de sa seconde victoire depuis le début des activités de la ligue Américaine. Charley Keller et Joe DiMaggio y allèrent pour le circuit.

Les White Sox de Chicago, qui avaient perdu, samedi, contre le Détroit, ont repris le chemin de la victoire et la 4e place du circuit quand ils ont défait les Browns de St-Louis au pointage de 7-5. Lyons et Bob Kennedy frappèrent chacun 3 coups sûrs.

Washington	000 000 000—	0	4	0
New-York	011 000 03x—	5	4	0

Chase, Jacobs et Ferrell; Chandler et Dickey.

Chicago	021 004 000—	7	15	2
St-Louis	010 100 300—	5	9	0

Lyons et Tresh ; Kramer, Lawson, Mills et Swift.

Détroit à Cleveland, soir.
Boston à Philadelphie, pluie.

CECIL HART EST GRAVEMENT MALADE

Montréal, 28. — Cecil Hart, ancien gérant du Canadien, avec lequel il gagna deux fois la coupe Stanley et qui eut la distinction de conduire son équipe dans le détail durant chacune des huit saisons qu'il eut charge du club, a été transporté à l'hôpital sur les ordres du médecin. Son état n'était pas considéré comme désespéré hier mais le médecin a déclaré qu'il était gravement malade. Cecil était quelque peu malade depuis plusieurs semaines mais il continuait quand même à travailler.

Joutes à reprendre

Brooklyn, 28. — La direction du Brooklyn a annoncé qu'elle avait fait une entente avec les autres clubs de la ligue Nationale pour reprendre quelques unes des nombreuses parties que l'on a été forcé de remettre à cause de la mauvaise température. On jouera à Cincinnati le 12 juillet et à Philadelphie le 5 septembre, ces dates étant "ouvertes" sur la cédule des clubs parce qu'il y aura eu des parties du soir la veille. On donnera aussi un programme double avec le Pittsburg, à Brooklyn, le 29 juillet.

YVON ROBERT ET JOE COX

Montréal, 27. (D. N. C.) — Yvon Robert n'a fait aucune objection aux demandes faites par "Dynamite" Joe Cox, soit que son match contre Robert, mercredi, soit décidé par chutes et non par des fouls et que le match soit surveillé par Tony Galento. Robert arrivait hier, d'une tournée de santé dans les Laurentides et il a fait preuve d'un bel optimisme en revenant en ville.

—"Je vais lutter selon les règlements, dit-il. Je vais me conduire comme j'ai l'habitude de le faire, a dit Robert. Mais si Cox veut être violent il me trouvera sur son chemin. J'espère aussi que si Cox veut avoir pitié de son menton il n'aura pas la mauvaise idée de s'attaquer à T. Galento. Je ne suis pas du tout opposé à ce que Galento soit le 3ième homme dans l'arène pour ce match".

LES ROYAUX DEFONT LES MAPLE LEAFS

3e victoire consécutive

Montréal, 28. (PC) — Les Royaux de Montréal ont gagné la troisième partie d'une série de trois contre les Maple Leafs de Toronto, par un pointage de 5-4, dans une partie régulière de la ligue Internationale. Cette défaite des Maple Leafs les place donc bons derniers dans le circuit.

Le vétéran lanceur Lucas, qui jouait autrefois pour le Cincinnati et le Pittsburg, a été le grand héros de cette rencontre. Il n'accorda que cinq hits pour gagner sa première partie de la saison, après avoir été remplacé dans la boite par Crough à la huitième manche. Les deux clubs totalisèrent 22 hits dont treize pour les vainqueurs et 9 pour les Maple Leafs.

Toronto	200 000 011—	4	9	3
Montréal	030 002 00x—	5	13	1

McCrabb et Heath; Porter, Lucas, Grough et Giuliani.

Syracuse à Newark: pluie.

NOMBREUX BLESSES CHEZ LES YANKEES

New-York, 28. — La liste des blessés continue à s'allonger chez les Yankees et le dernier joueur à prendre un repos forcé est le lanceur Marven Breuer. Ce jeune droitier, qui a trois victoires et deux défaites à son record, a de la difficulté à se mouvoir tant les muscles de ses bras et de ses jambes sont douloureux. On lui fera suivre un traitement immédiat avec l'espoir de le revoir au jeu sous peu.

Les autres blessés ou malades sur l'équipe des champions sont Atley Donald, qui a mal au bras; Jake Powell, qui se rétablit d'une fracture du crâne subie dans une joute d'exhibition; Lefty Gomez, qui a mal au dos; Buddy Rosar, le receveur substitut qui est blessé au doigt; Bill Dickey, qui souffre d'un mal de jambe; Joe DiMaggio, dont le genou droit est excessivement sensible.

PARTIE PARFAITE DE SIX MANCHES

Minneapolis, 28. — Mickey Haefner, gaucher du club local, de l'Association Américaine, a lancé une partie parfaite de six manches contre le Milwaukee. Le Minneapolis perdit la première joute à l'affiche par 9 à 6 en 14 manches mais gagna ensuite par 4-0 avec Haefner dans la boite. On dut cesser le jeu à cause de la loi dominicale qui défend de jouer après six heures. Haefner retira les frappeurs dans l'ordre dans les six manches, ne donnant aucun but gratuit et faisant mordre la poussière à un frappeur. Six balles seulement furent frappées en dehors du champ intérieur et les voltigeurs n'eurent aucune difficulté à les saisir.

DEFI

Le club Cercle Paroissial Jacques-Cartier lance un défi à tous les clubs alignant des joueurs de 15 à 18 ans; ce défi s'adresse d'une manière toute spéciale au J.-A. Dionne pour jouer mardi soir (ce soir) sur le terrain No 1 du Parc Victoria. Pour informations on voudra bien communiquer avec Paul Hudon, 12 carré Lépine, tél. 4-4193, entre midi et 1 heure.

Coin des Carreaux

Le système d'éclairage installé au Polo Grounds de New-York est considéré comme le plus parfait dans tout le baseball . . . Il a coûté $125,000 mais on est convaincu que les dépenses seront payées par le surplus d'assistance aux joutes qui se donneront durant la soirée, dès cet été . . . Les Giants avaient figuré dans sept exhibitions sous la lumière, autrefois, mais ils jouaient pour la première fois une partie de ligue durant la soirée quand ils inaugurerent leur propre système vendredi dernier . . . Georges Selkirk s'est fait voler $140 alors que les Yankees revenaient de Détroit à Boston, vendredi dernier. . .

Dixie Walker, voltigeur du Brooklyn, a perdu sa fillette récemment et il dut quitter le club pour quelques jours . . . Bob Whorwood, qui se classa 11e dans le marathon canadien couru vendredi dernier, termina l'épreuve pieds nus, ayant parcouru une distance de neuf milles sans chaussures . . . Il portait des chaussures en caoutchouc qui rétrécirent sous la pluie et le blessèrent au pied . . . Le vétéran de 52 ans décida alors de terminer l'épreuve pieds nus . . . Lou Ambers, qui vient de perdre son titre de champion poids-léger du monde contre Lew Jenkins, a acheté une buanderie à Herkimer, N. Y., où il demeure . . .

Lee Grissom, lanceur gaucher acheté des Yankees par le Montréal, lança pour le Beckley, de la ligue Mid-Atlantic, en 1934 et il retira 159 hommes au bâton pour mener dans ce département . . . Il gradua dans la ligue du Texas, avec le Forth Worth, en 1935, et il porta son total de retraits à 166 mais il accorda également 136 buts sur balles . . . La rumeur continue à circuler que Red Killefer, gérant du Elmira, changera de position avec Clyde Sukeforth et qu'il viendrait diriger le Montréal International . . . Paul Chervinko et Léo Norris ont refusé de se rapporter au Macon et au Elmira, les clubs auxquels ils ont été respectivement vendus . . .

La vente du 1er but Gene Hasson et du voltigeur Lindsay Deal au Syracuse a causé une certaine surprise chez les supporteurs du Montréal . . . On savait que Hasson partirait mais on croyait que les Royals garderaient Deal, un bon frappeur . . . La moyenne du voltigeur n'était que de .245 au moment de son départ mais cela ne veut pas dire qu'il n'aurait pu aider l'équipe . . . On croit toutefois que cette décision fut prise parce que Deal était mécontent de jouer à Montréal, sous la tutelle du Brooklyn . . . Il espère maintenant passer à un autre club majeur directement du Syracuse . . .

Si Jimmy Foxx continue son bon travail au bâton, il établira un record d'efficacité dans les majeures durant la présente campagne . . . En 27 parties, le vétéran du Boston a fait compter 39 points, ce qui veut dire qu'il aurait un total de 221 points produits durant toute la saison, en gardant la même moyenne . . . Le record actuel pour les points produits est de 190 et il fut établi par Hack Wilson, du Chicago, en 1930 . . . On dit encore que les Red Sox seraient champions de l'Américaine si leurs lanceurs étaient plus solides . . . La faiblesse dans ce département est prouvée par le fait qu'en 21 parties sur 27, le lanceur débutant ne put terminer la joute . . .

Steve O'Neil, gérant du Buffalo, prétend que l'on a tort de dire que le jeune lanceur droitier Fred Hutchinson, obtenu du Détroit, ne sera jamais un lanceur pour les majeures . . . Le pilote des Bisons prétend que Fred a tout ce qu'il faut pour réussir, soit de la vitesse, du contrôle et une grande variété de lancers . . . Tout ce qu'il lui faut est de l'expérience et il vaudra amplement les $75,000 versés par le Détroit pour ses services . . .

La direction du St-Hyacinthe a décidé de faire revenir le lanceur Ted Veach afin de renforcer ce département . . . Wes Ferrell, récemment libéré par le Brooklyn, signera probablement pour le Montréal . . . Johnny Allen a encore mal au bras et l'on doute fort qu'il puisse être d'une grande utilité au Cleveland en 1940 . . . Dick Porter, gérant du Syracuse, accuse le Pittsburg d'avoir ruiné le lanceur Johnny Gee tout comme on ruina Marven Duke, du Montréal, il y a deux ans . . . Et l'on dit partout que Frankie Frisch, bien qu'il ait un contrat de deux ans avec les Pirates, ne terminera pas la saison avec le club comme gérant . . . Il y a eu une diminution d'assistance de 10,000 personnes à Montréal et de 15,000 à Buffalo, la pluie et le froid nuisant considérablement aux clubs de baseball . . .

BASEBALL

LIGUE AMERICAINE

Washington, 0; New-York ,5
Chicago, 7; St-Louis, 5
Détroit à Cleveland, soir
Boston à Philadelphie (pluie)

LIGUE NATIONALE

Cincinnati, 2; Pittsburg, 1
Cincinnati, 7; Pitsburg, 3
St-Louis, 1; Chicago, 7
Philadelphie, 0; Brooklyn, 6
New-York, 1; Boston, 7

LIGUE INTERNATIONALE

Toronto, 4; Montréal, 5
Syracuse à Newark (pluie)

DE BONS FRAPPEURS, PAS DE LANCEURS

Boston, 28. — Joe Cronin reconnait mieux que n'importe qui la faiblesse actuelle de son équipe et avoue franchement que les Red Sox ne demeureront pas longtemps en tête du classement, dans la Ligue Américaine, si ses lanceurs ne peuvent mieux figurer. Il faut remonter au 5 mai pour trouver un lanceur du Boston qui ait lancé une partie complète, Denny Galehouse, ayant alors battu les Browns de St-Louis. Durant les trois semaines qui ont suivi, le lanceur débutant pour les Sox a toujours été sorti de la boite. Du côté de l'attaque, les faits sont plus rassurants, toutefois. Le Boston a joué cinq parties dans l'ouest et les frappeurs ont obtenu un total de 67 coups sûrs, dont 12 circuits. Jimmy Foxx en frappa deux en deux jours avec les buts remplis pour égaliser un record dans la ligue.

Le Royal Juvénile

Le Royal Juvénile a remporté une belle victoire sur l'équipe de l'Oeuvre des Vendeurs de Journaux en scorant 14 à 11 dans une exhibition.

'Cap' White . . . . . par Frontenac

BIÈRE Frontenac White Cap
"Elle domine!"
C-6

LE GENERAL EST LE GRAND CHOIX DES ACHETEURS D'AUTOS NEUVES QUI CHANGENT DE PNEUS
The GENERAL SQUEEGEE wrinkle TIRE
Distributeurs :
EQUIPEMENT UNIVERSEL (limitée)
253 rue Saint-Paul QUEBEC Téléphone: 6464

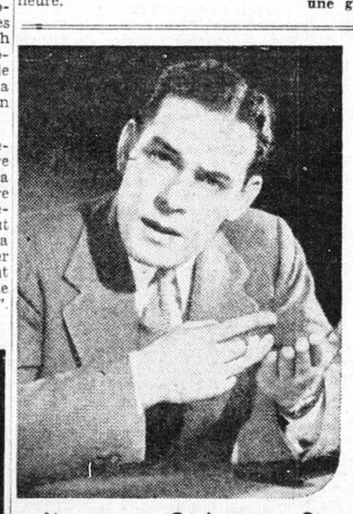

Mon INTELLIGENCE ne m'a pas BEAUCOUP SERVI TANT QUE JE N'AI PAS EU UNE
Barbe Rase!

Certainement que je faisais un bon travail. Tout le monde le disait—même le patron. Mais il ne voulut pas me laisser vendre sur la route avant le jour où je me présentai au bureau après ma première barbe à la Palmolive. Je crois que je devais paraître aussi bien que je me sentais, car il m'a mis tout de suite avec le personnel des ventes. J'ai bien réussi depuis.

Vous pouvez, vous aussi, avoir bonne apparence et vous sentir bien mis. Si noire que soit votre barbe, si tendre que soit votre peau, comptez sur la Palmolive. Elle est faite à l'huile d'olive douce et elle est bonne pour votre peau.

La crème à barbe Palmolive faite à l'huile d'olive adoucissante accélère le rasage — arrête l'irritation.

Plus d'irritation après le rasage! Plus de grattage à n'en plus finir! La Crème à Barbe Palmolive soulage votre peau pendant que vous vous rasez, parce qu'elle est faite à l'huile d'olive—elle donne des barbes plus rapides, plus rases, à fleur de peau, parce que sa mousse scientifique amollit la peau et la barbe et tient les poils droits. Essayez-la!

Vous avez une plus grande valeur pour votre argent dans la Palmolive.

Mousse Rapide! Barbe rase et douce! Peau douce et fraîche!

Parce que la PALMOLIVE est faite à l'Huile d'Olive adoucissante!

LE GROS TUBE dure 3 mois 30c
LE TUBE GÉANT dure 6 mois 45c

QUEL SERA LE VERDICT

Par M. Allen Heine

L'ETRANGE AFFAIRE "D'UN MYSTERE PARMI LES ABEILLES"
EN SIX EPISODES
No 2
Les noms de lieux et de personnes dans ce récit sont fictifs.

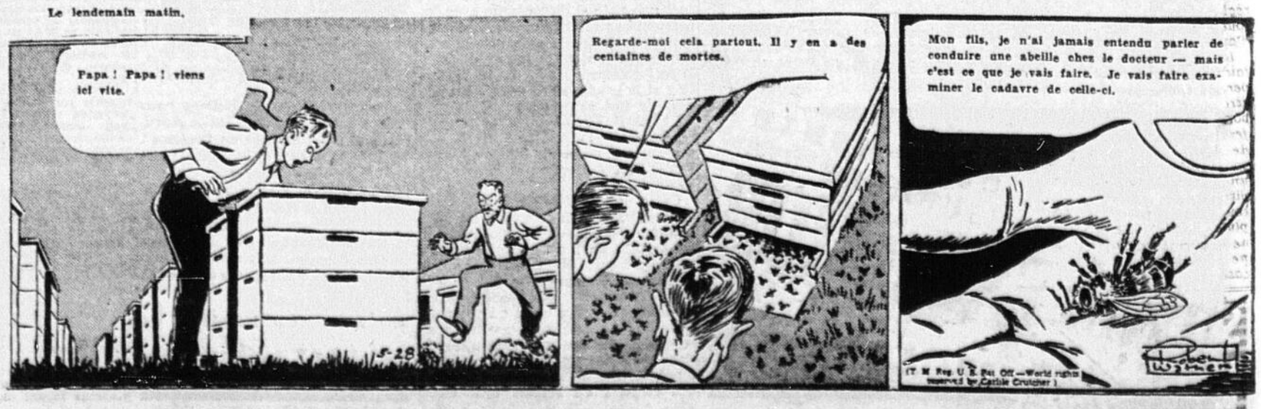

LEO NUMA CONSERVE LE CHAMPIONNAT MONDIAL

Il divise les honneurs dans les deux premières rondes avec Joe Cox puis les deux hommes viennent en collision ensuite et personne ne gagne. — Robert vainqueur

Léo Numa est encore champion du monde, chez les lutteurs poids-lourds ! La nouvelle surprendra sûrement les amateurs qui n'ont pas assisté, hier soir, à la séance de lutte présentée à la Tour par le promoteur Eddie Quinn parce qu'ils étaient sous l'impression que Joe Cox prendrait sa revanche sur son vainqueur de la semaine dernière. Les choses n'ont pas marché comme on le prévoyait en certains milieux et Numa est sorti de la rencontre sans connaissance mais toujours avec son titre.

La finale d'hier s'est en effet terminée de curieuse façon. Cox prit la 1ère chute en 19.37 minutes mais Numa égalisa les chances en 1.07 minute. Les deux hommes revinrent dans l'arène pour continuer la bataille et l'on se demandait qui l'emporterait quand soudain le champion et l'aspirant vinrent en collision tête à tête. Tous deux roulèrent sur le tapis, tout étourdis, et l'arbitre Dan Murray compta les dix secondes réglementaires avant que Numa et Cox puissent se relever. Cela terminait le combat "sans décision", mais c'était suffisant pour permettre à Numa de conserver son titre.

Une autre victoire a été ajoutée au crédit d'Yvon Robert, l'ancien champion, qui a défait Rudy Dusek en 14.19 minutes en semi-finale. Le vaincu eut recours assez souvent à des tactiques défendues avec l'espoir d'inciter son rival à perdre la tête, mais notre compatriote ne s'en laissa pas imposer et il sut tenir bon devant les coups pour prendre une chute très légale.

Le combat entre Jean Pusie et Jim Coffield fournit l'excitation que l'on prévoyait, mais ni l'un ni l'autre des figurants ne put triompher. On dut se contenter d'une bataille nulle après un numéro très rude, marqué de quantité de coups ressemblant à une exhibition de boxe.

Dans la première préliminaire, Léo Lefebvre disposa de Tony Parkin en 15.28 minutes, la rencontre étant du genre ordinaire.

GOLF

New-York, 28. (P.A.) — Lawson Little jr, ancien champion amateur des Etats-Unis et d'Angleterre, a joué brillamment hier pour mener chez les 139 survivants qui étaient parmi les 1,100 aspirants aux positions donnant droit de figurer dans le tournoi "open" américain. Son score pour 36 trous a été le meilleur enregistré dans 25 districts de qualification. Little a joué 65 et 69 au Chicago Olympic Fields, établissant un record avec son total de 65. Il finit la ronde de qualification avec trois coups de mieux que Leonard Dodson, de Kansas City, qui eut 137. Lloyd Mangrum, de Chicago, et Lewis Worsham, de Washington, ont joué 138. Plusieurs favoris n'ont pu toutefois se qualifier. Il y aura 170 positions disponibles dans la série qui se jouera du 6 au 8 juin à Cleveland et 31 joueurs sont automatiquement inscrits. Ben Hogan, Willie MacFarlane, Willie Turnesa, Ray Billows sont parmi les joueurs qui n'ont pu se qualifier, de même que Chick Evans, Jack Hutchinson, Al Krueger, etc.

UNE LIGUE DE BASEBALL JUNIOR

Une ligue de baseball junior est-elle possible à Québec? Pourquoi ne le serait-elle pas? La ville n'est-elle pas assez grande pour fournir aux dévoués sportsmen Marcel Pouliot et Bill O'Connor, l'opportunité de faire opérer un circuit assez important, tant pour le calibre du jeu que pour le nombre de clubs qui en feront partie? Il n'est pas trop difficile d'organiser une équipe junior, les joueurs abondent un peu partout par toute la ville et il s'agit de les organiser en clubs. Quelques bons sportsmen pourraient s'occuper d'organiser une ou quelques équipes qui pourraient être sous les auspices de quelques maisons d'affaires de Québec, favorables au projet d'un circuit junior. Actuellement, il semble que trois clubs désirent faire partie de l'organisation de baseball mineur, et ils sont : le St-Cyrille le Limoilou et l'Ecole de Culture physique de Québec Enrg. Il serait possible de doubler ce nombre si réellement on désire s'en occuper un peu partout et que l'on veuille mettre l'épaule à la roue. Il est probable que les pionniers précités attendront encore quelques jours et s'il n'y a pas possibilité de faire opérer six clubs, la ligue marchera avec quatre.

Il est question que ce circuit junior jouera ses parties au Stade du parc Victoria.

On prie les intéressés de suivre attentivement le mouvement et de se faire représenter aux assemblées qui seront tenues à ce sujet.

Pas de chance

New-York, 28. — Les Yankees n'ont pas été chanceux au cours de leur récente tournée dans l'ouest, car la mauvaise température les a tenus inactifs plus souvent qu'à leur tour. Ils devaient jouer 12 parties durant le voyage et ils ont figuré dans sept parties seulement, en gagnant quatre et en perdant trois.

LA RONDE MATINALE

Suite de la page 10

droit de le forcer à quitter le terrain pour le remplacer par un autre arbitre qui se trouverait dans l'estrade.

La situation de dimanche dernier n'était plus la même. Les arbitres n'étaient pas arrivés à Québec pour l'heure cédulée et l'on dut commencer quand même. Ce n'est pas le président qui nomma les trois joueurs pour agir comme officiels, la chose se faisant entre les clubs, de consentement mutuel. Dès que les arbitres officiels arrivent, ils doivent prendre charge du jeu, car eux seuls sont visés dans les règlements.

D'ailleurs la façon de procéder n'était pas nouvelle. Récemment, dans la ligue Nationale, le St-Louis et le Cincinnati décidèrent de profiter d'une date ouverte dans la cédule pour reprendre une joute cancellée plus tôt par la mauvaise température. On avait avisé Ford Frick de la chose mais le président de la ligue oublia la joute et ne nomma aucun officiel. Les deux clubs se mirent à la recherche de Larry Goetz, qui demeure à Cincinnati, mais il fallut commencer la joute avant qu'on ait pu le localiser. Ce sont des joueurs des Cardinals et des Reds qui agirent comme arbitres, et quand Goetz arriva sur le terrain, il prit charge du jeu. Si le règlement 52 s'était rapporté aux joueurs et non aux arbitres, on n'aurait pu faire le changement.

Les règlements ne doivent pas faire disparaître le jugement. Une personne qui se promène dans un étroit chemin bordé de fleurs et portant en évidence l'ordre : "Défense de passer" sera excusable de piétiner quelque peu le gazon pour éviter de se faire écraser par une machine qui vient à toute vitesse et qui occupe toute la route. Le règlement est bien explicite : défense de passer, mais ne veut pas dire que le jugement ne peut intervenir dans un tel cas.

Soif? WHISTLE TEL: 5358
12oz. 5¢ 30oz. 10¢

DES CHANGEMENTS SUR LA CEDULE

Chicago, 28. — Will Harridge, président de la ligue Américaine de baseball, a annoncé que des parties doubles, cédulées pour reprendre les parties remises à date, se joueraient comme suit dans son circuit:

A Chicago: 30 juin, Cleveland.

A St-Louis: 28 mai, Chicago; 16 juin, New-York, 20 juin, Boston; 30 juin, Détroit.

A Détroit: 15 juin, Washington; 19 juin, Philadelphie; 6 juillet, St-Louis.

A Cleveland: 13 juin, Détroit; 16 juin, Philadelphie.

A Washington: 4 juin, Cleveland; 7 juillet, Boston.

A Philadelphie: 2 juin, Cleveland; 7 juillet, New-York.

A New-York: 28 mai, Washington; 2 juin, St-Louis; 30 juin, Philadelphie.

A Boston: 2 juin, Chicago; 30 juin, Washington; 2 juillet, Philadelphie.

Intéressant programme jeudi à Québec-ouest

Pour donner des séances régulières de plus en plus captivantes comme il le fait chaque semaine, il ne faut pas que le promoteur Henri Gagnon dorme sur ses pas; de fait ce dernier a matché pour jeudi prochain une finale qui attirera certainement beaucoup de monde, et il ne serait pas surprenant que la salle, tout comme il y a quinze jours, soit trop petite pour recevoir tout le monde.

Battu deux fois aux points, Albert Laperrière a demandé au promoteur Gagnon de le re-matcher une autre fois contre Kid Point et Laperrière est tellement confiant en lui-même, qu'il a dit que cette fois il risquerait tout pour le tout la bourse allant tout au gagnant.

Le promoteur après avoir pensé aux deux précédentes batailles si intéressantes accepta la proposition et de consentement des deux côtés, la bataille aura lieu jeudi.

Le programme n'est pas tout à fait complété, mais la semi-finale sera entre Adélard Drouin qui fera face à Williamson; Drouin sera naturellement obligé de sortir de sa classe pour rencontrer un homme plus pesant, mais les hommes de son poids étant assez rares, il est probable qu'il n'aura pas la partie facile avec un homme qui frappe fort et plus pesant comme Williamson.

Avis aux haltérophiles

De grands concours seront tenus bientôt en notre ville pour les championnats locaux, pour les haltérophiles novices. Ces concours seront tenus à l'Ecole de Culture Physique de Québec et ils sont organisés sous les auspices du club d'hommes forts de Québec.

Ces différents concours du lever du poids sont ouverts à tout concurrent quelle que soit la classe, pourvu que ce soit un novice, un débutant.

A cette occasion une assemblée aura lieu demain après-midi, 26 mai, à 1 heure, à l'Ecole de Culture Physique de Québec, 1090 1-2, rue St-Vallier.

Pour plus d'informations, l'intéressé devra communiquer à l'Ecole téléphone : 2-6182.

LA PROVINCIALE

LES POSITIONS

Voici les positions des clubs dans la ligue Provinciale de baseball après les six parties disputées dimanche:

	C.	P.	PC.	M.
St-Hyacinthe	5	2	.714	—
Granby	4	3	.571	1
Sherbrooke	5	4	.556	1
Trois-Rivières	3	4	.428	2
QUEBEC	3	5	.375	2½
Drummondville	2	4	.333	2½

OUVERTURE DU STADE BAYARD

La première séance de lutte aura lieu demain soir. — Tout est prêt pour ces débuts.

Tous les préparatifs pour la soirée d'ouverture du Stade Bayard, sont terminés. Plusieurs invités d'honneur seront présents et on s'attend à ce qu'une assistance de 2,000 personnes soit témoin des combats cédulés.

Le président de la Commission Sportive de Québec, M. T. Gignac, a remis la déclaration suivante au promoteur Boucher. "La rencontre de Henri Dufresne et Maurice Gosselin sera sous la direction d'un arbitre de Québec. Je suis toujours d'opinion que les arbitres de Québec peuvent se comparer avec avantage, au point de vue compétence, à ceux de Montréal".

Dans une des préliminaires, on aura le plaisir de voir le rude lutteur Wellie Dubeau contre Paul Tremblay. Il y a un mois que Dubeau poursuit un entraînement sévère, et il se dit plus en forme que jamais. Il aura devant lui un adversaire sérieux, dans Paul Tremblay, qui prétend ne pas s'en laisser imposer. Dans la première préliminaire, on verra Piton Thivierge contre Young Marquette, de Montréal. Ce dernier est un jeune lutteur, considéré comme l'un des meilleurs prospects à Montréal. Quant à Thivierge, on se rappelle ses fameuses rencontres.

Les billets réservés sont en vente depuis ce matin, aux dépôts suivants :

Lucien Blouin, 801, rue St-Vallier.

J. E. Giguère, Succursale Jacques-Cartier, 357, St-Joseph.

J. E. Giguère, Succursale St-Roch, 233, rue St-Joseph.

Edgar Langlois, 40, rue St-Jean.

Stade Bayard : téléphone : 3-2444.

L'ACADEMIE VAINQUEUR

Dimanche après-midi, le club de balle-molle de l'Académie Commerciale a remporté deux magnifiques victoires aux dépens du restaurant Chez Ti-Blanc, de Québec-Ouest. La première rencontre fut remportée au pointage de 18-7. Bussieres, qui reçut un magnifique support de la part des vainqueurs, retira 14 frappeurs au bâton. Savard fut l'étoile de la journée en frappant deux triples et un circuit.

Dans la seconde joute, les académiciens remportèrent encore le verdict par 7-1. Fiset, lanceur de l'Académie, joua une belle partie en retirant 7 hommes au bâton; Bernard, des visiteurs, fit mordre la poussière à 5 membres de l'équipe gagnante. Bélanger y alla pour le circuit au cours de cette rencontre.

La direction du club de l'Académie remercie bien sincèrement M. Fernand Lepage, joueur de troisième but de l'Académie, qui doit maintenant quitter notre ville pour aller à Halifax. Les joueurs de l'Académie Commerciale regrettent le départ de cet équipier; on parlera longtemps de ce qu'a fait cet ami pour le sport à l'Académie.

Greco professionnel

Montréal, 27. — Johnny Greco, brillant pugiliste amateur, est devenu officiellement professionnel sous la direction de Henri Tribault, lequel est le pilote de Dave Castilloux. On croit que Greco fera ses débuts chez les pros le 7 juin.

Au Jersey City

Washington, 27. — Les Sénateurs locaux ont annoncé qu'ils avaient cédé le lanceur Alejandro Carrasquel au Jersey City, de la ligue Internationale, se réservant le droit de rappeler ce joueur sur avis de 24 heures.

ECOUTEZ LE REPORTER
— de —
L'EVENEMENT-JOURNAL
— à —
CHRC
tous les jours
(dimanche excepté)
à 11 heures du soir

LES DODGERS DEFONT LE PHILADELPHIE

New York Giants battus. — Reds de Cincinnati défont le Pittsburg. — Mace Brown se distingue.

New-York, 28. — (P.A.) Les Dodgers de Brooklyn ont pris la première position de la ligue Nationale quand ils ont battu le Philadelphie par 6-0. Whitlow y a été de beaucoup dans cette victoire en n'accordant que quatre hits aux vaincus.

Reese et Walker ont conduit l'attaque des vainqueur en frappant chacun trois coups sûrs dans une attaque de 12 hits commencée à la cinquième manche sur Clyde Smoll. Les Dodgers comptèrent trois points à la septième et deux autres à la huitième avec deux doubles et un simple.

x x x

Les Boston Bees, qui n'avaient pas encore gagné contre les New York Giants, ont accompli cet exploit hier, avec un pointage de 7-1. Bill Posdel n'accorda que quatre hits aux vaincus. Les Bees frappèrent treize fois en lieu sûr. Tony Cuccinello eut une journée parfaite au bâton en cognant deux doubles et deux simples en quatre voyages.

x x x

Les Cubs de Chicago ont défait les Cardinals de St-Louis au pointage de 7-1. Claude Passeau n'accorda que sept hits espacés pour gagner sa troisième victoire de la saison.

x x x

Les Reds de Cincinnati ont gagné deux fois contre les Pirates de Pittsburg par 2-1 et 7-3. Après avoir connu un mauvais début, Mace Brown n'accorda, par la suite, que deux hits pour les huit dernières manches.

1ère partie :

Cincinnati	200 000 000—2	5	0
Pittsburg	000 010 000—1	4	2

Moore, Beggs et Lombardi; Brown et Davis.

2e partie :

Cincinnati	103 300 000—7	11	0
Pittsburg	020 010 000—3	9	1

Turner et Hershberger; Bauers, Heintzelman et Berres.

St-Louis	100 000 000—1	7	2
Chicago	200 002 21x—7	10	0

Bowman, Russell, White et Padgett; Passeau et Todd.

Philadelphie	000 000 000—0	4	1
Brooklyn	001 030 20x—6	12	1

Smoll, Hoerst et Atwood, Warren; Wyatt et Mancuso.

New-York	000 100 000—1	4	1
Boston	023 002 00x—7	13	0

Lohrman, Dean, Lynn et Danning, O'Dea, Posedel et Lopez.

BILL TERRY A CHANGE D'IDEE

New-York, 28. — Bill Terry, un grand ennemi du baseball du soir, a complètement changé d'avis depuis que ses Giants ont remporté la victoire sous les lumières dans la première joute du genre disputée au Polo Grounds. Les Giants remportèrent la victoire contre le Boston et les amateurs ont semblé tellement satisfaits que Terry ne fait plus objection maintenant aux parties disputées durant la soirée. Les Giants joueront le soir à Cincinnati, le 5 juin prochain, puis ils présenteront une autre rencontre chez eux le 18 juin avec les Cubs de Chicago comme rivaux.

A L'ACADEMIE

Les deux ligues de balle-molle de l'Académie Commerciale ont présenté, récemment un programme intéressant.

Dans la première partie, le "Bussières" eut à faire face au "Caron" dans une lutte très contestée que le "Bussières" gagna finalement au pointage de 8-6 grâce à un beau ralliement de deux points dans la neuvième manche.

Dans la petite ligue le "Falardeau" a battu le "Lavoie" au "score" de 30-14. Fait digne de mention : le "Falardeau" n'a pas encore connu la défaite depuis le début des hostilités de cette ligue.

LA BOXE

New-York, 28. (P.C.)— Steve Belloise, de New-York, a obtenu la décision sur Sammy Luftspring, de Toronto, en présence de 12,000 personnes remplissant le Coliseum du Bronx, hier soir. Au début du combat, on crut que Belloise triompherait par k.o. car il étourdit son rival en quelques circonstances. Le Canadien se rallia toutefois et il sut profiter de son expérience pour tenir bon jusqu'à la fin.

Au Brooklyn

Washington, 27 — Clark Griffith, propriétaire des Sénateurs locaux a annoncé la vente de Jimmy Wasdell aux Dodgers de Brooklyn. Wasdell peut jouer au 1er but et dans l'extérieur et il sera utilisé comme voltigeur chez les Dodgers. Griffith n'a pas dit quel prix le club de la Nationale avait payé pour Wasdell mais l'argent obtenu servira à acheter un lanceur.

Vance échangé

Newark, 27. — La direction du Newark International a causé une certaine surprise en échangeant le lanceur Joe Vance au club Birmingham, de la Southern Association, pour le gaucher Johnny Cannon, qui gagna 13 parties à Albany l'an dernier. Vance figurera bien avec le Kansas City en 1939 mais il n'a pas encore trouvé son aplomb cette année.

LES MENEURS

AU BATON

	P	AB	P	H	Pct
Radcliff, Br.	30	124	16	50	.403
Hayes, Ath.	26	88	15	35	.398
Danning, G'ts	29	112	18	44	.339
Walker, Dod.	21	67	11	26	.388
Finney, R. S.	26	114	21	44	.386
Lombardi, R.	28	99	17	37	.374

CIRCUITS

Ligue Américaine : Foxx, Red Sox, 11. Ligue Nationale : Mize, Cardinals, 12.

POINTS PRODUITS

Ligue Américaine : Foxx, Red Sox, 39. Ligue Nationale : Danning, Giants, 31.

LA CLASSIQUE DE 500 MILLES

Indianapolis, 28. (PA) — La 28e épreuve annuelle de 500 milles, sur le Speedway d'Indianapolis, sera courue jeudi et l'on a maintenant le maximum de 33 inscrits dans l'épreuve. Les dernières séries d'essai ont eu lieu hier et 14 conducteurs se sont qualifiés pour passer dans la ronde principale. Les deux soldats français, René Dreyfus et René Lebègue, de même que le champion argentin Paul Riganti sont parmi les inscrits.

AMUSEMENTS

A l'Empire

● La charmante LORETTA YOUNG qui, avec David Niven et Hugh Herbert attire les foules à l'Empire avec le film ETERNALLY YOURS en programme double jusqu'à vendredi après-midi seulement.

Au Capitol

● JOHN PAYNE, LINDA DARNEL, RONALD YOUNG et CHARLOTTE GREENWOOD, les interprètes de "Star Dust" au Capitol aujourd'hui et mercredi avec un autre grand film.

Horaire des cinémas

CAPITOL : — Représentations à 2.00, 6.45, 8.05 hrs. "Star Dust", 2.05, 8.05 hrs. "Dr Cyclops", 3.40, 6.50, 9.45 hrs.

CANADIEN : — "Trois Valses", 12.45, 4.01, 6.45, 10.01 hrs. "Annonces", 2.05, 8.16 hrs. "Actualités" 2.26, 8.26 hrs. "Les Gangsters de l'Exposition", 2.36, 8.36 hrs.

CARTIER : — "A Chump at Oxford", 2.35, 7.05, 10.10 hrs. "Broadway Melody of 1940", 3.25, 8.25 hrs.

CAMBRAI : — "Orphans of the Streets" 1.10, 4.25, 7.10, 10.25 hrs. Sujets courts, Toyland's Casino", 2.15, 8.15 hrs. Vaudeville, 2.30, 8.30 hrs. "The Champ" 3.10, 9.10 hrs.

CINEMA DE PARIS : — "L'Avion de Minuit", 12.45, 4.00, 6.45, 10.00 hrs. "Le Grand Elan", 2.23, 8.23 hrs. "Une lettre d'Aldershot documentaires", 3.40, 9.40 hrs.

EMPIRE : — "Eternally Yours", 1.00, 4.00, 7.00, 10.00 hrs. "King of the Lumberjacks", 3.00, 6.00, 9.00 hrs. Sujets courts, 2.25, 5.25, 8.25 hrs.

FRANCAIS : — "Nouvelles Movietone" 1.30, 7.15 hrs "Boarder Wolves", 1.40, 7.25 hrs. "Coup de Vent", 3.40, 8.25 hrs. "Balalaika", 4.00, 9.45 hrs.

IMPERIAL : — "Escape to Paradise", 1.00, 3.54, 7.00, 9.54 hrs. "Son of Frankenstein", 2.20, 8.20 hrs.

PRINCESSE : — "Saga of Death Valley", 1.10, 7.10 hrs. "Bulldog Drummond's Bride", 2.07, 8.07 hrs. "Gulliver's Travels", 3.27, 9.27 hrs.

RIALTO : — "Mademoiselle Docteur", 2.25, 8.25 hrs. "Smashing the Spy Ring", 4.10, 7.00, 10.10 hrs. Nouvelles, 2.00, 8.00 hrs.

VICTORIA : — "S.O.S. Sahara", 1.00, 4.00, 7.00, 10.00 hrs. "Eclair-journal", 2.20, 5.20, 8.20 hrs. "En Avant, Canada", 2.30, 5.30, 8.30 hrs. "Monsieur Bossemans" 2.40, 5.40, 8.40 hrs. Représentation continuelle tous les jours de 1.00 à 11 hrs.

CINEMA DE LEVIS : — "The Galopping Ghost", série complète, 8.15 hrs. "Nouvelles Movietone" comédie, 7.45 hrs.

ACADEMIE DE MUSIQUE : — "Journal et comédie, 7.45 hrs. "Les Disparus de St-Agil" 8.15 hrs. Même programme jusqu'à mardi.

PRINCESSE
Trois films: "GULLIVER'S TRAVELS" dessins animés en couleurs. "Saga of Death Valley" avec Roy Rogers. "Bulldog Drummond's Bride" avec J. Howard. Ep. 2 'Daredevils of the Red Circle".
Commençant demain :
ROLL, WAGONS, ROLL" avec TEX RITTER
"ZERO HOUR" avec O. KRUGER
"SAINT IN LONDON" avec GEO. SANDERS

IMPERIAL
Dernier jour : "Son of Frankenstein" avec Boris Karloff, B. Rathbone. Aussi 'Escape to Paradise" avec Bobby Breen.
Commençant demain :
"CHIF OF FLYING-U" BOB BAKER et J.-M. BROWN
"AIR DEVILS" L. BLAKE
"SECRETS OF A NURSE" avec E. LOWE, H. MACK

CARTIER
AUJOURD'HUI : Fred Astaire et Eleanor Powell, dans "Broadway Melody of 1940" aussi Laurel & Hardy dans "A Champ At Oxford".
COMMENÇANT DEMAIN
BETTE DAVIS George Brent dans "The Old Maid" — Marg. Lindsay Ronald Reagan dans "Hell's Kitchen"
MAT. 17c — SOIR 26c — PLUS TAXE

CAMBRAI
Aujourd'hui-VOD-VIL
COMEDIE MUSICALE
Jack Keating et sa troupe
JOSEPH RATTIE
artiste canadien-français nouveauté extraordinaire
Sur demande générale Metro Goldwyn présente
Wallace Beery, Jackie Cooper
"THE CHAMP"
Robert Livingstone, June Storey Harry Davenport, Tommy Ryan
"ORPHANS OF THE STREET"
Vaisselle à dîner, Articles de toilette

DANS LES THEATRES DE
FRANCE-FILM

VICTORIA
Jean-Pierre AUMONT, Martha LABARR, Charles VANEL dans
"S. O. S. SAHARA"
en programme double avec le comique belge GUSTAVE LIBEAU dans
"MONSIEUR BOSSEMANS"

CINEMA de PARIS
Jules BERRY, André LUGUET Colette DARFEUIL dans
"L'Avion de Minuit"
en programme double avec un film à la gloire du ski
"LE GRAND ELAN"
avec ASSIA, MILA PARELY

CANADIEN
YVONNE PRINTEMPS, PIERRE FRESNAY dans
"TROIS VALSES"
en programme double avec une spirituelle comédie
'Les Gangsters de l'Exposition'
avec CHRISTIANE DELYNE

ATTRACTION SUPPLEMENTAIRE au VICTORIA et au CINEMA de PARIS Série No 2 "En Avant Canada" "UNE LETTRE D'ALDERSHOT"

FRANÇAIS
Nelson EDDY, Ilona MASSEY, dans
"BALALAIKA"
"Coup de Vent"
'BOARDER WOLVES"

RIALTO
AUJOURD'HUI

PIERRE FRESNAY et DITA PARLO
mademoiselle docteur avec PIERRE BLANCHAR
EN PROGRAMME DOUBLE avec
"SMASHING THE SPY RING"
avec Ralph Bellamy et Fay Wray
MAT. 10c — SOIR 17c — PLUS TAXE

EMPIRE Rep. continue Avant 4. .21-T. .04 après 4 .35-T. .05
Jusqu'à vendredi après-midi
LORETTA YOUNG
DAVID NIVEN
HUGH HERBERT
BILLIE BURKE
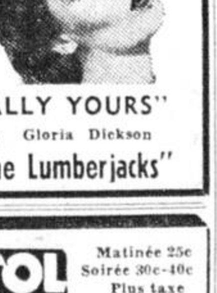
"ETERNALLY YOURS"
John Payne, Gloria Dickson
"King of the Lumberjacks"

CAPITOL Matinée 25c Soirée 30c-40c Plus taxe
2 JOURS COMM. AUJOURD'HUI
à 3 h. 40 ; 6 h. 50 et 9 h. 45
Est-il possible de réduire à 14 pouces la taille des êtres humains sans les faire mourir ?
Albert Dekker, Janice Logan, Thomas Coley

★★★ Vos auditions préférées ★★★

ECOUTEZ AUJOURD'HUI
Mardi, 28 mai

7.30 a.m.—CBF CBV CBJ CBM— Radio-journal
8.00 a.m.—CHRC—Informations de l'Evénement-Journal
8.15 a.m.—CHRC— Prière du matin
8.30 a.m.—CBF CBV CBJ— Pot-pourri musical
9.05 a.m.—CBF CBV CBJ CBM— Happy Jack, chanteur
9.15 a.m.—CBF CBV CBJ— Madame est servie
9.15 a.m.—CBM— Orchestre d'Irving Miller; Dorothy Rochelle, chanteuse
9.30 a.m.—CBV— Chansonnettes
9.57 a.m.—CBF CBV CBJ— Bulletin de la presse canadienne
10.00 a.m.—CHRC— Nouvelles du Soleil
10.45 a.m.—CBF CBV CBJ— Matinées musicales
10.45 a.m.—CHRC CKAC— Grande Soeur
10.15 a.m.—CHRC— Musique de concert
10.30 a.m.—CKCV—Au Music-hall
11.00 a.m.—CBF CBV CBJ—Voulez-vous savoir, Madame ?
11.15 a.m.—CHRC—Programme varié
11.15 a.m.—CBF CBV CBJ—Musique symphonique
11.45 a.m.—CKCV—Grands chanteurs
11.50 a.m.—CHRC— Tangos du jour
12.00 midi—CBV— Nouvelles de la BBC
12.00 midi—CKAC— Allons, c'est parisien
12.30 p.m.—CKCV— Musique du diner
12.30 p.m.—CBF CBV CBJ— Louis Francoeur
1.00 p.m.—CBF CBV CBJ— Orchestre de Ben Bernie
1.00 p.m.—CKCV— Nouvelles du Soleil
1.00 p.m.—CKAC— La famille Gauthier
1.15 p.m.—CBF CBV CBJ— Radio-journal
1.15 p.m.—CHRC— Causerie prononcée au déjeuner du club Rotary
2.00 p.m.—CBF CBV CBJ CKCV— Chantons avec France-Canada
2.15 p.m.—CBF CBV CBJ— La Rue principale
2.15 p.m.—CKCV— Musique tzigane
2.45 p.m.—CKAC— Valses
3.00 p.m.—CKAC— Musique de chambre
3.00 p.m.—CBF CBV CBJ—Les chefs-d'oeuvre de la murique
3.45 p.m.—CBF CBV CBJ— Causerie sur l'hygiène, avec le Dr L.-P. Poliquin
3.45 p.m.—CKAC WABC— Quatuor Golden Gate
4.00 p.m.—CHRC— Un quart-d'heure avec Nicolas Amato
4.00 p.m.—CBF CBV CBJ— Fémina. Conférencière, Madeleine Kent. Sujet: la femme dans le monde sportif.
4.30 p.m.—CBF CBV— Récital de chant. — Mme Franklyn West, soprano, donnera un récital. Mlle Jeanne Valois sera au piano. Voici le programme de cette audition:
"Nymphs and Shepherd" ... Purcell
"The Little Damozel" ... Ivor Novello
Menuet ... E. Dell'Acqua
Romance ... Romberg
(Extrait de "Desert Song")
4.35 p.m.—CHRC— Quatuor vocal
5.03 p.m.—CBF CBV CBJ— Les plus beaux disques
5.30 p.m.—CBF CBV CBJ CBM— Cotes de la Bourse
5.45 p.m.—CBV— Nouvelles de la BBC
6.15 p.m.—CBF CBV BJ—Louis Francoeur
6.30 p.m.—CBV— Intermède musical
6.45 p.m.—CBF CBM— Allan Reid, organiste
7.00 p.m.—CBF CBV CBJ— La pension Velder
7.00 p.m.—CKAC WABC— Amos'n Andy
7.15 p.m.—CHRC— Le jazz parisien
7.30 p.m.—CBF CBV CBJ— Courrier de la BBC
7.30 p.m.—CBM— Amy Fleming, contralto
7.30 p.m.—CHRC CKAC— Nazaire et Barnabé
7.45 p.m.—CKCV— Germaine et ses chansons
7.45 p.m.—CBF CBV— Causerie — M. Gérard Morrisset, directeur de l'enseignement du dessin dans la province de Québec, occupera la tribune de "Notre Héritage canadien". M. Morrisset, dont on connait les travaux sur les arts, rappellera ce qui s'est fait jusqu'ici dans ce domaine au Canada français.
8.00 p.m.—CKAC WABC— "Big Town", avec Edward G. Robinson et Ona Munson
8.00 p.m.—CBM— Les Cordes symphoniques dirigées par Alfred Wallenstein
8.00 p.m.—CBF CBV CBJ— Airs d'opérettes
8.30 p.m.—CBF CBV CBJ CBM— Snyder et Ross, pianistes
8.30 p.m.—CHRC— Radio-Lacordaire
8.40 p.m.—2RO4, 25.4 m. Extraits d'opéras de Wagner (Rome)
9.00 p.m.—CBF CBV CBJ CBM—Sur les ailes de l'harmonie
9.00 p.m.—CKCV— L'Heure de la Rive-Sud
9.30 p.m.—CBF CBV CBJ— Concert d'orchestre. — La Société Radio-Canada diffusera de ses studios de Québec un concert d'orchestre sous la direction de M. J. Robert Talbot. Mlle Rolande Dion, soprano, sera la soliste; elle chantera La Chanson des Cloches, l'Absente et Nymphes et Sylvains Voici le programme complet de cette audition:
Sur la Volga ...
L'orchestre
La Chanson des Cloches ... Fourdrain
Rolande Dion
Souvenir ... German
L'orchestre
L'Absente ... Chaminade
Rolande Dion
Poupée Valsante ... Poldini
L'orchestre
Nymphes et Sylvains ... Bemberg
Rolande Dion
Finale de la 5ième Symphonie ... Haydn
L'orchestre
10.00 p.m.—CKAC— Lanny Ross, ténor
10.00 p.m.—WABC— Orchestre de Glenn Miller
10.00 p.m.—CBF CBV CBJ— Refrains d'hier et d'aujourd'hui
10.30 p.m.—CHRC— Gilbert Darisse et son orchestre
10.30 p.m.—CBF CBV CBJ CBM— Concert d'orchestre dirigé par Eugène Chartier
10.30 p.m.—CKCV— Nouvelles du Soleil
11.00 p.m.—CHRC— Informations de l'Evénement-Journal
11.00 p.m.—CBF CBV CBJ CBM CKCV— Radio-journal
11.00 p.m.—WABC— Commantaires sur l'actualité
11.15 à 1.00 a.m.—CKAC WABC— Orchestres de danse
11.15 p.m.—CBM— Deux pianos
11.15 p.m.—CHRC CKCV— Musique de concert
11.30 p.m.—CBV CBF CBJ CBM— Orchestre de Luigi Romanelli
11.30 p.m.—CHRC— Trois voix en harmonie
11.57 p.m.—CBF CBV CBJ CBM— Bulletin de la presse canadienne.

ECOUTEZ, DEMAIN
Mercredi, 29 mai

7.30 a.m.—CBF CBV CBJ CBM— Radio-journal et intermède musical
8.00 a.m.—CHRC— Informations de l'Evénement-Journal
8.00 a.m.—CBF CBV CBJ CBM— Radio-journal
8.15 a.m.—CHRC— Prière du matin
8.15 a.m.—JCBM— "Do you remember"
8.45 a.m.—CKAC— Voisinons
9.05 a.m.—CBF CBV CBJ CBM— Happy Jack, chanteur
9.15 a.m.—CBM— Orchestre d'Irving Miller; Dorothy Rochelle, chanteuse
9.15 a.m.—CBF CBV CBJ— Madame est servie
9.30 a.m.—CBF CBV CBJ— Les chansons que vous aimez
9.30 a.m.—CBM— Le quatuor Armchair
9.45 a.m.—CBM— Edward MacHugh, chanteur
10.00 a.m.—CHRC— Nouvelles du Soleil
10.00 a.m.—CBF CBV CBJ— Vie de Famille
10.15 a.m.—CKCV— Invitation à la danse
10.15 a.m.—CHRC— Musique de concert
10.15 a.m.—CBF CBV CBJ— Courrier-confidences
10.30 a.m.—CBF CBV CBJ— Quelles nouvelles, avec Jovette
10.30 a.m.—CHRC— Tangos et rumbas
10.30 a.m.—CKAC— L'Heure récréative
10.45 a.m.—CHRC CKAC— Grande Soeur
11.00 a.m.—CBF CBV CBJ— L'Heure symphonique
11.05 a.m.—CKCV— A votre service, MM. Dames
11.30 a.m.—CHRC— Orgue et piano
11.45 a.m.—CKCV— Extraits d'opéras
12.00 midi—CHRC— La chanson de Paris
12.00 midi—CBF CBJ— "Strings that sing"
12.00 midi—CKAC— Allons, c'est parisien
12.00 midi—CBM CBV— Nouvelles de la BBC
12.15 p.m.—CHRC— Musique militaire
12.15 p.m.—CBF CBV CBJ— "The Southernaires"
12.30 p.m.—CHRC— Jay Wilbur et son orchestre
12.30 p.m.—CBF CBV CBJ— Version française des nouvelles de la BBC
12.45 p.m.—CKAC— Variétés internationales
12.45 p.m.—CBM— Le trio Toronto
1.00 p.m.—CKCV— Nouvelles du Soleil
1.00 p.m.—CBV— Récital de piano
1.15 p.m.—CBF CBV CBJ— Radio-journal français
1.30 p.m.—CBF CBV CBJ— Le Réveil rural
1.45 p.m.—CKAC— Le Monde féminin
2.15 p.m.—CBF CBV CBJ— La Rue principale
2.15 p.m.—CKAC— Richard Himber et son orchestre
2.30 p.m.—CKAC— L'Heure de l'opéra
3.00 p.m.—CBF CBV CVBJ— Les chefs-d'oeuvre de la musique
3.30 p.m.—CKAC WABC— Jack Leonard, chansons
3.30 p.m.—CHRC— L'Orgue enchanté
3.45 p.m.—CKAC— Ensemble Curtis
4.00 p.m.—CKCV— Le Dilettante
4.00 p.m.—CHRC— Ray Ventura et ses collégiens
4.00 p.m.—CBF CBV CBJ— Fémina. On entendra : A la manière de Jovette, avec Jovette
4.30 p.m.—CBF CBV CBJ— Mlle Marguerite Paquet, contralto, donnera, des studios de Québec, un récital dont voici le programme:
Te Souviens-tu ... Godard
Le Secret ... Fauré
"Be the best of whatever you are" ... J. Barnes Wells
Lied des roses ... Franck
Nuage ... Dubois
5.00 p.m.—CBF CBV CBJ— Les plus beaux disques
5.15 p.m.—CKCV— L'Oncle Jean
5.30 p.m.—CBF CBV CBJ CBM— Cotes de la Bourse
5.45 p.m.—CBM CBVB— Nouvelles de la BBC
6.00 p.m.—CBF— Sunny James et son orchestre
6.15 p.m.—CKAC— Alec Randolph et son orchestre
6.15 p.m.—CBF CBV CBJ— Louis Francoeur
6.30 p.m.—GSD, 11.75 meg., 25.5 m. "Political India" (Londres)
6.45 p.m.—CBF CBV CBJ CBM— Joy Redden, organiste
7.00 p.m.—CKAC WABC— Amos'n Andy
7.00 p.m.—CBF CBV CBJ— La pension Velder
7.15 p.m.—CBM CBV— Duo de harpes
7.30 p.m.—CHRC CKAC— Nazaire et Barnabé
7.30 p.m.—CBF CBV CBJ CBM— Alexandre Brott. — Au cours du concert Alexandre Brott, violoniste et Edmond Trudel, pianiste, feront entendre une oeuvre de Douglas Clarke, "Buffoon". Ils ont de plus inscrit à leur programme, Danse Hongroise, de Kreisler, Berceuse, de L'Oiseau de Feu, de Strawinsky, et Caprice no 18, en fa mineur, de Pierre Rode.
7.45 p.m.—CBF CBVV CBJ— Un Homme et son péché
7.45 p.m.—CBM— "Over the Top" interview
7.45 p.m.—CKAC— Le Don Juan de la chanson
8.00 p.m.—CBF CBV CBJ CBM— Orchestre et solistes sous la direction de Marjorie Payne
8.15 p.m.—CKCV— Monique Soulard, pianiste
8.30 p.m.—CHRC CKAC— La Course au trésor
8.30 p.m.—CKCV— Une artiste invitée
8.30 p.m.—CBF CBV CBJ CBM— Sevillana. — Radio-Canada fera entendre le 6ième concert de la série "Sevilliana". Ce concert au rythme espagnol et sud-américain, est sous la direction d'Henri Miro. Voici les pièces au programme:
Bienvenida ... J. Ventura
Jalousie ... J. Gade
Es la Conga ... Fredo Gardoni
Alegrias ... A. Valverde
Serenata Morisca ... Chapi
Tres Rosas ... Roger et M. Draiw
Mis Amores ... P. Voultsos
Fleur d'Amour ... Jose Padilla
8.40 p.m.—2RO3, 31.15 m. Autour de l'Italie en musique (Rome)
8.45 p.m.—CKCV— Accordiana
9.00 p.m.—CBM— L'Honorable M. Norman Rogers, ministre de la Défense parlera au micro de Radio-Canada. C'est la première fois que l'Honorable M. Rogers parlera à la radio depuis son retour d'Angleterre. Il prononcera sa causerie à la séance annuelle de la Légion Canadienne à Montréal.
9.00 p.m.—CHRC CKAC— Ceux qu'on aime
9.30 p.m.—DJD, 11.77 meg., 25.4 m. "Political Cabaret" (Berlin)
9.30 p.m.—CHRC— L'Album populaire
9.30 p.m.—CBF CBV CBJ CBM— Sérénade pour cordes. — Berceuse esquimaude, une pièce du compositeur canadien Lionel Daunais, est à l'affiche de ce concert. On entendra Mlle Anna Malenfant, contralto, et l'orchestre que dirige Jean Deslauriers. Programme:
"Pale Moon" ... Logan
L'orchestre
Berceuse esquimaude ... Lionel Daunais
Anna Malenfant, contralto
Adagio ... Guillaume Lekeu
L'orchestre
"Sea Mood" ... Mildred L. Tyson
Anna Malenfant, contralto
"When Day is Done" ... Katscher
L'orchestre
10.00 p.m.—CHRC— L'Orgue du rêve
10.00 p.m.—CKAC—Lanny Ross, ténor
10.00 p.m.—WABC— Glenn Miller et son orchestre, avec Ray Eberle et Marion Hutton
10.00 p.m.—CBM— Radio-théâtre: Father O'Reilly
10.15 p.m.—CKCV— Musique de danse
10.15 p.m.—CHRC— Harry Breuer et son orchestre
10.30 p.m.—CHRC— Les Mélodies qu'on aime
10.30 p.m.—CKCV— Nouvelles du Soleil
10.30 p.m.—CBF CBV CBJ— Mon Clocher — M. l'abbé Robitaille, de la Société Royale, curé de l'Epiphanie, occupera cette tribune de Radio-Canada, — "Mon Clocher". M. l'abbé Robitaille, homme de lettres et historien, parlera de Joliette, où il a été élevé, où il a fait ses études. Le conférencier, la semaine suivante, sera M. Damase Potvin, journaliste et romancier, qui parlera de Péribonka, pays de Maria Chapdelaine.
10.45 p.m.—CKAC WABC— Orchestre de concert Columbia, sous la direction de Howard Barlow. On entendra l'oeuvre d'un jeune compositeur américain, Paul Creston, intitulée "Two Choric Dances", et Symphonie No 2, en la majeur, (K134), de Mozart
10.45 p.m.—CBF CBV CBJ CBM— Orchestres de Don Turner et Mart Kenny
11.00 p.m.—CHRC— Informations de l'Evénemetn-Journal
11.00 p.m.—CBF CBV CBJ CBM CKCV— Radio-journal
11.15 p.m.—CHRC CKCV— Musique de concert
11.15 à 1.00 a.m.—CKA WABC— Orchestres de danse
11.30 p.m.—CHRC— Quatuor vocal
11.30 p.m.—CBM— "Dancing Strings"
11.30 p.m.—CBF CBV CBJ— Orchestre de danse
11.45 p.m.—CHRC— Danses modernes
11.57 p.m.—CBF CBV CBJ CBM— Radio-journal

Annonces classées

TARIF
des annonces classifiées L'EVENEMENT - JOURNAL
Tél. 7116

1 insertion — 25 mots ou moins . . .35
chaque mot additionnel 02

Annonce classée avec titre en gros caractère (chaque titre comptant pour une ligne) 25
Annonce classée avec vignette: double tarif, 6 insertions consécutives pour le prix de 4 insertions moins 15%

26 insertions consécutives pour 4 fs le prix de 6 insertions.

Contrat d'un an, 45 fs le prix de six insertions.

Les annonces venant de l'extérieur et réclamant un casier devront être accompagnées de .05 pour frais d'expédition du courrier.

Les avis de naissances, décès, fiançailles, mariages, services anniversaires, grand'messes, remerciements pour sympathies, etc., seront chargés à $1.00 l'insertion selon la formule ordinaire et chaque mot additionnel: .02; exception est faite cependant pour les annonces de faveurs obtenues qui seront chargées à 0.50 l'insertion. Dans les notes sociales, carnet mondains, etc., ces avis seront chargés à $1.50 l'insertion.

Nous n'acceptons aucun avis de naissance, fiançailles, mariages, décès par téléphone. Il en est de même pour les avis de non-responsables.

Prix de l'abonnement à l'Evénement-Journal, Québec et Lévis; $6. par année, $3.00 pour 6 mois; $1.50 pour 3 mois. A la campagne: $5. par année, $2.50 pour 6 mois, $1.25 pour 3 mois.

AUTOMOBILES A VENDRE

LE MEILLEUR ENDROIT A QUEBEC
Pour les meilleurs chars usagés
Aux plus bas prix jamais offerts, aux conditions de paiement les plus faciles.

Chevrolet	roadster	1931	1137C	$100.
Chevrolet	sedan	1936	1131B	425.
Chevrolet	sedan	1937	1062A	490.
Chevrolet	sedan	1938	1119B	630.
Chevrolet	coach	1939	1166A	695.
Ford	sedan	1937	940	440.
Ford	sedan	1938	1155A	575.
Plymouth	coupé	1934	1123B	225.
Plymouth	sedan	1935	1176B	375.
Plymouth	coach	1936	987	390.
Plymouth	coach	1938	1158A	550.
Oldsmobile	sedan	1937	1170A	525.

Plusieurs de ces voitures avec licences 1940.

SPECIAUX
HUDSON sedan 1936 No 1185B . . . . 425.
BUICK sedan 1934 No 1264A . . . . 350.
HUDSON coach 1938 No 1263A . . . . 590.
Plusieurs de ces voitures avec licences 1940.

J.-L. DROLET
Automobiles Limitée
Sur notre terrain, Boulevard Charest, Entre Dorchester & Caron.
TEL.: 4-3591
1 mai-26fs-12H-20876

SPECIAUX DE MAI

CHEVROLET	Coach 1933 No 102A	$225.
DeSOTO	Sedan 1929 No 188	70.
FORD	Coach 1931 No 34	95.
FORD	Sedan 1935 No 93A	325.
DOOVER	Panel 1929 No 156	90.
CHEVROLET	Camion 1930 No 124A	65.
DODGE	Stake Body 1931 No 44	150.
BUICK	Coupé 1931 No 79A	70.
CHEVROLET	Sed. 7 Pass. 1938 No 42	675.
AUSTIN	Panel 1938 No 1029	395.
PLYMOUTH	Sedan 1934 No 1019	225.
CHEVROLET	Coach 1934 No 104A	295.
PLYMOUTH	Coach 1929 No 1036A	80.
OLDSMOBILE	Sedan 1936 No 4A	425.

Assortiment complet des modèles 1932 à 1939, dans les marques populaires, vendus avec la fameuse garantie

R. & G. LAURENRIDE AUTO INC.
25, RUE DORCHESTER
TEL.: 8181
1 mai-26fs-12H-20877

WILLYS SEDAN de luxe, modèle 1938, à vendre à sacrifice. Cause départ. Très bon ordre, millage seulement 10,000 milles. Comptant seulement. TELEPHONE 4-0739. 24 mai-6fs-12N-21017

APPARTEMENTS A LOUER

APPARTEMENT MONTCALM, 115 Claire-Fontaine, près Grande-Allée, 7 pièces, plus chambre de bain tuile neuf et moderne. Galerie: Service de conciergie, garages, tél. 2-2762 ou 2-7476. 4 mai-26fs-5B-20896

ARTICLES DE MENAGE

VENTE PRIVEE au Château Saint-Louis, appartement 504, mardi et mercredi 28 et 29 mai, de 10 h. 30 a.m. à 1 h. p.m., et de 2 h. 30 p.m. à 6 h. p.m. Meubles antiques, argenterie, verrerie, radio, etc. 25 mai-3fs-8B-21027

ANIMAUX PERDUS

CHIEN PERDU. — Perdu un petit chien, genre Fox, portant à son collier la licence 1129. Prière de le rapporter au bureau du gérant du Claridge, à 220, Grande-Allée. Une récompense est promise. 22 mai-6fs-4P-21000

ARGENT A PRETER

ARGENT A PRETER
sur 1ère hypothèque. S'adresser
L.-E. Fortier, N.P.
97, DE L'EGLISE, tél.: 9450. Rés., 4-5812 Sav.-1an-7R-20748

CHAMBRES A LOUER

BELLE GRANDE CHAMBRE, boudoir avec commodités pour une ou deux personnes. Aussi petite chambre meublée en neuf. Bain et téléphone dans famille distinguée sans enfant. S'adresser à 85 d'AIGUILLON. 24 mai-6fs-27B-21015

COTTAGE A LOUER

LAC ST-JOSEPH: cottage de 9 pièces à louer meublé pour la saison d'été, éclairage électrique, eau courante et plage de sable. Adresse: R.-H. DODDRIDGE téléphone: 2-4784 ou 7408. 28 mai-6fs-38P-21038

DIVERS A VENDRE

SABLEUSE USAGEE A VENDRE. — Sableuse usagée pour planchers, en bon ordre, moteur alternatif, largeur 14 pouces. S'adresser S. BRASSARD, 39, avenue Moncton, Tél. 1341. 23 mai-6fs-43N-21014

ELEVES DEMANDES

ANGLAIS, FRANÇAIS STENOGRAPHIE comptabilité — Cours commercial complet classique et préparation pour brevet et tous les examens de la province. INSTITUT J. THOMAS, No 25, rue St-Stanislas, (angle rue St-Jean). Tél. 2-7490. 11 m.-26fs-46R-20938

MISS STURTON, 93 Crémazie, tél.: 9571 Cours anglais. Spécialité: heure au goût de l'élève, enseignement garanti, sténographie et clavigraphie bilingues. Traduction faite sur demande. 30 av.-mar.jeu.sam.au 27juin-46R-20869

MISS ALLEN, PROFESSEUR D'ANGLAIS, annonce qu'elle est déménagée de 196 St-Jean à 71 rue d'AUTEUIL. 21 mai-mar. jeu.sam. au 18 juil 46R-20991

GLACE — GLACE

ECONOMISEZ! PROFITEZ du service Holden supérieur; glace pure, sanitaire, vendue au morceau par bons ou au mois. Demandez nos prix. Tél: 2-5770, RUE CHAMPLAIN, Québec. 16 mai-26fs-R-20960

GARCONS DEMANDES

GARÇON DEMANDE comme assistant à la cuisine. S'adresser ROYAL QUEBEC GOLF CLUB, Boischatel, P. Q. 28 mai-3fs-65B-21042

HOMMES DEMANDES

MECANICIENS et TOURNEURS demandés. Téléphoner ZONE 5, 700, Lévis DAVIS Shipbuilding Co. Lauzon. 24 mai-6fs-65B-21018

3 VOYAGEURS demandés, qualifiés pour vendre spécialité dans le détail, pour Québec. Base salaires, commission. Ecrire P.-M. LACOMBE, gérant, 5 Franklin, Québec. 25 mai-3fs-65B-21033

VENDEURS
dans
l'automobile
demandés
Pour comté de Portneuf
Dans l'une des plus belles lignes

Pontiac-Buick et Camions G.M.C.

S'adresser à

LOUIS CARIGNAN
St-Casimir, Tél. 38
28 mai 6fs-65B-21041

LINGERIE DE SECONDE MAIN

MONTREAL JOBBING
21-21½ ST-JOSEPH, QUEBEC.

ECRIVEZ de suite pour notre catalogue Printemps-Eté 1940 gratis. Aucun autre magasin honnête ne peut vous offrir de meilleures marchandises à plus bas prix. Nous avons des milliers de clients satisfaits et comptons que vous serez assez avisé de nous consulter pour vos achats de linge neuf ou de seconde-main. Ecrivez de suite. Prenez votre intérêt. 25 sept.-1an-43R-19803

Catalogue gratis
PROCUREZ-VOUS notre intéressant catalogue 1940 linge seconde main et neuf avec prix gros et détail. Si vous n'êtes pas satisfait des commandes nous retournons votre argent. Profitez de cette offre. La Compagnie D. ASH, 30 St-Joseph, Québec. 8 mai-26fs-CDH-20914

MAISON DE CAMPAGNE

NEUVILLE, cottage à louer ou à vendre, 6 chambres, large verandah, électricité et eau, près de la route nationale, dans le village. S'adresser Dr TANCREDE FISET, 809 St-Vallier. Tél. 3-0831. 25 mai-6fs-82B-21026

MAGNIFIQUE RESIDENCE D'ETE à vendre ou à louer, située près du Jardin Zoologique à Charlesbourg. Grand terrain, beau bocage, améliorations modernes. S'adresser à G. PARE, 7, de la Chapelle. Tél.: 3-1290. 25m.-6fs-82B-21030

MATERNITE

HOPITAL DE LA MISERICORDE—Epreuve du feu, site salubre, confort moderne, maternité, 3 catégories, salle commune, chambres semi-privées, chambres privées, internes en permanence, médecin au choix pour malades privés et semi-privés. Sécurité d'hôpital, réactions sérologiques, traitements toutes affections. Avantages religieux. Demandez admission à l'avance. Discrétion assurée. Mère DIRECTRICE, 682, CHEMIN STE-FOY, Québec. 25 mai-26fs-Mat.R-21019

MEDECIN

DR CHARLES RINFRET. — Voies génito-urinaires. Médecine générale et petite chirurgie. Traitements électriques, maladies vénériennes. 59 ST-JOSEPH, App. 101. Heures de bureau: 10 h. à 11 h. a.m., 2 à 4 h. p.m., le soir de 7 h. à 8 h. TEL. 4-4061. 8 mai-26fs-CDR-20912

NETTOYAGE

TEINTURERIE MATHIEU LTEE
Pressage, Nettoyage, Teinture
15, St-Albert Tél.: 4-1600
11 mai-26fs-H-20941

Achetez les marchandises annoncées dans L'EVENEMENT-JOURNAL

MOTS CROISÉS

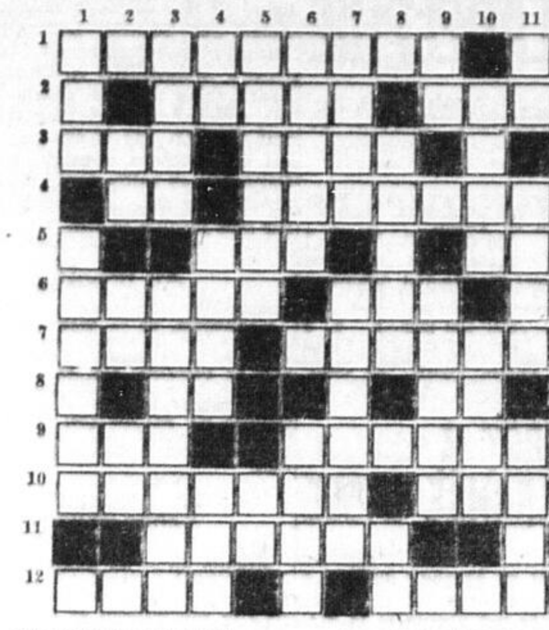

HORIZONTALEMENT

1.—Qui n'ont pas confiance aux femmes — Fut changée en vache par Jupiter.
2.—Instrument à corde muni de plusieurs pédales — Atomes actifs.
3.—Eut chaud — Fer (anglais).
4.—Interjection — Résidu de la fenaison.
5.—Toujours verts — Fatigué.
6.—Aumône — Graminée — Particule.
7.—L'ensemble de ceux que l'on classe d'après une parenté biologique. — Gros oiseau de mer.
8.—Abréviation de comté — Note de la gamme.
9.—Tête d'une tige de blé — Fera de rien.
10.—Agglomération d'états sous un même gouvernement — Qui est utile.
11.—Dont on se sert souvent — Du verbe être.
12.—Adverbe indiquant la manière d'aller — Prénom féminin.

VERTICALEMENT

1.—Introduit — Partie de l'oeil.
2.—Semi-voyelle — Symbole du baryum — Après-midi.
3.—Roi de Perse — Partie du crâne.
4.—Semi-voyelle — Petite île — Allez.
5.—Qui garnit le bout des pieds des animaux — Du verbe rire.
6.—Ville de Belgique rendue célèbre par une victoire des Canadiens — Caveaux où l'on conserve le vin.
7.—L'un des gaz rares — Dans laquelle on renferme l'argent.
8.—Opposé de roturier.
9.—Conditionnel — Que l'on a portées au pouvoir.
10.—Prénom masculin — Où l'on fait le feu.
11.—Préfixe privatif — Ville de France — Mesure de surface métrique (pluriel).
12.—Tenta — L'un des points cardinaux. — Lettre de l'alphabet russe.

Solution du problème d'hier

H	O	R	O	G	R	A	P	H	I	E
E	T	E	T	A	■	T	O	U	R	S
G	I	D	E	■	C	H	I	N	E	S
E	T	I	R	E	R	■	R	E	N	A
L	E	S	■	G	A	R	E	■	E	R
I	■	E	T	A	T	I	S	E	■	T
E	D	■	A	L	E	T	■	C	L	E
N	I	E	R	■	R	E	V	O	I	R
N	E	P	E	T	E	■	A	U	N	E
E	G	A	R	A	■	M	I	T	O	N
S	E	R	A	N	C	E	R	E	N	T

MOTOCYCLETTES

MOTOCYCLETTE Harley Davidson 1940 De Luxe, ayant servi une semaine, licence 1940, à vendre ou échanger pour automobile. Occasion exceptionnelle. Visible à 56 Dollard, de 5 à 6 heures p. m. Tél.: Jour 8394, soir, Loretteville zone 8002. 23m.-6fs-85B-21043

OBJETS PERDUS

PERDUE. — Hier soir, entre 7 et 8 h., une montre en or, de 11, rue Burton, jusqu'à l'église St-Coeur de Marie, par la rue Scott. Récompense promise à la personne qui rapportera à 11, rue Burton. 28mai-1fs

PROPRIETES A VENDRE

Edifice "L'Evénement"
30-32 RUE DE LA FABRIQUE—30"x100". 4 étages et cave, façade sur deux rues; excellent poste pour commerce de touristes, magasins, restaurant bureaux, petits appartements, chambres, etc. Prix attrayant avec conditions très faciles. S'adresser: "LE SOLEIL", Phone 7131.

REPARATIONS DE MATELAS

MATELAS, SOMMIERS, MEUBLES L. ROUSSEAU
486, 3ième Avenue Tél.: 4-1480
17 mai-26fs-RepH-20974

SERVANTE DEMANDEE

JEUNE FILLE parlant anglais pour ouvrage de maison le matin seulement, petite famille, dans quartier Montcalm. Ecrire Case 449, "L'Evénement-Journal". 27 mai-2fs-104B-21040

VOLAILLES

Poussins certifiés
AVICULTEURS confiez-nous votre commande pour poussins, poulettes, cochets d'un jour P. R. B et votre succès est assuré. Liste de prix sur demande. COUVOIR COOPERATIF CERTIFIE, ST-PIERRE, I. O., Co. MONTMORENCY, M. Oscar Ferland, sec. 4 mai-26fs-112B-20895

Funérailles de Mme Rom. Chassé

St-Anaclet, (D. N. C. L.) — Devant une grande affluence de parents et d'amis, ont été chantées, jeudi matin, les funérailles de Mme Romuald Chassée, née Eugénie Lavoie, décédée lundi dernier, à l'âge de 73 ans. Elle était la mère de Me Alphonse Chassé, avocat de Rimouski.

Le service fut chanté par M. l'abbé Emile St-Pierre, et MM. les abbés Théodule Desrosiers et Gérard Plourde agissaient comme diacre et sous-diacre. Dans le choeur l'on remarquait M. le chanoine Adolphe Tremblay, curé de Rimouski, M. le chanoine Perron, ancien curé de Lac-au-Saumon, qui chanta la levée du corps. MM. les abbés David D'Auteuil, Omer D'Amours, Rosario Lebrun, Paul-Emile Dubé, Patrice Gallant, Albert Ouellet, Auguste Lavoie, René Roy, David Roussel et Gérard Plourde.

Le corps était porté par MM. Marcellin Heppell, Arthur Proulx, J.-E.-D. St-Laurent, Auguste Bouillon, Florian Fournier et Elzéar Ross.

Dans le cortège funèbre, l'on remarquait Mtre Paul-Emile Gagnon, maire de Rimouski, MM. les avocats R.-E. Asselin, Alphonse Garon, Arthur Gendreau, Jean-Baptiste Desjardins, protonotaire, Arthur St-Onge, Charles D'Anjou, MM. les notaires Gleason Beldile, Marc-André Fillion, MM. Léo Lévesque, Martin-J. Lepageé Rodolphe Côté, André-Albert Ross, Camille Parent, Dr A.-A. Dubé, R.-O. Gilbert, et nombre d'autres.

La défunte fut inhumée dans le cimetière paroissial de St-Anaclet.

Retraites fermées
Maison Notre-Dame du Cénacle

Du 3 au 6 juin retraite pour jeunes filles.

Du 10 au 13 juin, retraite pour dames.

Pour renseignements ou inscription s'adresser aux Missionnaires de l'Immaculée-Conception 651, rue St-Cyrille, Québec. Tél. 9210.

BINGO

CE SOIR à 8 h. 45, salle St-Pierre, grand bingo exceptionnel; tirage d'un prix d'une valeur de $95.00; 40 tours pour 25c; 10 tours gratis avec prix de $1.00.

DEMAIN SOIR à 8 h. 30, grand bingo, à la salle paroissiale des Saints-Martyrs-Canadiens. On jouera 40 tours pour $0.25. Les prix ordinaires seront très variés et auront une valeur d'au moins $1.00.

—o—

A LA TOUR.— Le bingo de l'Oeuvre des Vendeurs de journaux, aura lieu jeudi au lieu de vendredi soir cette semaine; 40 tours pour 25c; riche prix de présence. Rendez-vous pour 8h. 45 précises.

Obsèques de M. Verret à Loretteville

Mardi, le 14 mai, en l'église de Loretteville, eurent lieu les imposantes funérailles de M. Hector Verret, ex-boucher, époux de dame Claire Picard, décédé à l'hôpital St-François d'Assise, à l'âge de 48 ans.

A l'église, remplie de fidèles et revêtue de ses plus riches tentures de deuil, la cérémonie funèbre fut très solennelle. M. l'abbé Wilfrid Caron, curé, fit la levée du corps et chanta le service assisté de MM. les abbés Lucien Gariépy et J. Rochette, vicaire, qui agissaient respectivement comme diacre et sous-diacre.

A l'orgue, la chorale exécuta la messe de requiem en grégorien et des motets furent rendus comme suit: "Jesu Salvator", par M. Louis Chantal, "Pie Jesu", de Gounod, par M. Maurice Picard, "De Profundis", par MM. Jos. Pageau et Alphonse Savard.

M. l'abbé Jules Dubeau, organiste, touchait l'orgue.

Au départ du cortège, le deuil était conduit par son fils, Paul-Henri Verret, ses beaux-frères, MM. J.-B. Renaud, Arthur Durand, Gérard Proulx, M. Paul-Henri Cantin, Albert Paquet, Paul-Emile Parent, Georges Picard, Ebrahim Picard, de Montréal, Roméo Picard, Origène et Emile Picard, ses neveux, MM. Jean Renaud, Paul Dumont, Georges Boutet, Robert Dumont, Raymond, Gérard Proulx, Jean-Guy, Yvon et Bruno Picard, Marcel Parent, ses oncles, MM. John Kelly, Alphonse Picard; ses cousins, MM. D. Barbeau, Lauréat Picard, Patrick Kelly, Ernest Pageau, Léandre Chamberland, William Picard, J.-B. Bureau.

Dans l'imposant cortège, on remarquait: M. Alfred Blondeau, maire de Loretteville, MM. J.-H. Vincent, et Gérard Gros-Louis, MM. Louis Genois, Joseph et Ph. Maugé, Robert Lainé, J. Renaud, Art. Boivin, Emile Paul, Alex. Picard, Alex. Sioui, Alph. Duchesneau, O. Renaud, George White, O. Verret, Ed. Durand, M. Bédard, Ern. Durand, Ludger Verret, L.-P. Renaud, Wilfrid Darveau, E. Rhéaume, F. Sioui, F. Lainé, Alex. Sioui, C.-A. et Achille Durand, U. Bédard, Chs Falardeau, Jos. Langlais, O. Falardeau, Delphis Garneau, H. Vézina, R. Falardeau, J.-E. Légaré, O. Renaud, Raz. Sioui, C.-E. Savard, Robert Plamondon, Paul-Emile Renaud, Albert Gros-Louis, Abraham Sioui, Michel Sioui, Paul-Emile Duchesneau, Ludger Bastien, A. Blondeau.

Après le service le cortège se reforma nombreux pour accompagner la dépouille mortelle jusqu'au cimetière de la paroisse où se fit l'inhumation dans le lot de la famille. M. l'abbé Wilfrid Caron récita les dernières prières.

La direction de ces imposantes funérailles avait été confiée à la maison J. Bouchard et Fils, 54, 5e rue, Limoilou.

J.-C. Lemieux, J.-M. Boulet, H. Durand, Ad. L'Heureux, J.-B. Parent, Jos. Drouin, D. Rochette, F. Sanfaçon, Alf. Parent, Ed. Garneau, M. B. Barry, J.-B. Auclair, Hector Vincent, L. Vézina, E. Duchesneau, Cy. Bastien, D. Gros-Louis, Sam. Picard, Maxime et Ernest Sioui, Léo Denaud, A. Cloutier, Jules Martel, Art. Verret, Edgar White, Jos. Martel, Alex. Rochette, F. Mercier, Aluph. Picard, Jos. Robitaille, Albert Savard, Chs-Auguste Bédard, Arthur et Léo Chartré, M. Sioui, D. Renaud, A.-M. Soui, Art. Rochette, Eugène Verret, Pierre Renaud, Cléophas Gingras, Jean Larue, Albert Sioui, Aimé Romain, Gérard Bastien, Albert Vincent, Léopold Gagné, J.-B. Cloutier, J. Maheux, Nap. Barbeau, H. Laflamme, de St-Félicien, Ls Rhéaume, Henri Sioui, Philippe Kelly, Ovide Sioui, Antonio Beaulieu, Georges - N. Gros-Louis, Jos. Falardeau, Pierre Boivin, Ernest Savard, Robert Durand, A. Sanfaçon, Alex. Pageau, G.-O. Durand, Lucien Drolet, Georges Alf. Sioui, Rolland et Paul - Henri Picard, Eug. Rheaume, Bruno Drolet, Paul - Aug Lainé, J. Bédard, J. Pépin, Emery Sioui, G. Blondeau, Magloire Falardeau, Philippe Lapierre, ainsi que plusieurs autres dont les noms nous échappent.

Bel hommage à la mémoire de Mme L. Juneau

D'imposantes obsèques ont été faites mercredi, le 15 mai, à St-Sauveur, à la mémoire de Mme Louis-Philippe Juneau, née Adrienne L'Heureux, décédée le 12 courant, à l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang, à l'âge de 41 ans et 3 mois. La défunte était l'épouse de M. L.-P. Juneau, assistant-gérant de la Shell Ol. Cie of Canada, pour Québec.

Une foule nombreuse comprenant toutes les classes de la société, a voulu s'associer à la famille dans son deuil et participer à l'ultime témoignage d'estime et de sympathie rendu à la mémoire de la regrettée disparue.

A l'église, la cérémonie fut très imposante. Le R. P. Renaud, O.M.I., a fait la levée du corps. Le R. P. Sarazin, O. M. I., a chanté le service, assisté des RR. PP. Gélinas, O. M. I., et Crépault, O. M. I., comme diacre et sous-diacre.

Au départ du cortège à la maison mortuaire, le deuil était conduit par son époux, M. Louis-Philippe Juneau; ses fils, MM. Laurent et Robert Juneau; son fils adoptif: M. André Juneau; son père, M. J.-B. L'Heureux; son frère, M. Aurélien L'Heureux; ses beaux-frères, MM. Conrad Pagé, Odilin Garant, F.-X. Juneau, Arthur, Joseph et Léon Juneau, Dr J.-F. Routhier, de Charny, C. D., Josaphat Robitaille; ses neveux, MM. Philippe et Roméo Robitaille, Raymond et Guy Pagé; ses oncles: MM. Edouard Blais, Elz. Valcourt, Joseph Gingras, ses cousins, MM. Amédée Blais, Arthur et Gérard Gingras, Ernest Gravel, Alphée Lachance, Maurice Juneau, Adélard Blouin, Paul Paquet, Joseph Ménard.

A la suite de la famille, on remarquait: MM. G. Tardif, M. Robitaille, Armagh Côté, HonoréH Côté, Dr Alf. Simard, L. Blouin, P. Saucier, J.-A. Blouin, O. Lortie, A. Frenette, O. Auclair, G. Drolet, J. Côté, Adélard Laliberté, W. Aubin, T. Poitras, O. Bacon, G. Marchand, L. Verreault, G. Chouinard, J. Plamondon, R. Pichette, O. Boivin, J. Chouinard, P. Warren, P.-E. Chouinard, V. Paquet, Alf. Paquet, G. Therrien, R. Portelance, J. Jobin, A. Audy, L. Parent, J. Ross, R. Vallerand, R. Gauthier, M. Noel, A. Dumas, L. Carreau, A. Lajeunesse, E. Giguère, J. Fortin, M. Avard, A. Boivin, R. Thibault, P. Marcoux, G. Robitaille, J. Ernest, E. Cadorette, A. Paquet, Ed. Paquet, A. Trépanier, Jos. Coulombe, G. Paquet, Alfred Marois, C.-H. Falardeau, R. Langlois, B. Bouffard, Zoël Fiset, Art. Fiset, H. L'Heureux, Chs Gauvin, Chs - Aug. Bélanger, J.-C. Tremblay, Oct. Côté, Gaud. Drolet, Alphonse Dalgie, J.-A. Blouin, Edmond Paquet, Alf. Beaulieu, J. Mallard, E. Blanchet, R. Pagé, J. Clavet, F. Larsen, W.-J. Triggs, P. Lachance, M. Larochelle, R. Thivierge, J. Pichette, Alf. Carbonneau, L. Ernest, Wilf. Cantin, J.-B. Dugas, Louis Paradis, A. Drolet, E. Martel, H. Hawey, V. Picard, Camille Cloutier, Philippe Hamel, Oct. Gaboury, J. Vézina, D. Delisle, E. Denis, Théodore Guay, Jules et Gérard Dion, Alb. Picard, A. St-Hilaire, R. Blanchet, J.-A. Auclair, L. Avard, J.-B. Laplante, J.-M. Blanchet, J.-E. Fortier, Ph. Lapointe, J.-B. St-Laurent, V.-L. McBain, J.-O. Savard, E. Tremblay, Paul Gingras, J. Avard, P. Picard, A. Podesto, A. Fortier, J. Guillemette, R. Hallé, J.-N. Ménard, A. Lelièvre, G. Rancourt, J.-L. Ménard, MaMrcel Long, R. Jobin, Gérard Fiset, P. Morin, R. Allard, G. Martel, A. Chabot, R. Morand, R. Piteau, Ed. Vézina, Ant. Ratté, M. Chantal, Robert Poitras, H. Laverdière, H. Trépanier, E. Boivin, A. Cantin et une foule d'autres.

L'inhumation eut lieu au cimetière St-Charles.

La maison Wilfrid Laberge avait la direction des funérailles.

Funérailles de M. Jos. St-Pierre

St-Cyrille de l'Islet, (D. N. C.) — Un émouvant témoignage de sympathies a été rendu à M. Joseph St-Pierre (Aug.), époux de Dame Irène Duval, décédé le 27 avril, à l'âge de 53 ans et 4 mois, après une maladie soufferte avec résignation à la volonté de Dieu. Il a fait courageusement le sacrifice de sa vie entouré des membres de sa famille.

Un imposant cortège de parents et d'amis s'était formé à la résidence du défunt pour faire escorte à la dépouille mortelle jusqu'à l'église. La levée du corps fut faite par M. le curé Adélard Gagnon.

Le service fut chanté par son frère, le Rév. Père Auguste St-Pierre, des Pères Blancs. La chorale paroissiale a très bien rendu la messe des morts, sous la direction de M. Napoléon Allaire. A l'orgue, Mlle Laurette Kirouac. Le corbillard était conduit par M. Auguste Thibault. Portait la croix, M. Abel Fournier. Les porteurs du cercueil étaient: MM. Alphonse Richard, Alfred Bernier, Joseph Thibault, Léonce Thibault, Georges Gagnon et Emile Duchesneau.

Il laisse pour pleurer sa perte, son épouse, née Irène Duval; ses enfants, Annette, Roger et Thérèse, Robert, Auguste, Joseph, Ls-Jacques, Pierre-Emile, Guy, Paul, Jacqueline et Constance. Il laisse aussi ses frères, le Rév. Père Aug. St-Pierre, des Pères Blancs d'Ottawa, Lucien, de St-Cyrille, Edouard, de St-Jean, de Port-Joli, Maxime, de Cap-St-Ignace, Charles et Cyrille, du Lac-St-Jean; ses soeurs, les RR. SS. Ste-Mathilde, de l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang, Québec, et Ste-Marguerite, de l'Hôtel-Dieu de Gaspé, Antoinette, Mme Pierre Morin, de St-Marcel; plusieurs beaux-frères et belles-soeurs, neveux et nièces.

Suivaient la dépouille mortelle, ses enfants, ses beaux-parents, M. et Mme Louis Duval, de St-Pamphile; ses frères et belles-soeurs, M. et Mme Lucien St-Pierre, M. et Mme Edouard St-Pierre, M. et Mme Maxime St-Pierre; sa soeur, Mme Pierre Morin, de St-Marcel; ses beaux-frères et belles-soeurs, M. Pierre Morin, de St-Marcel, M. et Mme P. Duchesneau, M. et Mme Edmond Caron, M. et Mme William Morin, de l'Islet, M. et Mme C. Pelletier, de St-Adalbert, M. et Mme Charles Duval et Gérard Duval, de St-Pamphile; ses neveux et nièces, Georges, François, M.-Ange, Colette et Gabriel St-Pierre, Laurent, Patrick et Roger Bertrand, Berthe et Alfreda Duchesneau, M. et Mme Roland Caron, Yvette, Annette, Simone Caron, Chs Eugene St-Pierre, du Cap St-Ignace, etc.

Après la cérémonie funèbre, le cortège se reforma de nouveau vers le cimetière où l'inhumation se fit dans le lot de famille.

La maison Bélanger, de l'Islet, avait la direction des funérailles.

Nos sincères sympathies à la famille.

Funérailles de Mme Zénon Ouellet

Rimouski, (D. N. C.) — En la cathédrale de Rimouski, vendredi dernier, le 17 mai, ont eu lieu les funérailles de madame Zénon Ouellet, née Mary Dumais, décédée le mercredi, 15 mai, à l'âge de 66 ans et 8 mois, et à la suite d'une très longue maladie.

Une foule considérable rendit un dernier hommage à l'épouse de M. Zénon Ouellet, contracteur de Rimouski. La levée du corps fut faite par M. le curé David d'Auteuil, de Notre-Dame du Sacré-Coeur, et le service fut chanté par M. le chanoine Adolphe Tremblay, curé de la cathédrale, assisté de MM. les vicaires Paul-Emile Dubé et Patrice Gallant, comme diacre et sous-diacre. Des messes furent dites aux autels latéraux par MM. les abbés Gérard Plourde, Guillaume Dionne, Raoul Roy et Fortunat Blanchette, professeurs au séminaire. Le chant, sous la direction de M. l'abbé Antoine Perrault, fut rendu par la chorale St-Germain, et M. l'abbé Alphonse Fortin touchait l'orgue.

Le deuil était conduit par l'époux de la défunte, ses fils, MM. Adélard, Oscar, Charles, Camille, Louis et Lorenzo Ouellet, ses filles, madame Napoléon Morin (Jeanne) et Mlle Laurette Ouellet; ses frères, MM. Evariste Dumais, de Montréal; Lucien Dumais, de St-Alexandre; Eugene Dumais, de Nazareth; son gendre, M. Napoléon Morin, de Rimouski; ses soeurs, mesdames Ernest Rousseau, de Nazareth, Alphonse Turcotte, de Notre-Dame du Sacré-Coeur, Ludger Michaud, de Ste-Anne de la Pocatière, plusieurs neveux et nièces.

Le corps était porté par M. le Dr L.-J. Morault, député de Rimouski à l'Assemblée Législative; Léopold d'Anjou, marchand, Léo Lévesque et Albert Michaud, échevins, Louis Côté, contremaître de M. Ouellet et M. Ernest Rioux, des Trois-Pistoles.

REVEILLEZ LA BILE DE VOTRE FOIE —
—et vous sauterez du lit "gonflé à bloc"

Il faut que le foie verse deux livres de bile dans l'intestin, chaque jour. Si cette bile n'afflue pas librement, vos aliments ne se digèrent pas. Ils se putréfient et se corrompent dans l'intestin. Des gaz vous gonflent. Vous vous constipez. Les poisons se répandent dans tout l'organisme et vous vous sentez abattu, déprimé et vous broyez du noir.

Un simple mouvement des intestins n'atteint pas toujours la cause; il vous faut quelque chose qui agisse sur le foie. Seules les bonnes vieilles Petites Pilules Carter pour le foie ont le pouvoir d'assurer le libre afflux de bile qui vous remettra d'aplomb. Inoffensives, végétales, douces, pour faire couler la bile, demandez par leur nom les Petites Pilules Carter pour le Foie — Carter Little Liver Pills. Refusez catégoriquement toute imitation. 25¢.

Vous apprécierez les *gardes-hôtesses* à bord du SCOUT
MAGNIFIQUE RAPIDE ECONOMIQUE POUR LA CALIFORNIE

Toutes ces gardes-hôtesses sont des infirmières diplômées actives, intelligentes et aimables n'ayant qu'un but: aider les mamans qui voyagent avec des bébés et des enfants . . . s'occuper des personnes invalides ou âgées . . . et prêter leur assistance à tous ceux et celles qui à bord du *Scout* peuvent avoir besoin de leur service amical et gratuit.

Outre leur habileté professionnelle, ces gentilles gardes expertes peuvent donner aux voyageurs intéressés de précieux renseignements personnels concernant le magnifique territoire du sud-ouest desservi par le Santa-Fé — car elles ont toutes visité le vieux Santa-Fé et le sud de la Californie, suivi les détours indiens, parcouru les sentiers du Grand Canyon, exploré les cavernes Carlsbad.

VOUS APPRECIEREZ EGALEMENT LE SCOUT

● Un voyage à bord du Scout, circulant tous les jours entre Chicago, Kansas-City et la Californie, est une révélation de la somme de confort qu'on peut avoir en chemin de fer à prix minimum.

Ce magnifique train économique . . . rapide comme un limité, propre, spacieux, à air climatisé . . . **se compose de wagons de première et touriste seulement.**

Ses voitures sont ultra-modernes, aéroprofilées en acier inoxydable: un wagon spécial pour dames et enfants; wagons-lits spacieux: wagon-club pour voyageurs en wagons-lits; et un accueillant wagon-restaurant Fred Harvey, où des repas délicieux sont servis à tous aussi bon marché que 90c par jour!

A LIRE AUSSI:
● *Si vous achetez votre billet de Chicago aller et retour via le Santa-Fé — seulement $65 en premières, ou $74, plus lit, en wagons-lits-touristes— vous pouvez visiter San-Francisco, Los Angeles et San-Diego sans aucun frais additionnel de billet!*

● Pour avoir détails complets sur le Scout s'adresser à
S. B. St. John, agent général
CHEMIN DE FER SANTA-FE
Little Bldg., 80 Boylston St., BOSTON, MASS.
Téléphone Liberty: 5323

Santa Fe
997

À l'approche des VACANCES!

Le long de la grande route il n'est pas d'écriteau pour annoncer les CONGES A VENIR . . . mais la belle saison du grand air n'en est pas moins déjà toute proche pour durer tout l'été.

Et cela veut dire qu'il faudra vous procurer des nouveaux vêtements de jeux pour tous les membres de la famille—nouveaux chapeaux et sacs à main—maillots de bain, balles de golf et raquettes de tennis—nouveaux accessoires pour l'automobile—toute sorte de choses nouvelles pour une vie nouvelle au grand soleil.

"Mais comment dépenser avantageusement notre argent?" . . . Eh bien! voici à ce sujet un excellent conseil: utilisez le même vieil argent—mais E-T-I-R-E-Z-le! Surveillez les annonces que publie *l'Evénement-Journal;* vous y trouverez une foule d'occasions d'acheter *davantage* pour *moins* d'argent! Tous les jours dans ses diverses colonnes d'annonces on vous offre d'excellentes aubaines, des marchandises dont vous avez spécialement besoin, et cela à des prix qui sont justes et raisonnables.

C'est assurément une bonne habitude que celle de bien lire les annonces du journal avant de se rendre au magasin. Cela vous économise réellement de l'argent; vous procure plus de ces choses qu'il vous faut avoir; vous aide à vivre une vie plus riche.

Lisez les annonces que publie tous les jours

L'ÉVÉNEMENT-JOURNAL
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANCAIS DU MATIN EN AMERIQUE

TARZAN --- L'ordre est donné
Episode No 25
Par Edgar Rice Burroughs
(Copyright Edgar Rice Burroughs Inc.)

LE GOUVERNEMENT CANADIEN FERA APPEL A UNE FORCE ADDITIONNELLE DE 40,000 HOMMES ANNONCE-T-ON

(Suite de la 1ère page)

pourra, le gouvernement ne laissera rien au hasard".

Cette déclaration du premier ministre provoqua des applaudissements unanimes chez les ministériels et les oppositionnistes.

Félicitations à King

L'hon. R.-B. Hanson, leader conservateur, félicita le gouvernement de prendre action, "enfin"

Il ajouta : "Puis-je dire au premier ministre que le pays tout entier sera derrière lui dans cet effort de guerre. Les jeunes gens de ce pays, qui sont anxieux de servir leur patrie, afflueront dans les rangs de l'armée en cette heure grave pour le pays".

M. King fit observer qu'il ne sera peut-être pas possible d'équiper immédiatement chaque homme appelé en service, mais, ajouta-t-il, l'industrie canadienne, sous la direction du département des Approvisionnements et des Munitions, fonctionne à plein rendement pour remplir les commandes de guerre, et avant longtemps, les équipements nécessaires seront disponibles.

En ce qui concerne les aviateurs appelés en service, M. Power, ministre de l'Air, annonça que le gouvernement dispose de l'équipement nécessaire et peut fournir, dès maintenant, ou tout au moins dans un avenir rapproché, toutes les accommodations nécessaires.

M. Power déclara que le gouvernement a décidé qu'il est préférable d'appeler en service immédiatement les jeunes volontaires qui se sont enrôlés dans l'aviation, même si on n'a pas encore besoin d'eux aux postes qu'ils occuperont éventuellement en vertu du plan d'entraînement aérien du commonwealth britannique. Ils pourront être appelés à remplir diverses tâches, à agir, au besoin, comme gardes ou à suivre l'entrainement de rigueur dans une bataille de mitrailleuses ou d'infanterie.

Ceux qui travaillent comme ouvriers experts pour les contrats de guerre seront laissés dans les usines, mais on leur remettra une insigne indiquant qu'ils ont offert leurs services. Mais les autres ouvriers et ceux qui sont sans emploi seront appelés sous les couleurs suivant la date à laquelle ils ont fait application.

M. Rogers déclara que le nombre des compagnies de réserve de vétérans n'a pas encore été établi Les vétérans qui s'y enrôleront seront considérés comme des membres de la milice active non-permanente. Un certain nombre d'officiers vétérans et d'officiers qui n'ont pas leurs commissions seront attachés aux quartiers-généraux de chaque district militaire afin d'aider à l'entrainement des compagnies de réserve de vétérans.

En réponse à une question de M. E.-E. Perley (cons., Qu'Appelle), M. Rogers affirma qu'il ne voyait aucune raison pour laquelle la formation d'une garde nationale de vétérans nuirait à l'entrainement de la milice active non-permanente. Le nombre d'unités militaires non mobilisées sera réduit par la formation de la troisième division et la levée de bataillons pour la quatrième division.

Le ministre promit d'étudier une suggestion de M. Perley à l'effet que la garde nationale obtienne l'autorisation d'utiliser les salles d'exercices militaires disséminées à travers le pays. Ces gardes consisteront en douze compagnies de 250 hommes chacune, recrutés et servant sous la direction des commandants des districts militaires. Ils porteront l'uniforme et seront armés et payés sur la même base que les autres membres de l'active canadienne.

Les Italiens du Canada se battront pour les alliés

Toronto, 28. — (PC) M. A. Lo Presti, président de l'Association des Marchands de Fruits indépendants, a déclaré hier que 200 Canadiens, pour la plupart d'origine italienne, avaient juré fidélité au roi et au pays.

M. Lo Presti a ajouté, dans un message qu'il adressait au premier ministre du Canada, l'hon. Mackenzie King, que les membres de son association se battraient contre Mussolini et ses armées, comme le feront les autres Canadiens, si l'Italie entre en guerre.

Congrès de la Légion canadienne

Les délégués à ces assises étudient longuement hier une résolution demandant que la conscription soit établie au Canada. — Décision retardée.

Montréal, 28, (PC) — Une résolution concernant l'effort de guerre du Canada a été renvoyée hier au comité des résolutions pour être remaniée, après que la 8e convention nationale de la Légion canadienne eut écouté une demi-douzaine d'orateurs qui s'étaient déclarés en faveur de la conscription comme étant l'unique moyen de "faire la guerre totale."

Une partie de la résolution, telle que présentée à l'assemblée, invitait le gouvernement canadien à prendre des mesures immédiates pour "conscrire les hommes, la richesse, les ressources nationales, le commerce, l'industrie et les autres institutions afin que nous puissions mener la guerre avec la pleine vigueur de la nation".

Au cour d'une discussion de deux heures et demie plusieurs amendements furent suggérés, et il fut finalement décidé de renvoyer l'étude de la résolution à aujourd'hui, après que l'on eut argumenté sur un amendement suggérant la formation d'un "gouvernement national pour réaliser ce programme."

Rouges et nazis mis au ban

Le sénat américain adopte une loi bannissant les communistes et les nazis des emplois dans les industries nationales.

Washington, 28. — (P.A.) — Le Sénat des Etats-Unis a adopté hier une loi qui bannit les communistes et les membres des "bunds" nazis des emplois dans les industries nationales et défend aux employeurs de se servir des "briseurs de grèves". Cette loi a été adoptée par un vote de 47 à 20 et envoyée ensuite à la Chambre des représentants.

D'abord présentée par le sénateur Robert LaFollette, du Wisconsin, à la suite d'une longue enquête du comité des libertés civiles du Sénat, cette mesure était originairement destinée uniquement à mettre fin aux "abus" des employeurs, tels que l'usage des "briseurs de grèves", des espions industriels et autres.

Cependant, la présente vague d'appréhension contre la "cinquième colonne" a poussé les sénateurs à y ajouter un amendement proposé par le sénateur Robert Reynolds, démocrate de la Caroline du Sud, dans le but de prohiber l'emploi des communistes et membres des "bunds" nazis dans les industries intéressant plusieurs états.

Les infractions a cette loi seront punies d'une amende de $10,000 et d'un emprisonnement de cinq ans. Un autre amendement présenté par M. Reynolds et accepté par le Sénat limite à dix pour cent le nombre des employés étrangers dans une firme nationale, excepté dans les cas où le nombre des citoyens en disponibilité n'est pas suffisant.

Pendant ce temps, la Chambre a adopté avec unanimité et rapidité un plan du président Roosevelt pour faire passer du département du Travail à celui de la Justice le contrôle du service d'immigration, dans le but de "régler rapidement" le cas des éléments de "cinquième colonne".

Protection contre le sabotage en Ontario

Ottawa, 28. — (PC) Le ministre de la défense, l'hon. Norman Rogers, a déclaré à la Chambre des communes, hier, que le gouvernement du Dominion avait renforci la garde contre le sabotage aux usines hydro-électriques de l'Ontario, sur la frontière, en y plaçant des forces militaires. Cette décision a été prise après une conférence avec les autorités du gouvernement de l'Ontario.

Sécurité et défense du Canada

Le bill des crédits de guerre pourvoit au paiement, à même le fonds du revenu consolidé, de pas plus de $700,000,000 pour la sécurité et la défense du pays.

Ottawa, 28. (PC) — Le bill des crédits de guerre présenté à la Chambre des Communes hier soir par le ministre des Finances, l'hon. J. L. Ralston, pourvoit au paiement à même le fonds du revenu consolidé d'une somme de pas plus de $700,000,000 en plus des octrois ordinaires du parlement pour défrayer les dépenses encourues par et sous l'autorité du gouverneur-en-conseil au cours de la présente année fiscale pour la sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien-être du Canada.

Le bill permet aussi au gouvernement d'emprunter la somme de $700-000,000 pour toutes les fins exposées dans le bill.

Cette mesure mentionne que le gouvernement pourra agir comme agent du gouvernement de n'importe quel pays anglais ou étranger allié avec l'Angleterre pour toutes les fins propres, selon l'idée du gouvernement, à aider directement ou indirectement à la poursuite de la guerre.

Message de M. Bennett au Canada

L'ancien leader conservateur affirme que jamais les îles britanniques ne seront conquises. — Rappel du passé: les Boers et les Français d'Amérique.

Londres, 28. (PC) — Le très honorable R.-B. Bennett, ancien premier ministre du Canada, a déclaré hier soir que les Anglais demeuraient calmes en dépit de la proximité des envahisseurs nazis et que la position de l'Angleterre, bien que sérieuse, n'était pas "un désastre."

Dans un discours radiodiffusé à l'adresse du Canada, M. Bennett affirma:

"L'ennemi est à portée de nos rives, mais il n'y a aucun signe de panique parmi la population de ces îles. Avec calme et courage le peuple anglais se prépare à faire face à l'envahisseur. Jamais la détermination n'a été plus grande, le courage n'a été plus manifeste, le calme plus évident.

"Le courage du peuple ici est renforcé par la contribution en hommes et en matériel de la part des descendants de ceux qui ont fondé les nouvelles colonies au delà des merc

"Rien ne procure une plus grande joie à l'Angleterre que la pensée que ceux à qui elle a accordé la plus grande mesure possible d'indépendance, même les ennemis des anciens jours, ont justifié par leur réponse spontanée la confiance placée en eux, comme les Boers de l'Afrique-sud et les Français du Canada".

"Cette île pourrait bien être assiégée, envahie, ses édifices et ses trésors pourraient bien être détruits, mais l'esprit de son peuple est invincible et il ne sera pas conquis," dit M. Bennett en terminant.

Gérard Beaudoin se tue dans un accident d'auto

Birchton, Qué., 28. (PC) — Gérard Beaudoin, 22 ans, de Notre-Dame-des-Bois, a été tué hier lorsque l'automobile qu'il conduisait est entrée en collision avec un camion. Trois autres occupants de la machine ont été blessés et ont dû être transportés à l'hôpital. Il s'agit de Joseph Blais, Hervé Blais et Eugène Beaudoin. Gérard Grenier, de Gould, Qué., qui conduisait le camion, ne fut pas blessé du tout. Un verdict de mort accidentelle a été rendu.

La sixième colonne du Canada

Elle est formée de certains membres du service civil, déclare M. Jean-François Pouliot, à Ottawa.

Ottawa, 28. (PC) — Le ministre de la Défense nationale, M. Rogers, a laissé entendre, hier, qu'il y aurait un plus grand nombre de postes de recrutement pour éviter aux volontaires l'ennui de franchir de grandes distances afin d'aller offrir leurs services.

Plusieurs suggestions ont été formulées au gouvernement, qui a dû faire face à quelques critiques, aussi, au cours de l'étude en comité plénier des résolutions de M. Ralston, ministre des Finances, recommandant une dépense de $1.00 pour l'effort de guerre du Canada.

Plusieurs députés prétendirent que des volontaires avaient subi un dur coup à cause du fait qu'après avoir voyagé à leurs frais sur de grandes distances, ils avaient essuyé un refus en offrant leurs services. Ils durent revenir chez eux à leurs propres frais, encore. Ces députés prétendirent que ces dépenses devaient être assumées par le gouvernement.

C'est alors que M. Rogers annonça que pour la formation de la 3e division, on en était venu à la conclusion qu'il serait désirable d'ouvrir un plus grand nombre de postes de recrutement.

M. Karl Homuth (cons., Waterloo-sud) réclama un système d'enregistrement qui permettrait à l'Etat d'avoir des chiffres disponibles sur le nombre des citoyens qui pourraient être considérés comme des ennemis.

M. Jean-François Pouliot (lib., Témiscouata) émit l'idée que le recensement qui doit être fait en 1941 pourrait l'être immédiatement.

"Il y a aussi une sixième colonne au Canada", déclara M. Pouliot. "Je veux parler de ces membres du service civil qui n'ont aucun esprit public. Ils constituent des nuisances publiques qui devraient être dénoncées ici, en Chambre".

Un éclaircissement au sujet de la loi Sherman

Washington, 28. — (PA) Une restriction de commerce faisant suite à une grève sur le tas "d'un caractère brutal" a été jugée hier par la cour suprême des Etats-Unis comme ne constituant pas une violation du Sherman Act.

Cette restriction, selon le tribunal, n'eut pas d'effet sur les prix du marché et ne priva pas les acheteurs ou consommateurs des avantages qui dérivent de la libre iompétition. 6 juges contre 3 ont rendu cette décision qui aura probablement comme conséquence une clarification du Sherman Act, qui est une sorte de statut du travail aux Etats-Unis.

Communications arrêtées avec l'armée en France

Londres, 28, (PC) — Le War Office a annoncé hier soir un arrêt temporaire du service télégraphique avec les forces expéditionnaires anglaises en France. Le bureaux de poste ont aussi été avertis de refuser les colis et les lettres enregistrées et toutes les autres lettres qui pèseront plus de deux onces et qui seront adressées aux B.E.F. Cet arrêt, a-t-on annoncé, est causé par le "lourd trafic militaire".

Pas de nouveau modèle d'automobiles en 1942

Washington, 28. (PA) — Les automobilistes canadiens et américains pourraient bien être obligés de se priver de nouveaux modèles de voitures en 1942 parce que le programme de défense des Etats-Unis comprend l'utilisation d'un plus grand nombre de machineries pour la construction d'avions et autres engins de guerre.

Henry Morgenthau, secrétaire du Trésor, a déclaré hier que l'une des plus grandes compagnies manufacturières d'automobiles, que l'on croit être la General Motors, a déjà offert au gouvernement américain de continuer en 1942 la production des modèles de 1941. Si l'on abandonne la création de nouveauj mdoèles pour 1942, les usines d'automobiles continueront quand même de fonctionner mais elles répèteront simplement les modèles de 1941.

Un Québécois se jette sous une automobile

Un individu, d'âge moyen, a été transporté hier soir vers dix heures à l'hôpital du St-Sacrement. Apparemment sous l'influence de la boisson, l'homme s'est jeté sur une automobile, au dire de la police, au coin de la rue St-Nicolas. Relevé inconscient, il fut transporté immédiatement à l'hôpital du St-Sacrement par l'ambulance Hubert Moisan. Comme l'individu demeura à demi-inconscient, on n'a pu connaître son identité. Il ne semble pas en danger et ne porte aucune trace apparente de fracture.

Garde spéciale

Ottawa, 28. — 250 anciens combattants formeront la garde spéciale dans chaque district militaire contre le sabotage et l'activité de la 5e colonne. Ces vétérans devront être sur la réserve des officiers ou de la milice active ; la limite d'âge est de 50 ans et les classes physiques exigées sont "A", "B" et "C".

La presse française est calme

Paris, 28. (PC-Havas) — Dans un article de fond intitulé "Endurance", Le Temps écrivait hier soir que chaque jour qui passe ajoute aux chances d'une victoire alliée.

Ce journal dit que la phrase "le temps travaille pour nous" a été utilisée trop souvent en ces récentes semaines et il suggère de lui substituer celle-ci: "Le temps ne travaille jamais pour les hommes inactifs".

"Aujourd'hui, au plus fort de la mêlée, nous avons raison de dire que chaque jour qui passe est un succès", dit Le Temps. "Devant la vigoureuse résistance de nos armées, la poussée de l'ennemi diminue et sa force se dépense.

"Cette guerre est une épreuve de matériels et d'endurance également. Nous pouvons avoir foi dans l'endurance et la ténacité de nos soldats. La vertu correspondante derrière les lignes est la patience, la patience accompagnée d'une foi indestructible".

L'HON. POWER EXPLIQUE EN QUOI CONSISTE LE PLAN AERIEN IMPERIAL

Ottawa, 28. — (P.C.) — Adressant la parole à la Chambre des Communes hier, concernant l'établissement d'un plan impérial d'aviation, l'hon. M. C.-G. Power, ministre de l'Air, a déclaré que tout d'abord le projet était un plan commercial entre les gouvernements du Canada, du Royaume-Uni, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

"Mais à la suite des récents événements, il est possible, a-t-il dit, que nous ayons à faire plus qu'il avait d'abord été prévu."

Le ministre expliqua que le Royaume-Uni devait fournir "le gros de la machinerie" nécessaire à la réalisation du projet et que, jusqu'à présent, ce matériel avait été fourni. "Mais nous ne pouvons pas prévoir ce qui arrivera plus tard", a-t-il continué.

L'hon. M. Power déclara que le Canada pourrait avoir à se procurer du matériel d'autres sources et que le "gouvernement n'était pas pour s'asseoir paresseusement et attendre".

Il a dit également "qu'à venir jusqu'à il y a quelques heures nous avons été avisés par nos partenaires qu'ils étaient prêts à adhérer au projet original".

En réponse à une question, l'hon. M. Power dit que la contribution du Royaume-Uni au plan était de $180,-000,000, représenté en machineries et équipement. La part du Canada était fixée à $360,000,000, alors que l'Australie et la Nouvelle-Zélande devaient payer en proportion de l'usage qu'elles feraient du plan durant une période de 3 ans et demi.

Mme P.-F. Casgrain fait appel à la coopération

Hamilton, Ont., 28. — (PC) Mme Pierre-F. Casgrain, présidente de la Ligue des Droits de la Femme, province de Québec, parlant hier soir à la convention nationale de la Y W. C. A., a déclaré que l'important pour le moment au Canada est que chacun coopère et fasse sa part sur le front national, afin que ceux qui sont partis se battre se sentent solidement appuyés à l'arrière.

Un lieutenant se sert de gomme pour ramener son appareil à sa base

Londres, 28, (PC) — Le ministère de la Guerre a raconté hier comment un lieutenant de l'aviation britannique avait bouché deux trous de balles dans le moteur de son appareil avec de la gomme à mâcher et était revenu à sa base. L'aviateur attaqué, dit le rapport, au-dessus de l'est de la Belgique, au début de la poussée allemande, fut forcé par six avions ennemis à descendre dans un champ. Avec l'aide de paysans il couvrit son appareil de branchages, afin de le soustraire à la vue des bombardiers allemands qui sillonnaient le ciel. Son avion n'avait d'autres dommages que deux trous de balle dans le moteur. A la ville la plus proche il acheta de l'essence et un paquet de gomme à mâcher. "Je mâchai un peu la gomme, dit le lieutenant, pour la rendre molle et collante et l'enfonçai dans les trous. Elle y resta. Je remplis mon avion de gasoline et d'huile et m'en revins chez moi!"

Une seule étudiante en près d'un siècle

Kingston, Ont., 28. — Une vieille tradition va être brisée. Le collège théologique Queen's n'a eu que des hommes comme élèves, aux termes mêmes de sa charte vieille de 98 ans. L'automne prochain, Mlle Alice Armstrong, de Meaford, s'y inscrira. Ce sera la première femme qui y suivra des cours depuis près d'un siècle.

Réunions et Conférences

Club Rotary. — Déjeuner-causerie hebdomadaire, au Château Frontenac, à midi et demi.

Anciens du Petit Séminaire.—Réunion annuelle à 4 heures.

Ligue d'embellissement de Québec. — Causerie de M. J.-M. Turgeon, secrétaire du comité provincial de la tuberculose, à CKCV, à 6 heures 30.

Club loyal ouvrier. — Réunion au No 10 rue St-Joseph.

Trois mille femmes internées

Londres, 28, (PC—Par J.-F. Sanderson, de la Presse Canadienne) — Les autorités anglaises ont continué hier de faire la chasse aux étrangers ennemis soupçonnés de faire partie d'une "cinquième colonne", et envoyé en prison les grommeleurs et les grands parleurs.

Les autorités ont annoncé que 3,000 femmes étrangères, domestiques allemandes et autrichiennes pour la plupart, seront envoyées dans des camps d'internement sur l'Isle de Man pour la durée de la guerre. Ces femmes étaient jusqu'ici sous la surveillance de la police.

On s'attend à ce que les premiers étrangers internés arrivent cette semaine à Port Erin, endroit de villégiature de l'Isle de Man, avec leurs enfants.

Des avions au service de la paix

Les Etats-Unis ajoutent 32 millions au budget de l'Aéronautique. — La force aérienne de Washington devra être en mesure de défendre la paix, la liberté et la fraternité du continent.

Washington, 28. — (P.A.) Les autorités gouvernementales des Etats-Unis étudiaient hier soir la possibilité d'une action immédiate pour financer le vaste programme de défense du pays, en contemplant deux méthodes qui seront peut-être employées concurremment : une augmentation des taxes et de nouveaux emprunts.

Une somme additionnelle de $32,-000,000 a été ajoutée au plan original après que le président Roosevelt en eut fait la demande, hier, dans le but de pourvoir à l'entrainement des pilotes civils. Avec cette demande, le président a envoyé une lettre au bureau du budget disant que les autorités de l'aéronautique civile étaient préparées à entreprendre immédiatement une grande expansion dans le but d'entrainer 45,000 débutants et 9,000 gradués et d'avancer l'entrainement de 40,000 autres candidats.

Le Congrès, en attendant une décision en ce qui concerne la question financière, a fait progresser le gigantesque plan d'armement du pays à travers les différentes étapes législatives. Un sous-comité a accepté de siéger jusqu'à tard dans la nuit pour hâter l'acceptation d'une appropriation supplémentaire de $250,000,000 pour la marine.

En même temps, les industriels qui manufacturent les innombrables parties d'avions et autres instruments de défense ont eu une entrevue avec les officiels du gouvernement et ont promis d'entreprendre la production pour le compte du pays au premier signal. Actuellement, ces industriels sont débordés par les commandes de l'étranger.

6e anniversaire des quintuplées Dionne

Callander, Ont., 28. — (PC) Aujourd'hui les jumelles Dionne se lèveront à sept heures, comme à l'ordinaire, mais la balance de la journée sera pour elles différente des autres jours de la semaine, car elles célèbrent leur 6e anniversaire de naissance. Elles assisteront pour la première fois à la célébration de la sainte messe, dite par le R. Père Pilon.

IN MEMORIAM

DUMAIS. — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 27 mai 1940, à l'âge de 14 mois, est décédée Claire, enfant de M. Joseph Dumais, employé de la maison Elzéar Fortier, et de dame Alice Dubuc.

Les funérailles auront lieu mercredi à 4 heures.

Départ de la maison mortuaire, 813½, rue Arago, pour l'église de Jacques-Cartier et de là au cimetière St-Charles. 1fs

OUIMET. — Est décédé le 25 mai, à l'hôpital de la Rivière-du-Loup, à l'âge de 58 ans et 9 mois, sieur Georges Ouimet, ingénieur civil et arpenteur géomètre. Il était l'époux de feu dame Bernadette Rossignol.

Le service et la sépulture auront lieu mercredi, le 29 courant, à 9 heures, en l'église St-Patrice de la Rivière-du-Loup.

Parents et amis sont priés d'y assister.

ST-JEAN. — A Québec, le 25 mai 1940, à l'âge de 57 ans, est décédée dame Aurélie Doddridge, épouse de feu Raoul St-Jean, de Montréal.

Les funérailles auront lieu mardi matin à 9 heures.

Départ des salons mortuaires, chez Germain Lépine Limitée, 283, rue St-Vallier, à 8 heures 30, pour la Basilique et de là au cimetière St-Charles.

27 mai-2fs-21038

Parents et amis sont priés d'assister aux funérailles

SERVICES SPÉCIALISÉS

($1.00). P. Ferland Inc. ($1.00)
TEINTURIER - NETTOYEUR - EXPERT-
La seule et véritable maison D'Un Ton Plus Clair, vous offre son nettoyage scientifique au prix populaire de $1.00 pour robes unies, complets de 3 morceaux, paletots de printemps, etc., P. FERLAND, Inc. 153-159 DU PONT Tél. 4-3331.
29 av -26fs-SPH-20862

M. PIERRE COT DANS UNE FORMATION COMBATTANTE D'ARTILLERIE FRANCAISE

Paris, 28, (PC-Havas) — Pierre Cot, ancien ministre de l'air, vient de passer à Paris quelques heures, avant de rejoindre son poste de capitaine d'artillerie dans une formation combattante. Il déclara à ses amis qu'il était complètement rétabli d'une très grave intervention abdominale qu'il subit, quelque jours avant la déclaration de guerre. "Je suis retourné à l'armee dans laquelle je combattis, pendant la dernière guerre. L'aviation n'a pas besoin de pilotes de mon âge, alors que l'artillerie s'accorde parfaitement avec le technicien que j'étais devenu. Je voudrais seulement, en égard aux amitiés que j'ai conservées parmi les équipages de l'armée de l'air, dire combien je suis heureux de la surprise qu'ils apportèrent à l'ennemi par la qualité, et même par la quantité du matériel français moderne et surtout par l'extrême courage et la compétence de nos pilotes. L'aviation française resta ce qu'elle fut toujours."

UNE FEMME DIT A L'AUTRE : TU PEUX AIDER, Essaye donc Cuticura ! la BEAUTE NATURELLE A REVENIR
Les élégantes traitent leur peau aux bons Savon et Onguent Cuticura. L'onguent aide à faire disparaître les laideurs d'origine externe ... le savon, légèrement médicamenté soulage et nettoie. Faites bénéficier votre peau du soin régulier au Cuticura — voyez comme il aide à rafraîchir, éclaircir et protéger. Achetez LES DEUX. Onguent et Savon Cuticura, dès aujourd'hui. A tous les comptoirs d'articles de pharmacie.

Aidez vos reins à purger votre sang

Les déchets toxiques présents dans votre sang sont éliminés par les 9 millions de petits tubes ou filtres délicats de vos reins. Et les désordres des reins ou de la vessie peuvent vous faire lever la nuit, être cause de mal de jambes, courbatures, mictions brûlantes ou sensation d'épuisement général. Aidez vos reins à purger votre sang en prenant du Cystex. La première dose commence à aider vos reins à purger votre sang et le Cystex devrait vous remettre d'aplomb en quelques jours. Le Cystex doit donner entière satisfaction sous peine de remboursement. procurez-vous du Cystex (siss-tex) dès aujourd'hui. Seulement 35c à la pharmacie. La garantie de remboursement vous protège.

Cystex pour reins et vessie

Fait fonctionner les **VIEILLES** *autos*

comme des **NEUVES**

Aide aussi a conserver jeunes les autos neuves

La White Rose dissout le carbone dans les vieux moteurs et garde propres les moteurs neufs. Résultat: des moteurs plus primes, une souplesse plus grande. Essayez, vous aussi, la White Rose — vous vous apercevrez bien vite de la différence.

HUILE À MOTEUR WHITE ROSE

"Ce qu'il y a de mieux"
Fabriquée par les manufacturiers des fameuses Gazolines WHITE ROSE

CANADIAN OIL COMPANIES, LIMITED

SOBRE EN TOUT- *la Bière me suffit*

Le peuple! Des gens simples . . . des gens qui s'enthousiasment au spectacle d'une partie de baseball, qui fréquentent les cinémas, qui s'extasient devant la première dent de Bébé . . . des gens modérés dans leurs goûts, tempérants dans leurs habitudes. Voilà le peuple . . . et la bière est son breuvage préféré! C'est parce que la bière est bonne à boire et que, depuis des générations, elle est reconnue comme le breuvage de ceux qui sont tempérants.

Roosevelt choisit un diplomate pour Ottawa

M. J.-Pierrepont Moffat, diplomate bien connu, compagnon de Sumner Welles dans son voyage en Europe, est nommé ministre des Etats-Unis au Canada.

(Par Andrue Berding, correspondant de la Presse Associée)

Washington, 28. — Le président Roosevelt, reconnaissant l'importance politique croissante du Canada pour les Etats-Unis, a choisi, hier, l'un des plus hauts officiers du Secrétariat d'Etat, M. Jay Pierrepont Moffat, chef de la division des affaires européennes, comme ministre à Ottawa.

M. Moffat remplace M. James-H.-R. Cromwell, qui a démissionné, la semaine dernière, après avoir été mis en nomination comme candidat démocrate pour le New-Jersey au Sénat des Etats-Unis. La dernière mission importante confiée à M. Moffat fut celle d'accompagner M. Sumner Welles dans son voyage en Europe. De haute taille, il a à son actif une carrière diplomatique de 23 ans.

La nomination d'un diplomate de carrière comme ministre plénipotentiaire au Canada, au moment où les relations des Etats-Unis avec ce dominion prennent une importance de plus en plus grande, a été réclamée, récemment, dans des articles éditoriaux des plus grands journaux américains.

Suivant les observateurs politiques, les faits suivants mettent en lumière l'importance primordiale du Canada pour les Etats-Unis:

1.—Le commerce d'exportation et d'importation des Etats-Unis avec le Canada est plus considérable que le commerce américain avec n'importe quelle autre nation ;

2.—Le Canada en guerre est devenu une formidable usine de fabrication et un centre d'entraînement pour la Grande-Bretagne spécialement dans le domaine de l'aviation ;

3.—Le président Roosevelt, en deux occasions, a déclaré clairement que la doctrine Monroe s'applique au Canada et promis que le peuple américain ne resterait pas inactif si une puissance étrangère menaçait de dominer le sol canadien.

Le nouveau ministre au Canada est âgé de 43 ans. Il est né à Rye, N.E., et a étudié à l'université Harvard de 1915 à 1917. Il est ensuite devenu secrétaire privé du ministre des Etats-Unis à La Haye et assistant à la légation. En 1919, il permutait à Varsovie, après quoi il fit un stage à Tokio puis à Constantinople.

Il se distingua lors des préparatifs de la conférence mondiale du désarmement, à Genève, et fut secrétaire de la délégation américaine à une conférence à Genève, en 1929, qui prépara un projet d'entente internationale pour le traitement humain des prisonniers de guerre.

Il fut nommé chef de la division des affaires européennes en 1937.

Satisfaction à Ottawa

Ottawa, 28. — (PC) La nomination de M. J. Pierrepont Moffat comme ministre des Etats-Unis au Canada a causé une vive satisfaction, hier, dans la capitale canadienne.

Aucune déclaration officielle n'a été formulée, mais des personnages de l'entourage du gouvernement se sont déclarés enchantés d'apprendre que le président Roosevelt avait fixé son choix sur un diplomate de carrière qui possède une vaste expérience. A date, deux anciens ministres américains à Ottawa ont été choisis dans le service diplomatique. Ce sont MM. William Phillips et Norman Armour.

Le nouveau ministre des Etats-Unis sera le dix-septième à occuper ce poste. Le premier ministre plénipotentiaire américain fut M. Phillips qui arriva à Ottawa en février 1927 et resta en fonctions jusqu'en décembre 1929.

Le second ministre des Etats-Unis fut le colonel Hanford MacNider, qui séjourna à Ottawa jusqu'en septembre 1932. En mai 1933, arrivait M. Warren Delano Robbins, cousin du président Roosevelt, qui occupa ses fonctions jusqu'à sa mort, en avril 1935.

Son successeur fut M. Norman Armour, qui fut ministre du mois d'août, 1935, jusqu'à janvier 1938. Le poste resta vacant jusqu'au mois de mai de l'année dernière, alors qu'arriva à Ottawa M. Daniel C. Roper, qui n'occupa ses fonctions que jusqu'au mois d'août. Il avait été nommé spécialement à l'occasion de la visite de Leurs Majestés au Canada. Il fut remplacé par M. J.-H.-R. Cromwell, qui démissionna la semaine dernière.

La légation américaine à Ottawa, dont l'immeuble est situé rue Wellington, emploie un personnel de 45 personnes.

Le Congrès des métiers et du travail du Canada appuie le gouvernement

Ottawa, 28. — (P. C.) Les chefs-ouvriers canadiens ont donné hier soir leur appui au gouvernement dans son effort pour accélérer la production du matériel de guerre. Leur appui a été caractérisé par des suggestions à l'effet que des représentants des ouvriers soient consultés à l'occasion de tou le règlements d'importance, et d'autres suggestions en vue de résorber le chômage.

Tom Moore, président du Congrès des Métiers et du Travail, a gardé exactement l'attitude qu'il avait à la déclaration des hostilités. Il continue à donner tout son appui au gouvernement, dans son programme de guerre.

Nous sommes prêts à coopérer en tout temps et pour toutes les mesures nécessitées pour une conduite efficace de la guerre. Par ailleurs, s'il faut faire des changements dans les conditions établies, le travail doit avoir son mot à dire sur la nécessité de ces nouvelles mesures sur la manière la plus efficace de les adopter".

"Des pourpariers en ce sens sont actuellement en cours entre le congrès et le ministre du Travail, l'hon. McLarty", a ajouté M. Moore.

Le nombre des réfugiés accueillis par le pays

Ottawa, 28. (PC) — Le premier ministre Mackenzie King a répondu hier après-midi à un député en Chambre des Communes que le nombre des réfugiés que le Canada pourra accueillir sera annoncé plus tard, et que les gouvernements concernés se préoccupaient dans le moment des facilités de transport.

La grève sera réglée dans peu de jours

C'est ce que déclare le maire de Drummondville, M. Arthur Rajotte, M. P. P. — Déclaration de M. Gérard Tremblay. — Quelques incidents.

Drummondville, Qué., 28. (PC) — Le maire Arthur Rajotte a annoncé hier soir qu'une entente entre les 2,500 grévistes de la Canadian Celanese Limited et les directeurs de cette compagnie devrait survenir d'ici quatre ou cinq jours. Le maire, qui est aussi un membre de la législature provinciale et qui a joué un rôle important dans les négociations, a eu plusieurs conférences au cours de la fin de semaine avec les chefs des grévistes qui veulent faire reconnaître leur union. "Après ces entretiens de fin de semaine, avec les parties intéressées, dit M. Rajotte, j'ai décidé de me rendre à Québec pour conférer avec les officiels du département du Travail, et maintenant j'ai bon espoir que l'on en viendra à une entente sous peu".

M. Gérard Tremblay

"Les efforts du ministre du Travail pour régler la grève des 2,500 employés de la Canadian Celanese Limited à Drummondville, déclarait hier soir M. Gérard Tremblay, sous-ministre du Travail, sont pour le moment immobilisés". Dans une tentative pour mettre une fin à ce conflit, un comité de 12 grévistes et de trois représentants de la Canadian Celanese, a été formé à la suite des conférences qui ont eu lieu en fin de semaine entre l'hon. Edgar Rochette, ministre du Travail, l'hon. Wilfrid Hamel, ministre sans portefeuille et les représentants de la compagnie.

Ces efforts ont été secondés par le ministère du Travail à Ottawa, a déclaré M. Tremblay.

"Il n'y a aucune législation qui puisse forcer une compagnie à reconnaître une union, ajouta le sous-ministre, mais si l'on en arrive à une impasse insoluble, la compagnie devra décider par elle-même.

Briseurs de grève

Drummondville, 28. (DNC) — A bonne heure, hier matin, environ 500 employés de la Canadian Celanese Ltd., se sont rendus à l'entrée principale de l'usine, avec apparemment, l'intention d'y reprendre l'ouvrage. Ils se sont vu refuser l'entrée par les grévistes. La police provinciale, après une vingtaine de minutes, est parvenue à disperser la foule. Aucun incident ne s'est produit. Les répercussions de ce fait furent que plusieurs personnes à qui les dirigeants de la grève avaient accordé des permis de passer, pour entrer régulièrement à chaque jour à l'usine, se sont vu hier matin enlever leurs passes et refuser l'entrée, dont le surintendant de l'usine génératrice, les ingénieurs et les surintendants de différents départements.

Deux assauts

Drummondville, 28. (DNC) — La conduite exemplaire tenue jusqu'à présent par les grévistes de la Canadian Celanese Ltd., ici, fut quelque peu ébranlée dimanche soir, lorsqu'un groupe de grévistes se sont attaqués, rue Lindsay, à M. Georges Pépin, assistant-surintendant du département du travail à la Canadian Celanese, et lui ont causé de sérieuses blessures à la figure. Le second acte de violence fut commis hier midi, lorsque sept hommes ont attaqué M. Fred West, contremaître dans le textile de la Celanese, et lui ont causé plusieurs blessures à la tête. M. West est aussi lieutenant dans la légion des Frontiersmen, unité de Drummondville, et un vétéran de la dernière grande guerre, avec médaille militaire.

Une mine de Stadacona Rouyn Mines opère avec un profit actuellement

Montréal, 28. (PC) — La mine de la Stadacona Rouyn Mines Ltd, qui opère actuellement en liquidation, montre "un léger profit", selon ce qu'a déclaré hier M. Georges Duclos, liquidateur, en rendant témoignage à l'ouverture du procès de cinq officiers de cette compagnie, qui sont accusés, devant la cour d'assises, de conspiration pour frauder les actionnaires pour une somme de près de $2,500,000.

D'autres accusations ont été logées contre quelques-uns des accusés mais ceux-ci subiront leur procès plus tard pour ces autres accusations. M. Duclos a déclaré que la mine offre un profit d'environ $10,000 par mois mais que le dernier mois a été un peu moins fructueux. Il a ajouté qu'il ne s'attendait pas à un profit au cours des deux prochains mois, à moins qu'on n'y engage de nouveaux capitaux. "Nous devons dépenser nos profits dans les opérations", a déclaré M. Duclos.

M. J.-M. Turgeon à la Ligue d'Embellissement

M. Jean-Marie Turgeon, publiciste du comité provinciale de défense contre la tuberculose, parlera sous les auspices de la Ligue d'Embellissement de Québec, en faveur de la "Semaine du Nettoyage", ce soir, à CKCV, à 6h. 30.

Soif? WHISTLE TEL: 5358
12oz. 5¢ 30oz. 10¢

Au Palais de Justice

Un drôle de véhicule qui avait les roues sur sa couverture

Un conducteur ivre, voyant son véhicule sens dessus dessous, déclare à un agent : "Ce n'est pas mon véhicule. Le mien a les roues par terre". — Dix-huit causes sur le rôle de la cour d'Appel pour la session de juin. — Accusé de vol avec effraction.

JUGEMENTS DE LA COUR D'APPEL VENDREDI

Les agents de la police de la route ont traduit en cour des sessions de la paix hier deux personnes qu'ils avaient appréhendées parce qu'elles avaient conduit un véhicule-moteur en état d'ivresse. Les deux prévenus ont plaidé coupables et ont été condamnés par M. le juge Thomas Tremblay, l'un à sept jours de prison et l'autre à quinze jours. Celui qui a été condamné à quinze jours de prison avait causé un accident à Château Richer. L'autre est un employé civil. Le juge a fait remarquer à ce prévenu que les circonstances de son offense statutaire devaient faire oublier son caractère de citoyen honnête parce que son geste aurait pu avoir des conséquences très graves pour les autres personnes qui se sont trouvées sur son chemin.

Quant à l'individu, qui a été condamné à quinze jours de prison, il réside à Shelter Bay. Quand il fut arrêté samedi, son automobile venait de capoter, près de Château Richer. Le véhicule avait "les quatre fers en l'air" comme disent les gens.

"C'est à vous cette voiture?" demanda l'agent de la circulation qui survint sur les lieux et s'adressa à notre homme.

"Je ne crois pas", répondit le conducteur. "Mon automobile a des roues en bas et qui portent sur la route. Ce char-là a des roues en l'air. C'est certainement pas le mien".

Après une telle réponse, on devine que l'agent n'eut pas besoin de mener plus loin son enquête pour se rendre compte que le conducteur du véhicule était sous l'influence de l'alcool.

En cour d'Appel

Dix-huit causes, dont deux en matière criminelle et seize en matière civile, sont sur le rôle de la session de juin de la cour d'appel, qui débutera lundi prochain. Cette session sera la dernière de la présente année judiciaire. La prochaine se tiendra au retour des "grandes vacances", au mois d'octobre. Sur les seize causes civiles, neuf ont été fournies par le district de Québec et les autres par les districts ruraux. L'audition des causes des districts ruraux débutera le 5 juin. La cour rendra jugement vendredi de cette semaine dans les causes entendues au cours des sessions précédentes.

Les deux causes en matière criminelle sont celles de La Commission des Liqueurs vs A. Demers et M.-A. Bédard vs le Roi.

Les neuf causes en matière civile du district de Québec sont les suivantes : Quebec Railway vs Dame Y. Lemieux ; Dame E. Briard-Moisan vs La Corporation du village de Loretteville ; La Cité de Québec vs The Mutual Relief Life Ins. Co ; Philias Aubut vs Marine Industries Ltd ; Odilon Fraser vs Paul Mondoux ; Albert Marier vs La Ligue Antituberculeuse de Québec ; Odias Couture vs Joseph Dumont ; le Parc St-Charles Ltée vs P.-Henri Letellier ; Philippe Furois vs Les Prévoyants du Canada.

Les causes suivantes sont originaires des districts ruraux : P. Lessard vs T. Labbé (Beauce) ; L. Dionne vs United Auto Parts Ltd (Arthabaska) ; G.-A. Paquin vs Veilette et Frère Ltée (Trois-Rivières) ; J. Provancher vs La Cité de Trois-Rivières (Trois-Rivières) ; John Murdock vs A. Goulet et H. Bisson (Trois-Rivières) ; Dame Elizabeth Proulx vs La Caisse Populaire de Rimouski (Rimouski) ; J.-B. Simard vs Armand Lévesque et Arthur Simard (Roberval).

Effraction et vol

Un jeune homme de Rivière-aux-Pins a été traduit hier devant M. le juge Thomas Tremblay de la cour des Sessions de la Paix sous l'accusation d'avoir effectué un vol avec effraction dans une résidence estivale de Rivière-aux-Pins. Le prévenu se serait emparé de différents articles d'une valeur totale de $135., dont des raquettes, des couvertes et deux carabines. Il subira son enquête préliminaire mardi prochain.

Deux jours de prison

Pour avoir "empiété sur les terrains des chemins de fer nationaux", un jeune homme a été condamné hier à deux jours de prison par M. le juge Thomas Tremblay.

En cour supérieure

M. J.-A. Rochette, représenté par l'étude légale Bilodeau et Pelletier, a obtenu gain de cause hier en cour supérieure quand l'hon. juge Aimé Marchand a condamné M. H. Gauvin à payer $174.80 en dommages à la suite de l'inondation de la cave de M. Rochette en raison des défectuosités de la cave d'un immeuble administré par M. Gauvin.

Procès sommaire

Un ancien garçon-livreur de la Laiterie Bégin, qui a été accusé par cette firme d'avoir fait défaut de rendre compte d'une somme de $540, a choisi hier un procès sommaire qui lui sera fait dans quelques jours.

Action en dommages

Une action en dommages au montant de $999 a été inscrite hier en cour supérieure par M. Lazare Martin, de Caughnawaga, contre MM. Ernest Desbiens et Albert Desrosiers, de La Tuque.

Les ambulanciers sont en grève depuis minuit

Les sept établissements de notre ville refusent de transporter les malades de l'assistance publique si la cité ne leur paie $3.50 chaque fois. — Le recorder DesRivières déclare qu'il n'est point au courant de la question.

Les sept établissements de notre ville qui s'occupent du transport des malades de l'Assistance publique aux hôpitaux sont en grève depuis minuit hier soir. La semaine dernière, les compagnies intéressées avaient avisé les autorités municipales que si elles ne recevaient point, comme par le passé, un montant de $3.50 par transport de malade, elles feraient la grève à partir de minuit hier soir. Cette décision n'affecte point les personnes malades transportées dans les hôpitaux à leurs frais.

Les ambulanciers, prétendant ne pas avoir obtenu de réponse de la cité, ont décidé alors de faire la grève. Ils se sont réunis hier après-midi pour discuter de la situation et comme ils n'avaient reçu aucune réponse des autorités municipales, les intéressés ont tous signé un document par lequel ils s'engageaient à ne point transporter de malades pour le compte de l'Assistance.

C'est la première fois qu'une grève de ce genre éclate à Québec. Comme nous le disons plus haut, elle n'affecte nullement les personnes qui sont transportées à leurs frais d'un endroit à un autre, mais seules celles qui sont sous l'Assistance publique.

Les maisons intéressées sont les suivantes : J. Bouchard & Fils, Arthur Cloutier, Charles Cloutier, Adélard & Gustave Lépine, Germain Lépine, Sylvio Marceau et Hubert Moisan.

Cette grève va créer une situation embarrassante. Que vont faire les personnes dont le transport dans les hôpitaux s'impose mais qui ne peuvent payer le coût du transport ? On calcule que les ambulanciers transportent par jour environ 30 à 40 malades de l'Assistance publique.

Interrogé par "L'Evénement-Journal", le recorder Eugène des Rivières, de qui relève l'administration municipale de l'Assistance publique, nous a déclaré "qu'il ne connaissait rien de la question". D'autre part, un haut fonctionnaire municipal nous a dit que le nouveau tarif payé aux ambulanciers était celui que prescrivait le règlement de la circulation de la ville établi suivant une ordonnance de la Commission des services publics de la province.

La ville ne paie point en argent les ambulanciers pour le transport des malades de l'Assistance publique. Le montant dû par la cité est déduit sur les comptes de taxes des intéressés. Les ambulanciers prétendent en outre qu'ils n'ont pas été avisés du changement de tarif et que ce n'est que sur réception de leur note de crédit, qui réduit leurs comptes de taxes d'autant, qu'ils ont appris la chose.

TEMPERATURE

Toronto, 28. — (P. C.) La température a été belle et chaude hier dans le Manitoba et la Saskatchewan. Il y a eu des averses dans l'Ontario.

	Min.	Max.
Vancouver	41	64
Edmonton	43	57
Régina	54	77
Winnipeg	50	72
Toronto	49	68
Ottawa	60	71
Montréal	60	77
Québec	59	81
St-Jean	50	80
Halifax	52	82
Charlottetown	52	76

Pronostics

Bas St-Laurent — Vents modérés, nuageux avec averses locales ; plus frais.

Lac St-Jean — Nuageux, plus frais, averses locales.

Outaouais et Haut St-Laurent — Vents modérés, nuageux, averses locales, même température.

x x x

Soleil — Lever 5 h. 18 a. m. ; coucher 8 h. 36 p. m.

Lune — Lever 1 h. 19 a. m. ; coucher 12 h. 18 p. m.

Marées — Hautes : 12 h. 11 a. m. et 12 h. 58 p. m. ; basses : 7 h. 05 a. m. et 7 h. 47 p. m.

AVOCAT
Geo. René Fournier
Edifice GUILLEMETTE
37 de la Couronne TEL. 3-1616 2-1531

Le Canadien souscrit à l'épargne de guerre

Ottawa, 28. (PC) — "Les Canadiens ont répondu de très grand coeur à l'appel du ministre des Finances, l'hon. M. J.-L. Ralston, en faveur de l'achat de certificats d'épargne de guerre", ont déclaré des officiels hier soir. La vente des certificats d'épargne de dénominations de $5, $10, $25, $50 et $100 et de timbres de 25 sous se fait dans 13,000 bureaux de poste, 3,500 succursales de banque, et 500 autres marchands.

Le programme "Connaissez-vous Québec?"

Il sera lancé demain soir au poste CKCV, par les membres de la Chambre de Commerce des jeunes. — Des questions sur notre histoire.

Mercredi soir, à 9 heures, au poste CKCV, le comité du tourisme de la Chambre de Commerce des jeunes présentera "Connaissez-vous Québec ?", un programme radiophonique genre S. V. P. Ce programme est réalisé par le sous-comité d'éducation, dirigé par M. Félix Hudon. C'est une des phases de la campagne en faveur du tourisme inaugurée mercredi dernier, au Palais Montcalm, par cette organisation de la Chambre de Commerce des jeunes.

La population est invitée au grand studio du poste CKCV.

Ce programme consiste surtout en une série de questions posées à l'auditoire sur la petite et la grande histoire de Québec par un maître de cérémonie qui sera, en l'occurence, M. J.-F. Hudon. Le but est d'instruire nos concitoyens sur les principaux aspects historiques de notre ville afin que l'on réponde bien aux touristes lorsque ceux-ci demandent telle ou telle question.

Un jury, composé de deux membres du comité du tourisme, MM. L.-A. Massé, fils, et J.-R. Kirouac, répondra aux questions dont l'auditoire n'aura pas trouvé la réponse. Un programme musical sera dirigé par M. J.-A. Morency. M. J.-A. Godbout prendra place au piano et un choeur d'hommes sera entendu.

Les annonceurs seront MM. Lucien Léonard, Clément Bourré et Jean Gagné. On demandera à la foule de chanter une strophe de la chanson thème, "Au Canada, mon pays, mes amours". A chaque personne qui trouvera place dans le studio on remettra un numéro et, sur chaque question se trouvera aussi un numéro. Les questions seront triées et posées aux personnes portant le numéro correspondant.

A la fin du programme on fera tirer un prix de présence.

Des jeunes ont présenté des sketches

A Notre-Dame du Chemin, plusieurs de nos jeunes ont montré du talent et de l'initiative en matière de théâtre.

La troupe de Notre-Dame du Chemin a donné, hier soir, une très agréable soirée, à la salle paroissiale, rue des Franciscains. Les jeunes de la paroisse ont interprété quatre "sketches" de haute fantaisie, dont l'idée leur a été fournie par divers programmes radiophoniques, notamment le fameux "Train de Plaisir" de Fridolin.

L'intention de nos jeunes gens n'était pas de rivaliser avec ce comique célèbre chez nous. Ils ont tout simplement fait de la bonne blague dans le genre de Fridolin. Ils y ont réussi d'une façon remarquable, et leur "train de plaisir", même s'il n'avait pas tout le fini de celui du professionnel, n'a pas manqué d'être très drôle.

Les autres sketches, "Les élèves de Topaze", "Juge et jugement", "Un homme et la chimie" ont présenté les mêmes qualités. Le premier de ceux-là avait une verve jaillissante qui a souvent fait trépigner l'assistance.

Ce succès a sans doute été dû à la valeur réelle des sketches, mais surtout au jeu des acteurs, qui, pour des amateurs, ont montré des qualités brillantes. Leur Fridolin mérite une mention spéciale, pour l'aisance de son jeu et la variété de ses moyens d'expression. Il a été impayable dans le rôle de Topaze, dans le second sketch.

Félicitons nos jeunes d'avoir pris l'initiative d'organiser pour la paroisse et aussi le public en général, des soirées de ce genre (ils en donneront sous peu une autre, où l'on pourra admirer la satanique ingéniosité d'un Arsène Lupin). Félicitons-les d'avoir eu l'idée de fabriquer leurs pièces, et surtout d'avoir eu des idées amusantes à y mettre. Ces soirées seront toujours bien accueillies par le public, comme en a témoigné le succès d'hier soir.

MARK DROUIN, ROSS DROUIN & LEBEL
AVOCATS
Imm. Québec Power Ch. 300 Tél. : 2-1581

SAVOUREZ KIST TELLEMENT SUPERIEUR TEL: 5512-5¢

Le premier ministre Paul Reynaud nomme de nouveaux ambassadeurs près 5 pays

MM. Robert Coulondre, ancien ambassadeur à Berlin, et Vladimir d'Ormesson, rédacteur au Figaro, sont nommés respectivement en Suisse et au Vatican. — M. Reynaud continue ainsi son remaniement du corps diplomatique.

Paris, 28. — (P.C.—Havas) Le président du Conseil, M. Paul Reynaud, poursuivant son remaniement du corps diplomatique français, a nommé hier soir de nouveaux envoyés près le Saint-Siège, la Roumanie, l'Espagne, la Suisse et l'Argentine.

Ces remaniements, commencés la semaine dernière, font partie d'une vaste réorganisation qui a déjà révolutionné le haut commandement français et concentré les forces stratégiques de défense dans les mains du président du Conseil.

M. Robert Coulondre, ambassadeur à Berlin, rappelé au moment de la déclaration de guerre, en septembre dernier, a été désigné pour représenter la France à Berne, Suisse en remplacement de l'ambassadeur Charles Alphand.

M. Robert Renom de La Baume a été nommé ambassadeur à Madrid, en remplacement du maréchal Henri Pétain, héros de la dernière grande guerre, qui a été récemment nommé vice-président du Conseil et ministre sans portefeuille dans le cabinet Reynaud.

Le comte Vladimir d'Ormesson, rédacteur étranger au journal parisien "Le Figaro", a été nommé ambassadeur près le Saint-Siège, où il remplacera M. François Charles-Roux, nommé secrétaire général du ministère français des Affaires étrangères la semaine dernière, à la place de M. Elexis Léger. Le comte d'Ormesson présentera aujourd'hui ses lettres de crédit au pape Pie XII.

M. Bernard-Marcel Peyrouton, ambassadeur à Buenos-Ayres, a été nommé ministre à Bucarest à la place de M. Adrien Thierry, qui prend l'ancien poste de M. Peyrouton.

Le vicomte Jacques d'Aumale, ancien ministre français à Bogota, a été nommé au consulat général à New-York.

Séance de la Banque des règlements internationaux

La Banque des banques tient sa 10e assemblée annuelle. — Le dividende régulier de 6 pour cent est voté à l'unanimité. — Le conseil d'administration se transporte à Château Doex. — M. McKittrick préside.

Bâle, Suisse, 28. — (P. A.) Au bruit de canons de la ligne Maginot et de la ligue Siegfried, la 10e assemblée générale de la Banque des Règlements internationaux a siégé ici hier et voté son dividende ordinaire de 6 pour cent.

L'assemblée coiffa ensuite son chapeau, monta dans sa limousine et ordonna au chauffeur "Château Doex", quittant Bâle pour aller s'installer dans les nouveaux locaux de la banque installés au coeur des montagnes.

Depuis hier après-midi, tout le personnel de cet organisme, qui durant la dernière décade a joué un rôle important dans les immenses problèmes financiers de l'Europe, occupe maintenant une auberge de villégiature appelée "Hôtel des Sports".

M. Thomas McKittrick, le nouveau président américain de la Banque des Règlements internationaux, qui est souvent appelée "la Banque des Banques du Monde", convoqua l'assemblée annuelle pour hier il y a plusieurs mois.

Auparavant les banquiers les plus fameux de l'Europe, comme Montagu Norman, président de la Banque d'Angleterre, un des Rotschild, et plusieurs autres présidents de banques célèbres, assistaient toujours à cette assemblée annuelle.

Cette fois-ci, tous se sont fait représenter par procuration par M. McKittrick, parce que la guerre leur aurait difficilement permis de faire le voyage.

Hier après-midi, à l'heure prévue pour l'ouverture de l'assemblée, M. McKittrick s'avança seul dans la salle du conseil d'administration avec un secrétaire. Ce dernier dut fermer les fenêtres à cause du bruit du canon dans le lointain.

Suivant la procédure habituelle, le président de la Banque donna lecture d'un rapport routinier annonçant que l'assemblée avait approuvé le bilan de la banque à date du 31 mars, avait voté le dividende habituel, et mis de côté certaines sommes en dollars américains pour le fonds de réserve des dividendes.

"Il n'y eut pas un seul vote dissident", commenta le président l'issue de "l'assemblée".

★SACS DE THÉ
ORANGE PEKOE
"SALADA"
★Saveur exquise. Essayez-les

HOLT-RENFREW
font une spécialité de
MARCHANDISES ANGLAISES

CRAVATES .... de chez Welch Margetson - et Buckingham 1.50 à 2.50
CHAUSSETTES . de chez Allen Solly, Two Steeples, Jaeger et Wolsey $1, 1.50, $2
CHAPEAUX ... de chez Christy et Scott .. .. 5.50 à $10
PALETOTS BURBERRY $45 à $50
IMPERMEABLES MANDLEBERG 22.50
RAYON des HOMMES — REZ-DE-CHAUSSEE
rue Buade

Le tout nouveau rouge plus vif pour le printemps et pour l'été

Nouveau crayon à lèvres
LIFE RED
d'Helena Rubinstein

Ce printemps et cet été vos lèvres seront rutilantes du nouveau rouge qui flambera partout. Le LIFE RED d'Helena Rubinstein brillera sur toutes les toilettes et accessoires du printemps et de l'été aussi bien que sur les lèvres séduisantes. Le LIFE RED est la couleur vive qui luira sur les champs de golf, miroitera à la campagne, enjolivera les toilettes de ville et viendra pour ainsi dire à la vie dans toutes les joyeuses réunions. Et Helena Rubinstein, avec son flair pour mélanger les couleurs de façon tellement magnifique qu'une seule teinte convient à toutes, triomphe encore une fois dans son nouveau CRAYON A LEVRES LIFE RED, 1.10 à 2.00.

LIFE RED pour lèvres et LIFE RED pour ongles à l'avenant . . . pour lèvres, 1.10; pour ongles .75. Mascara et ombre LIFE RED pour les yeux, 1.10 pièce. Poudre Mauresque pour le visage qui fait briller votre teint d'un exquis nouvel éclat, 1.10, 1.65. Film de maquillage Fleur-de-pêcher pour ville et campagne qui s'harmonise avec votre nouveau maquillage LIFE RED et communique à votre peau un nouveau cachet de douceur et de magnificence qui durera de façon radieuse pendant toute la journée . . . 1.00, 1.65.

Mme Margaret T. White

experte dans les produits de beauté Helena Rubinstein sera à nos magasins toute la semaine jusqu'à samedi soir inclusivement. *Elle donne des traitements de beauté sur réservation.*

Nous distribuerons gratuitement un échantillon de rouge à lèvres "Life Red" à chaque personne nous favorisant d'une visite.

J. E. LIVERNOIS LTÉE.
Rue Saint-Jean Téléphone: 2-5214